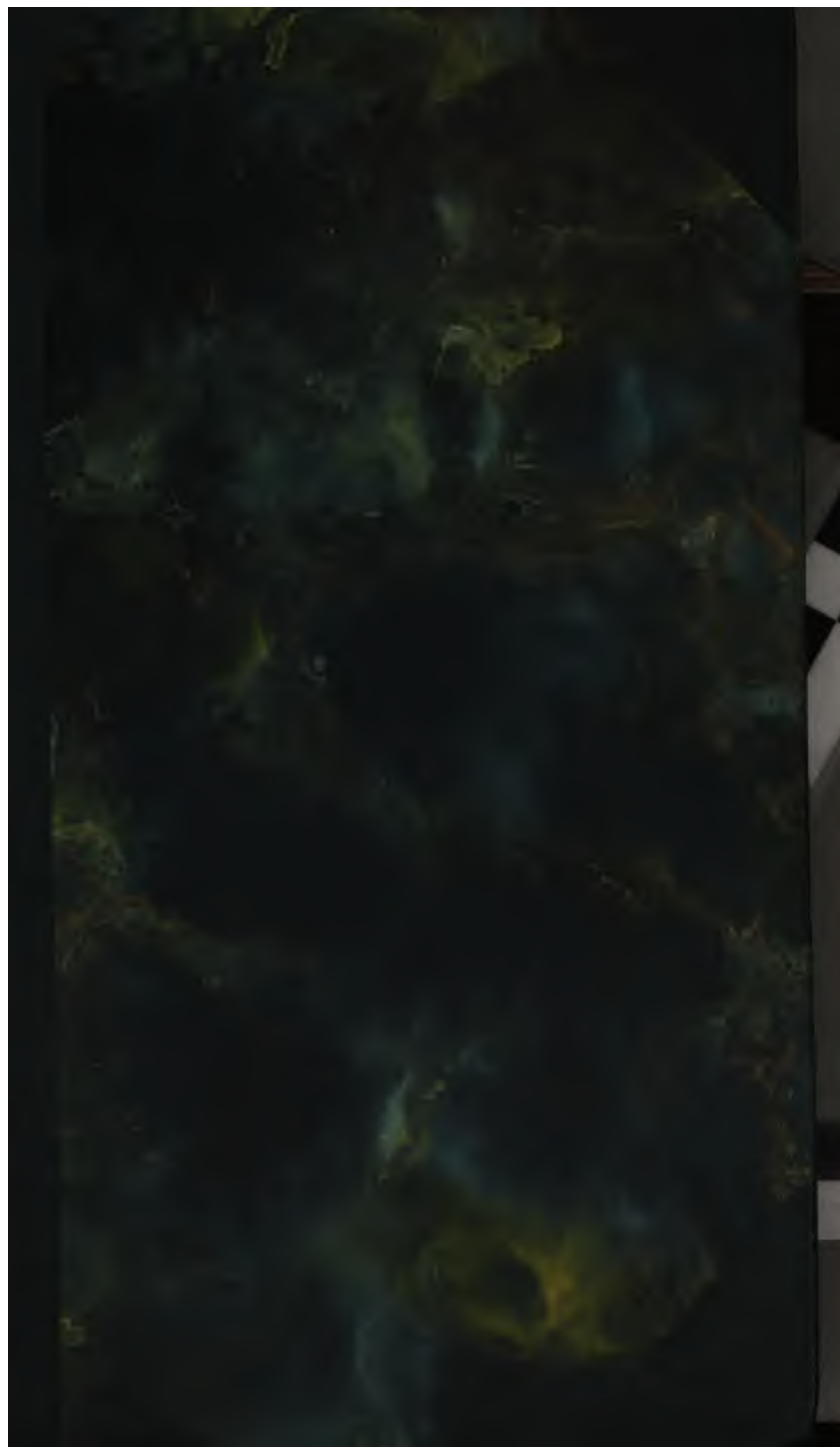



STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE

LA FRANCE.

TOME II.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Mœurs du Quercy, 2 vol. in-8°.

Bertrand de Born, tableau politique, littéraire et guerrier du XII[e] siècle. 2 vol. in-8°.

Les troubadours ont-ils connu l'antiquité? brochure in-8°.

Formation de la nationalité française, brochure in-8°.

Tableau historique comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale; ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-18.

IMPRIMÉ PAR BETHUNE ET PLON, A PARIS

HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE LA

FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

M. MARY-LAFON,
Membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc.

TOME DEUXIÈME.

PARIS.
PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
11, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.
LYON,
GUYOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES,
39, GRANDE RUE MERCIÈRE.

M DCCC XLV

HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU

MIDI DE LA FRANCE.

CINQUIÈME PARTIE.

Invasions simultanées des Nordmans et des Sarrazins. — Naissance de la féodalité et son développement depuis la mort de Charlemagne, en 814; jusqu'au mariage d'Aliénor, en 1137.

Ludwig-le-Pieux semblait né pour chanter des psaumes et passer mollement sa vie sous les arceaux d'un cloître. La seule couronne qui convînt à ce front vide et déprimé était celle du moine. Au moment où tous les liens de l'empire se relâchaient, et lorsqu'il fallait pour les renouer un vaste coup d'œil et des mains vigoureuses, ce faible rejeton des Karlovingiens acheva de les rompre, et brisa lui-même l'unité franke, en partageant entre ses fils les membres du grand corps européen. Dans cette division anticipée, l'Aquitaine était échue à Pepin, qui la possédait déjà. Mais à mesure que ses cheveux blanchissaient, on voyait baisser l'esprit de l'empereur. Marié en secondes noces à une femme jeune et ambitieuse, il eut l'imprudence de prendre pour premier officier du palais l'homme le plus audacieux

de son temps, Bernhard, duc de Septimanie, et le malheur de redevenir père. Depuis ce jour les entrailles du vieillard ne s'émurent que pour cet enfant : Lothaire, Ludwig et Pepin eurent beau lui faire remarquer qu'il ressemblait singulièrement au camérier septimanien, ses yeux à moitié fermés par les rides ne virent aucune ressemblance, et il annonça un nouveau partage. La guerre civile s'allume aussitôt ; les leudes de l'empire, divisés en quatre factions, marchent les uns contre les autres. On foule aux pieds l'autorité impériale dans son débile représentant ; détrôné par ses leudes, couvert de cendre et revêtu du cilice par son clergé, avili aux yeux du peuple et méprisé de tous, il tombe du trône, y remonte, en retombe encore, et n'échappe que par la mort à la haine des siens et à l'indifférence publique.

Pendant que cette misérable querelle de famille se vidait dans le nord, l'Aquitaine, bien qu'elle y envoyât mourir les plus braves de ses enfants à la suite de Pepin, regardait à peine un débat où ne l'attachait nul intérêt. Toute son attention était fixée sur un événement bien plus sérieux pour elle que les démêlés des Karlovingiens. En 828 il était tombé dans l'Agénais une pluie de manne dont les grains paraissaient plus gros que ceux du froment[1]. Dans les idées de l'époque, tout phénomène présageant une calamité nouvelle ; ces malheureuses populations at-

1. Abbatis Urspergensis chronicon, ad annum 826.

tendaient avec terreur ce que leur amenait le prodige. Il leur amena les Nordmans. Deux ans après, comme si le hasard eût voulu justifier la faiblesse d'esprit du siècle, des pirates à longue barbe et de haute stature, portant des jacques de mailles et de lourdes cuirasses de fer, envahirent avec treize bateaux les côtes de l'Aquitaine. Les îles de Ré et de Noirmoutier, où ils descendirent, essuyèrent leur première fureur : ils les pillèrent, les dévastèrent avec un acharnement inouï, et ne reprirent la mer qu'après avoir détruit de fond en comble le couvent de Sainte-Marie dans l'île de Ré, et mis le feu à l'abbaye de Saint-Philibert dans celle de Noirmoutier. Alors, en comptant à la lueur des flammes leurs treize barques chargées de butin jusqu'au bord et qui s'éloignaient lentement, les Aquitains reconnurent ces *serpents de mer* dont l'apparition avait fait pleurer Charlemagne[1]. Le vieil empereur, du reste, pouvait avouer la *grande douleur qui déchirait son âme*, et se frapper la poitrine, car il était cause du mal.

1. La première apparition des Nordmans sur nos côtes date de 515. V. Grégoire de Tours, t. II de D. Bouquet, et p. 187. Quant à leur nom, c'est, ainsi que l'indique l'étymologie, une désignation collective des riverains de la Baltique. « Normannorum exercitus fuit collectus de fortissimis Danorum, Sueonum, Norwegorum qui tunc fortè sub uno principatu constituti. (Helmold, *Chronicon Slavorum.*)

« *Nort* quoque francisco dicuntur nomine *manni.* » (Ermoldus Nigellus, t. VI du *Recueil des hist. de France.*)

Man en engleis et en norreis
Home signifie en franceis,
Justy ensemble *North* et *Man*
Ensemble dites *Northman.* »
(Robert Vace, *Roman de Rou.*)

A force d'écraser les Saxons sous le poids de ses armées, de les massacrer par milliers, de leur arracher violemment leurs enfants, leurs chefs, leurs idoles, il les jeta dans un désespoir qui tenait de la frénésie. Des clans entiers, plutôt que de plier sous ses lois sanglantes, s'étaient réfugiés chez les Danois leurs voisins. Au récit des cruautés du roi des Franks, ils soulevèrent tous les Scandinaves. Un long cri de vengeance retentit dans les îles du Nord, et une formidable réaction de la religion d'Odin contre celle du Christ, et de l'esprit de liberté contre les despotismes de la conquête, eut lieu dès ce moment. Ne rencontrant aucune résistance, et s'apercevant de la paralysie de cet empire qui de loin était debout encore, les Nordmans prirent les Franks en mépris, et ne s'occupèrent plus qu'à venir chercher, pour les transporter en Scandinavie, leurs trésors et leurs femmes.

Voici comment s'organisaient ces expéditions. Des chefs nobles appelés *rois de mer*[1] (soe kongar), car ils n'avaient eu que les flots pour héritage et ne vidaient jamais leur coupe sous un toit, ralliaient à leur étendard ceux que le besoin forçait de s'expatrier. Montant alors hardiment des holkers, ou troncs d'arbres creusés par le feu, de petits bateaux à douze ou vingt rames appelés *snekkar*, serpents, et

1. « Rex maritimus *soe kongar* appellabatur, qui sub fuliginoso tigno summum nunquam capiebat, nec ante focum ex cornu potare solitus erat. » (Ynglinga Saga, ch. XXXIX, dans le *Heimskringla de Snorro*, traduit par Peringskioeld.)

le *drakar* [1], ou bateau du chef, sur la proue duquel s'élevait un dragon les ailes éployées, ces courageux pirates confiaient leurs frêles navires à la vague et aux vents, et allaient à cinq cents lieues de distance épouvanter et rançonner l'état le plus fort de l'Europe. Il est vrai que l'ordre politique créé par Pepin et maintenu par son fils touchant à sa dernière période de dissolution, le travail qui s'opérait sur tous les points pour reconstruire la société sur d'autres bases, en fractionnant le pouvoir en autant de parties qu'il y avait de leudes influents, laissait le pays à la merci des envahisseurs. En Aquitaine, la féodalité timide et faible encore dans ses nids d'aigle, attendait pour essayer ses ailes que la royauté à l'agonie, ne fût plus qu'un cadavre. Cette royauté, jetée sur les épaules du petit-fils de Charlemagne comme une robe blanche sur un lépreux, était souillée des excès les plus bas. Toujours ivre, Pepin tombait de jour en jour à un plus infime degré de débauche. Incapable de se sentir effleuré par un autre instinct, il ne vivait que pour se gorger de vin et de viandes; et la comète qu'en 838 la crédulité populaire dérangeait des cieux afin de venir annoncer la mort de cette brute, le montra à sa lumière funèbre étouffé

1. Voir les *Sagas* de Snorro, dans le *Heimskringla*. — Tengestrœm, *Dissertation historique sur les forces navales de la Suède dans les temps anciens*, insérée au t. IV de l'Académie des belles-lettres de Stockholm.— Holberg, *Mémoire sur l'histoire maritime du Danemark et de la Norrège*, t. VIII des Mémoires de la Société royale des sciences de Copenhague. — Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, t. I, p. 31, 72, 73.

dans l'ivresse comme une bête immonde dans le bourbier[1]. Pendant ses orgies les Nordmans avaient formé un établissement dans l'île de Noirmoutier : Rainold (le comte d'Herbauge) tenta de les en chasser avec ses milices ; mais il fut battu[2]. Déjà, grâce à l'excessive division de la force militaire, les grands vassaux ne pouvaient lutter avec les Nordmans, qui cependant mettaient à peine en ligne quelques centaines d'hommes ; le combat insensé de Fontanet allait, en épuisant l'empire, fixer la supériorité dans les rangs des pirates.

Après que, selon l'expression énergique d'Adrewald, Ludwig-le-Pieux fut déchargé du poids de cette chair mortelle[3], une grave querelle s'éleva entre ses trois enfants et Pepin son petit-fils. Lothaire, à titre d'aîné et d'empereur, voulait conserver l'intégrité de la monarchie franke, rompue par les partages impolitiques de son père. Ludwig-le-Germanique et Karle-le-Chauve prétendaient au contraire garder chacun la portion de l'empire qui lui avait été dévolue, et ce dernier s'efforçait en outre de dépouiller le jeune Pepin de la royauté qu'il héritait du chef de son père l'ivrogne. Des prétentions si opposées devaient nécessairement amener un choc ; il eut lieu dans la vallée de l'Yonne, sur le célèbre

1. « Ebrietatibus enim et commessationibus die noctuque vacans, ad extremum mente captus, in maniacam incidit passionem, et præsentem vitam cum dedecore amisit. » (Rheginonis abbatis chronicon, ad ann. 853.)

2. Ademari monachi S. Eparchii Engolismensis chronic. — Duchesne, *Scriptores Normannum antiqui*.

3. Carnis onere spoliato (lib. I *De mir ulis sancti Benedicti*).

champ de bataille de Fontanet. Tous les Franks d'Austrasie, de Neustrie, de Germanie et d'Aquitaine, s'y étaient rendus sous la bannière de leurs leudes respectifs. Ceux-ci avaient pris parti pour les fils de Ludwig, selon leurs alliances et leurs intérêts ; en sorte qu'on voyait en face les uns des autres, et suivant des drapeaux divers, les habitants du même pays. Les Franks de Provence, par exemple, soutenaient la cause de Lothaire ; et ceux de Toulouse, conduits par Garin, venaient défendre Karle-le-Chauve. Quant aux montagnards arvernes, pétrocoriens, limousins et quercinois, que le jeune Pepin entraînait à Fontanet, ils ne songeaient qu'à repousser, avec Karle-le-Chauve, le joug de cette domination étrangère qui, dans leur jeune roi, trop faible pour les opprimer, se réduisait à un vain titre. Mais leur but véritablement élevé faisait exception au milieu de ce rassemblement de cupidités et de passions égoïstes, et seuls ils représentaient les droits imprescriptibles de la nationalité dans ce grand duel des hommes de la conquête. Car ces deux masses de cent mille hommes qui allaient se choquer sur les bords de l'Andric portaient pour ainsi dire dans leurs flancs toute la race franke. La mêlée commença le 25 juin, un samedi [1]. Aux premiers rayons du soleil, d'horribles chants de guerre s'élevèrent des deux camps, et une lutte corps à corps s'engagea sur un front de près de

1. 841.

deux lieues d'étendue. Bientôt la plaine, les bois, les prairies, furent teints de sang; bientôt le glaive eut fauché les braves, et ceux qui restés seuls de leur escarre regardèrent dans la vallée virent les habits de toile des morts blanchir au loin la terre, aussi épais que les vols d'oiseaux, l'automne, sur les sillons [1]. Toute la vigueur de l'empire s'éteignit dans ce carnage; presque tous les nobles franks tombèrent sur ce champ de bataille couvert de quatre-vingt mille cadavres [2]. La nation en demeura si affaiblie, qu'elle n'eut plus le pouvoir de se défendre; et dès lors les Scandinaves, ne trouvant de résistance nulle part, mirent le pays en flammes et en charbons, pillèrent et renversèrent tout. Cloîtres, saintes habitations des évêques et des chanoines, pieuses abbayes où l'on servait si bien le Seigneur, rien ne fut épargné. Hasting ne prisait pas

1. Aurora cum primo mane
Iterum noctem dividens
Sabbatum non illud fuit
Sed Saturni dolium.....
Francorum de sanguine
Horrent campi, horrent silvæ,
Horrent ipsi paludes.
Solus de multis remansi
Primâ frontis acie
Ima vallis retrospexi,
Albescebant campi vestes
Mortuorum lineas
Velut solent in autumno
Albescere avibus.

Ce chant sur la bataille de Fontanet est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, sous le n° 1154, et paraît remonter au dixième siècle.

2. Sigebert, ad ann. 842.

plus qu'un flocon de laine ceux de France, d'Aquitaine ou d'Anjou[1].

A la vérité, c'était un terrible ennemi que cet Hasting. « Figurez-vous, dit le doyen de St-Quentin, un homme des plus effrénés et des plus impies, cruel jusqu'à la barbarie, féroce jusqu'au raffinement, ami du sang, du crime, du pillage, des trahisons; dissimulé, fourbe, sans conscience; pétri d'impiété, d'orgueil, de mauvaise foi, d'audace : un homme qui reculait les bornes du mal et de l'astuce, dont on n'aurait pu crayonner la vie avec un charbon assez noir, car il y avait aussi loin de la scélératesse de ses hordes à la sienne que de nos regards au soleil. Il frappait les populations errantes çà et là avec une verge de fer, et s'enrichissait de leurs dépouilles. C'était lui qui régnait en Gaule, lui qui était assis au trône des Franks. Il portait la main

1. Tuit furent mort en la bataille
Par ices fu France honie
Si gastee, si afeblie,
Q. ni out puis defensiun
E par ceo si cum nos lisum
Ni trovèrent Daneis mesléе...
Ne preisa Hastenc les Franceis
Flamencs ne cels de Vermeindeis,
Ne cels d'Angou ne d'Aquitaine
Vailiant un sul flocel de laine.

(Extrait de la chronique de B. de Saint-Maur, copié sur le manuscrit du Musée britannique par M. de Brœndsted.

Un grand combat d'oiseaux qui avait eu lieu lors de la mission de Théodulfe sur les limites du territoire tolosate et de celui de Cahors présageait cette tuerie aux yeux crédules du siècle. Voir, pour ce curieux récit, Théodulfi carmina, lib. IV, ou notre *Introduction à l'histoire de Montauban* par Lebret, p. 15, 16 et 17.

sur le sacerdoce et ruinait le sanctuaire. Il insultait en actions et en paroles au roi des Franks, et séjournait insolemment dans ses villes. On l'entendait hurler autour des forts comme le loup autour des bergeries. Plein de mépris pour les soldats de Karle-le-Chauve qui pâlissaient derrière leurs murailles, il les poursuivait comme un lion poursuit les daims. Chaque jour on apprenait un nouveau massacre, chaque jour le sang coulait à flots. Les clercs expiraient dans les tortures, et l'on voyait passer ces barbares revêtus des chasubles qu'ils leur avaient ravies. Hasting, lui-même, portait une aube consacrée. Ceux qui essayaient de résister périssaient misérablement ; ceux qui n'avaient jamais touché d'armes étaient traînés en esclavage. Livrées sans défense à ces païens, les femmes étaient arrachées à leur patrie et emportées dans le Nord après avoir été, pendant les courses de terre et de mer, le triste jouet de leurs passions brutales. Le viol souillait tout, même l'enfance. Rendus plus furieux par leurs excès et s'enivrant à l'odeur du carnage, ils massacraient les évêques et les diacres, et chassaient vers leurs vaisseaux des foules désolées de captifs. Presque toutes les églises avaient été détruites, et le pays ressemblait à un désert. Cette terre si féconde, si richement parée naguère de moissons et de vignes, apparaissait nue et veuve d'habitants. Nulle part on n'eût trouvé une charrue, nulle part deux bœufs attelés au joug. On ne labourait plus, on ne semait plus ; les buissons croissaient de tous côtés, et,

comme ni marchand ni pèlerin n'osait s'aventurer sur les routes, rien ne troublait la solitude sinistre et le lugubre silence des campagnes [1]. »

Sur ces entrefaites Karle-le-Chauve, songeant seulement à recueillir les fruits de la victoire de Fontanet que Garin, le duc de Toulouse, avait remportée pour lui, entra en Aquitaine et refoula Pepin dans les montagnes. Ensuite, fidèle aux traditions de son aïeul, il voulut aussi avoir son triomphe. La grande puissance de Bernhard, l'ancien camérier de son père, auquel obéissaient la Septimanie et la marche de Barcelonne, lui faisait ombrage : il n'osa pas le dépouiller à force ouverte, mais il osa l'assassiner. Bernhard s'agenouillait pour lui rendre hommage dans le monastère de Saint-Sernin à Toulouse; le lâche roi des Franks se baissa comme pour le relever, et lui plongea son poignard dans le sein. Tous les assistants frémirent et poussèrent un cri d'horreur en se voilant le visage, car nul d'eux n'ignorait que le meurtrier était le fils de la victime. Le cadavre fut abandonné deux jours à la porte du monastère : le troisième, l'évêque Samuel vint le relever, l'ensevelit et traça probablement sur sa tombe cette épitaphe que n'ont point effacée les siècles :

1. Hic sacer atque ferox nimium crudelis et atrox,
Pestifer, infestus, torvus, trux, flagitiosus,
Lethifer, inconstansque, procax, ventosus, et exlex.
Pestifer, immitis, etc., etc., etc.

Huc illuc profugas contaminavit gentes, earumque sibi et suis vindicavit facultates. Galliæ potestatis invasit dominium, Franciscum usurpavit sibi regnum, etc. » (Dudonis Sti Quintini super congregationem decani liber primus *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*.)

Ici Bernhard est enterré,
Croyant fidèle au sang sacré,
Qui toujours montra loyauté.
Prions la divine bonté
Que cette fin qui l'a tué
Puisse son âme avoir sauvé[1].

Cet infâme guet-apens souleva contre Karle les deux grandes marches d'Espagne et de Gothie, le duché de Toulouse, et le rendit odieux à tout le reste de l'Aquitaine. Un mouvement général eut lieu pour chasser les Franks au delà de la Loire et de l'Isère. En Provence, les populations, réunies sous le commandement d'un comte nommé Fulcradius, marchèrent contre un enfant que leur avait imposé Lothaire, et lui firent repasser les monts à toute bride. En Languedoc, Toulouse, donnant le signal, expulsa son duc frank et appela dans ses murs le jeune Pepin, qui était comme une sorte de drapeau que le parti national arborait, au besoin, contre les

1. Aissi jay lo coms eN Bernat,
Fidel credeire al sanc sacrat,
Que tostemps pros hom es estat.
Preguem la divina bontat
Qu'Aquela fis que lo tuat
Puosca son arm' aver salvat.

Ces vers, communiqués à Lafaille (*Annal. de Toulouse*, 1er vol., ch. II, p. 158) par M. de Masnau, étaient transcrits d'une manière très-defectueuse; ce qui fit dire à Baluze qu'ils lui paraissaient apocryphes, parce que, prétendait-il, ils auraient dû ressembler de tout point au serment de Louis-le-Germanique. Mais Baluze ne réfléchissait pas que cette ressemblance eût au contraire prouvé la fausseté de la pièce, car le *roman du Midi* s'est toujours plus rapproché du latin que celui du Nord. M. Raynouard pense qu'elle remonte au douzième siècle, et il est en effet permis de la regarder comme une traduction faite vers cette époque de l'épitaphe originale, qui était sans doute en vers latins monorymes.

Karlovingiens, quitte à le laisser de nouveau tomber à terre quand il devenait incommode. A ces nouvelles, Karle-le-Chauve accourut avec une armée. Ce qui distinguait le Frank des autres peuples établis en Gaule, c'était une persistance dans la barbarie qui rappelait sans altération la première rudesse salique. En étudiant la race conquérante dans son expression la plus haute, c'est-à-dire dans les deux familles souveraines, les Mérowingiens et les descendants de Karle-Martel, on est frappé de l'impuissance de la civilisation sur ces organismes sauvages. Il y avait déjà quatre siècles que l'église apprivoisait la brutalité de leurs passions, et pas un de leurs instincts n'était adouci ou changé. C'était toujours la même violence, la même perfidie, la même soif de sang. En mettant le pied sur le territoire toulousain, Karle agit comme eût agi son bisaïeul : des détachements furent lancés sur la rive droite du Tarn, avec ordre de ravager le pays par le fer et le feu, de manière à ce qu'il n'y restât ni homme vivant ni pierre sur pierre. Ils s'acquittèrent de leur mission en vrais Germains; mais après avoir égorgé, dévasté, tué et pillé à loisir, il fallut songer au retour. Les Franks égayaient la marche en accrochant aux arbres, à mesure qu'ils avançaient, les femmes et les enfants : ils arrivèrent ainsi au gué de l'Agout. Mais là, les choses changèrent de face. Les pères et les fils des victimes étaient rangés sur l'autre rive, ayant à leur tête l'évêque d'Alby. Pas un Frank n'échappa : ils étaient cinq mille qui tom-

bèrent pour n'en plus sortir dans les eaux de l'Agout [1]. Presque en même temps, Karle éprouva un autre échec désastreux entre Angoulême et Poitiers. Il attendait du nord une armée composée de l'élite de ses leudes. Les montagnards conduits par Pepin se portèrent à sa rencontre, et l'attaquèrent le 7 juin avec une telle vigueur que tout fut tué ou pris. En dépouillant les morts, Pepin reconnut au milieu d'une foule de comtes Hugo, son grand-oncle; Rickbod, petit-fils de Charlemagne; les évêques de Poitiers et d'Amiens; Raban, le porte-étendard; l'abbé de Fourvières; et il emmena prisonniers Leuthard, Eckard, Richwin, Ebroïn et Engilwin [2].

Aux premiers bruits de la victoire, Karle disparut; et momentanément du moins l'Aquitaine respira. Mais il était écrit que notre malheureuse patrie ne connaîtrait jamais la paix. Livrée à trois fléaux qui ne lui laissaient nul relâche; quand elle semblait en conjurer un, les deux autres sévissaient avec plus de rage. A peine eut-elle repoussé les Franks au nord que les Sarrazins se présentèrent au midi et les Nordmans à l'ouest. Moins heureux que leurs frères de Toulouse et des montagnes, les Provençaux avaient eu à combattre Lothaire et n'étaient parvenus à l'arrêter que sur les bords de la Durance. Au plus fort de la lutte, les pirates musulmans fran-

1. Odon Aribert, dans le fragment recueilli par M. de Masnau, et donné par Baluze à la fin de ses notes sur Agobard, p. 129.

2. « Pippini duces Karoli exercitum superant VII idus junii : in quo prælio ceciderunt Hugo abbas patruus Karoli et Rhihtbodo, » etc. (*Annales Francorum Metenses*, ad ann. 844.)

chirent l'embouchure du Rhône et, remontant jusques à Arles, promenèrent la dévastation et la mort autour de la noble cité. A peu près à la même époque, Hasting, qui ramenait du nord le fils de Lothrock Biœrn, dit *Côte de fer*, parce que la fée sa mère, en le rendant invulnérable, oublia le côté droit qu'il était forcé de couvrir d'une plaque de métal ; Hasting, après avoir arrosé de sang l'autel de Thor[1], tourna les voiles de ses trente navires vers le promontoire des Santons, et débarqua entre la Charente et la Garonne. Les Nordmans étaient attendus : en mettant le pied sur la terre bordelaise, ils trouvèrent devant eux le comte Sigwin et ses milices. Mais cette espèce de levée en masse, inhabile au maniement des armes, ne put tenir contre les farouches envahisseurs, plus fermes et plus aguerris. Les Nordmans la mirent en fuite à coups de hache, prirent et massacrèrent Sigwin sur place, emportèrent Saintes d'assaut et la livrèrent aux flammes après en avoir retiré un immense butin [2]. Bordeaux eut le même sort : ils le remplirent de ruines et de cadavres et se divisèrent ensuite en deux bandes. La première continua la dévastation de la Saintonge, et la seconde s'engagea dans le bassin de la Garonne. La Vasconie revit alors les jours lugubres des anciennes invasions. Comme au temps des Alains et

1. Vuillelmi Gemeticensis monach., *Historiæ Normannorum*, lib. II, cap. V.

2. Lupi Ferrariensis *Epist.* 51 Lurbeo *Burdigalensium rerum chronicon*, ad ann. 853.

d'Abd al-Rhaman, la horde d'Hasting traversa ces riches contrées avec la rapidité et la fureur de l'ouragan. La terreur qu'inspirait leur nom s'étendait si loin, que cette poignée de barbares força successivement, et sans coup férir, Bazas, Lectoure, Auch, Condom, Eause, Aire, Tarbes, Bayonne, Dax, Oloron, Lescar et Toulouse [1]. Le duc des Vascons, Totila, s'avança enfin pour les arrêter; mais ils lui passèrent sur le ventre et ils seraient rentrés impunément dans la mer à Bayonne, avec tout leur butin, sans le courage des serfs ruraux du Bigorre qui les attaquèrent au moment où ils s'embarquaient, et en couchèrent la moitié sur le sable.

Les Provençaux, de leur côté, eurent le même bonheur à Arles en exterminant une bande de Sarrazins que les vents contraires empêchaient de remettre à la voile [2]. Mais ces faibles représailles ne pouvaient fermer les plaies de la nation que chaque jour venait élargir. Quand les ennemis du sud et de l'ouest furent sortis d'Aquitaine, ceux du nord y redescendirent. A travers ce long tourbillon de fumée qui s'élevait depuis Bordeaux jusqu'à Bayonne, des ruines des cités, des villages et des monastères,

1. Cette narration de Nicolas Bertrand asseure que les Normans, après avoir manqué leur entreprise sur Bourdeaux, ruinèrent les cités de Gascogne, Basas, Sotie ou Ayre, Laictoure, Acqs, Tarbe de Bigorre, Labour, Oloron et Lascar; et que le duc Totilus après avoir esté batu en deux combats, les défit et les chassa entièrement de Gascogne. (Marca, *Hist. du Béarn*, liv. III, p. 191.)

2. « Mauri usque ad Arelatum, nullum obsistente, cuncta devastant. Sed cum redirent vento contrario rejecti et interfecti sunt » (*Annales Bertiniani*, ad ann. 850.)

on aperçut de nouveau les Franks de Karle le Chauve. L'oncle et le neveu avaient choisi ces temps de calamité pour recommencer leur querelle et ajouter la guerre civile aux désastres de l'invasion. Sur toute la rive droite de la Garonne, et dans cette vaste étendue de pays qu'enfermerait une double ligne tirée de Toulouse à Poitiers et de Barcelonne à Clermont, les comtes, armés les uns pour Karle-le-Chauve, les autres pour Pepin, se firent une guerre acharnée qui dégénéra rapidement en brigandage. Chaque parti en effet ne songeait qu'à dépouiller l'autre; et ces deux bannières royales couvraient des pillards si avides, qu'on eût dit qu'ils se hâtaient de devancer les Scandinaves. Quant au peuple, toujours la première victime des désordres sociaux, il fuyait partout ses bourgades, et se réfugiait avec ses pauvres ressources et ses bestiaux dans les églises[1].

Ceci se passait en 847. L'année suivante, un des rois de mer les plus redoutés, le féroce Asker, arriva avec la marée sous les murs de Bordeaux. Soit que la frayeur lui livra la place, ou que les Juifs eussent ouvert une poterne, comme les en accusa le clergé, Bordeaux fut pris. Les Nordmans massacrèrent, selon leur coutume, une partie de la population, pillèrent la ville et y mirent le feu. De là ils se répandirent dans le Médoc, le fer et la torche à la main, détruisirent le monastère de la Réole, et, remontant immédiatement la Dordogne, trans-

1. Hincmar, *Vie de saint Remy.*

portèrent leurs ravages dans le Périgord. Une fois parvenues sur les plateaux celtiques, les hordes d'Asker roulèrent comme des avalanches dans toutes les directions. Il faut écouter la voix lointaine des contemporains pour se faire une idée de la terreur et des bouleversements qu'elles laissaient sur leur passage.

« Pourquoi rappeler, dit le moine de Fleury, la grande affliction de l'Aquitaine! Elle, qui était naguère la nourrice de la guerre, ne peut plus maintenant soulever sa main glacée : ses yeux sont privés de lumière, et la malheureuse aveugle appelle un guide à grands cris et l'appelle en vain. La voilà abandonnée à son infortune et jetée comme leur proie aux races étrangères... Depuis les rivages de l'Océan jusqu'à l'illustre cité des Arvernes, il n'y a plus trace de liberté. Plus de châteaux, plus de bourgs, plus de villes qui ne portent des marques de la rage funèbre des barbares. C'est le témoignage que Poitiers, autrefois la plus riche cité d'Aquitaine, que Saintes, que Périgueux, qu'Angoulême élèvent contre eux : c'est le cri que Bourges, la tête de l'empire aquitain, que les cités arvernes, qui en sont les extrémités, poussent sous l'épée scandinave[1]. »

Les croyances chrétiennes elles-mêmes étaient ébranlées par ce choc incessant du paganisme. A force de voir briller l'épée des pirates autour des moûtiers, les religieux en sortirent en foule et

1. Adrevaldus Floriacensis, lib. I, *de Miraculis sancti Benedicti.*

rentrèrent dans la vie séculière[1]. Ce fait grave impressionna d'autant plus vivement les esprits, qu'il semblait reconnaître l'inutilité de la résistance; et en effet, comme pour le justifier, Ranulfe, comte de Poitiers, et Rainold, comte d'Herbauge, son cousin, furent encore battus en cherchant à repousser les Nordmans. Les troubles et les désordres de l'intérieur servaient du reste beaucoup mieux ces païens que leur activité et leur bravoure. Guillem, le fils de Bernhard, avait saisi le moment où le meurtrier de son père se débattait péniblement dans le Nord contre l'invasion, pour constituer en état indépendant les marches d'Espagne, de Gothie et de Toulouse. Adossé aux Pyrénées, les flancs couverts par le Rhône, les Cévennes, la Garonne et le Tarn, et s'appuyant sur l'alliance de Sanche, le comte de Vasconie, qui ne rendait au souverain d'outre-Loire ni foi, ni hommage, il pouvait défier toutes les forces de Karle-le-Chauve. Le mouvement d'émancipation nationale, accompli entre Barcelonne et Toulouse, se continua dans le haut pays. A l'exemple de Guillem, les Aquitains montagnards jugèrent que l'heure était venue d'abattre ce reste de domination franke dont les racines ne tenaient plus au sol. Ils commencèrent, en conséquence, par se débarrasser de Pepin. Ce rameau à moitié desséché de la branche carlovingienne ne paraissait vivre que pour faire éclater devant la nation la carie morale

1. Joannes Italus, *Vita sancti Odonis, abb. Cluniacensis*, lib. III. Concil. Tullense an. 860, can. 5, Labb. sacr. sanct. concil., t. VIII, p. 703.

qui rongeait la race de Martel. Aux vices matériels de son père l'ivrogne, Pepin joignait ceux qui dégradent l'âme. Déjà, vers 848, il s'était allié aux Sarrazins; en 851, ne se contentant plus des dix comtés qui lui avaient été assignés en apanage par ses oncles au plaid de Soissons, il imagina de parcourir le pays à la tête de ses soldats, et de recueillir les débris échappés à l'avidité des Nordmans. A cette action indigne, il s'éleva un cri de réprobation si énergique, si unanime, qu'abandonné et maudit de ses propres soldats il fut saisi et envoyé chargé de fers à Karle-le-Chauve[1]. Celui-ci s'empressa de le traduire devant le conseil des évêques et des leudes, qui le condamnèrent à être rasé et à finir ses jours à Soissons, dans le monastère de Saint-Médard. Peu de temps après il parvient à s'en échapper avec l'aide de deux moines, et, abjurant tout sentiment honorable, c'est dans les rangs des Nordmans qu'il va chercher un asile. Bien que marié, il épouse une Scandinave, afin de resserrer les nœuds qui l'unissent aux ennemis de sa patrie; il renie son Dieu[2] comme ses frères; et cependant la double honte qui s'attache au traître et au renégat pèse si lourdement sur son front, cette destinée nouvelle est si pleine d'angoisses et de misères, qu'il revient demander à

1. *Rheginonis abbatis chronic.*, ad ann. 853. « Pippinus Danorum piratis sociatur, Pictavorum civitatem devastat et multa alia loca Aquitaniæ depopulat. » (*Annales Bertiniani*, ad ann. 857.)

2. « Pippinus ex monacho laïcus et apostata factus se Northmanis conjungit et ritum eorum servat. » (*Annal. Bert.*, ad ann. 864.)

genoux le froc qu'il avait dépouillé, et tendre une seconde fois aux ciseaux sa royale chevelure.

Pendant qu'on l'ensevelissait vivant dans les cellules de Senlis, les Aquitains, qui atteignaient ainsi la moitié de leur but, songèrent à le compléter en écartant Karle-le-Chauve. Il leur fallait un chef assez influent par sa famille pour tenir le roi de Neustrie en échec dans le Nord, et assez éloigné des siens néanmoins pour qu'il ne pût déployer en Aquitaine une force personnelle capable de maîtriser la nation. Les conjurés, car une telle entreprise dut exiger le mystère et l'union d'un complot, envoyèrent à Ludwig-le-Germanique une députation chargée de lui offrir la couronne pour lui ou pour son fils : elle avait mission de lui déclarer, en cas de refus, que l'Aquitaine au désespoir était déterminée à se donner aux Nordmans plutôt que de retomber sous le joug de son frère. Mais les députés n'eurent pas besoin d'en venir là. Facilement persuadé, Ludwig, chez lequel la voix du sang, comme chez tous les Karlovingiens, était à l'instant étouffée par la voix de l'égoïsme, se garda bien de laisser échapper l'occasion de s'agrandir aux dépens du fils de son père. Un an après, Ludwig, un de ses enfants, arrivait en Aquitaine à la tête d'une armée : et il est présumable, ou que le zèle des conjurés se refroidit à la vue de cet étranger, ou que la manière dont il prit possession du pays avec ses troupes lui aliéna les esprits, car personne ne se leva pour lui ; et après avoir erré quelque temps au milieu de l'in-

différence générale, il comprit qu'il n'avait d'autre parti à prendre qu'à regagner le Rhin, et se retira. Karle-le-Chauve ne tarda pas à répondre à cette tentative en faisant sacrer son fils roi d'Aquitaine dans la basilique de Saint-Sauveur de Limoges, où Eudo, Hunold et Vaïfar avaient reçu la couronne ducale. Mais en considérant que cette cérémonie se passa furtivement et à huis-clos devant quelques évêques, on ne saurait la regarder que comme une démonstration de circonstance dépouillée de tout caractère sérieux. Ce qui le prouve d'ailleurs, c'est que le lendemain du sacre Karle-le-Chauve regagna précipitamment la Loire. Les Nordmans l'y rappelaient : les Nordmans! toujours ce cri funeste retentissait sur quelque point du territoire. Cette fois, ils enfonçaient les portes d'Angoulême et rasaient jusqu'aux fondements le monastère de Saint-Cybar. Comme de coutume, le comte de Karle-le-Chauve arriva trop tard; mais il périt du moins en brave. Ayant aperçu dans la mêlée, Moerne, le chef des pirates, qui dirigeait son cheval vers lui, il mit le sien au galop, et en se rencontrant ils se brisèrent mutuellement leurs lances dans le cœur[1].

D'Angoulême, la troupe de Moerne courut à Poitiers; mais les habitans étaient sortis en armes, et l'attaquèrent avec tant de résolution qu'il s'en sauva

1. « Occidens regem eorum nomine Maurum ab eo ipso occiditur. Currentibus enim caballis ambo in pectoribus sibi lanceas configunt et vitam relinquunt. » (*Ademarus in gestis pontificum et comitum Engolismensium*. Mss. — Duchesne, *Recueil des historiens des Nordmans*, p. 19.)

à peine trois cents hommes. Malheureusement une année ne devait point s'écouler sans que les bandes qui exploitaient la Loire prissent leur revanche. Les lamentations de Poitiers et les cendres de la superbe basilique de Saint-Hilaire attestèrent peu de mois après combien elle avait été complète. L'éloignement de ses montagnes, le courage du comte Stephan ne purent protéger même l'Auvergne. L'épée étrangère moissonnait chaque peuple; la flamme brillait tour à tour au dessus de chaque cité. Tous les liens sociaux étaient rompus : l'autorité royale, tombée en déchéance, ne faisait acte de vie que pour se déconsidérer encore; la force militaire, désorganisée par le morcellement féodal, se sentait de jour en jour plus impuissante. Loin de se rapprocher et de s'unir fortement dans une pensée de conservation nationale, dans le but du salut commun, les trois grands corps de l'état, la noblesse, le clergé et la royauté, séparés par un sentiment inexcusable d'égoïsme, s'éloignaient, s'isolaient davantage à mesure que le danger devenait plus sérieux. La société, abandonnée à elle-même, flottait ainsi au hasard, comme un vaisseau en dérive se meurtrissant les flancs contre mille écueils, et ballottée par l'invasion barbare avec une violence que peuvent seuls peindre les témoins oculaires.

« Quel deuil, hélas! quelle calamité! dans presque tout le pays tourné vers l'Océan les églises furent dispersées, les villes dépeuplées, les monastères laissés en ruines. Telle était la furie des persécu-

teurs, que les chrétiens qu'ils pouvaient prendre ils les passaient au fil de l'épée, ou lorsque leur main était lasse de verser le sang innocent ils les emmenaient en esclavage. Une foule de chrétiens fuyant devant ce fléau abandonnèrent leurs villas et le patrimoine de leurs pères, et se retirèrent en Orient. Le peuple seul aimait mieux périr par le glaive ennemi que de vivre loin du soleil de la patrie. Par malheur un grand nombre, dans l'âme desquels la foi n'avait point jeté de racines, oubliant le saint caractère du baptême, embrassèrent l'idolâtrie. Et ces renégats étaient plus cruels, plus acharnés encore que les barbares : comme ils craignaient que leur qualité d'anciens chrétiens ne les rendit suspects à leurs nouveaux alliés, ils s'efforçaient de découvrir les retraites de leurs frères et se baignaient dans leur sang pour gagner la confiance des païens. Les autres attendaient la paix de l'autre vie sans songer que Dieu n'avait pas encore tiré vengeance de leurs péchés. Avant que cette tempête en effet éclatât sur nous, le riche dérobait l'obole du pauvre, le puissant ne craignait nullement de tuer le faible. Voilà d'où nous vint cette longue et cruelle tribulation. Depuis qu'elle durait, les églises, qui avaient été construites sur des plans si beaux, étaient devenues des ermitages. Les arbres croissaient de toutes parts sur leur faîte et dans les crevasses des murs. Le long de la mer les terres restaient en friche, et l'on n'y voyait des figures humaines que de loin en loin à travers les meurtrières de quelques châteaux.

La population, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ou s'était expatriée en partie, ou avait été massacrée par les barbares, ou s'était fondue dans leurs rangs.

» Il y avait à cette époque, en Périgord, un monastère appelé Paunat[1], dans lequel des soldats du Christ servaient Dieu sans rien posséder en propre au delà de ce que permet la règle de Saint-Benoît. D'autres riches monastères de cette province, ayant au contraire essuyé la fureur du fléau, et craignant de mourir de faim, violaient cette règle et achetaient des propriétés. Or les religieux de Paunat blâmaient leurs frères, disant qu'un moine ne pouvait rien posséder sur terre, pas même la volonté. Ceux-ci étaient pauvres en avoir, mais riches en vertus. Adalgisus, leur abbé, vénérable vieillard à tête blanche, voyant qu'il lui était impossible d'échapper à la faim ou aux barbares, commença à jeter les yeux de toutes parts, comme un bon pasteur, pour chercher un lieu de refuge à ses malheureuses brebis. Sur ces entrefaites, voici que Raimond, l'illustre marquis de Toulouse, apprenant que l'abbé Adalgisus, chassé de son moûtier par les païens, errait à l'aventure avec ses moines, eut l'idée de lui bâtir un monastère sur un de ses domaines, afin que ses péchés et ceux de ses parents fussent rachetés par leurs prières. Il lui envoya donc dire promptement de se rendre à Toulouse. Mais le vieillard, n'étant pas disposé à franchir cet immense espace de soixante milles sans savoir de quoi il s'agissait, fit

1. D. Vaissète, lisant mal la charte, avait écrit à tort *Palmat*.

partir deux de ses moines pour Toulouse, et n'entreprit ce long voyage avec son troupeau que lorsqu'il connût l'intention du marquis[1]. »

Ce qu'il y avait de plus fâcheux, c'est qu'au milieu de la démoralisation générale, et quand il aurait dû chercher à relever par ses paroles et ses exemples l'énergie si déplorablement abattue des populations, le clergé lui portait le dernier coup en présentant ces désastres comme une punition divine.

Il y a trente ans, disait-il, que ces maux désolent le pays, et l'on n'a cherché à les conjurer par aucune expiation. Qui s'inquiète de l'état de la religion? qui observe ses lois, et n'est pas à chaque instant infidèle aux préceptes du Christ? Certes, ce n'est pas sans l'avoir bien mérité que nous subissons le châtiment qu'il avait jadis annoncé par la bouche de Jérémie et d'Ézéchiel[2] :

« Parce que vous n'avez pas écouté ma voix, je rassemblerai toutes les nations de l'aquilon et les déchaînerai sur cette terre et sur ceux qui l'habitent et sur les nations qui les entourent. Et je les massacrerai, et les plongerai dans la stupeur et les grincements de dents, et les solitudes éternelles; et je perdrai pour eux ma voix d'allégresse et de bonheur,

1. « Erat non modica tribulatio quia per omnes penè pagos juxtà Gallicum oceanum dispersæ sunt ecclesiæ, urbesque depopulatæ atque monasteria abjecta. Tantaque fuerat rabies persequentium ut quos capere Christianos quivissent mucrone necaient,» etc. (*Histoire de la fondation de l'abbaye d' Vabres*, en 861. Catel, *Comtes de Toulouse*, p. 69, 70, 71.)

2. Jérémie, ch. I; Ézéchiel, ch. VII, v. 23. Adrevaldus Floriacensis, *loco citato in Normannorum scriptoribus antiquis*. (André Duchesne.)

la voix de l'époux et de l'épouse, et toute la terre sera déserte et stupéfaite. Fais une conclusion, car la terre est pleine de jugements de sang, et la ville d'iniquités. C'est pourquoi je convoquerai les plus méchants des nations, et ils posséderont leurs maisons, et ils abattront l'orgueil des puissants et profaneront leurs sanctuaires. La destruction éclatera : et ils chercheront la paix, mais ils ne la trouveront point. Perturbation viendra sur perturbation, et rumeur sur rumeur; ils demanderont en vain la vision du prophète : la loi périra chez le prêtre, et le conseil chez les anciens. »

Sous ces terribles prophéties qui tombaient de temps en temps du haut des chaires à demi consumées par les flammes, ou retentissaient lugubrement dans les murs d'une église en ruines, les esprits s'inclinaient frappés de terreur. Toute idée de résistance était bannie; et le clergé, plus exposé que les autres classes à cause de ses grandes richesses, ne cherchait à se dérober au fléau que par l'exil et la fuite. Dès qu'on signalait les Nordmans, les évêques s'éloignaient avec précipitation de leurs siéges; les clercs enterraient au plus vite les calices d'or, les vases d'argent, et fuyaient; les moines se réfugiaient dans les puits, ou, chargeant à la hâte sur des charrettes les objets les plus précieux et les reliques de leur fondateur, ils gagnaient soit les châteaux, soit l'épaisse forêt qui entourait le monastère. Heureux quand les pirates ne trompaient point la vigilance des guettes, et, enveloppant le cloître à l'improviste,

n'égorgeaient point jusqu'au dernier ses faibles habitants : heureux surtout lorsque Hasting ou Biœrn, Côte-de-Fer, ne conduisait pas la troupe, car l'œil de faucon de ces païens ne perdait jamais la trace des roues; et si caché que fût le précipice, si fort que parût le château, ils y saisissaient leurs victimes. Leur audace d'ailleurs n'avait point de frein, et dans l'occasion elle revêtait une couleur chevaleresque qui tranche énergiquement par son éclat sauvage avec la timidité et la panique morale de nos pères. Hasting, toujours en quête d'entreprises téméraires, s'était éveillé un jour avec le projet de piller Rome. Lançant aussitôt ses barques à la mer, le voilà qui vogue vers l'Italie. Mais après avoir pris et dépouillé la première ville où il aborde, le but de sa course lui semble rempli, et il regagne l'Aquitaine. La tempête le rencontrant en chemin, engloutit la moitié de ses embarcations. Pour sauver les autres, il est forcé de jeter à la mer vivres, trésors, esclaves; enfin les vagues dans leur colère le précipitent, sans l'y briser, contre les côtes de Provence. Avec ces bateaux délabrés qui n'avaient ni mâts, ni voiles, ni rames, Hasting entra fièrement dans le Rhône, occupa la Camargue, et redescendit au bout de quelques mois chargé d'un riche butin récolté sur les deux rives du fleuve, et principalement à Arles et à Nimes[1]. Se dirigeant ensuite vers son entrepôt de Noirmoutier, il vida ses navires et

1. Ils pénétrèrent cette fois jusque dans le Roussillon. Voy. Suhm, *Histoire du Danemark*, et Ferrera, *Histoire d'Espagne*.

remonta la Sarthe pour les remplir de nouveau aux dépens des populations riveraines. Celles-ci, réunies sous la bannière de Ranulfe, duc d'Aquitaine, et de Rodbert le Saxon, dit le Fort, marquis de France, laissèrent débarquer les Nordmans; puis se déployant tout à coup entre eux et la Sarthe par une manœuvre familière à Rodbert, ils leur coupèrent la retraite. Hasting aurait eu le temps d'atteindre son dragon; mais rougissant à l'idée de fuir devant l'ennemi, il s'enferma dans une église située sur le bord de la rivière, et s'y barricada de son mieux. Ranulfe et le marquis Rodbert assaillirent la basilique avec impétuosité, et tuèrent tous ceux qui défendaient l'extérieur; mais s'apercevant qu'elle était de force à soutenir un siége, ils firent élever une terrasse pour la bloquer de tous côtés, et y dressèrent les machines. Le soleil se couchait. Rodbert, qui étouffait de chaud dans son casque, voulut le quitter un instant pour respirer l'air frais du soir. En ce moment Hasting débouchait de l'église avec les pirates; le brave marquis de France courut à sa rencontre sans se donner le temps de remettre son casque, et fut tué sur les marches de l'église. Presque au même instant Ranulfe, atteint mortellement d'un coup de flèche, tomba dans les bras des siens, qui, découragés par la perte de leur chef, se retirèrent avec les Franks. Hasting regagna donc ses barques en triomphe, laissant comme un trophée dans l'église de Brissarthe le cadavre de Rodbert-le-Fort[1].

1. « Anno dominicæ incarnationis 867. Nortmanni oram Ligeris fluminis

La mort de ces deux braves fut donnée par le clergé, qu'absorbait alors un aveugle égoïsme, comme une vengeance de saint Martin et de saint Hilaire, dont Ranulfe et Rodbert avaient usurpé les abbayes[1].

Une funeste émulation semblait s'être établie entre les deux races païennes accourues du Midi et du Nord pour ravager notre vieux sol. Dès que les voiles sarrazines blanchissaient sur le littoral de la Provence, les longs serpents d'Hasting faisaient écumer les eaux de la Loire; et si les jacques de mailles se montraient à Bordeaux, les turbans ne tardaient point à reparaître vers Marseille. Aussitôt que le roi de mer eut abandonné son arsenal improvisé de la Camargue, l'émir de l'eau[2] y fit une descente.

Rotland, archevêque d'Arles, avait acheté par de magnifiques présents, à l'empereur Ludwig, fils de Lothaire, et à l'impératrice Engelberge, la riche abbaye de Saint-Césaire, située dans la Camargue. Il y éleva à la hâte quelques murs en terre, et eut l'imprudence d'attendre derrière ces frêles fortifications l'arrivée des Sarrazins. Ceux-ci fondent sur l'abbaye avec leur ardeur accoutumée : les trois

occupantes Nonnetensem, Andegavensem, Pictavensem atque Turonicam provinciam iterato crudeliter depopulari cœperunt. Contra quos *Robertus* qui marchiam tenebat et *Ranulfus* dux Aquitaniæ, collecta multitudine, aciem dirigunt,» etc. (Rheginonis abbatis *Chronicon* ad annum 867.)

1. « Quoniam Ranulfus et Robertus de præcedentium se vindicta, qui contra suum ordinem alter abbatiam sancti Hilarii, alter abbatiam sancti Martini præsumpserat, castigari voluerunt, in se ultionem experiri meruerunt. » (Auctor *Chronic. de gestis Normannorum*, ad ann. 869.)

2. Emir-alma, d'où vient amiral.

cents vassaux de Rotland qui défendaient les redoutes sont massacrés; lui-même est pris, transporté dans le vaisseau de l'émir, et chargé de fers. On entre aussitôt en pourparlers, et les musulmans fixent la rançon de leur prisonnier à cent cinquante livres d'argent, cent cinquante manteaux, cent cinquante épées, et cent cinquante serfs, non compris la prime déjà payée pour ouvrir la négociation. Dans l'intervalle l'archevêque mourut. Les Sarrazins pressèrent alors vivement la remise de la rançon, en alléguant qu'ils ne pouvaient rester plus long-temps, et qu'il fallait se hâter si l'on voulait sa délivrance. Les parents de Rotland, qui ne doutaient nullement de leur bonne foi, ayant apporté la rançon convenue, les Sarrazins revêtirent le mort de ses habits épiscopaux, l'attachèrent sur une chaise et, comme pour faire honneur, le déposèrent à bras sur le rivage; après quoi ils mirent à la voile. En s'approchant pour le féliciter, ses libérateurs ne trouvèrent plus qu'un cadavre [1].

Pendant ce temps, où était Karle-le-Chauve? — Encore flétri de la fuite de Saint-Jean-de-Luz qui l'avait vu se cacher trois ans auparavant dans ses murs à l'approche des bannières de son frère Ludwig, il remplissait la balance des pirates et s'efforçait, en y entassant cinq mille livres d'argent, de faire

1. « Rotlandus Arelatensis archiepiscopus abbatiam Sancti Cæsarii apud Ludovicum imperatorem et Engelbergam non vacuâ manu adeptus, in insulâ Camaria nimis undecumque ditissima in quâ res ipsius abbatiæ plurimæ conjacent et in quâ portum Sarraceni habere solebant, castellum opere tumultuario de solâ terrâ ædificans, audito Sarracenorum adventu, in illud satis inconsultè intravit, » etc. (*Annales Bertiniani*, p. 107, t. VII du *Recueil des historiens de France*.)

pencher du côté de la paix les lourdes haches scandinaves. Karle-le-Chauve était à Metz occupé à recueillir l'héritage de son frère Lothaire : tandis que ces bandes qu'il avait reçues en marchand, au lieu de les renvoyer en roi, détruisaient Poitiers de fond en comble, Karle-le-Chauve s'amusait dans ses domaines aux chasses d'automne. Lorsque les flammes allumées par les Nordmans, les Slaves, les Bulgares et les mauvais chrétiens dévastaient si cruellement le pays qu'on n'y trouvait plus d'églises ni de monastères pour dire la messe [1], Karle-le-Chauve courait à Rome chercher la couronne impériale.

Prêtez un moment d'attention à ces voix à l'accent bizarre, saccadé, superstitieux, qui s'élèvent comme un écho mortuaire des catacombes du neuvième siècle [2], et demandez-vous si jamais l'histoire offrit le spectacle d'une déchéance plus rapide et plus déplorable que celle de la royauté karlovingienne! Karle ayant perdu sa femme Hirmintrude, Boson lui amena Richild, sa sœur, qu'il prit aussitôt pour concubine. Par cette échelle, l'ambition du leude s'éleva rapidement à son but. Karle, charmé de la beauté de Richild, lui donna d'abord en échange l'opulente abbaye de Saint-Maurice, et ne tarda point à l'enrichir des dépouilles de Gérard de Roussillon. Gérard, outre le Roussillon, commandait à titre de comte à une grande partie de la Provence, de

1. Concilium Tullense, can. v, loco citato.

2. Annales Bertiniani ad annos 870, 871, 872, 876. — Aimoini de Gestis Francorum lib. v, cap. 36.

la haute Burgondie et du Berry. Ses domaines décrivaient une vaste courbe partant de Perpignan, touchant vers l'est au Rhône et à l'Isère, et allant se terminer à Bourges. A l'exemple des autres leudes aquitains, il refusait toute obéissance au roi; lequel, poussé par de purs motifs d'amour-propre frank, marcha contre lui, sous prétexte qu'il appuyait la révolte de son fils Karloman. Dans cette guerre qui dura deux années, Gérard, secondé vaillamment par sa femme Bertha, ne démentit point le renom que lui avaient acquis ses luttes contre les Sarrazins. Sa résistance fut vive et honorable; mais Bertha s'étant vue forcée de rendre Vienne, il abandonna la Provence, la haute Burgondie (Dauphiné) et le Roussillon, et se retira avec ses trésors dans le comté de Bourges. Alors, au plaid de Compiègne, Karle investit Boson du gouvernement de tous ces pays, et le créa de plus camérier et maître des huissiers du palais. Une fois en possession de ces hauts emplois, Boson attira vers lui le peu d'autorité et de force qui restait encore au descendant dégénéré de Karle-Martel. Chaque jour, secondé par Richild, il faisait passer sur sa tête le pouvoir royal, lambeau par lambeau. Bientôt, entre ce leude ambitieux et cette femme adroite et belle, le vieux Karle, aussi crédule, aussi facile que son père, ne fut plus qu'un instrument et qu'un jouet. On lui dit d'aller piller les terres de son neveu au delà du Rhin, et il partit. Traînant à peine quelques escarres en désordre, il arriva avec des chevaux harassés et sous une

épaisse pluie d'octobre au camp du fils de son frère qui implorait vainement la paix. Ce qu'il fallait au vieux roi, c'était la ruine et le pillage. Il fut trompé dans son attente. Honteusement battu, lui, qui pensait dépouiller Ludwig, revint aussi vite que pouvait courir son cheval au milieu de quelques fuyards que les Thuringiens avaient laissés nus. Au bruit de sa défaite, l'impératrice, fuyant la nuit d'Héristal avec un seul serviteur, accouchait d'un prince dans un fossé. Karle arriva à Compiègne, à point nommé, pour traiter avec les Nordmans. Après avoir mis à contribution en leur faveur les églises et les monastères, il leur abandonna l'empire et se rendit en Italie afin de secourir le pape, et de faire sacrer Richild. Mais Karloman son neveu l'y suivait avec une armée. La terreur glaça le roi et le pape. Le premier regagna précipitamment les Alpes, et le second s'enfuit à Rome, tandis que Karloman se retirait plus effrayé encore sur le faux bruit de l'arrivée des leudes franks. Ceux-ci, heureusement plus sages que le roi, ne voulurent point se rendre à son appel. Les deux Bernhard, le marquis de Gothie et celui d'Auvergne, d'accord avec Boson lui-même, avaient donné l'exemple. Alors Karle tomba malade de rage et de chagrin dans une chaumière du Mont-Cénis, et y mourut empoisonné, dit-on, par un médecin juif. Ceux qui étaient auprès de lui ouvrirent donc son corps, et, après l'avoir embaumé avec du vin et les aromates qu'ils purent se procurer, ils le mirent dans un sac et se dirigèrent vers l'abbaye

de Saint-Denis, où il avait désiré être enseveli. Mais ne pouvant bientôt plus supporter la puanteur de ce cadavre, ils le clouèrent dans un tonneau enduit au dedans et au dehors d'une triple couche de poix et soigneusement recouvert de cuirs. Précaution inutile; car c'est à peine s'il leur fut possible d'atteindre Nantua, où ils s'empressèrent d'enfouir dans la terre cadavre et tonneau tout ensemble[1].

Ne sent-on pas monter du fond de cette décadence, de cet avilissement, de cette dernière période morbide, l'insupportable putréfaction qu'exhale encore dans le passé la famille karlowingienne? La fosse de Nantua engloutit, avec les débris fétides de Karle-le-Chauve, la souveraineté qu'avaient affectée les fils de Martel, outre Loire. Depuis long-temps cette souveraineté n'était qu'un vain titre qui fut irrévocablement déchiré en 877. Les intrigues de quelques évêques parvinrent bien à faire proclamer roi, dans le Nord, Ludwig-le-Bègue, digne rejeton du défunt; mais l'influence de ce pâle fantôme karlowingien expira avant d'arriver aux frontières d'Aquitaine. Les comtes qui apprirent son intronisation ne s'en émurent nullement, et les plus puissants d'entre eux accueillirent ses sollicitations suppliantes avec le silence du dédain. Il faut lire la lettre de l'archevêque Hincmar, si l'on tient à voir dans toute sa réalité le servage sous lequel la royauté était courbée en

1. « Quem pro fœtore non valentes portare, miserunt in tonnâ... Quod nihil ad tollendum profecit; undè ad cellam quamdam, quæ Nantoadis dicitur, cum ipsâ tonnâ terræ mandaverunt. » (Annales Bertiniani ad ann. 877.)

France, et les génuflexions que lui imposaient les leudes aquitains. « Vous savez, lui dit le fier prélat de Reims, comment votre père, assisté de ses grands, vous désigna pour son successeur. Autant qu'il m'en souvient, tous les grands du royaume étaient présents, à l'exception du vénérable abbé Hugo et de Bernard le comte d'Auvergne, et tous consentirent à votre royale élévation. Un peu plus tard, lorsque, au plaid de Kiersi, les noms de ceux qui devaient gouverner avec vous furent proclamés, celui de Boson se trouvait sur la liste; et cependant ni Boson, ni l'abbé Hugo, ni Bernard (d'Auvergne) ne se présentèrent. Il est donc convenable d'envoyer promptement vers les abbés Gozlin et Hugo, vers Boson, Conrad, Bernhard, le marquis de Gothie, et vers le comte d'Auvergne, afin de les prier de *choisir le lieu qui leur paraîtra le plus commode*, et de vous le mander pour que vous puissiez vous y rendre avec les leudes de ce pays[1]. »

Voilà où en était alors la royauté : tremblante dans le secret de sa faiblesse devant les leudes qui possédaient la force, elle reculait chaque jour d'un pas dans la voie du pouvoir unitaire, et revenait fatalement à son point de départ. Sous la main de fer de cette loi divine *qui ramène tout à son principe*, l'usurpation par laquelle s'était constituée et progressivement développée l'autorité royale, tombait pièce à pièce, et le roi redescendait comme dans

1. Nicolas Vignier, *Chronique de Bourgogne, an 877*.

l'origine à la condition du simple leude son égal. Ainsi, après quatre siècles de lutte, les traditions despotiques de Rome, dont les thanes franks voulaient s'armer contre les autres chefs, succombèrent devant les libres traditions germaniques : la vieille défroque impériale que depuis Chlovis ils s'efforçaient de revêtir, se détacha pour toujours de leurs épaules; la tribu ressaisit son influence et son antique liberté, et l'État ne fut plus comme avant l'introduction du système romain, qu'un faisceau de confédérations indépendantes. Ce triomphe du fédéralisme ou gouvernement d'association sur le despotisme d'un seul, fonda la féodalité en concentrant tout le pouvoir dans les mains des nobles franks. Il y avait long-temps que cette révolution, dont le contre-coup va se faire sentir pendant mille années, était prévue. Depuis que le barbare Chlovis s'était couvert du manteau de patrice, les leudes la préparaient en silence et en nouaient plus fortement le nœud de siècle en siècle. Grâce à leur ténacité, favorisée d'ailleurs par les incursions des Nordmans qui, en exigeant un déploiement continuel de force, doublaient leur action et leur audace, le roi, naguère élevé au premier rang, tomba au dernier; et le clergé qui menait la société fut repoussé rudement à l'arrière-garde, ainsi que nous allons le voir en nous plaçant au milieu du neuvième siècle.

SITUATION POLITIQUE ET MORALE DE L'ÉGLISE EN 850.

Les invasions païennes du Nord et du Midi n'eurent pas seulement pour effet de dépouiller le clergé de ses richesses et de lui enlever de cette manière ses principaux moyens d'influence; elles lui portèrent en quelque sorte le coup mortel en rompant sur tous les points le faisceau qui faisait sa force. Les moines fuyaient leurs monastères renversés et pleins des cadavres de leurs frères; les abbés se cachaient dans les forêts; les évêques étaient massacrés au pied de leurs autels, ou, frappés de terreur, disparaissaient au moindre bruit de l'apparition des Nordmans. On en voyait se jeter à la nage pour échapper aux Scandinaves, et périr dans les flots aux yeux de leur ville consternée. Occupés à se dérober au glaive ennemi, les clercs n'écoutaient plus et ne pouvaient même plus entendre, dans le mugissement de la tempête, les voix lointaines et tremblantes de leurs pasteurs. De là, outre la désorganisation du corps ecclésiastique, la mort de la discipline et l'anéantissement de toute autorité soit monacale, soit épiscopale. Un tel désordre s'était engendré dans les mœurs des soldats épars de l'Église, qu'on pouvait regarder cette période comme l'agonie du christianisme. En présence de l'espèce d'interprétation bestiale que subissait encore dans certains lieux le code divin de Jésus, on en croit à peine les contemporains.

Un jour la comtesse Hermangarde visitait le grand monastère de Saint-Martin. En entrant dans l'église, elle vit une jeune fille qui tenait un enfant dans ses bras et sonnait la cloche. A la vue de cet étrange sacristain, la vénérable matrone sentit le rouge monter à son front; mais, dissimulant sa douleur: « Qui êtes-vous, dit-elle à cette femme, et à qui appartient cet enfant? » L'autre s'empressa de répondre: « Je suis la concubine du chévecier de cette église, et voici notre fils. Tout le monde est absent, et je sonne afin qu'on ne nous accuse point de négligence. » La pieuse comtesse, gémissant de voir l'œuvre de Dieu abandonnée par ses serviteurs infidèles, revint à Tours aussitôt, et perçant le double cercle de soldats et de citoyens qui entourait son époux, tomba à ses pieds, et lui dit : « Je t'en conjure, mon comte bien-aimé, accorde-moi la requête que je viens présenter à ta grandeur! » Le comte répondit : « Lève-toi, mon adorée, et fais connaître ta demande. » — « Non, reprit-elle, je ne me relèverai pas et resterai prosternée dans la poussière jusqu'à ce que tes lèvres m'aient promis. » Un murmure favorable accueillit les paroles d'Hermangarde, et, l'assemblée jugeant qu'elle méritait d'être exaucée, le comte se rendit à ses vœux. Alors elle lui rapporta ce qu'elle avait vu dans le monastère, et le supplia de mettre fin à ces désordres : ce qu'il fit plus tard.

1. « Cùmque non sine ductu à littore Ligeris illo qui majus monasterium est Hermangardi Turonis comitissa adveniret, » etc. (De gestis episcop. Turonens. et abbat. majoris monasterii, p. 94.)

Mais tous les leudes n'étaient point aussi religieux que le comte de Tours, et ce fait fut une exception. Loin de songer à soutenir l'Église chancelante, les nobles s'efforçaient d'accélérer sa chute, afin de se partager ses débris. C'était un projet mûrement et sérieusement conçu, dont ils poussaient tous les jours l'exécution, tête levée. Jamais ils ne s'opposaient aux Nordmans ravageant les terres de l'Église : et quand les pirates les avaient pillées, ils s'en emparaient comme le marquis Rodbert et le comte Ranulfe. Si un monastère était menacé, aucun d'entre eux ne déployait sa bannière : ils le laissaient détruire jusqu'aux fondements, tandis que le pont-levis de leur forteresse se baissait avec promptitude pour recueillir les moines chargés d'objets précieux ou des reliques du patron [1]. Placée de cette manière comme entre le marteau et l'enclume, et ne pouvant rien demander à la royauté plus faible encore et plus avilie, l'Église, dans sa détresse, leva les mains vers Rome et supplia les héritiers de l'apôtre de déployer comme contre-poids de cette expansion de force brutale, l'immense pouvoir moral qui leur avait été légué sur les esprits. Qu'on juge si les papes, toujours préoccupés du soin d'agrandir leur suprématie, laissèrent échapper l'occasion. Tout à coup, de cette vieille Rome si majestueuse dans les lointains du passé, avec sa magnifique couronne de souvenirs et de victoires, si imposante dans le pré-

1. Odon de Cluni (*Vie de saint Géraud*, chap. 5€)

sent, devant toute la chrétienté, s'élève la grande voix des successeurs de saint Pierre, qui, dans le ciel orageux du neuvième siècle, semble gronder comme la foudre :

« *A* STÉPHAN, *comte des Arvernes*,

» NICOLAS, *évêque*, *serviteur des serviteurs de Dieu*.

» Les forfaits que tu as eu l'audace de commettre non-seulement contre les lois canoniques, mais encore contre les droits naturels de l'Église, n'ont point échappé à la vigilance du siége apostolique. Bien qu'ils aient rempli notre âme d'une si vive indignation, qu'il nous est impossible de ne pas te courber sous les verges; cependant, dans l'espoir que tu viendras à résipiscence, nous t'envoyons cette missive pour t'enjoindre d'incliner ton front superbe devant les ordres des saints prélats, de faire pénitence de tes fautes passées, et de prendre garde à l'avenir de retomber dans ces excès diaboliques. Atteignant d'un bond les limites du mal, et foulant aux pieds ce que l'Église a de plus saint, tu as expulsé de son siége le très-saint évêque de Clermont, Sigonius, et mis à sa place un usurpateur appelé Ado. C'est pourquoi nous te prescrivons, au nom du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de rétablir sur-le-champ dans sa dignité le très-saint évêque Sigonius, et de ne plus le troubler désormais dans le gouvernement de son Église. Comme on t'impute, en outre, une

foule d'autres actions impudiques [1] et criminelles, nous te sommons de te justifier à la face de nos légats qui doivent présider un synode convoqué dans ce but spécial. Et si tu refuses d'y comparaître, apprends que nous allons te frapper d'excommunication toi et ton usurpateur [2]. »

Malgré ces menaces, le comte Stéphan continua le cours de ses désordres et de ses violences envers l'Église; et s'il ne fût tombé sous le fer des Nordmans, il est probable que jamais l'évêque Sigonius ne serait rentré dans sa ville. Le successeur de Nicolas Ier n'avait pas été plus heureux avec les citoyens et le comte de Bourges. Enhardi par le malheur des temps, Jean VIII crut pouvoir substituer son choix à l'élection populaire et envoya dans la métropole du centre ces deux lettres apostoliques :

« JEAN, *évêque, au clergé, au peuple et au sénat de la sainte Église de Bourges.*

» Nous avons appris par diverses voies, par le rapport de notre fils, le sérénissime Auguste, et surtout par la relation du vénérable Léon, apocrisiaire et messager de la sainte Église romaine, et celle du digne évêque Pierre, son collègue, que la province située dans le ressort de la métropole bordelaise a

1. Le pape faisait allusion à une plainte déposée par Raimond, comte de Toulouse, dont Stéphan avait abandonné la fille pour vivre avec une de ses parentes. Le concile se réunit au *Tousi*, dans le diocèse de Tulle.

2. Nicolai I, papæ, epist. LXVI; in Sacrosanct. concil. Ph. Labb. t. VIII, p. 466.

été si cruellement désolée par les ravages des païens que, non-seulement notre confrère n'en pourrait tirer aucun revenu, mais qu'on ne trouve plus même debout une maison chrétienne. C'est pourquoi, considérant que l'illustre et respectable archevêque Frotarius, aussi remarquable par la pureté de ses mœurs que par l'éclat de ses actes, est l'homme le plus propre à gagner les âmes à Dieu : et ne voulant pas que l'activité d'un personnage aussi précieux s'éteigne dans l'oisiveté, nous lui avons confié, de notre plein pouvoir apostolique, le gouvernement de votre sainte Église. Montrez-lui donc humblement l'obéissance et la soumission qui sont dues à votre métropolitain, à votre recteur, à votre souverain pontife, car telle est notre volonté. Honorez votre pieux archevêque, dont les bras s'ouvrent déjà pour ses enfants chéris, et sachez bien que, sans la douloureuse nécessité sous laquelle les incursions barbares nous forcent de fléchir, nous n'aurions point suspendu les lois canoniques. Lorsque cette nécessité cruelle n'existera plus, elles reprendront toute leur vigueur. »

« *A nos très révérends et très-saints frères les évêques de la province de Bourges.*

» Ayant appris par vos lettres, et de la bouche de Léon, l'apocrisiaire de notre siége apostolique, la ruine totale de Bordeaux et les terribles ravages qu'essuya cette malheureuse province : instruit que

les incursions des Nordmans l'ont changée en une triste solitude, que les débris des populations échappés au carnage gémissent, loin de leur patrie, dans les chaînes, nous avons résolu (convenons-en, malgré notre douleur, avec le pape Gélasius) de subir la loi de la nécessité, et, contraint par le malheur des temps, de relâcher un peu les liens de la discipline ecclésiastique. Les saints canons défendent en effet à tout évêque de changer de province. Mais si nous observions ce précepte à la lettre, il faudrait fermer notre cœur à la pitié, et voir d'un œil sec, errants et dépouillés ceux qui souffrent pour la cause de la foi chrétienne. Au nombre de ces nobles victimes on compte Frotarius, dont il nous a paru convenable d'utiliser les lumières en le nommant au siége de Bourges aujourd'hui vacant. Obéissez-lui donc, et rendez-lui le respect et l'honneur qu'exige la dignité métropolitaine [1]. »

A cet empiétement de la puissance apostolique, les habitants de Bourges répondirent en fermant leurs portes; et bientôt le pape écrivit deux nouvelles lettres. La première, ainsi conçue, s'adressait à Frotarius.

« Je viens d'apprendre, vénérable archevêque, l'avanie que les hommes du comte Bernhard ont faite à ta fraternité en te fermant les portes de ta métropole. Nous ne pouvons qu'exhorter ta dilection à

1. « Quia Burdigalensem urbem, sed et totam provinciam diversis cladibus, sed præcipuè incursionibus Nortmannorum desolatam, » etc. (Johannis papæ littera XIV; in Sacrosanct. concil. Ph. Labb. t. IX, p. 12.)

souffrir avec patience, et à presser nos frères les évêques, de se rendre au synode de Troyes. Nous attendons avec la plus vive impatience l'arrivée de notre très-cher fils Ludwig, et souhaitons que ta sainteté florisse toujours dans le Seigneur [1]. »

La seconde était pour son très-cher fils, le très-noble marquis Bernhard.

« Comme vous êtes, disait-il, de ceux que j'affectionne particulièrement, je reprendrai votre noblesse dans les choses où elle me semble offenser Dieu, et lui adresserai des représentations paternelles. Il s'agit en ce moment du vénérable évêque Frotarius, à qui vos hommes ont eu la témérité d'interdire l'accès de sa métropole. Le Seigneur, fils bien-aimé, s'est réservé le jugement de ses évêques, et il n'entend pas que les laïques les traduisent à leur tribunal. Nous avertissons donc votre dilection dévouée de réparer sans retard le mal fait à l'archevêque; car s'il ne reçoit une satisfaction suffisante, nous serons forcé de prendre sa défense. Puisse votre noblesse se bien porter [2] ! »

Ces douces paroles, à travers lesquelles perce déjà l'aiguillon menaçant, ne purent soulever la lourde cuirasse du leude. Jean VIII change alors de ton subitement, et lui jette ces phrases brèves et impératives :

« Il a été rapporté à notre pontificat que le saint évêque Frotarius voulait livrer Bourges aux enne-

1. Eodem loco, t. IX, litter. c. IV, p. 83.
2. « Quia tempore nonnullos diligimus specialius. » (Ibidem, p. 84.)

mis de ton seigneur, le glorieux roi Ludwig, et que c'était par ce seul motif que tu lui en avais fermé les portes. Or voici qu'il vient lui-même au-devant de cette accusation, et déclare vouloir se justifier en notre présence. C'est pourquoi nous te mandons et t'ordonnons, de par notre autorité apostolique, de te rendre en personne au synode, et d'y conduire le vicomte Gérard, Umbert, Aguvarn et Ingelbert, contre lesquels ledit évêque a des réclamations à former. Là, devant nous et devant le très-glorieux roi, tout sera décidé selon les canons et la loi humaine[1]. »

Bernhard ne daigna pas même répondre, et le pape, forcé dans ses derniers retranchements, dut employer son arme la plus terrible, et proclama en ces termes l'excommunication du marquis :

« Le sacrilége Bernhard, fils de Bernhard et de Blihilde, usurpateur des biens de l'Église, rebelle à la puissance royale établie de la main de Dieu, ayant été appelé trois fois par son propre archevêque Frotarius, auquel il vient d'enlever sa ville et tout ce qu'il possédait ; deux fois par notre autorité apostolique, et une fois par la sublimité du roi elle-même, et, au lieu de comparaître, s'obstinant dans sa rébellion, et n'ayant pas craint d'arracher à ses hommes, à force de caresses et de menaces tyranniques, un abominable serment, est séparé de toute société chrétienne et déclaré indigne du corps et du sang de notre Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'il ait fait réparation.

1. Relatu videlicet hominis pontificio nostro, etc. Litter., c. xv, t. ix, p. 87.

S'il ne s'amende point, s'il persiste dans son usurpation violente, s'il essaie de résister aux vœux de ses fidèles, nous lançons sur lui l'anathème de l'Esprit saint. Tous ceux qui communiqueront avec l'excommunié, nous ne pouvons nous empêcher de les frapper de la même malédiction [1]. »

Malheureusement pour l'Église, les foudres de son chef, s'éteignant avant d'arriver sur la tête des coupables, n'épouvantaient personne. Presqu'en même temps le pape est contraint d'écrire :

« *Aux très-révérends et très-saints* FROTARIUS, *archevêque de Bourges ;* ANSELME, *évêque de Limoges ;* HECFRID, *évêque de Poitiers, et à tous les prélats, comtes et autres personnes illustres, fidèles à la sainte Église de Dieu.*

» Nous avons appris d'Adelard, le vénérable archevêque de Tours, comment, au mépris de toutes les lois, certains comtes et autres, leurs sujets, ont eu l'audace d'envahir les biens de l'église de Saint-Maurice de Tours. Nous vous mandons en conséquence, et vous enjoignons de notre plein pouvoir apostolique, de commencer par avertir ces ravisseurs, afin qu'ils restituent les terres usurpées ; s'ils refusent de vous écouter, vous vous réunirez en synode et les excommunierez en mon nom : et, ce qu'à Dieu ne plaise, s'ils méprisent cette censure et ne rendent

1. P. 89, litt. CXX.

point ce qu'ils ont pris, vous les séparerez de toute communion chrétienne. Rappelez-leur en même temps de ne pas oublier les nones et les dîmes que, selon l'ancienne coutume, ils doivent à l'Église [1]. »

Vaines recommandations! le désordre était porté à un tel point, l'anarchie qui dévorait le corps ecclésiastique avait atteint une gravité si affligeante que les évêques eux-mêmes luttaient entre eux, et se dépouillaient à main armée avec plus d'âpreté que les nobles.

« Nous avons éprouvé une vive douleur, disait le pape à l'évêque de Maurienne, Adalbert, en apprenant que, oublieux de ton saint caractère, tu avais envahi le matin la basilique de Grenoble, à la tête d'une foule de gens armés, et qu'au moment même où l'évêque Bernar officiait tu l'avais arraché par force des autels et traité ignominieusement, bien qu'il ne fût coupable envers toi d'aucun outrage. Cette action nous déplaît fort, et nous estimons que tu as agi avec témérité de quelque façon qu'on l'envisage. C'est pourquoi nous t'engageons à venir à Rome, au prochain synode, avec le vénérable Bernar, afin que nous tâchions d'arranger cette affaire à votre satisfaction mutuelle [2]. »

Dans la forme même de ces reproches on voit quel chemin cette étrange licence avait dû faire, puisque c'est à peine si le pape ose la blâmer : mais, il eut beau adoucir sa voix, son autorité ne prit pas

1. P. 89, litt. cxxi.
2. Ibidem, p. 211, litt. ccxvi ejusdem.

plus de force, ses décrets n'en obtinrent pas plus de respect. Otramn, l'archevêque de Vienne, n'hésita point à consacrer un évêque à Genève, et à faire saisir et jeter en prison comme un misérable, après l'avoir dépouillé de tout, l'élu du Saint-Père, appelé Optandus. Jean criait encore de Rome, que « celui qui touche ses anges touche la prunelle du Seigneur; » il menaçait encore Otramn de l'excommunier, lui et ses adhérents, au prochain synode, que déjà un attentat plus audacieux lui remettait la plume à la main.

« Nous venons d'apprendre avec stupéfaction, écrit-il à Rostang, archevêque d'Arles, à Sigbod, archevêque de Narbonne, et à Rodbert, archevêque d'Aix, que le vénérable Gibert, évêque de Nîmes, n'a pas craint de s'emparer d'un monastère que nous avions acquis *de lui-même*, d'en expulser les moines et d'en distribuer les terres à ses fidèles. Nous prions donc votre fraternité de s'entendre avec les autres évêques pour convoquer un synode où vous manderez l'évêque némausien. Là vous le sommerez de se retirer, lui et les siens, des terres de mon monastère; et s'il fait la sourde oreille, qu'il soit, de par notre autorité apostolique, suspendu et excommunié [1]. »

Est-il un acte qui peigne plus éloquemment la débilité, l'impuissance de cette autorité purement morale, en présence du matérialisme tout bardé de fer des seigneurs? La conscience de sa faiblesse

1. P. 121, lettr. CXC.

L'EMPEREUR[1].

« Comment pourrons-nous être sûr que jusqu'à notre retour, s'il plaît à Dieu de nous l'accorder, l'ordre ne sera pas troublé? Qui me répondra de mon fils et de vous; qui vous répondra de lui, et quelle sera votre garantie mutuelle?

LES SEIGNEURS.

Au quatrième article, où il est écrit : Comment pourrai-je être sûr de mon fils? nous répondrons que la meilleure assurance que vous puissiez avoir consiste dans votre paternité; que vous l'avez engendré et nourri, et devez le connaître, et qu'au surplus personne n'est mieux à même de le juger que votre sagesse. Quant à ce qui est écrit touchant le fonds que vous pourrez faire sur nous jusqu'à votre retour, nous répondrons par le serment que nous avons prêté, par la déclaration que tous, tant clercs que laïques, nous avons dressée et signée ici même et par la profession de foi et le serment que le légat du seigneur apostolique Adrien, et celui de Ludwig, votre neveu, ont reçus de nous. A Reims, pareillement, nous vous promîmes fidélité, et jurâmes de nous mettre à votre disposition pour la défense du royaume, de votre femme et de votre fils, et de ceux que vous pouvez avoir encore. Nous nous rappelons et maintenons toutes ces promesses et, s'il plaît à Dieu, nous les tiendrons jusqu'à la fin de nos jours. Aussi,

1. « Quomodo securi esse possumus, quousquè Deo donante huc revertamur, à nullo regnum nostrum inquietari posse. » etc.

(Baluze, *loco citato*.)

vous pouvez nous croire. S'il en est qui aient oublié leurs serments, qu'ils soient amendés selon la gravité de la faute et l'usage. Si quelqu'un de vos fidèles n'a pas juré, et que vous désiriez qu'il jure, il le fera. Vos fidèles vinrent à vous après la mort de votre frère. Vous savez quel serment ils vous ont prêté. Ceux qui l'ont tenu jusqu'ici le tiendront toujours. Venant à ce qui est écrit plus bas : Comment nous pourrons vivre en paix avec votre fils, nous répondrons qu'il n'est pas un de nous *qui ne désire de l'avoir pour son seigneur après votre mort;* mais que personne n'a besoin de lui demander autre chose que ce que vous avez statué et arrêté dans vos capitulaires, à savoir qu'il conserve chacun dans son rang et dans ses honneurs. A ce qui est aussi écrit : Comment il pourra compter sur nous, notre réponse sera la même qu'à Reims.

L'EMPEREUR.

Comment serons-nous certain, si la mort nous frappe, que notre fils et nos fidèles laisseront à notre épouse bien-aimée les bénéfices que nous lui avons accordés, et que nous pourrions lui donner encore?

LES SEIGNEURS.

Votre fils est prêt comme nous, le cas échéant, à respecter vos dispositions sur cet article.

L'EMPEREUR.

Quelle assurance aura notre fille de garder ce que nous lui léguons, de rester sous l'autorité de sa

mère, et de n'être ni mariée, ni voilée contre son gré?

LES SEIGNEURS.

Votre fils est prêt comme nous à prêter appui à votre fille.

L'EMPEREUR.

Si nos neveux, suivant les traces de leurs pères, viennent nous assaillir en chemin, ou machinent quelque trame perfide contre l'empire après notre départ, quelles mesures prendrez-vous pour leur résister?

LES SEIGNEURS.

Ceux qui restent dans le royaume seront à votre disposition, et ceux qui vous suivent vous défendront.

L'EMPEREUR.

S'il vient à mourir un comte dont le fils soit avec nous, nous proposons que notre fils, assisté des autres fidèles, *choisisse parmi les meilleurs amis et les plus proches parents du défunt* un seigneur qui, de concert avec l'évêque et les officiers du comté, administre le bénéfice jusqu'à ce que nous soyons informé du fait, et que nous puissions investir le fils des honneurs du père. Si le comte décédé ne laisse point d'enfant, nous proposons que notre fils et les autres fidèles choisissent un seigneur chargé d'administrer le comté conjointement avec l'évêque et les officiers du défunt jusqu'à ce que nous ayons fait savoir notre volonté. Et qu'à ce propos nul ne se formalise, s'il nous plaît de donner ce comté à un

autre que celui qui l'administrait provisoirement[1]. Il en serait de même pour nos vassaux.

LES SEIGNEURS.

Ces articles n'ont pas besoin de réponse, car ils ont été parfaitement conçus et réglés par votre sagesse. »

Dans ce dialogue est toute la féodalité. Les rapports des barons et du roi établissent nettement et circonscrivent les attributions politiques de chacun; le prince royal lui-même vit et agit dans la sphère des leudes, a les mêmes intérêts et, placé pour ainsi dire sous leur main, sert de contre-poids et de garantie contre le despotisme de son père, qui voyait sans cesse devant lui un prétendant prêt à le remplacer s'il sortait des bornes de son pouvoir. De cette indépendance reconnue à l'émancipation complète il n'y avait qu'un pas, et les seigneurs aquitains l'avaient fait depuis long-temps. Leur page, laissée en blanc au plaid de Kiersi, l'atteste encore. Karle ne leur demanda rien, parce qu'il n'aurait trouvé personne pour lui répondre; et lorsque son fils, dit le

1. « Il n'y a, dit M. Fauriel dans son *Histoire de la Gaule méridio-» nale*, t. IV, p. 383, il n'y a pas moyen d'affirmer qu'il y ait dans les capitu-» laires de Kiersi quelque chose qui puisse être pris pour une concession » de l'hérédité des offices des dignites politiques. Il y a plus, le contraire y » est clairement énoncé : dans tous les cas prévus comme exigeant ou com-» portant le remplacement provisoire d'un comte décédé, le roi se réserve » expressément sa nomination définitive. » M. Fauriel, qui a vu d'ailleurs le mouvement féodal en esprit élevé, se trompe ici : l'hérédité des bénéfices est aussi formellement garantie que possible, et le droit des hérifiers mis sous la sauvegarde des seigneurs eux-mêmes. S'il avait lu le capitulaire avec plus d'attention, il aurait vu que l'empereur ne proposait de se réserver la nomination que dans le cas où le comte serait *mort sans enfant*. « Si verò filium non habuerit... »

Bègue, prit la couronne à Reims des mains d'Hincmar, nul ne s'en émut au delà de la Loire, car le pays méridional, définitivement séparé du nord, était rentré par la féodalité dans cette existence nationale dont il poursuivait le rêve depuis tant de siècles. Toutefois, bien que la vieille Aquitaine fût redevenue elle-même, avec ses droits nationaux elle n'avait pas repris l'unité. Par un funeste hasard, les institutions fédérales des Germains avaient tant de ressemblance avec les grandes formes de l'administration romaine, que les comtes d'Aquitaine, Franks pour la plupart[1], qui fondèrent la féodalité au midi, se trouvèrent pour ainsi dire emboîtés dans les cadres des fonctions romaines conservées par les Goths. D'où il arriva qu'on eut toujours l'empire moins l'empereur, les provinces moins le préfet du prétoire, et tous les vices du gouvernement de Rome moins la force créée par la centralisation du pouvoir. A peu de chose près, les nouvelles divisions du territoire correspondaient par conséquent aux divisions anciennes.

CIRCONSCRIPTIONS FÉODALES.

Comté de Toulouse et marquisat de Septimanie.

Comtés de Narbonne,	de Maguelone,
de Rasez,	d'Uzez,
de Nimes,	de Carcassonne,
de Béziers,	d'Alby,

1. Voyez l'*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 257, 384, 390.

de Gévaudan, de Vivarais,
de Foix, de Rouergue,
du Velay, du Quercy.

Duché de Gascogne.

Comtés de Conserans, de Fezenzac.
de Bigorre, Vicomté de Béarn.

Comté d'Auvergne.

Vicomtés de Limousin, de Berry,
de Turenne.

Duché d'Aquitaine.

Comtés d'Angoulême, de Périgord,
de la Marche.

Duché de Provence.

Comtés d'Arles, de Roussillon,
de Vienne.

Telles étaient, vers la fin du neuvième siècle, les principales divisions du sol. En se le partageant à la face de la royauté, trop faible pour retenir même sa suzeraineté nominale, chacun s'attribua définitivement à titre héréditaire ce qu'il possédait déjà[1];

1. Voilà la cause réelle de l'établissement féodal. M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. II, p. 255, 256 et 257) la voit dans l'absence des grandes relations et le rétrécissement de l'horizon de la pensée. C'est une opinion qui nous paraît beaucoup plus juste en théorie que dans la pratique. Si l'on en excepte, en effet, l'idée religieuse, qui ne cessa, même à cette époque, de servir de lien général à la société, quel est le rôle que jouent les idées dans le mécanisme gouvernemental ? Ne pourrait on pas dire, avec plus de raison, que très-souvent, à mesure que les sujets pensent, l'unité morale de l'empire s'évanouit et prépare la ruine de l'unité politique? Nous sommes certain que M. Guizot est aujourd'hui de cet avis.

« L'*hérédité des fiefs* et l'établissement général des arrière-fiefs éteigni-

mais ces possessions étant plus ou moins étendues selon l'importance des bénéfices ou le crédit des bénéficiaires, il y eut inégalité entre les lots. Ainsi les vingt-sept petits comtés devinrent forcément les satellites des six grands fiefs, et durent graviter autour d'eux dans leur mouvement politique. Le comté de Toulouse, le comté d'Auvergne, le marquisat de Septimanie et les trois duchés de Gascogne, d'Aquitaine et de Provence s'élevèrent au milieu de ce morcellement général comme les six colonnes de la féodalité méridionale. Par un effet très-remarquable des traditions romaines, ces grands centres d'autorité représentaient les anciennes provinces de l'empire. Le comté de Toulouse, par exemple, équivalait à la première Narbonnaise; celui d'Auvergne, à la première Aquitaine: le marquisat de Septimanie, à l'ancienne province de ce nom; le duché de Gascogne, à la Novempopulane; celui d'Aquitaine, à l'Aquitaine seconde; et celui de Provence, à la Viennoise, la deuxième Narbonnaise, et les Alpes maritimes. Boson réunissait ces trois provinces sous son sceptre ducal; tandis que le vieil Eudo à Toulouse, Bernhard, le fils de Blihilde, à Clermont, un autre Bernhard à Narbonne, Sanche-le-Montagnard à

rent le gouvernement politique et *formèrent* le gouvernement féodal.» (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, liv. XXXI, chap. XXXII.)

Quant au système de M. Thierry, qui donne pour mère à la féodalité son idée fixe des races (*Lettres sur l'histoire de France*, lettre XI), il a été trop victorieusement réfuté par M. Guizot (*loco citato*, p. 250-252), et les faits le démentent avec une trop grande évidence pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter.

Bayonne, et Ranulfe à Poitiers, jouissaient des droits régaliens[1]. Ce Boson était le même ambitieux que nous avons vu mettant sa sœur dans les bras de Karle-le-Chauve, et par la concubine gouvernant le faible vieillard. Bien qu'il eût obtenu des largesses impériales un magnifique domaine, il ne put s'en contenter; et entendant la royauté s'écrouler dans le nord, il entreprit de la reconstruire au midi.

ROYAUME D'ARLES.

Pour arriver à ce but, l'astucieux Frank, rompu à toutes les roueries diplomatiques de l'époque, ourdit une intrigue dont les fils, grossièrement évidents aujourd'hui, montrent cependant quel degré de finesse et d'hypocrisie avait atteint l'ambition de ces barbares. Des bruits habilement semés préparèrent d'abord les esprits. Le front de sa femme Hermangarde, qui avait dû porter un diadème d'impératrice, rougissait, disait-on, sous une simple couronne ducale. Elle gémissait, elle, la fiancée d'un césar, de ne pas être la femme d'un roi. D'autre part, Ludwig-le-Bègue n'avait laissé que deux enfants incapables de porter le faix du pouvoir. Les incursions des Nordmans exigeaient, pour le soutenir avec honneur, des mains énergiques. Ensuite, lorsqu'il jugea que cette idée avait fait assez de progrès, il convoqua,

1. « Reipublicæ statu jam nimis turbato, regales vuassos insolentia marchionum subjugaverat. » (Odon de Cluni, *Vie de saint Géraud*, liv. I, ch. XXXII.)

probablement avec l'appui du pape Jean, son intime ami, un concile à Mantaille, composé de tous les évêques et principaux de son duché. Là, *à force de présents, de sollicitations et de menaces, moitié par corruption, moitié par terreur*[1], il leur arracha la délibération suivante.

« Les évêques s'étant assemblés au nom de notre saint Sauveur pour célébrer le concile à Mantaille, dans le territoire de Vienne, traiter des affaires de l'Église et sonder les mystères de la Providence, leur attention s'est aussitôt portée, malgré la multiplicité d'affaires qui les pressait, sur la personne qui, en vertu de l'ancien et du nouveau Testament, est chargée de diriger les peuples. Et comme tant les pères qui sont appelés évêques par la grâce de Dieu que les princes et le bas peuple manquaient depuis long-temps d'appui, et ne pouvaient compter sur aucun secours efficace, depuis surtout la mort de l'empereur, nous nous sentîmes tous agités d'une grande inquiétude; car nous étions livrés sans défense non-seulement aux attaques de l'ennemi invisible, mais encore aux assauts de ces ennemis déclarés parmi lesquels on comptait même des enfants dénaturés de l'Église : c'est pourquoi ayant jeté les yeux de tous côtés, et cherché de concert avec les illustres quelqu'un capable de nous tirer de ce mauvais pas,

1. « His rebus et propter virtutis opinionem sibi facilè regnum conciliatum iri existimavit. Quare convocatis episcopis ad Mantalam *magnis præmiis et pollicitationibus et non mediocribus terroribus* denunciatis Arelatis rex est appellatus. » (Alfonsi Delbene episcopi Albiensis, *De regno Burgundiæ Transjuranæ et Arelatis*, lib. I, p. 4.)

le chemin de l'équité? Si l'humilité, base de toutes les vertus, sera bien établie dans votre âme? Si, vous maintenant dans la voie de vos saints prédécesseurs, vous songerez plutôt à gouverner sagement qu'à jouir de l'éclat du pouvoir? Si vous enchaînerez au pied du trône la colère, la dureté, l'avarice, la cupidité, la violence et l'orgueil, patrice équitable aussi bien pour les petits que pour les grands, aimant la vérité, toujours prêt à l'accueillir, et foulant aux pieds les suggestions brutales des passions, afin que ni les prélats, ni les primats n'aient point à se repentir un jour du choix qu'ils font de vous, et que leur autorité évangélique et apostolique soit constamment respectée pour la plus grande gloire de Dieu? »

A ces paroles, Boson, comme effrayé de la tâche qu'on voulait lui imposer, feignit d'abord une grande répugnance; cependant, cédant aux instances qui lui furent faites au nom de Dieu et de son Église, *il se résigna, et, tendant au joug sa tête docile*[1], *il répondit :*

« *Au très-sacré synode et aux primats nos fidèles, l'humble serviteur du Christ*, BOSON.

» Je commence par rendre grâces de bouche et de cœur à votre dévouement, car, bien que je m'en reconnaisse indigne, je vois aujourd'hui clairement

1. « *Tandem obedienter colla promittendo submisit*, » etc. Loco cit. in Sacrosanctis conciliis Labbei.

que je possède tout votre amour. Quant à la haute dignité où, suivant l'inspiration divine, votre zèle désire m'élever pour qu'en vue de l'éternelle récompense je puisse servir dans ma faiblesse ma sainte Mère, l'Église du Dieu vivant, je vous déclare que, persuadé de mon peu de valeur, et sachant combien je suis au-dessous d'un pareil office, j'aurais refusé inflexiblement si je n'avais reconnu le doigt de Dieu dans ce vote spontané et unanime. Mais je sens qu'il faut obéir aux prélats que le ciel inspire, et que je ne peux m'empêcher de me rendre aux vœux de mes amis et de mes fidèles. Je jure donc librement d'observer en tout point la règle de conduite que vous m'avez tracée, et voici la marche que je me propose de suivre. Premièrement, je défendrai avec le plus grand zèle les intérêts de la foi catholique; je respecterai les priviléges de l'Église, et ne me gouvernerai que par vos avis. Tous mes sujets, selon votre recommandation, obtiendront bonne et rigoureuse justice, et conserveront leurs défenseurs. A l'exemple des saints princes mes prédécesseurs, je serai pleins d'égards pour mon clergé et mes fidèles. Quoique je reconnaisse ma fragilité, j'espère veiller avec tant de soin sur mes mœurs que je ne deviendrai pour personne un sujet de scandale. Si ma faiblesse humaine m'entraînait au delà de mes intentions, corrigez-moi par vos conseils. Je réformerai les désordres que vous m'avez signalés dans ma maison. Je vous conjure ensuite, très-sacrés pontifes, illustres potentats de l'Église du Tout-Puissant, et

vous, primats et sous-primats, mes fidèles, de m'aider à remplir cette charge immense que je n'accepte qu'à votre prière, et d'arrêter que des oraisons solennelles seront faites pendant trois jours pour demander au Seigneur qu'il me tienne toujours dans la droite voie, et ne permette pas que je trompe mon peuple [1]. »

Ainsi les ambitieux tiennent le même langage en tout temps. Voilà au front de Boson ce masque d'abnégation et de dévouement hypocrite que nous croyions avoir brisé, il y a cinq cent huit ans, sur le visage de Julien. L'ancien maître des huissiers du palais en recolla les morceaux que nous retrouverons encore, et crut ou feignit de croire qu'il avait caché les traits hideux de son ambition aux yeux des masses. Ce qui lui importait du reste, c'était d'atteindre son but, et à coup sûr il se souciait aussi peu du vœu unanime de ses évêques et de celui de ses barons que de l'assentiment populaire. Ce simulacre d'élection de pure origine germanique, et représentant presque exclusivement la conquête, car sur vingt-cinq votants on compte dix-sept évêques franks, constitua le royaume d'Arles, qui s'étendit depuis les montagnes du Jura et la Méditerranée jusqu'à la Savoie et au Rhône [2]. Laissons maintenant Boson, glissant sur la pente rapide du despotisme, mentir selon l'usage à toutes ses promesses [3], et dé-

1. « Sincerissimæ devotioni gratiarum actiones et corde rependo, » etc. (Loco citato.)
2. Alphonse Delbene, *De regno Burgundiæ*, lib. I, p. 5.
3. Voir les Annales de Bourgogne de Guill. Paradin de Cuyseaulx, p. 112.

fendre son usurpation contre les leudes des deux fils de Ludwig-le-Bègue, et voyons la féodalité libre de tout frein, aux prises avec les Nordmans, et se développant pendant deux siècles et demi au bruit des armes.

Nous entrons maintenant dans un ordre de choses qui n'est que l'association des *plus forts* contre les *plus faibles* [1]. Attendons-nous donc à marcher constamment entre l'injustice, l'égoïsme, la perfidie et l'abus de la force.

Jamais le titre de roi n'avait été si commun que depuis l'abolition de fait de la royauté : vis-à-vis le représentant héréditaire des Karlowingiens, encore au berceau [2], s'élevaient trois comtes puissants, ceints de la couronne élective. Boson en Provence, Od, le fils de Rodbert-le-Fort, en France [3], et Ranulfe dans l'Aquitaine [4]. Chacun de ces rois suivait une ligne opposée. Boson, après s'être vaillamment défendu contre toutes les attaques des Franks, ne songeait qu'à raffermir la base du trône qu'il allait laisser à son fils, et il y réussissait malgré les excommunications des évêques et les anathèmes foudroyants du pape, qui s'était brouillé avec lui, et ne l'appelait plus que tyran et fils de Bélial, depuis la confiscation de quelques monastères. Ranulfe guerroyait contre le roi, parce que deux ambitieux séparés seu-

1. Mirabeau, *Essai sur le despotisme*, p. 70.
2. Karl-le-Simple.
3. Auctor vitæ sancti Genulfi, lib IV.— Ademarus, lib. II.
4. Herman-le-Raccourci dans le t. I *Antiquariarum lectionum* de Canisy.

lement par un fleuve, sont forcés de le passer à chaque instant; et ce dernier, embarrassé déjà par la bruyante indépendance de ses propres vassaux, avait encore à lutter presque seul contre les Nordmans. Le désordre, créé par la dislocation monarchique et l'établissement de la féodalité, était devenu un excellent élément de succès pour ces terribles ennemis. Les dissensions civiles avaient produit sur l'invasion scandinave l'effet du vent sur un incendie. Malgré le courage des bourgeois de Tours qui, derrière les reliques de Saint-Martin, combattirent comme des lions, les bandes d'Hasting s'étaient abattues sur les bords de la Loire, et d'Amboise au Cher avaient ravagé le pays comme une nuée de sauterelles. La vue du butin et de la foule d'esclaves qu'elles remportèrent dans le Nord fit tressaillir la Scandinavie, et au printemps de 885 la jeunesse sortit en si grand nombre, que nos pères, effrayés, la comparaient à ces amas de fourmis qu'on voit poindre de terre par tourbillons [1]. Les vaisseaux, avides de carnage, ayant la bouche béante et les flancs hérissés de boucliers [2], abordèrent en Aquitaine. Entrant par Bordeaux, qui n'était qu'un monceau de ruines, les pirates livrèrent aussitôt aux vents leurs voiles de peaux et se mirent à remonter la Dordogne et la Garonne. Ils avaient à leur tête un farouche roi

1. « E nativo solo modo formicarum ebullientes fines Galliarum et præcipuè Aquitaniam depopulabantur. » (Vieux parchemin de l'abbaye de Charroux.)

2. Snorro, sagas.

de mer, nommé Rainald ou Regnaud, dont la mémoire devait être impérissable dans les traditions populaires. Ce chef, que tout nous représente comme berserke, c'est-à-dire en proie à des accès de folie furieuse, engendrés par de trop larges libations ou par les incidents de cette existence étrange qui finissaient par exalter le cerveau des champions, ce chef audacieux dépassa en excès Asker, et Hasting lui-même. Toutes les villes, baignées par les deux fleuves gascons, furent pillées, brûlées ou mises au niveau du sol[1]. Devant ce fléau destructeur, les populations abandonnaient partout la plaine. Dès que la crête d'airain des dragons apparaissait de loin, se glissant à travers les arbres et les broussailles des rives, les habitants des cités ou des bourgs prenaient la fuite et couraient chercher un refuge dans le haut pays. En semant ainsi sur ses pas la terreur et la mort, Regnaud pénétra dans le Lot et se trouva un jour devant le palais impérial de Cassaneuil. A l'aspect de l'ancien séjour de Charlemagne et de ces hautes tours qui commandaient le Lot et la Garonne, un cri de fureur s'échappa des lèvres de Regnaud. Toute la haine, tous les vieux levains de vengeance déposés autrefois dans les cœurs de leurs hôtes par les Saxons réfugiés, fermentaient en son âme. Il sauta sur la rive avec ses pirates, et les victimes de Charlemagne durent tressaillir dans leur tombe.

Par une sorte de réaction providentielle, les amis

1. Aimonius Floriacensis, Miracula sancti Benedicti, lib. I.

de ceux qu'il avait écrasés sous le poids de son glaive, semblaient venus, au bout de cent sept ans, exprès pour les venger. Comme à Aix-la-Chapelle, aucun outrage ne fut épargné à sa mémoire. De la chambre où l'empereur Ludwig était né, les Nordmans firent une écurie. Dans la salle où Charlemagne, assis au milieu de ses leudes, entre le savant Alcuin et la belle Gisla, avait dicté à son secrétaire Eginhard, ou ses capitulaires ou les instructions des *Missi dominici*, Regnaud, assis au milieu de ses champions, aux blonds cheveux, entre des ballots de butin et de malheureuses captives, proférait, la coupe à la main, d'insultants sarcasmes contre Charlemagne, et montrait, à son insu, ce que deviennent la gloire et le pouvoir des conquérants. Quand les barques s'éloignèrent, les eaux vertes et limpides du Lot ne reflétaient plus que des ruines, des monceaux de cendres, des taches de sang. De toute la villa impériale il ne restait qu'un débris de tour, et les murs en briques de deux églises, où la hache scandinave avait profané jusqu'à l'étroit sarcophage qui recouvrait le corps du frère de Ludwig, mort au berceau [1].

Par le Lot, Regnaud gagna les plateaux de Quercy et le Limousin. A son approche, les villes ouvertes et les hameaux se dépeuplèrent; les moines, qui ne se crurent pas assez cachés au fond de leur vallée ou sous les chênes séculaires qui ombrageaient le moûtier, s'enfuirent dans les forêts et dans les cavernes,

1. Aimonius Floriacensis, Miracula sancti Benedicti, lib. I.

et les religieux de Saint-Martial, comptant peu sur l'intrépidité du vicomte de Limoges transportèrent leur trésor et le corps du saint dans le château de Turenne, regardé comme imprenable [1]; les populations rurales se réfugièrent de leur côté, soit dans les souterrains naturels ou creusés de main d'homme, soit dans les châteaux de leurs seigneurs [2], dont les tours hérissaient les sommets de toutes les montagnes, et s'élevaient à pic sur quelque roc escarpé au bord de toutes les rivières. Ces grandes aires de la féodalité, en même temps qu'elles devenaient les seuls asiles vraiment sûrs, étaient l'unique obstacle opposé aux Nordmans, et leurs fortes murailles empêchaient bien du sang et bien des larmes de couler. Après avoir dévasté les bords de la Dordogne, de la Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, Regnaud descendit le Lot, et, remontant la Garonne, entra dans le Tarn vers l'abbaye de Moissac. Ses longs serpents se montrèrent à travers les joncs des marais qui bordaient la rive droite et les petits canots (holkers), s'insinuant dans les affluents du fleuve, surprirent les habitants des vallées et les paisibles vassaux de l'abbaye, qui depuis les Goths n'avaient pas vu de visage ennemi.

Dans la plupart de ces expéditions, Regnaud jetait

1. Odon de Cluni, liv. I, c. LVI.

2. Voilà les lieux de refuge de la population rurale que M. de Sismondi, *Hist. des Français*, t. III, ch. XII, montre comme éteinte. M. Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 244, fait ressortir avec une grande logique la légèreté de cette assertion, qui n'est, en effet, basée sur rien de plausible.

son camp sur quelque roche baignée par la rivière qui lui servait à la fois de lieu de refuge et de port, ou bien il s'établissait au fond d'un vallon sur l'emplacement d'une ancienne et riante villa romaine[1]. En détruisant églises et monastères, et remplissant ses barques des dépouilles du clergé et d'esclaves, il regagna Bordeaux et quitta la Garonne pour rentrer dans la Loire. Le bruit de ses exploits avait grossi sa flotte d'une multitude de bateaux, dont les équipages indépendants se ralliaient au chef le plus hardi ou le plus heureux. A la tête de ces nouvelles recrues, il lança ses dragons sur les flots de la Loire, et bientôt un long cri de détresse partit des deux rives. Dieu l'ouït, dit-on, et vengea enfin son Église.

A l'approche du pirate, les bénédictins de Fleury s'étaient mis en sûreté avec le corps de leur patron; Regnaud arriva au monastère, et, le trouvant muet et désert, il demande aux captifs quelle était cette habitation? On ne lui eut pas plutôt répondu que c'était un moûtier, qu'il se fit conduire au dortoir et s'y installa. Dès lors, ces voûtes tranquilles, qui n'avaient jamais entendu que les accents de la prière ou le murmure du sommeil des moines, furent ébranlées à toute heure par d'affreux blasphèmes et par le chant barbare, impie des sagas : ces chastes vitraux, où ne se reflétaient que les vertus les plus ascétiques, tremblèrent d'effroi aux gémissements

1. Comme dans ces trois villages situés sur un ruisseau de la banlieue de Moissac, et appelés, le premier *Regnaud*, le second *Camp à Regnaud*, et le troisième *Normandie*.

des infortunées captives de Regnaud, et les saints de pierre qui portaient les ogives, se retournèrent pour ne pas voir. Il souillait ainsi de toute sorte d'orgies obscènes la demeure des frères, lorsqu'une nuit qu'il était enseveli dans le lourd sommeil de l'ivresse et de la débauche, saint Benoît lui apparut escorté de deux moines dont le premier lui sembla dans la force de l'âge, et l'autre à peine adolescent. Le bienheureux père, avançant sa tête blanche, et s'appuyant sur son bâton, lui parla ainsi : « Que t'ai-je fait, Regnaud, pour que tu viennes me troubler dans ma demeure? Sache que désormais j'aurai soin d'arrêter tes pas et de rendre la paix aux serviteurs du Christ! » En disant ces mots il toucha avec son bâton la tête du pirate qui s'était déjà éveillé plein de terreur, et lui prédit que son dernier jour était proche. Regnaud, couvert d'une sueur froide, appelle au secours à grands cris. Ses champions ayant aussitôt entouré son lit, et s'informant du motif de cette alarme : « Je viens de voir, dit-il, un moine, qui m'a frappé à la tête avec son bâton, en me menaçant d'une mort prochaine. Je sens encore la douleur du coup. » Et à l'instant même il ordonna de plier bagage, et se rembarqua avec la plus grande précipitation [1].

Pendant que cette plaie rongeait le sein de l'Église, les féodaux allaient émoussant, dans de misérables luttes d'ambition et pour un but d'égoïsme

1. Aimonius Floriacensis, De miraculis sancti Benedicti, lib. II, cap. II.

hideux, le fer qui pouvait seul la guérir. Od, le fils de Rodbert-le-Fort, s'imaginant que l'influence réelle de la royauté était aussi facile à usurper que le titre, s'avisa de se formaliser de ce que Ranulfe le roi d'Aquitaine, son frère Gotzbert, Ebles (dit l'abbé de Saint-Denis), et les autres chefs des frontières, riaient de ses prétentions[1]. A la tête de ses vassaux il passa donc la Loire pour plier tous ces rebelles sous la suzeraineté franke; mais par malheur les beaux soleils de la conquête étaient couchés. Ce n'était plus le temps où, groupant sous leur main puissante les masses germaniques, Karle-Martel et Pepin les lançaient sur un pays et l'ébranlaient. Od, qui n'avait pu mettre en ligne contre les Nordmans à la forêt de Monfaucon qu'un millier d'hommes, n'en réunissait guère plus autour de sa bannière en marchant contre les Aquitains. Encore le gros de ses forces était-il formé de ces auxiliaires transfuges qui ne combattaient que sous condition et dans l'espoir d'obtenir quelque bénéfice. Parmi ces Franko-Aquitains fidèles à l'ancienne coutume des leudes, se trouvait un certain Adhémar, à qui le roi avait promis le comté de Poitiers. Le frère d'Od, envieux d'une telle dépouille, la réclama et se la fit adjuger. C'était bien un peu vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre; mais, quoique ni Rodbert, ni Adhémar ne dussent entrer dans la ville qu'ils se disputaient, ce dernier conçut

1. Rhegino. Chron. lib. II, t. d. ann. 891.

un ressentiment si vif de la préférence du roi, qu'il le quitta sur-le-champ, et que tombant la nuit à l'improviste sur son camp, il lui tua la moitié de ses hommes. Od, renonçant à son premier dessein à la suite de cet échec, évita Poitiers, et se dirigea par le Limousin vers l'Auvergne, pour faire rentrer le comte dans l'ordre. Il ne fut pas plus heureux. Arrêté par la première rivière qu'il rencontra, il dut revenir sur ses pas, se contentant de ravager la campagne et de décharger sa colère sur les malheureux serfs ruraux. Toutefois, afin de ne pas avoir l'air de se retirer sans rien faire, il donna les honneurs de Guilhem, qu'il n'avait pas même entrevu, à un noble nommé Hugh, ancien consul de Bourges. Celui-ci eut l'imprudence de les accepter, et mal lui en prit, car le comte Guilhem lui fit dès cet instant une guerre acharnée, qui, après avoir coûté aux Clermontois plus de mille hommes, se termina par la défaite du bénéficiaire. Hugh, renversé dans le combat par Guilhem, se jeta à ses pieds en demandant la vie; mais le farouche vainqueur répondit qu'il parlait trop tard, et le cloua à terre avec sa lance[1].

1. Præterea astutos petiit præceps Aquitanos
Appetit ergo furens illos vastans, populansque
Arva modo et vulgus. . . . .
Hic Hugo dùm tandem capitur mucrone Willelmi
Supplicat ut pietas ejus succurreret illi,
Olli tam sero per verba measse respondit,
Ocius et dicto trans pectora lancea transit,
Hugonis, intererant cuneis Rotgarius, atque

Od, ayant échoué à force ouverte, prit une autre voie plus sûre, mais moins honorable. Il feint tout à coup de se réconcilier avec son rival, l'attire à Paris, et l'empoisonne[1]. Au lit de mort, le trop confiant Ranulfe remit son fils Èbles, encore enfant, dans les bras de Gérald, comte d'Aurillac, dont le nom brillait en ce siècle d'une auréole de sainteté, et le recommanda en même temps avec instance à Guilhem, comte d'Auvergne, son parent. Que pouvait, toutefois, la voix d'un mourant sur ces cœurs de bronze? A peine eut-il les yeux fermés, que l'abbé Èbles s'empara de l'héritage de son neveu, et le même Adhémar, que nous avons vu châtier si énergiquement Od de son manque de foi, prit le titre de comte de Poitiers. Un an plus tard, Èbles, avait la tête écrasée par une pierre sous les créneaux du château de Brillac[2]. Alors, en mémoire des recomman-

Valdè viri Stephanus fortes per plura Willelmi,
Letha suis dantes. . . .
(Abb. *De obsidione Lutetiæ*, lib. II, v. 523.)

1. « Dum regalem aulam assiduaretur, veneno nectus.» (Ademarus.)

2. Ebles, *premier frère* du feu duc Ranulfe II, prit qualité de comte de Poictiers et de duc de Guyenne.» (Jean Besly, *Histoire des comtes de Poictou, de Guyenne*, p. 30.)

Dom Vaissete a commis à ce sujet deux bévues si énormes, qu'en vérité on est tenté de croire qu'il ne faisait que mettre en œuvre, sans les vérifier, les compilations de quelque scribe inintelligent. Il présente, en effet, Ebles comme l'*oncle* de Ranulfe II, et le fait mourir avant celui-ci au château de Brillac. « Il paroit assez vraisemblable qu'Ebles avoit pris les armes pour remettre le duc Rainulfe II, son *neveu*, dans la possession du comté de Poitou. Quoi qu'il en soit, le même Rainulfe ne survécut pas long-temps à son *oncle*.» (*Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 30.) — Ce qu'il y a de plus piquant dans l'erreur du bénédictin, c'est qu'il croyait évidemment copier Besly, cité dix lignes plus bas.

dations suppliantes de Ranulfe, le comte Guilhem dépouillait l'orphelin commis à sa garde du titre de duc d'Aquitaine, et s'en investissait lui-même. Od, qu'il faisait semblant de regarder comme son seigneur, mourut sur ces entrefaites vers 898. Aussitôt le chétif descendant des Karlovingiens reparut sur la scène royale. Il y était poussé et soufflé par l'Église; le parti ecclésiastique dirigé par Foulque, archevêque de Reims, avait en effet tout intérêt à ce que le pouvoir, réparti entre les féodaux qui en abusaient cruellement contre lui, fût concentré dans les mains d'un de ces princes qui se regardaient comme ses pupilles. Il sacra donc ce posthume débile appelé Karle, qui nous est arrivé avec le signe de l'idiotisme au front, et s'empara du gouvernement, ou plutôt le réorganisa. Ici, bien que ses intérêts particuliers touchassent de si près l'intérêt général qu'en aidant au triomphe de l'un il dût faire prévaloir les autres, on est forcé de reconnaître que le clergé du nord rendit de grands services. Au milieu de ces ambitions ennemies, de ces volontés contraires, le clergé constitua d'abord assez fortement, derrière le fantôme de Karle-le-Simple, une direction morale, intelligente et patriotique. S'attachant ensuite à combattre le fléau des invasions scandinaves, il eut le bonheur de couper le mal par sa racine; et après avoir baigné Hrolf ou Rou le pirate dans le baptistère de Rouen, l'archevêque Francon jeta dans le creuset en ébullition de la nationalité française, un élément aussi énergique et aussi puis-

sant que l'archevêque Remi lorsque le Sicambre s'inclina sur le baptistère de Reims.

Mais les effets de ce système ne purent se faire sentir en Aquitaine, où tout ce qui ressemblait à l'unité était mort depuis long-temps. Les frontières septentrionales de cette noble contrée gémissaient sous le poids d'une calamité cruelle. A force d'être dévastées par les incursions des Nordmans et les ravages que les féodaux exerçaient respectivement sur leurs terres à la moindre querelle, ces frontières devinrent incultes et la famine y descendit. De mémoire d'homme elle n'avait été si effroyable. La rage de la faim poussa le peuple aux derniers excès. Les habitants de l'Angoumois et du Poitou s'entretuaient mutuellement, et le survivant dévorait le mort; ces malheureux s'arrachaient comme des *loups* les *lambeaux de chair humaine*[1]. Il est triste de dire que les moines de Charroux eurent l'idée d'exploiter ce désastre public, et qu'ils l'attribuèrent à l'impiété d'Alduin, le comte d'Angoulême, qui retenait la plus précieuse de leurs reliques, le bois prétendu de la vraie croix : comme si en le supposant authentique, l'arbre du supplice du Christ n'était pas aussi bien placé dans l'église de Saint-Sauveur, où l'avait déposé respectueusement le comte Alduin, que sous les voûtes de l'abbaye; comme si celui qui en mourant ne voulut pas même qu'on le vengeât d'un ennemi, aurait livré des milliers d'innocents à la plus

1. Et multi alios ferro perimentes carnibus more luporum humanis vescerentur... » (Ademarus, *Gesta pontificum et comitum Engolimensium*.)

atroce des tortures, par ce que leur chef avait enlevé une relique aux moines de Charroux. Il est douteux qu'on ait jamais porté plus loin l'aberration humaine, et blasphémé plus aveuglément contre la justice de Dieu. Le clergé monacal de ces jours de ténèbres méritait par malheur qu'on lui adressât souvent ce reproche : trop peu habitué à se détacher des intérêts temporels, de tout ce qui frappait les peuples il se faisait un argument. Quand Rodbert et Ranulfe, que les illustrations de l'Église surnommaient avec raison Macchabées, expirèrent en repoussant les Nordmans devant la basilique de Brissarthe, le clergé régulier vint crier sur leurs cadavres que c'était une vengeance de ses patrons dont les défunts avaient rogné les terres. Toutes les fois que, soit par les Sarrazins, soit par les Scandinaves, le pays était ravagé, il fallait s'en prendre aux péchés du peuple, à sa négligence de payer les dîmes ou d'honorer les monastères, et à l'iniquité des grands qui s'en attribuaient les revenus. Or en rebattant ces redites à satiété, le clergé des cloîtres ne s'apercevait pas qu'il s'enferrait lui-même jusqu'au cœur dans sa logique ; car si la main divine châtiait les populations à cause de leurs fautes, les moines devaient être les plus grands pécheurs, puisque le plus gros faix du châtiment tombait sur les monastères. Mais tel était le rétrécissement de l'horizon moral, que les hommes du dixième siècle, incapables de formuler ce simple syllogisme, finissaient par courber la tête devant la clameur des moûtiers. Il en résultait une réaction

toujours favorable à ceux-ci; et des fondations pieuses, des concessions de terres, venaient effacer la trace des méfaits commis. Voilà une des causes principales de l'érection des cloîtres : la seconde tenait à l'idée également reçue qu'en fondant des établissements semblables, on sauvait son âme; et il faut l'avouer, outre la raison de foi, la certitude qu'après la mort du baron fondateur vingt voix prieraient à perpétuité sur le marbre qui pressait sa poussière, et frapperaient tous les jours les voûtes du bruit du nom de ce cadavre dissous, était bien faite pour prendre la nature humaine au défaut de sa vanité. Par ce motif probablement, beaucoup plus que par l'exemple du comte Gérald, son voisin, qui vivait, disait-on, comme Job au milieu des démons, l'usurpateur du duché d'Aquitaine, Guilhem, comte d'Auvergne, aida de tout son pouvoir l'abbé Bernon à élever dans le Maconnais le fameux monastère de Cluni. La nouvelle fille du Seigneur fut dotée de quinze fermes et confiée à la garde de douze moines. Mais cinq ans ne s'étaient pas écoulés que sous la tutelle du bienheureux Odon elle exerçait une influence européenne. Odon était un Frank né dans le palais de Guilhem. A dix-neuf ans, les moines de Saint-Martin de Tours coupèrent sa blonde chevelure, et lui apprirent la grammaire : on l'envoya ensuite étudier la dialectique à Paris, et la musique à Reims. Dès qu'il eut atteint sa trente-huitième année, il se retira auprès de l'abbé Bernon; et au bout de quinze

ans de pratique devint le successeur de ce dernier. Peu de temps après il était le général et le père chéri de tous les monastères de France, d'Aquitaine, d'Espagne et d'Italie[1].

Cependant un bruit d'armes ne tarda pas à signaler de nouveau les Nordmans. Ni Regnaud dans les forts de la Loire, ni Hrolf dans ses friches de la Neustrie, ne pouvaient enchaîner long-temps l'impatience de leurs champions. Le torrent était encore trop impétueux pour se renfermer dans le lit qu'on s'efforçait de lui creuser. Mais cette fois la bannière féodale les mit en fuite. Un comte d'Angoulême, nommé Guilhem, doué d'un brillant courage et d'une force herculéenne, les battit dans toutes les rencontres et jeta la terreur dans leurs rangs au dernier combat qu'il leur livra. L'issue en avait été douteuse; le lendemain le brave Guilhem provoqua Scorin, le chef des Nordmans, en combat singulier, et, déployant toute sa vigueur, lui ouvrit la poitrine, malgré son armure, d'un coup d'estoc. Le glorieux surnom lui en resta; les Scandinaves en fuyant, et les Aquitains en applaudissant, l'appelèrent le *Taille-Fer*[2]. Ce trait d'audace porta malheur aux Nordmans : lorsque sept ans plus tard, en 923, ils se représentèrent en Aquitaine, l'autre Guilhem, comte d'Auvergne, et Raimon, marquis de Gothie, ayant

1. « Posmodum verò abbas ordinatus Franciarum, Aquitaniarum, Hispaniarumque partium atque romanæ urbis circumstantium cœnobiorum effertus est dux et pater dulcissimus. » (Vita Odonis, lib. I.)

2. *Sector ferri*, scriptor Chronici Engolimensis.

uni leurs lances, en couchèrent douze mille sur le carreau[1].

Pendant ce temps le gouvernement ecclésiastique, organisé au nord sous le nom de Karle-le-Simple, avait baissé dans l'opinion. Ses pactes avec l'étranger, les exactions qualifiées honteuses même à cette époque, qu'il était forcé de faire peser sur les populations appauvries pour éloigner Regnaud ou Hrolf, révoltaient l'orgueil national. Une réaction s'ensuivit, qui replaça les choses sur les bases primitives ; c'est-à-dire que, profitant de l'affaiblissement du parti du clergé, les féodaux ressaisirent le pouvoir. Rodbert, le frère d'Od, prit la couronne et marcha contre le Karlowingien pour briser celle qu'il portait sur son front étroit. Par un de ces jeux bizarres du hasard, ce fut l'idiot qui abattit Rodbert d'un coup de lance ; mais les barons plus forts que leurs rivaux les chassèrent du champ de bataille, et auprès du corps de Rodbert élurent Raoul ou Rodulfe, roi de Bourgogne[2]. Ce nouveau monarque s'approcha, en 924, des frontières de l'Aquitaine, et une scène eut lieu entre le duc Guilhem et lui, qui peint admirablement la situation respective de la France et de l'Aquitaine. Rodulfe, comme le roi Od trente-six ans auparavant, se trouvait de l'autre côté de la Loire à la hauteur du Bourbonnais, en face de Guilhem. Il s'agissait pour lui d'amener le prince indépendant

1. Chronique de Frodoard.

2. Le moine de Saint-Cybar a soin de le qualifier ainsi. — Andr. Duchesne, *Hist. Normannorum*, Script. antiq., p. 19.

de l'Aquitaine à un acte qui, en présentant les apparences d'un hommage, fût en quelque sorte une reconnaissance de son pouvoir électif, et pût en doubler moralement l'autorité aux yeux des siens. Une négociation s'entama de part et d'autre dans ce but. Rodulfe offrit de rendre à son puissant voisin cette vicomté de Bourges reprise autrefois avec la vie au malheureux Hugh, et que l'épée du roi Rodbert avait récemment détachée des domaines aquitains, pourvu que Guilhem voulût bien paraître la tenir de lui. Cette condition n'était nullement du goût du comte. Pendant huit jours les messagers ne cessèrent d'aller et venir d'un bord de la Loire à l'autre. Enfin les deux princes s'étant vus secrètement la nuit à l'insu de leurs barons, demeurèrent d'accord; Rodulfe restitua la vicomté, et le vieux Guilhem consentit à se recommander à lui pour le territoire rendu [1].

Expliquons, avant de passer outre, ce mot de recommandation qui fut le pivot du système féodal. En rejetant le joug du roi, les comtes sentirent qu'il fallait renouer le lien social d'autre façon ; et chacun d'entre eux chercha dès lors à masser autour de son

1. Quant à l'assertion du chroniqueur précité, qui prétend que Guilhem alla s'agenouiller *la nuit* devant Rodulfe, *equo insidentem*, il ne faut, pour en juger la valeur, que se rappeler le naturel farouche du vainqueur de Hugh et jeter les yeux sur la carte, où le duché de Guilhem tient cinq fois autant de place que l'humble duché de Rodulfe. Or on sait que les rois électifs de la deuxième race étaient, en général, réduits à leurs propres forces, accrues tout au plus dans les occasions extraordinaires, de celles de leurs parents. Deux ans plus tard, du reste, Guilhem attaqua son prétendu suzerain.

nom autant de seigneurs subalternes qu'il pût en réunir, ou par crainte ou en leur offrant protection. Moyennant une simple déclaration hommagère, les recommandés obtenaient, sous le nom de vassaux, une sauvegarde pour leurs biens et leurs personnes, et à partir de ce jour leurs intérêts se confondaient dans ceux de leur seigneur. Mais ce ne fut point sans rencontrer d'énergiques résistances que les féodaux les plus puissants confisquèrent ainsi l'indépendance de leurs inférieurs. Plus d'une fois il fallut dévaster les propriétés d'un voisin pour le forcer à passer sous les fourches caudines de la recommandation. Et telle était la répugnance inspirée par cet acte, que les natures les plus douces se révoltaient à l'idée de l'accomplir. Il n'y eut pas à cette époque jusqu'au pieux Gérald, regardé comme un saint, qui ne donnât l'exemple en résistant avec fermeté aux sommations du comte Ademar, et même aux instances du duc Guilhem son ami. Mais comme il possédait une petite prairie éloignée de ses domaines et entourée de mauvais voisins, il se vit contraint, *pour qu'elle fût gardée*, de la recommander à un certain Bernard[1].

Tandis que la féodalité enveloppait tous les jours plus étroitement l'Aquitaine proprement dite dans son réseau aux mailles de fer, la royauté de Boson expirait en Provence. Pendant dix années l'ambitieux époux d'Hermangarde, malgré les anathèmes

1. Vita sancti Geraldi Aureliacensis comitis, lib. I.

de son ancien ami Jean VIII et ses parjures vis-à-vis de ceux qui l'avaient élu, malgré la guerre presque continuelle que lui firent les rois franks, avait porté glorieusement sa couronne arlésienne. A sa mort Ludovic, son fils, fut élu à Valence dans une assemblée composée des mêmes éléments que celle de Mantaille. Si ce nouveau roi s'était contenté de l'héritage de son père, il est probable que le royaume d'Arles n'aurait pas souffert les calamités déplorables qui affligeaient les contrées situées entre la Garonne et la Loire; mais l'ambition égoïste bouillonnait encore avec plus d'impétuosité dans son âme que dans celle de Boson. Au lieu de s'occuper du bonheur de ses sujets et d'écarter surtout les invasions, il appela sous sa bannière tous ceux qui auraient pu défendre le pays et courut, l'orgueil au front, revendiquer, en vertu de quelque droit de parentage, le royaume d'Italie. Cette folle conduite eut les résultats qu'on en devait attendre. Avant la mort de Boson, vingt pirates sarrazins, jetés par les vents dans le golfe de Saint-Tropès, avaient bâti un fort sur les hauteurs pour pouvoir plus facilement piller le pays. Attirés par les avantages de cette position, qui placée entre la mer et une immense forêt leur offrait à la fois un bon port et un refuge impénétrable, de nombreux essaims de Musulmans accoururent d'Afrique et d'Espagne, et s'établirent sur la côte. En peu de temps, tous les plateaux furent couronnés de forteresses : et lorsque les tours mauresques s'élevèrent au milieu des frênes, quand

le croissant de Mahomet surmonta les créneaux, les pirates fondirent sur la Provence comme une bande de vautours, et la déchirèrent jusqu'au sang. Là, comme au nord pour les Nordmans, les rivalités féodales secondèrent puissamment leurs progrès. Plusieurs seigneurs ne rougirent pas même de les prendre pour auxiliaires dans leurs querelles contre leurs voisins. A la vérité, cette alliance impie reçut bientôt son châtiment; car après avoir aidé ceux qui les avaient appelés à écraser les plus puissants barons, les Sarrazins se tournèrent contre eux et les traitèrent sans pitié. Traversant ensuite le Dauphiné, ils s'emparèrent des passages des Alpes pour mettre à rançon les pèlerins. Il y avait alors un grand mouvement de relations entre Rome et tous les états de la chrétienté, qui se trouva suspendu soudain parce que les Musulmans étaient maîtres de la mer et qu'ils interceptaient la voie de terre en occupant les monts. Tandis qu'une partie de ces bandits postés dans les montagnes ou sur les tours aériennes de Saint-Tropès guettaient le butin, le reste infestant les côtes opérait des descentes sur le littoral du Languedoc, et saccageait les monastères. Un moment on put croire que les tempêtes de l'islamisme allaient souffler de nouveau avec leur ancienne fureur. Les Pyrénées furent franchies, le galop d'une cavalerie immense ébranla le sol septimanien; et comme cent quatre-vingt-huit ans avant ce jour, les Toulousains entendirent l'écho de la Garonne répéter le nom immortel d'Abd-al-Rhaman. Celui qui le portait en 920,

appelé aussi Almodaffer, ou l'Invincible, regagna les Pyrénées chargé des dépouilles des chrétiens, et il aurait réjoui les yeux des vrais croyants si en passant à son arrivée devant Narbonne il eût écouté la statue au bras levé, sur la base de laquelle on lisait en caractères arabes : *N'allez pas plus loin, ô fils d'Ismaël, et retournez sur vos pas, ou vous serez exterminés*[1]. Mais il avait dédaigné cet avis; et le jeune Garcia, fils du roi de Navarre, Sanche, donna raison à la statue.

Cependant à l'exception de cette course rapide qui rappela les premières campagnes, l'invasion sarrazine n'offrait que des actes isolés de brigandage et de piraterie. Tantôt c'étaient les flammes qui dévoraient la plus belle basilique de Marseille, tantôt les cris d'une foule de malheureux qu'on écorchait vifs à Aix[2]. Aujourd'hui les païens massacraient l'archevêque d'Embrun, demain l'évêque de Saint-Jean de Maurienne. L'évêque d'Aix s'enfuyait à Reims, saint Mayeul d'Avignon en Bourgogne, saint Libéral d'Embrun à Brives. Ainsi que leurs émules des îles, les pirates africains n'épargnaient que les femmes, qu'ils entraînaient dans leurs repaires, menaçant de substituer au noble sang provençal cette race des fils de Magog. Au milieu de ces calamités désolantes, lorsque les peuples imploraient du secours à grands cris en s'adressant à Dieu qui ne voulait pas entendre, et

1. Manuscrit arabe de la Bibliothèque royale, ancien fonds, n° 596, fol. 37, cité par M. Reinaud : *Invasion des Sarrazins*, p. 285.

2. Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, p. 192 et suivantes. — Pilon *Histoire de la ville d'Aix*, p. 74.

aux barons qui ne savaient pas les défendre, un bruit se répandit que le roi était de retour. Les malheureux Provençaux se portèrent en foule à sa rencontre pour se plaindre, et bientôt ils virent descendre des Alpes, suivi d'un misérable cortége et conduit par deux soldats en haillons, un moribond pâle et aveugle. C'était Ludovic, le superbe héritier d'Hermangarde, qui rapportait d'Italie la récolte de son ambition ! Après avoir été détrôné deux fois, et la seconde au mépris de la foi jurée, Bérenger était rentré en maître à Vérone. Là, faisant crever les yeux au parjure [1], il le renvoya dans la Provence, ne croyant pas pouvoir lui infliger de plus grand supplice que de l'empêcher d'en revoir le ciel. Ludovic, en effet, languit vingt-trois ans, pendant lesquels Hugo administra le royaume, sous le titre de marquis [2]. Ludovic laissa, dit-on, un fils nommé Constantin, qui eut pour partage le comté de Vienne, mais son véritable héritier fut Hugo, l'administrateur. Ces déplacements du pouvoir n'influaient du reste en rien sur le sort du pays. Que les chartes

1. « [illegible] admissi penetrant miserabile templum
Quo Ludovicus erat : subito rapiuntque ligantque,
Et pulchros adimunt oculos. Securus in aulâ
Forte sedebat enim, ideirco pia lumina lucis
Perdidit, obsessus tenebris quoque solis in ortu.
Tu ponens etiam cartam femorale [illegible],
Alta tenes turris, si forte resumere vitam
Sic potis : Hinc traheris tamen ad discrimina mortis
Et miser in patria [illegible]. »
(*De laudibus Berengarii Augusti*. [illegible])

2 Dès 921, Hugues prenait le titre de marquis et de comte de Provence, comme le démontre une charte [illegible] : « Cum domno Ugone duce et marchione [illegible] »

fussent souscrites par un noble appelé Ludovic, ou par un noble appelé Hugo, l'état n'en était pas moins déchiré par les dissensions intestines et la guerre barbare, le peuple n'en criait pas moins sous les coups de ces deux fléaux. A beaucoup d'égards la Provence pouvait alors se comparer à ce fantôme agonisant et inutile, qui avait été autrefois le roi Ludovic. Chancelante et marchant au hasard dans les premières années si obscures du dixième siècle, elle se blessait douloureusement à chaque pas aux armes toujours nues des Sarrazins; et loin que de meilleures destinées parussent luire pour elle, une nouvelle invasion vint mettre le comble à ses maux.

HONGROIS.

Ce fut encore l'ambition d'un homme qui précipita les hordes hongroises sur la Provence et l'Aquitaine. Rodulfe, petit fils du marquis Richard, et différent de ce Rodulfe, parent d'Hugh-le-Grand, qui régnait sur le duché de Bourgogne proprement dit, et, en France, possédait la couronne de la Bourgogne trans-jurane, érigée en royaume par l'orgueil de son père[1]. Le territoire de cette nouvelle monarchie élective, sortie tout à coup d'un comté, commençait sur les bords du Rhin et allait finir à l'Isère, en se développant depuis la chaîne du Jura jusqu'aux clochers de Bâle et de Sion, de manière à enserrer dans ses longues

1. Rodulfus in Burgundiâ jurensi nullo sibi jure debitum ac velut legitimo hærede destitutum occupaverat regnum.» (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, p. 383.)

lignes l'Helvétie, le Valais et le pays des Allobroges. Un tel héritage, assez beau pour le descendant d'un simple leude, parut insuffisant à la vanité de Rodulfe. Oubliant la funeste issue de l'expédition de Ludovic l'aveugle, il accueillit favorablement un émissaire de quelques barons italiens, chargé de lui offrir le trône de ce Bérenger de Vérone dont il vient d'être parlé, et malgré les sages conseils de ses vieux Allobroges[1] il passa en Italie. Les intelligences qu'il avait parmi les seigneurs, et l'appui de Lambert, l'archevêque de Milan, qui, après s'être accordé avec Bérenger pour le prix de son siége, s'était brouillé pour le paiement, lui donnèrent promptement l'avantage. Alors Bérenger, détachant sa cavalerie hongroise[2], l'envoya sur les terres de ses ennemis, et les accabla partout des plus terribles représailles. La Lombardie dévastée et quarante-trois églises réduites en cendres marquèrent la première période de sa vengeance : ses Hongrois accomplirent la dernière en franchissant les Alpes, l'an 924, et en transportant la guerre dans

1. Voir, dans l'ouvrage précité de Delbène, p. 21 et 22, les discours de Grasso et de Mussius. Nous ne les rapportons point, parce que ces sortes de pièces sortent d'ordinaire tout armées, comme Minerve, du cerveau de leurs pères, et que nous serions peu tenté de suivre l'ingénieux système de M. Augustin Thierry, par exemple, qui met dans la bouche d'un évêque de Limoges un discours prononcé vingt-cinq ans plus tard par les citoyens et l'évêque de Tours. (*Revue des deux Mondes* du 15 octobre 1841, p. 199.)

2. « Béranger leur avait donné dix muids d'or pour décharger son royaume de cette nation barbare. » (Chorier, *Histoire du Dauphiné*, liv. x, p. 737.)

« Hungari ductu regis Berengerii quem Longobardi pepulerant Italiam depopulantur. His exp etis per abrupta transeuntes Alpium juga veniunt in Galliam. » (Frodoard, ad ann. 924.)

tôt vaincus par la rage du mal, ces infortunés allaient à peine jusqu'au septième ou au neuvième jour, ou, s'ils dépassaient ce terme, la maladie tournait en un flux de sang immodéré, et ils expiraient au milieu d'atroces souffrances. Il en périssait aussi en grand nombre, abandonnés au grand air dans des baraques de bois ou déposés sur le chaume des maisons, et dont personne n'osait approcher, parce que dans les grands périls tous les liens sociaux sont rompus. Puis ceux qui avaient soigné des malades, condamnés à une quarantaine impitoyable loin de toute habitation, mouraient ordinairement de faim parce que personne ne leur portait des aliments. A chaque pas, on rencontrait des cadavres gisant sans sépulture : les misérables, chargés d'ensevelir les morts, préféraient empoisonner les vivants pour s'emparer de l'or des riches, et, comme le loup qui s'engraissait avec les cadavres, la cupidité s'applaudissait des ravages du fléau, et le crime faisait un lucre de la calamité publique [1].

On peut juger combien cette sorte de peste dut sévir contre les escadrons nomades des Hongrois. Les campagnes qu'ils avaient désolées, les bourgades par eux livrées aux flammes, les églises et les abbayes mises au niveau du sol, ils les laissèrent couvertes de cadavres en putréfaction, et Pons Ier, le marquis de Toulouse, n'eut qu'à tirer l'épée pour achever d'exterminer leurs débris [2].

1. Delbène, *loco citato*, lib. II, p. 64 et 65.
2. Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, p. 87.

Pendant ce temps l'Aquitaine, moins heureuse, payait un infâme subside pour obtenir la paix des Nordmans, et Guilhem brisait dédaigneusement le faible lien de la recommandation féodale qui l'unissait depuis deux ans au roi Rodulfe. Ce fut le dernier acte du vieux duc : mort sans enfant, il transmit à l'orphelin Ébles, dont il avait usurpé l'héritage, le duché d'Aquitaine, agrandi de son comté d'Auvergne. Ébles, engourdi par la longue oisiveté dans laquelle Guilhem l'avait laissé languir, souffrit que Rodulfe prît le beau rôle, en écrasant les Nordmans sous Bourganeuf en Limousin, et en revenant dans sa Bourgogne, couvert de trophées barbares[1]. Quant à lui, faible allié des rois d'outre-mer, il ne parut avoir ceint la couronne ducale que pour engendrer son successeur. Aussitôt que la fille d'Edward l'Anglais[2] eut mis au monde cet enfant si blond, qu'en

1. « Le roi de mer Incon, qui était établi sur la Loire, à la suite de cette affaire passa dans la Bretagne. » (Chronique de Frodoard ad ann. 931.)

2. « Ebles Ramnulfi filius uxorem duxit Adelam filiam Eduardi senioris Anglorum regis. *Rollo quidem habuit filiam Adelam cognomine, sed quae nupta fuit Wilhelmo Pictavorum duci.* » (D. Bouquet, t. IX, p. 21.) — Le même fait est attesté par Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 39; par Guill. de Jumièges, liv. III; Dudon de Saint-Quentin, liv. III; Guillaume de Malmesbury, Thomas de Walsingham, etc. On ne sait donc pourquoi, et sous l'empire de quelle hallucination, Hauteserre, reproduisant trois fois l'erreur de Richard de Poitiers (ad ann. 936), marie la fille de Rollon à Ranulfe, à son fils et à son petit-fils.

« Ramnulfus iste uxorem memoratur duxisse Adelam filiam Rollonis ducis Normannorum. » (*Rerum aquit.* lib. VIII, p. 250.)

« Adelam Ebli conjugem natam Rossi principis Normannorum quem non alium à Rollone esse crediderim tradit fide dignior Ademarus. » (*Rerum aquit.* lib. VIII, p. 274.)

« Wilhelmus sub initio principatûs Adelam Rollonis ducis Normannorum duxit uxorem. » (*Rerum aquit.* lib. VIII, p. 280.)

les états mêmes de son rival. Rodulfe et le marquis Hugo les avaient bloqués dans les gorges des Alpes ; mais s'échappant par des défilés presque impraticables au moment où l'on croyait les tenir, ils traversaient aussi rapides que l'éclair le Dauphiné, la Provence, et allaient ravager la banlieue de Narbonne : Rodulfe et son allié n'atteignirent que les traînards.

La vue des Hongrois frappa les populations méridionales, déjà familiarisées avec les turbans des Maures et la taille colossale des Nordmans, d'une terreur profonde. Ces sauvages, petits, trapus, au teint noir, au nez écrasé, à la longue barbe, qui passaient au galop en lançant leurs flèches, ne tendant leur arc que pour donner la mort, ne se baissant que pour ramasser le butin, et courant toujours devant eux sans jamais détourner la tête pour regarder le sang et les ruines qui rougissaient et noircissaient constamment les pieds de leurs chevaux, firent croire à la fin du monde. Ceux qui prenaient au pied de la lettre la parole évangélique, et qui étaient persuadés que le genre humain ne devait exister que mille ans, signalèrent ces barbares comme les exterminateurs de l'Apocalypse : en les voyant vivre de chair crue, boire le sang, ouvrir sur le champ de bataille la poitrine des morts pour manger le cœur encore palpitant, le peuple, glacé d'effroi, crut tout ce qu'on lui dit. De même que les Goths jadis, les Hongrois étaient entrés dans le pays qui conservait le nom de ces premiers envahisseurs, vers la fin de

l'été. Ils trouvèrent dans le climat et dans les riants vergers de la Septimanie leurs plus dangereux adversaires. Une épidémie, engendrée sans doute par la fraîcheur des nuits qu'ils passaient en plein air, et par l'abus des fruits, tomba sur leurs bivouacs et les joncha de morts [1]. Ce mal, dont ils infestèrent les campagnes, défiait tout l'art des médecins. Ceux qui en étaient atteints ne pouvaient espérer ni guérison ni soulagement. En un clin d'œil, le serviteur qui ne fuyait pas le lit de son maître, les parents qui restaient auprès de leurs parents étaient surpris par la contagion. Une violente douleur à la tête, un grand chaud, les yeux enflammés, l'impossibilité de supporter l'éclat de la lumière, tels étaient les premiers symptômes. Le sang coulait sans cesse du gosier, du palais, de la langue, et rendait la respiration pénible et infecte. La peau livide, et par moments un peu rouge, était parsemée de petites pustules et d'efflorescences ulcéreuses. Le feu qui brûlait intérieurement les malades devenait si torride qu'ils ne pouvaient rien souffrir sur eux, et se roulaient tout nus en poussant des cris. On en voyait qui, pour éteindre cette ardeur dévorante, se précipitaient dans les fleuves et même dans les puits. Aucun breuvage, quelle qu'en fût la dose, n'apaisait la soif des victimes, aucun moment de repos ne venait clore leurs paupières; brisés par une insomnie horrible, et bien-

1. « Hungari qui Gothiam vastabant pestem quamdam perpessi capitum inflatione ac dysenteriâ penè cuncti, paucis evadentibus nunciantur esse consumpti. » (Chronique de Frodoard ad ann. 924.)

pieds et aux mains, parmi les captifs, eut une vision. La nuit, une de ses compagnes d'esclavage lui apparut et lui dit de fuir. Ses fers se détachèrent aussitôt à cette voix mystérieuse; mais le pauvre prêtre redoutant la mort dont le menaçait continuellement son maître païen, s'il tentait de s'échapper, remit ses chaînes, et n'osa écouter la voix. Au milieu de la nuit suivante la vision reparut, et ses fers se détachèrent de nouveau. Plus hardi cette fois, il prit la fuite et alla se cacher dans les forêts, où il parvint à se soustraire à la recherche des barbares[1]. On citait également un autre clerc dont les Hongrois s'étaient éloignés avec admiration en le regardant comme un dieu; car toutes les flèches qu'ils lui lançaient avaient rebondi sur son corps sans l'effleurer. Malheureusement, si ces inventions pieuses fortifiaient l'âme des nôtres, elles ne décourageaient pas les ennemis, les Sarrazins surtout. En moins de cinq ans l'herbe couvrit la place où avait été Fréjus, et les ruines noircies de Toulon ne servirent plus de repaire qu'aux bêtes féroces. Les loups errant par bandes habitaient seuls les campagnes. Inutilement le marquis Hugo, qui à son tour s'était emparé de cette fatale couronne d'Italie, essaya-t-il de détruire l'asile de ces brigands en assiégeant le château de Fraxinet, et de leur couper la retraite par mer en brûlant leurs vaisseaux[3]. Le

1. Idem, loco citato.
2. « Rex Hugo, congregato exercitu, » etc. (Luitprand *Historiarum* lib. v, cap. vii; ou t. ii, p. 464 du Recueil de Muratori.)

feu grégeois apporté par les Grecs, ses auxiliaires, consuma bien la flotte des pirates dans le golfe de Saint-Tropès, et il réussit bien de son côté à bloquer le port; mais l'ambition vint faire entendre à ses oreilles sa voix détestable au moment où il triomphait dans l'intérêt public, et le renvoya par delà les Monts défendre un misérable intérêt d'amour-propre.

Après son départ, les Sarrazins, devenus plus audacieux que jamais, fermèrent hermétiquement les Alpes, et toute caravane allant à Rome, qui se présenta et voulut passer sans payer le tribut, fut repoussée à coups de flèches, et contrainte de rétrograder comme ces pèlerins de diverses nations qui périrent jusqu'au dernier, en 924, et cette caravane anglaise forcée de revenir sur ses pas, vers 940, en laissant le chemin de Saint-Maurice couvert de morts. C'est postérieurement à cette époque qu'ils envahirent Grenoble, où nous les retrouverons lorsque nous aurons suivi pendant quelques années en Aquitaine la marche violente et sauvage de la féodalité.

On ne parlait alors, depuis Poitiers jusqu'à Clermont, que du mariage de Guilhem, dit Tête-d'Étoupe. Et voici comment était raconté cet événement. Wilhem, le fils de Hrolf, chassait au printemps dans la forêt de Saint-Lié. Herbert, comte de Vermandois, Hugh-le-Grand et le Blond, souverain de Poitiers, s'empressèrent de l'y rejoindre. Les jours se passèrent gaiement à la poursuite du

cerf et en festins. Or un soir, avant de quitter la table, Guilhem de Poitiers s'adressa à Wilhem-le-Nordman, et lui dit : Sais-tu, seigneur duc, pourquoi nous sommes venus? — Je l'ignore, répondit celui-ci. — Eh bien! reprit Guilhem, c'est pour une affaire d'une importance telle que, ne voulant pas la confier à des envoyés, j'ai cru devoir venir la traiter en personne. Je suis ici pour te demander la main de ta sœur, et serrer ainsi avec toi les nœuds d'une amitié indissoluble. — Bah! s'écria en plaisantant Wilhem-le-Rouennais, les Poitevins sont timides, froids pour le combat et avares; telle pucelle n'est pas leur fait. Guilhem de Poitiers ayant pris feu à ces paroles : Rassurez-vous, lui dit le duc, demain je consulterai mes barons, et je vous donnerai réponse. Le lendemain effectivement, par le conseil d'Hugh-le-Grand, du comte Herbert et de ses fidèles, il lui accorda la belle Gerloc. Guilhem offrit donc à sa fiancée de magnifiques présents de noces, et des chevaux pour elle et pour ses femmes, couverts de selles dorées et de longues housses dont l'ambre éclatait au loin, une multitude d'esclaves de tout sexe portant des coffres pleins de bijoux et de robes de soie, et se plaçant à la tête de ce brillant cortége, il conduisit triomphalement la duchesse à Poitiers[1]. Si les fils des Gallo-Romains du cinquième siècle s'étaient souvenus au dixième des gestes de leurs pères, ils auraient songé, en regar-

1. Dudonis Sancti Quintini decani, *De moribus et actis Normannorum*, lib. III, p. 97, dans Duchesne.

dant passer la noce ducale, au royal hymen d'Ataulf et de Placidia. Comme dans la maison d'Ingenius chacun aurait pu reconnaître dans les présents de la mariée les dépouilles de l'Aquitaine. La similitude, hélas! était complète; car souvent les destinées sont impitoyables pour une nation. Seulement au lieu d'un Goth et d'une Romaine, après cinq cents ans de désastres et de sang versé, nos aïeux toujours esclaves escortaient les coursiers richement caparaçonnés d'une Normande et d'un Frank.

En entrant dans le duché, la fière Gerloc ouït des cris lamentables. C'était la féodalité aux prises avec le clergé et le frappant de sa lourde masse de fer. Hélie, le comte de Périgord, avait fait arracher les yeux à un chorévêque de l'oncle de Guilhem[1]. Cet acte barbare ne serait pas resté impuni, si des soins plus importants n'avaient appelé ailleurs l'attention de Guilhem; mais Louis-d'Outre-Mer, l'enfant étiolé de ce Karle l'idiot mort sous les verroux du comte de Vermandois, était descendu en Provence pour essayer d'y reparler de sa royauté tombée dans l'oubli, et il n'était pas indifférent d'observer de loin ses progrès. Ils se bornèrent, ainsi que les barons du nord qui le poussaient en avant devaient s'y attendre, à l'hommage de Constantin (de Vienne), comte sans comté, et d'un évêque de Clermont. La

1. « Eblus ordinaverat sub se chorepiscopum Benedictum, qui postea captus ab Heliâ Petrogorensi comite, oculis privatus est. » (Ademarus, *Comites engolimenses.*)

Les chorévêques, ou anciens évêques des campagnes, étaient alors des coadjuteurs.

maladie prit ensuite ce roi de théâtre, et le ramena moribond en France. Hugh-le-Grand, qui régnait véritablement sous le nom de tous ces fantômes, après avoir conduit à Paris, en 955, Lothaire, le fils de ce dernier, et sa mère Gerberge, afin d'y célébrer les fêtes de Pâques, déployant l'étendard royal contre Guilhem, les entraîna en Aquitaine. L'armée franque assiégea Poitiers. Les Aquitains, malgré l'absence de leur duc, se défendirent vaillamment. Hugh se consuma deux mois sous les murs de la ville sans obtenir d'autre avantage que la conquête insignifiante d'un château des environs, surpris pendant la nuit. Pour l'achever, un orage effroyable que les Poitevins attribuèrent à l'intercession de saint Hilaire, patron de la cité, éclata tout à coup sur le camp. Les tentes furent déchirées par la violence du vent ou rompues par des torrents d'eau; la foudre renversa le pavillon d'Hugh, et jeta une terreur si grande dans l'armée, qu'elle se débanda et regagna la Loire en fuyant[1].

Sur ces entrefaites, Hélie, le comte de Périgord, qui bataillait toujours contre quelqu'un, fut vaincu et pris avec son frère Aldebert, par Gérald, vicomte de Limoges. Gérald enferma les prisonniers dans le château de Montignac, et envoya demander au duc Guilhem ce qu'il fallait en faire. Ce dernier ayant répondu d'appliquer la loi du talion, Gérald creva

1. Historia regum francorum ex otiis imperialibus. (Collection de manuscrits de Saint-Victor, n° 419, indiqué par D. Bouquet, t. IX, p. 34.) — Aimoinus, lib. V, cap. XXIII.— Frodoard, an 955.

les yeux au comte Hélie, comme lui-même les avait fait crever à l'évêque de Limoges. Ce terrible châtiment produisit sur le tyran féodal une impression telle, que, s'étant échappé quelques mois plus tard, il mourut sur le chemin de Rome, où caché sous la mante des pèlerins il allait demander au pape l'absolution de son forfait[1]. La vengeance de l'évêque de Limoges se perpétua jusqu'à l'autre règne. Car Guilhem III ayant succédé, en 962, à son père, qui, dégoûté du pouvoir, s'était retiré pour mourir en paix dans le monastère de Saint-Maixent, de même qu'autrefois son aïeul dans l'abbaye de Gellone; Arnald, le comte d'Angoulême, prit Gaubert, le frère d'Hélie, et le livra au comte de Poitiers. Aussi implacable que son père, Guilhem III fit crever les yeux à cet infortuné en mémoire du chorévêque. C'était une époque de sang et un siècle de fer: Guillaume Sanche, le duc de Gascogne qui venait d'illustrer son nom d'un reflet de piété par la fondation du monastère de La Réole, se souilla d'un meurtre dont l'odieux révolta toutes les idées d'honneur et de devoir sur lesquelles reposait la féodalité. Le chef irascible des Gascons, emporté par la colère, ne craignit pas de commander à un de ses soldats de trancher la tête à son seigneur. Cet homme, bien qu'effrayé par les menaces du duc, n'osait lui obéir. « Si tu ne le frappes, je te tue, » s'écria Sanche en brandissant son épée. Le pauvre soldat, tout

1. Ademarus, *loco citato*.

tremblant, abattit d'un seul coup la tête du noble; et puis, plein d'un regret amer, il courut se jeter aux pieds de son évêque pour demander l'absolution. « Tu aurais dû, lui dit le prélat, mourir pour ton seigneur plutôt que de porter la main sur lui. En ce moment tu serais un martyr, au lieu de commettre, ainsi que tu l'as fait, un crime abominable. Il m'est impossible de te donner l'absolution et même de t'imposer une pénitence. Pars donc promptement pour Rome; si le pape te remet ton forfait, je m'en réjouirai et confirmerai son absolution; mais s'il te repousse, tu ne trouveras de pitié ni auprès de moi, ni auprès d'aucun autre. » Le coupable suivit ce conseil; et, chargé d'une lettre de son évêque, il se rendit à Rome, où il arriva le lendemain de Pâques. Le pape officiait dans la basilique de Saint-Pierre; lorsqu'il se fut assis après l'Évangile, voici que le soldat de Sanche se prosterna devant son trône, et, remplissant l'église de gémissements, se mit à crier : « Pardonnez-moi, Seigneur; Seigneur, pardonnez-moi[1]! »

Ce fait, extrêmement précieux, prouve avec quel soin était protégée l'inviolabilité de la personne du seigneur, et comment on était parvenu à transformer pour ainsi dire en sacrilége l'attentat commis par le vassal. C'est cette idée tutélaire, gravée profondément dans les esprits, qui obligea Sanche lui-même

1. « Referam verò ad ædificationem quod dudum de illo milite contigit Vascone qui, jubente duce Vasconum Sancio, seniorem suum decollavit... » (Concilium Lemovicense, anno 1034.)

à se rendre à Rome, où s'exerçait dans toute sa plénitude le pouvoir de lier et de délier les choses de la terre. A son retour il eut le bonheur de sceller le pardon obtenu avec le sang des infidèles. Un émir de Cordoue, nommé Mohammed-Almansor ou le Victorieux, désolait depuis long-temps les frontières pyrénéennes. Sanche l'attaqua; et quoique jamais, selon les Musulmans, son armée n'eût tourné le dos, il laissa des morts dans la vallée de la Navarre, et n'augmenta pas cette fois la poussière qu'il secouait après la victoire sur son cercueil, pour en faire une couche qui l'élevât au paradis[1]. Le croissant du prophète tombait du reste de jour en jour du sommet des forts sarrazins. En 960, les païens furent chassés du mont Saint-Bernard, et en 965, du Graisivaudan et de Grenoble. L'évêque Isarn reprit sa ville, et enregistra en ces termes, dans le cartulaire de l'église de Saint-Hugues, ses droits de conquête : Qu'il soit porté à la connaissance de tous les fidèles de l'église de Grenoble qu'après l'expulsion des Sarrazins l'évêque Isarn releva cette église, et, comme il ne retrouva dans son diocèse qu'une poignée d'habitants, il fit venir des pays lointains des nobles, des vassaux et des serfs pour repeupler la contrée de Grenoble. Et ledit évêque leur donna des maisons pour habiter, et des champs pour labourer, en s'en réservant la seigneurie et l'hommage[2]. Les hordes hongroises n'avaient pas été plus

1. Maccary, *Manuscr. arabes*, n° 704, fol. 98.
2. « Notum sit omnibus fidelibus Gratianopolitanæ ecclesiæ quod post

heureuses que les pirates africains qui perdirent encore le Fraxinet en 975. Conrad, fils et successeur de Rodulfe, le roi de la Bourgogne transjurane, se trouvant assailli d'un côté par les Hongrois et de l'autre par les bandes sarrazines du Fraxinet, imagina d'anéantir ces deux masses d'ennemis l'une par l'autre. Il envoya en conséquence dire aux Sarrazins : Voici que les Hongrois, ces bandits nomades, me fatiguent en m'adressant message sur message pour que je leur permette de vous enlever par les armes la riche vallée que vous occupez. Si donc vous êtes des hommes, venez avec moi au-devant d'eux : tandis que vous les attaquerez de front, je les prendrai en flanc, et je ne pense pas qu'il en échappe un seul. Il écrivait en même temps aux Hongrois : « Pourquoi, braves guerriers, prenez-vous les armes contre moi ? Il est au contraire de notre intérêt de vivre en paix. Suivez-moi, nous chasserons ensemble les Sarrazins, nos ennemis communs, de la vallée du Graisivaudan, et ces terres fertiles deviendront votre patrimoine. » Les uns et les autres accoururent au rendez-vous. Les Hongrois commencent l'attaque, et alors le roi en rangeant l'armée en bataille, comme s'il se fût préparé à les soutenir,

destructionem paganorum Isarnus episcopus ædificavit hanc ecclesiam, etc. »

Cette occupation est contestée par un écrivain du pays. « Le texte, dit ce dernier, parle d'*une nation païenne et non pas des Maures*. Bien plus, il résulte de ces mêmes cartulaires que c'est *l'évêque Isarn qui fut chassé de son diocèse*, et l'on sait qu'à cette époque *il n'était plus question des Maures*. » (Pillot, *Hist. de Grenoble*, p. 19.)

Nous signalons les trois erreurs graves que contient ce passage, car en général les opinions absurdes s'accréditent à la faveur des historiens locaux.

dit aux siens : « Si épais que puissent pleuvoir les traits, si bruyant que soit le choc des lances, contentez-vous de regarder ces païens s'égorger, et ne vous mettez point en peine de l'issue du combat. Seulement, lorsqu'une troupe aura écrasé l'autre, enveloppez vainqueurs et vaincus, et frappez à la fois le Hongrois et le Maure. Pas de grâce pour ceux qui n'en font à personne. » Les guerriers de Satan en vinrent donc aux mains en présence du roi. Aucun parti ne voulant céder, la mêlée n'était qu'un grand carnage, lorsque Conrad, qui craignait que les plus faibles ne prissent la fuite, donna le signal; et serrant peu à peu ses rangs comme pour les secourir, il les enferma dans un cercle de fer, où presque tous périrent, à l'exception d'un petit nombre que les soldats lassés de tuer allèrent vendre au marché d'Arles[1].

Après cette victoire on eut la paix, quant à l'étranger du moins. Les invasions des Hongrois cessèrent tout à fait; celles des Sarrazins perdirent leur caractère sérieux, et à peine si quelques bandes égarées devaient rappeler encore l'affreux passage des Nordmans. Il ne resta plus dès lors que la féodalité, qui, regardant la terre comme un champ de bataille, continua le combat pour son compte. Une rude guerre était allumée entre Gérald, le vicomte de

1. « Dum hæc sataguntur, navibus Hungris de Schwarzwalde multis paratis, in Alsatiam ipsi priores suas legiones transponunt; erat tum Burgundionum rex Conradus. » (Ekkhard-le-Jeune, t. IX du *Recueil des Hist. de France*, et Duchesne, *Script. rer. franc.*, lib. III, p. 487.)

Limoges, et le comte de la Marche, Boson. En 985, Guilhem, séduit par les présents d'Hélie, le fils de ce dernier, le rejoignit avec ses Poitevins, et ils assiégèrent le fort château de La Brosse, non sans en avoir avant dévasté les environs. Parmi les possessions livrées à la fureur brutale des soldats, il s'en trouva de contiguës à celles de Gérald qui appartenaient au monastère de Salis, et dont il était l'*avocat* ou le défenseur. Les moines, voyant comment on traitait les champs de Saint-Benoît, dépêchèrent en toute hâte un messager à Limoges pour en instruire Gérald et réclamer du secours. Sans s'effrayer, le vieux vicomte, qui était convaincu que le saint père Benoît irrité du ravage de ses terres allait combattre avec lui, ne fit partir qu'une troupe de cavaliers d'élite sous les ordres de son fils, auquel il recommanda de prendre en passant ceux d'Argenton, et de ne tenter la levée du siége qu'à coup sûr. Ceux d'Argenton, croyant aussi que la protection du saint leur avait donné récemment la victoire, coururent d'abord au monastère, et demandèrent à communier sous les deux espèces. On se rend à leur prière; ils fortifient leur cœur au pied de l'autel, et, délivrés ensuite de toute crainte, marchent à l'ennemi et lui tuent tant de monde, que les bras des moines qui avaient entrepris d'ensevelir les morts ne purent suffire à la tâche[1]. Entre la querelle du vicomte de Limoges avec le comte de la Marche et

1. Aimoinus Floriacensis, *De miraculis sancti Benedicti*, lib. II, cap. XVI.

celle que le duc Guilhem vida glorieusement plus tard sous les murs de Loudun, avec Geoffroi (d'Anjou), dit *Grisogonelle*, l'Aquitaine reçut la visite de deux rois de France. La première lui fut faite par Ludovic, surnommé le Fainéant, à qui l'on avait donné en mariage une belle Aquitanienne. Cette noble fille du midi, dont l'esprit était plein de vivacité et de finesse, ne pût se résigner à passer toute sa vie côte à côte d'un pareil idiot. Feignant tout à coup d'aller y réclamer sa part de la succession de sa mère, elle entraîna le Fainéant dans son pays natal, où il n'eut pas plutôt mis le pied qu'elle l'abandonna, et revint chez son père[1].

C'est à Hugh Capet que l'Aquitaine dut la seconde visite. Ludovic-l'Hébété étant mort sans enfants, Hugh Capet se fit élire roi par ses vassaux, non avec la même solennité que Boson à Mantaille, mais au même titre qu'Od son parent, que Robert et Rodulfe[2]. Ainsi que tous ses prédécesseurs, il passa

1. Raoul Glaber, lib. IV.

2. Selon M. Augustin Thierry, Hugues Capet fut porté au pouvoir par la haine invétérée qui voulait déraciner la race franque du trône. « Quoique » issu d'une famille germanique (de Witikind), l'absence de toute parenté » avec la famille impériale, l'obscurité même de son origine, dont on ne » trouvait plus de traces après la troisième génération..., *l'avénement de* » *la troisième race est, à proprement parler, la fin du règne des Franks,* » *et la substitution d'une royauté nationale au gouvernement fondé par* » *la conquête.* » (*Lettres sur l'histoire de France.*)

De toutes les idées systématiques jetées comme des pierres par M. Augustin Thierry dans le champ de l'histoire, celle-ci est certainement la plus extraordinaire. Méconnaître la féodalité au point de lui supposer le dessein de rétablir le pouvoir royal, dans ce fait tout simple d'un comte puissant qui se fait roi; voir la fin du règne des Franks dans cette intronisation d'un leude *d'origine saxonne*, « vir Saxonici generis » (Aimoin, lib. III); trouver *une royauté*

la Loire pour obtenir un simulacre d'hommage qui lui fut énergiquement refusé par Guilhem. Il y avait long-temps cependant qu'il convoitait la suzeraineté de ce riche pays. En 954, son père, lorsqu'il daigna laisser sacrer Lothaire à Reims, se fit céder par cet enfant la Bourgogne et l'Aquitaine [1], et lui-même, en 960, n'avait prêté serment au roi que sous la condition expresse qu'il serait investi du comté de Poitiers [2]. Les titres imaginaires ne lui manquaient donc pas; il ne s'agissait que de les présenter aux Aquitains au bout d'une lance, assez forte pour leur donner de la valeur; mais cette lance avait été déjà brisée sous les tours de Poitiers dans la main d'Hugh-le-Grand, et ce n'était point le bras sans courage d'Hugh Capet qui pouvait en rendre les tronçons redoutables. Il ne parut en effet devant Poitiers qu'afin de recueillir les sarcasmes des hommes de Guilhem, et ne s'immisça, vers 993, dans les querelles féodales des comtes des frontières, que pour recevoir l'ironique réponse d'Aldebert.

nationale qui se substitue à la conquête, n'est-ce pas se mettre volontairement hors de la raison historique? Opposez à ces brillants mais regrettables écarts de l'imagination le froid jugement d'un homme grave, et vous sentirez quelle immense distance sépare l'idéal du réel. « Placé, dit M. Guizot, par la situation de ses domaines, plus favorablement qu'un autre, Hugues Capet s'appropria la couronne : il n'y avait pas plus de droit que » tout autre; *il ne fut porté au trône par aucun parti, par aucune combinaison, aucune intrigue un peu générale.*» (*Essais sur l'histoire de France.*)

1. « Lotharius puer apud sanctum Remigium rex consecratur. Burgundia atque *Aquitania* Hugoni dantur ab ipso.» (Frodoard.)

2. « Hugo filius et Hugonis ad regem veniunt, ac sui efficiuntur quorum Hugonem rex ducem constituit, addito *illi pago Pictaviensi.*» (Idem.)

Cet Aldebert était comte du Périgord et de la Marche. Remuant et audacieux comme tous les seigneurs qui se sentaient forts, il entreprit de s'emparer du comté de Poitiers pendant la minorité de Guilhem IV[1]. La bannière haute, il vint donc camper à deux milles de la cité de saint Hilaire, en attendant un castellan nommé Hugo, et Foulques le comte d'Anjou, qui devaient le rejoindre à cet endroit. Les citoyens de Poitiers, avertis de l'état des choses, résolurent, de leur côté, d'étouffer la guerre à sa naissance et fondirent sur lui avant l'arrivée de ses alliés. Bien qu'il n'eût qu'une poignée d'hommes, Aldebert les repoussa deux fois, mais ses vieux soudadiers pliaient sous le nombre lorsque le castellan Hugo, survenant tout à coup, rétablit le combat. Forcés de céder à leur tour, les Poitevins regagnèrent la ville, et, comme ils étaient las et découragés, ils ne purent la défendre contre le vainqueur. Dans l'ivresse du triomphe, Aldebert marcha sur Tours et l'investit. C'est alors que Hugh Capet et son fils Robert, sentant combien un tel exemple était dangereux pour leur débile royauté, l'envoyèrent sommer de lever le siége et lui rappelèrent, dit-on, l'origine des fiefs par cette question : *Qui t'a fait comte*[2] ? Demande-leur, se contenta de répondre Aldebert, *qui*

1. « Hildebertus supra nominati Bosonis filius adversus Guillelmum comitem Pictavorum arma movit. » (Aimoinus Floriacensis, op. cit., lib. III, cap. VII.)

2. « Quis te, inquiunt, comitem constituit? » Et Aldebertus remandavit eis: « Qui vos reges constituerunt? »

les a faits rois[1] ? Et, pendant que le duc de France et son pacifique héritier dévoraient cet affront féodal, Aldebert prenait Tours et le donnait au comte d'Anjou. On ne sait où se seraient arrêtées ses armes, s'il n'eût rencontré la mort devant le château de Gentiac. Il l'assiégeait pour la seconde fois, et se promettait bien de raser de nouveau les murs; mais, lorsqu'il en faisait le tour à cheval, mesurant déjà d'un œil menaçant sa future conquête, une flèche l'abattit et le renvoya couché dans le cercueil à l'abbaye de Charroux[2]. Lui mort, le duc Guilhem IV et le roi Robert, croyant prendre leur revanche, s'étaient empressés de mettre le siége devant Bellac, qui appartenait à Boson, son successeur. Toute la *France militaire* avait suivi Robert; malgré ses efforts, néanmoins, elle fut forcée de décamper la nuit sans avoir entamé les remparts de la forteresse. Quant à Guilhem, il ne réussit pas mieux devant le château de la Brosse, qu'il voulait enlever au vicomte de Limoges. Guy l'attaqua avec les braves Limousins qui avaient vaincu son père sur les champs de Saint-Benoît, et ce jour là une grande partie des femmes de Poitiers devinrent veuves.

Toutefois, comme si les passions sanguinaires des barons ne suffisaient pas pour dépeupler le pays, la peste vint aider la guerre civile : un feu nommé infernal, à cause qu'il était extrêmement puant et

1. Fragment de Pithou sur l'histoire d'Aquitaine.

2. Ademarus.

brûlait cruellement les corps des hommes [1], se répandit dans le Limousin et fit plus de quarante mille victimes. Devant cette épidémie, appelée *le mal des ardents*, toutes les haines fléchirent, toutes les discordes s'apaisèrent, et les esprits frappés de terreur s'unirent dans un sentiment commun de bienveillance et de paix. Tant il est vrai que, lorsqu'une force supérieure le domine, l'homme effrayé de sa faiblesse se serre instinctivement contre l'homme. Dans cette circonstance, l'abbé de Saint-Martial et l'évêque de Limoges, ayant tenu conseil avec le duc Guilhem, décidèrent qu'un jeûne de trois jours serait célébré dans la ville et que l'on y réunirait les évêques d'Aquitaine. De toutes parts accoururent aussitôt les prélats apportant solennellement les reliques de leurs saints. On tira de sa châsse le corps du bienheureux Martial, ce qui excita la plus vive allégresse, et il fut promené, suivi d'une procession innombrable, jusqu'au mont de Jupiter. Si l'on en croit le chroniqueur de l'église de Limoges [2], le fléau cessa immédiatement; ce qu'il y a de certain, c'est que, de cette calamité publique, il sortit une excellente institution. Le duc et les barons du centre et des frontières, oubliant leurs divisions, jetèrent alors les bases de cette paix temporaire qu'on devait appeler bientôt la trêve de Dieu.

La dernière année de l'an 1000 sonna enfin, et,

1. Idem — Bonaventure, t. II. p. 370.—Nadaud, *Dissertation sur saint Martial*, p. 134.

2. B. Guido, *Gesta episcop. Lemovicens.*

au lieu de la mort et de la ruine du monde qu'ils attendaient, les vieux Francs virent arriver dans leur pays le scandale des scandales. Robert avait épousé la blanche Constantia, fille du comte d'Arles. Les nobles de Provence et d'Auvergne saisirent cette occasion de visiter les contrées septentrionales, et affluèrent à sa cour. Le vieux levain de haine qui a si long-temps fermenté dans le cœur des populations du nord contre les populations du midi s'aigrit étrangement à cette occasion. Les leudes de France et de Bourgogne, encore bardés de leur cuirasse salique; les moines, aussi rudes que les chênes qui hérissaient les avenues de leurs moûtiers, poussèrent un cri d'indignation à la vue des Aquitains. Des étrangers civilisés, vifs, railleurs, qui avaient des armes et des costumes pleins d'élégance, et qui montaient autrement à cheval, offusquèrent au dernier point la sauvagerie franque. *Ce sont des hommes rasés comme des histrions, qui portent des chausses et des bottines*[1]. Tel était le grief formidable allégué contre eux, et, pour ajouter au désespoir des vieillards, tous les jeunes gens se hâtaient d'imiter les modes provençales. Mais l'attention publique ne tarda point à se porter sur un sujet plus sérieux. Une épouvantable famine désolait le pays : les pauvres périssaient par milliers; l'abbé de Cluny, Odilon, digne et noble

1. « Histrionum more barbis rasi, caligis et ocreis turpissim, à medio capitis nudati, quorum itaque nefanda exemplaria, heu! proh dolor! tota gens Francorum, nuper omnium honestissima, sitibunda rapuit! »

(Raoul Glaber, lib. III, cap. 29.)

Aquitain, après avoir vidé ses coffres, ne craignit pas, pour soulager leur misère, de briser les vases sacrés, de vendre les ornements de son église, et de sacrifier jusqu'à la couronne d'or que lui avait donnée comme souvenir l'empereur Henri [1]. Tandis qu'il déployait cette charité vraiment évangélique, les barons des montagnes, qui se seraient battus sur les débris du genre humain, recommençaient leur duel barbare. Adhémar, le fils de Guy, ayant réfléchi que la vicomté de Limoges serait bien petite s'il fallait la partager avec tous ses frères, s'occupa d'agrandir sa part d'avance et s'empara du château de la Brosse, qui était possédé en partage par son père et un voisin nommé Hugo. Au bruit de cet attentat, le duc Guilhem accourut avec le comte de Périgord. Pendant quinze jours leurs pennons flottèrent devant le château ; dans la nuit du seizième, il fallut que le duc et Boson les remportassent honteusement. Ce qui fit qu'Adhémar, encouragé par leur retraite, s'empara des champs et de l'abbaye de Saint-Benoît, situés à quatre milles et demi de distance. Le prévôt du monastère était absent ; lorsqu'il apprit ces choses, il se transporta en toute hâte auprès d'Hugo, un des propriétaires par indivis du château de la Brosse, afin d'implorer son appui. Celui-ci, qui avait à défendre en outre sa propre cause, ne perdit pas de temps et parut à l'improviste devant l'abbaye, suivi de deux castellans de ses amis, appelés l'un Girald

1. R. Glaber, lib. IV, cap. V. — Pierre Damien, *Vita sancti Odilonis*, cap III.

et l'autre Jauffre-l'Ane. Surpris avec les siens, Adhémar chercha à gagner l'église, mais Hugo le serrait de près, et ses hommes d'armes tuaient les Limousins à la porte à mesure qu'ils se présentaient. Pour lors le fils du vicomte Guy, voyant l'impossibilité de se défendre dans l'église, s'enferma, lui sixième, dans une tour de bois où était arborée la bannière, et il en parcourait le toit comme un architecte, cherchant à se cacher sous les poutres, lorsqu'il fut découvert par Hugo, et forcé de se rendre sous la seule condition qu'il aurait *la vie et les membres saufs* [1]. Sans perdre une heure, Hugo mena son prisonnier sous les murs du château de la Brosse, et il cria de loin à Girald qui le tenait pour lui, que s'il ne se rendait à l'instant la tête d'Adhémar allait tomber. Girald, voyant son seigneur au milieu de toutes ces lances, trembla pour sa vie et rendit le château à Hugo, qui fit raser immédiatement la tour que possédait avant le vicomte Guy.

Toutes ces querelles sortaient de la même source; la cupidité les engendrait par milliers, et, comme les évêques étaient plus riches que les barons, la féodalité ne pouvait vivre en paix avec l'Église. Le onzième siècle était à peine ouvert que le vicomte Guy, pour un différend d'intérêt relatif à l'abbaye de Brantôme, se saisit de Grimoard, évêque de Limoges, et l'emprisonna dans une tour. Une fois relâché et à des conditions assez dures, l'évêque se rendit à Rome et

1. Aimoinus Floriacensis, *De miraculis sancti Benedicti*, cap. v.

en appela au pape. C'était un Aquitain qui occupait alors la chaire de saint Pierre. Gerbert, autrefois simple moine du monastère de Saint-Gérald à Aurillac, était sorti de sa cellule pour faire l'éducation du roi Robert et celle de l'empereur Othon III. Nommé archevêque de Reims, la haine de Hugh Capet le força de résigner son siége et de se retirer auprès de son impérial élève, qui s'empressa de lui donner l'archevêché de Ravenne, et le fit élire pape lorsque Grégoire fut mort. Gerbert avait changé son nom en celui de Sylvestre II. Riche de toute l'instruction qui pouvait germer sous les voûtes des cloîtres, il possédait encore la clef des sciences enseignées à Cordoue par les Maures. Connaître les mathématiques, l'astrologie, l'art de déchiffrer les vieux manuscrits de l'antiquité, c'était plus qu'il n'en fallait pour le placer à la tête de cette époque de ténèbres. C'était même trop, car ses contemporains, effrayés de tant de savoir, n'hésitèrent pas à le prendre pour un magicien [1], et dès qu'il y fut assis, la chaire apostolique leur apparut à travers une nuée mystérieuse et surnaturelle. « Il pratiquait encore, disait-on, ces » secrets merveilleux qu'il avait appris en Espagne » des sages d'Orient, et l'on se racontait avec ter- » reur qu'un jour il avait découvert dans les ruines » de Rome une statue d'airain d'un travail précieux,

1. « In philosophiâ et astrologiâ tantum profecit ut suos quosque coætaneos variæ artis militiâ superaverit... Fabula vulgo jactatur Sylvestrum magicis incantationibus ad apostolicæ sedis culmen provectum esse, pactâ pro mercede diabolo animâ. » (Sacrosanct. concil. Philipp. Labbei, t. IX, p. 775.)

» qui tenait le doigt indicateur tourné vers le levant : » il s'était approché de cette statue et l'avait tou- » chée : la statue se fendant aussitôt avait livré pas- » sage : Gerbert était descendu dans une avenue » souterraine, éclairée de mille lampes, et s'était » promené à travers de vastes salles éblouissantes » de lumière et remplies de statues d'or et de mar- » bre, avec des diadêmes enrichis de diamants. On » l'avait vu remonter tout pâle, car ses jours étaient » comptés [1]. » Qu'on se figure l'autorité que de telles croyances devaient donner à la parole de Gerbert quand elle retentit lugubrement dans les murs de Limoges en sommant le vicomte de comparaître à Rome. Guy se présenta plus mort que vif. Les cardinaux examinèrent l'affaire le propre jour de Pâques, en présence du pape, et, comme la féodalité avait besoin d'un exemple terrible, ils décidèrent que tout homme qui mettait la main sur un prélat méritait d'être écartelé, et ses membres jetés aux bêtes féroces. En conséquence, on livra le vicomte à Grimoard pour qu'au bout de trois jours il lui appliquât cette peine. Mais le surlendemain ils s'accordèrent, et soit que ce fût chose convenue d'avance, ou bien que Grimoard reculât d'effroi devant l'exécution d'un jugement semblable, la veille du jour fixé, ils sortirent secrètement de Rome, et retournèrent ensemble en grande hâte à Limoges [2].

1. Villemain, *Cours de littérature française*, t. I, p. 147, traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais.

2. Ademarus.

non plus contre les émotions populaires mais contre la haine des barons. Alduin, l'évêque de Limoges, venait de construire, dans une pensée hostile envers Jorda, castellan de Chabannais, le château de Beaujeu, placé devant le monastère de Saint-Junien. Le duc Guilhem avait protégé le travail de sa présence, mais il n'eut pas plutôt détendu son pavillon, que Jorda investit le château ; l'évêque se hâte d'accourir avec le vicomte de Limoges, son frère : un combat sanglant est livré par la plus rude journée d'hiver qu'il eût fait encore en cette année 1010 : toutefois Jorda resta maître du champ de bataille, et il s'en retournait vainqueur avec une foule de nobles captifs, quand la flèche d'un soldat obscur tua par derrière celui que n'avaient pu atteindre dans le combat les lances de tant de vaillants hommes d'armes. Cette mort fut fatale aux prisonniers. Les vassaux de Jorda furieux les massacrèrent tous sur la place pour venger leur seigneur (ce qui devint le sujet d'un grand deuil), et l'on ne sauva de la boucherie que le frère de l'évêque, destiné à vivre dans les fers jusqu'à ce que le château, cause du litige, eût été détruit [1].

Peu de jours après, une panique soudaine frappa les esprits. De nouvelles bandes scandinaves étaient débarquées au mont Saint-Michel, et menaçaient de recommencer les exploits d'Hasting et de Regnaud. Ces barbares avaient pillé le monastère pendant la nuit et emmené sur leurs vaisseaux une multitude

1. Ademarns.

de captifs parmi lesquels se trouvait malheureusement la belle Emma, vicomtesse de Limoges. Pendant trois ans l'infortunée erra sur les mers avec les pirates. En vain des trésors furent offerts pour sa rançon; en vain le vicomte Guy donna une masse d'argent, des vases précieux et une statuette de saint Michel en or massif, les barbares acceptèrent tout et ne rendirent point la femme. Elle ne revint d'outre-mer, après cette triste captivité, que grâce à l'intervention de Richard II, comte de Normandie [1]. Comme les destinées humaines sont diverses! pendant que Guy s'applaudissait d'avoir retrouvé sa femme, celle de Boson Ier, comte du Périgord et de la Marche, empoisonnait son mari. Il fallut qu'à cette occasion le duc Guilhem vînt à Périgueux et s'emparât de la tutelle du jeune Hélie, le fils de Boson, et de celle de Bernard, son neveu, qu'il délégua à l'abbé Pierre, fils d'un brave marquis de la Marche, avec toute autorité sur ce pays. Ce choix ne fut pas heureux. Naturellement despote et opiniâtre, l'abbé Pierre, quand il tint le pouvoir, parut un lion déchaîné au milieu des siens. Contre l'avis de tout le monde il brûla son propre château de Mortemart, et Dieu sait à quels excès l'aurait emporté ce caractère sans frein si les barons, aidés de ses proches et conduits par le duc Guilhem, ne s'étaient réunis pour

1. Idem. De là vinrent ces fables de femmes enlevées par les Throls ou génies des mers, qui les emportaient, disait le vulgaire, au fond de l'abîme, et ne les rendaient que long-temps après, pâlies par la froide atmosphère des vagues.

étouffer cette tyrannie en son berceau. Expulsé de la Marche, l'abbé Pierre partit pour Jérusalem où, ayant laissé la violence et les pensées ambitieuses, on le vit à son retour renoncer à ses grands biens et aux nombreux vassaux de ses domaines, et finir silencieusement ses jours parmi les chanoines de la basilique de Saint-Étienne de Limoges [1]. De cet asile saint et calme il put contempler les prodiges qui effrayèrent tout à coup ces contrées. La Vienne coula pendant trois jours hors de son lit, et durant une nuit sombre un crucifix tout ensanglanté et versant des torrents de larmes apparut dans le ciel, du côté du midi, à un moine de Saint-Martial. Il n'y avait point à en douter, Dieu voulait une expiation : mais à quoi attribuer ces larmes? L'évêque Alduin pensa que c'était à l'impénitence des Juifs, et il promulgua un décret pour les obliger à se faire chrétiens ou à quitter Limoges. Pendant un mois les théologiens, par son ordre, disputèrent de la foi avec les rabbins. Mais ils n'en convertirent que trois ou quatre; les autres émigrèrent en masse dans les cités voisines avec leurs femmes et leurs enfants [2].

Presque comme ils sortaient, ils rencontrèrent aux portes le corps de leur persécuteur et un peu plus loin le cortége de Gérald qui allait remplacer son oncle. C'étaient deux belles fêtes pour le moyen âge que l'expulsion des Juifs et le sacre d'un évêque. Gillebert, évêque de Poitiers; Arnald, évêque

1. Ademarus.
2. Idem.

de Périgueux; Islo, évêque de Saintes; et Grimoard, évêque d'Angoulême, accompagnaient le nouveau prélat qui avait été consacré à Poitiers dans la basilique de Saint-Hilaire. Arnald et Grimoard le présentèrent à Saint-Martial, où les moines vinrent le recevoir en chantant des hymnes. De là, ils conduisirent les trois prélats jusqu'à l'église du Queyroix. Gérald s'assit dans une chaire que les bourgeois portaient sur leurs épaules, et, après que les chanoines eurent psalmodié les antiennes et que Grimoard lui eut fait lire l'évangile, il se rendit triomphalement en bénissant le peuple à la basilique de Saint-Étienne. Grimoard le mit en possession des portes; Arnald lui livra les cordes des cloches, et tous deux l'intronisèrent sur le siége de Saint-Martial au chant du brillant *Te Deum*, dont la voix perçante d'Arnald fit retentir les voûtes [1]. De telles cérémonies, entourées de toutes les pompes du catholicisme, auraient dû pénétrer profondément les esprits de respect pour l'ordre religieux : le contraire arriva cependant. A la même époque où les bourgeois de Limoges portaient leur évêque en triomphe, des dissidents qu'on appela manichéens protestèrent contre le trop éblouissant éclat dont l'Église aimait à se parer à l'extérieur. Ils séduisaient beaucoup de monde en opposant la simplicité des premiers dogmes au luxe véritablement pharisien et aux immenses richesses du clergé. Leur vie, du reste,

1. Ademarus.

rappelait la rigidité des anciens moines, et, malgré la clameur des cloîtres[1], on ne peut mettre en doute la pureté de leurs mœurs. Il fallait, en dépit de ces avantages, qu'une énergique conviction les soutînt en la voie de Dieu pour oser attaquer l'Église dans sa force. L'Église prévalait alors durement contre ses ennemis; et cette même année (1016) le soufflet de Pâques éclata avec tant de force sur la joue du malheureux envoyé par la synagogue, qu'il couvrit la voix de l'hérésie. Tous les ans, à Toulouse, les Juifs étaient tenus de présenter un des leurs à la porte de la basilique de Saint-Étienne pour y recevoir un soufflet. D'ordinaire on choisissait, afin de l'appliquer, l'homme le plus vigoureux. Or cette année, le chapelain d'un vicomte voisin, de passage à Toulouse, qui était doué d'une vigueur athlétique, se chargea de l'expiation et frappa avec tant de brutalité qu'il fit jaillir les yeux et la cervelle du Juif[2]. Devant de tels actes, on se sent d'abord révolté, et la pitié qu'on éprouve pour ceux qui les subissaient double l'indignation qu'inspirent ceux qui les avaient ordonnés. Toutefois, en examinant le fait de près avec attention et avec calme, cette manifestation brutale ne paraît pas entièrement dénuée de raison. Les Juifs avaient fait cause commune avec les Sarrazins lors des invasions, qu'on

1. « Castitatem simulabant, sed inter se ipsos omnem luxuriam exercebant. » (Raoul Glaber, lib. III, cap. VIII.) — Pithou dit la même chose dans son Fragment, mais on se souvient que ce sont précisément les reproches adressés aux premiers chrétiens et dans la même forme.

2. Ademarus.

attribuait même à leur perfidie. Il paraît constant que dans plusieurs cités, comme à Bordeaux, ils livrèrent les portes aux Ismaélites. En cet état de choses, on conçoit très-bien un acte expiatoire destiné à rappeler leur trahison. Car le mal et ceux qui l'ont commis devraient être flétris de génération en génération. Seulement, le moyen âge, qui matérialisait tout parce que la grossière intelligence du peuple ne se prenait qu'aux symboles physiques et parce que la violence battait dans toutes les artères du siècle, ne trouva pas de meilleur moyen qu'un soufflet public.

Vers ce temps, l'invasion sarrazine, qui avait été la cause de ce châtiment national, jeta sa dernière alarme sous les murailles de Narbonne. Seize ans auparavant, des Maures espagnols avaient surpris Antibes; en 1019, ceux-ci ou leurs frères, sur la foi d'une prédiction de quelque devin, essayèrent de surprendre Narbonne au point du jour. Mais les habitants, après une communion sous les deux espèces, les écrasèrent. Tous leurs vaisseaux furent pris et les pirates qui échappèrent au glaive narbonnais vendus comme esclaves, sauf vingt d'entre eux qui étaient si remarquables par la grandeur de leur taille qu'on les envoya en présent à l'abbé de Saint-Martial. L'abbé en garda deux pour lui et distribua les autres aux nobles pèlerins qui se trouvaient alors à Limoges [1]. Tel fut le terme des expé-

1. Ademarus.

ditions musulmanes dans le Frandjat. Les Nordmans apparurent aussi, pour la dernière fois, trois ans plus tard. En 1020, au mois d'août, ils envahirent, comme les ravisseurs de la vicomtesse Emma, le monastère de Saint-Michel. On avertit le duc; Guilhem manda à tous les évêques d'engager le peuple à implorer le secours du ciel par des jeûnes et des prières; pour lui, à la tête d'une troupe de cavaliers d'élite, il gagna le mont Saint-Michel, et, comme la nuit s'approchait, il dressa ses tentes sur le rivage en face du camp des pirates. Les Nordmans passèrent la nuit à creuser des trappes qu'ils recouvraient ensuite de gazon autour de leurs retranchements. Il arriva donc que, le duc s'élançant le premier à toute bride, tomba dans une de ces fosses avec ceux qui l'entouraient, et, comme il était embarrassé par le poids de son armure, il fut pris comme les autres. Mais la honte de cette surprise lui donna tant d'énergie que, faisant un effort surhumain, il sauta hors de la fosse et réussit en fuyant à rejoindre les siens. On suspendit les hostilités ce jour-là, de peur que les païens n'égorgeassent les prisonniers qui étaient tous d'illustre naissance; les Nordmans, profitant alors de la nuit et de la marée, mirent à la voile et gagnèrent la pleine mer avec leur proie. Il en coûta des monceaux d'argent au duc pour ravoir ses fidèles [1]; mais les rois de mer ne remirent plus le pied sur nos côtes, nos

1. Ademarus.

fleuves, si long-temps esclaves des longs serpents et des dragons, recouvrèrent leur antique indépendance, et l'on put effacer enfin des litanies ce verset qui retentissait lugubrement et honteusement depuis deux siècles, dans les basiliques et sous les cloîtres : *Seigneur, délivrez-nous des Nordmans!*

Débarrassée à la fois de la guerre barbare qui pressa ses flancs au midi et au nord durant tant d'années, l'Aquitaine entrait dans une ère nouvelle, où, se repliant indépendante et libre sur elle-même, elle aurait rencontré cette paix et ce bonheur qui la fuyaient toujours, si les féodaux eussent suivi les païens. Mais la féodalité était la troisième plaie de notre infortunée patrie, plaie vive et cruelle qui ne cessait de la ronger au cœur, et dont les ravages s'étendirent encore après le départ des Nordmands et des Sarrazins. N'étant plus retenus par le besoin de se défendre de temps en temps contre l'étranger, les barons lâchèrent les rênes à leur égoïsme orgueilleux, et reportèrent dans la guerre féodale toute la part d'activité et de courage qu'ils étaient forcés d'appliquer à l'invasion. Ces châteaux, bâtis contre les pirates et qui devenaient inutiles après leur départ; ces tours, que dans sa douloureuse prévoyance Karle-le-Chauve avait tant de fois prescrit de démolir, se changèrent en autant de petits centres de pouvoir, et, construits originellement dans un but de défense, ils ne furent plus que des moyens de tyrannie, que des instruments de violence et de trouble. La première période qui s'écoula, après l'expulsion

faire fonds sur leur foi, il leur dit qu'il se souciait de leur royauté comme d'un œuf, et, sans lâcher plus long-temps la proie pour l'ombre, il regagna sa chère Aquitaine [1]. La cupidité violente des barons y bouillonnait toujours. Foulques d'Anjou avait attiré à Saintes Hébert, le comte du Mans, sous couleur de lui donner le fief de la Saintonge; quand il le tint en son pouvoir, il l'enferma dans le capitole de la cité transformé en forteresse, et, sans la peur que lui inspirait la femme d'Hébert, ses jours n'auraient pas été longs. Le jour même de la prise de son mari, la fière comtesse du Mans avait tendu un piége à la femme de Foulques. Son audace sauva Hébert, qui en fut quitte pour deux ans de captivité. Cependant le pieux Wilhem, comte d'Angoulême, qui déjà connaissait Rome, était allé à Jérusalem avec le bâton de pèlerin : après avoir visité les lieux saints et revu les créneaux aériens de sa ville, il ferma les yeux entre les bras de l'abbé de Saint-Cybar. Selon l'usage, ses deux fils se battirent sur sa tombe. Le lendemain de son enterrement, Jauffre s'empara par ruse de Blaye au préjudice d'Alduin, son frère aîné. Celui-ci, plein d'activité et de courage, reprit promptement son château, et, comme la Pâque s'approchait, il y laissa garnison et revint à Angoulême. C'était ce qu'attendait Jauffre qui, aussitôt après son départ, employa la semaine sainte à construire une bastille contre Blaye. Cette nouvelle n'émut

1. Idem. Epist. xv, Fulberti Carnotensis.

point Alduin, il célébra tranquillement les fêtes de Pâques, et trois jours après, paraissant à la tête d'une troupe d'élite sous le nouveau fort, il contraignit son frère de lui demander grâce [1]. Mais cette brillante valeur que déployaient les barons dans leurs querelles était souillée par l'intérêt qui en avait été le principe, comme l'épée est tachée par la rouille, et mieux valaient les palmes cueillies par le roi de Navarre au delà des Pyrénées. Vaillamment secondé par les Gascons qui se rendirent en foule sous sa bannière, Sanche illustra l'an 1029, en renouvelant contre les Sarrazins les courses victorieuses que ces derniers faisaient autrefois en Gascogne. Malheureusement ce noble exemple ne trouva point d'imitateurs entre la Dordogne et la Loire. Il ne germait dans ces contrées que des discordes brutales sans cesse propagées à coups de hache d'armes par des hommes de fer. Parmi ces terribles barons au cœur aussi dur que leur casque, se distinguait alors Jauffre-Martel, comte d'Anjou. A la mort du bon duc Guilhem, il épousa Agnès, sa veuve, au mépris des lois féodales qui proscrivaient toute alliance entre la suzeraine et le vassal. Guillaume V essaya de s'y opposer, mais Jauffre-Martel le battit, l'emprisonna et ne le laissa sortir de son donjon, où il languit quatre ans, chargé de fers, qu'à des conditions déshonorantes. A peine cet infortuné jeune homme eut-il revu la lumière qu'il mourut épuisé par les privations bar-

1. Ademarus.

bares qu'on lui avait imposées dans son cachot. Les Poitevins choisirent, pour le remplacer, Odon, comte de Gascogne, son frère d'un autre lit. Odon accourut la colère au front, la menace à la bouche, et vint se briser contre l'ascendant funeste de Jauffre-Martel, de cet homme qui avait épousé sa marâtre. Tué en assiégeant un château, il fut porté auprès de son père et de son frère dans le monastère de Mauléon [1]. Jauffre-Martel, énorgueilli de ces succès, attaqua sur-le-champ Théobald, le comte de Blois, et le força de s'enfermer dans Tours et de racheter sa vie en cédant la cité. Plus tard cependant on pût croire que les trois ducs morts allaient être vengés; Guilhem VI pressait vigoureusement Jauffre-Martel surpris dans Saumur, lorsqu'une maladie soudaine l'envoya rejoindre les siens à Mauléon. La couronne ducale revint ainsi au dernier fils de Guilhem IV, Gui-Jauffre, qui prit le nom de Guilhem VII. Ce nouveau prince était taillé sur le patron de Jauffre-Martel : aussi la bannière poitevine, tristement pendante sur des tombeaux, ne tarda pas à se relever avec fierté au pied des tours rebelles. Hugues de Lusignan fut le premier qui tomba devant elle, et, quoique par la lâcheté de celui qui la portait Guilhem eût reculé en 1061, l'année suivante lui fournit une éclatante revanche contre Jauffre-Martel et Foulques d'Anjou, auxquels il en-

1. « Odo comes, veniens à Gasconiâ, voluit capere Germundum castrum, sed non potuit. Indè reversus Mausiacum expugnare cœpit. Ubi hinniando cùm cœpisset attendere occisus est.» (Chronique manuscrite de Mauléon, an. 1037.)

leva Saintes sans coup férir. Brûlant ensuite de cueillir des lauriers moins impies, il réunit un certain nombre de barons, et plus loyal que le comte de Flandres qui avait feint une expédition contre les Sarrazins, afin de piller la Gascogne à l'improviste [1], il passa en Espagne à la tête d'une grosse armée. Les uns disent qu'effrayé à l'aspect d'une région que les Sarrazins avaient dévastée eux-mêmes pour rebuter l'ennemi, et craignant de mourir de faim, Guilhem revint comme il était parti ; d'autres lui attribuent au contraire une longue série d'exploits, et assurent qu'il repassa les Pyrénées avec autant de butin et d'esclaves qu'en emportait autrefois Abd-Alrahman dans ses incursions [2]. Quoi qu'il en soit, ce pèlerinage militaire, passé déjà dans les mœurs du siècle, ne l'empêcha point à son retour de brûler Limoges et ses églises, Saumur et ses cloîtres, et d'emporter de vive force le monastère de Sainte-Marie, où des centaines de victimes périrent dans les flammes [3]. Par bonheur pour les Aquitains, il ne survécut pas long-temps à cet acte sauvage. Un enfant de quinze ans, Guilhem VII, ramassa cette épée sanglante qui ne pouvait être bien dangereuse dans ses mains. Mais l'éternel combat de la féodalité ne se ralentit point

1. Paul Emile, *Philippide*, liv. III. — Jacob Meyer, *Annales belges*, an. 1060.

2. L'auteur du Fragment de l'histoire des Français depuis Robert jusqu'à la mort de Philippe (Hauteserre, liv. x, p. 423), soutient cette opinion contre Sigebert, qui aurait bien pu dissimuler les succès de Guilhem par une jalousie de race.

3. Chronique manuscrite de Mauléon, an. 1068.

pour cela, et le cadavre du comte de la Marche roulait dans les fossés du château de Confolens, au moment où les triomphes de la guerre sainte entreprise de nouveau contre les Sarrazins, sur les instances d'Alfonse, le roi de Castille, tournèrent l'attention du siècle d'un autre côté. La voix du pape Urbain II, accouru en Aquitaine à grandes journées, s'était élevée afin de convoquer un concile général à Clermont, et tout le monde attendait avec la plus vive impatience l'octave de Saint-Martin. Avant l'ouverture du concile, nous avons le temps d'examiner l'état politique et religieux de la société méridionale pendant les neuvième, dixième et onzième siècles, et de voir s'éteindre cette faible lueur qui pâlissait de plus en plus sur le chandelier d'or de la littérature latine.

ÉTAT POLITIQUE.

La féodalité, largement assise sur la base d'où elle avait rejeté le pouvoir royal, n'était qu'un retour à l'ancienne olygarchie romaine, telle qu'elle existait avant l'usurpation des empereurs, et une rentrée en possession de l'indépendance germanique[1]. Cette double origine, que nous croyons avoir prouvée plus haut, tenait aux deux éléments divers qui formaient la noblesse. La noblesse d'A-

1. Dans son excellent travail, le comte de Boulainvilliers a parfaitement signalé l'usurpation de la royauté en ce qui touche les Karlovingiens. (*Hist. de l'ancien gouvernement de la France*, t. I, p. 95 et suivantes.)

quitaine, en effet, se divisait en deux groupes très-distincts au dixième siècle, et composés, le premier et le plus nombreux, d'hommes de sang romain et de sang goth ; le second et le moins fort, d'hommes de race tudesque. Les nobles Romains, héritiers des villas de leurs pères, depuis long-temps transformées en châteaux, avaient réussi à conserver à travers les invasions l'influence attachée au prestige de la naissance et aux richesses : c'étaient eux qui possédaient la majeure partie du sol et des populations rurales. Les nobles Germains, au contraire, représentant ces Franks violemment jetés dans le pays par les irruptions de Pepin et de Charlemagne, n'avaient point relativement des possessions territoriales aussi étendues, mais ils occupaient les hauteurs du pouvoir. Les ducs, les comtes, les vicomtes, les marquis, dernière expression de l'occupation étrangère la plus récente et la plus tenace, étaient de race franque partout, excepté en Gascogne [1]; la race romaine

1. La Bourgogne, se trouvant au centre de la monarchie, se peupla insensiblement de Français; mais le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence, sont du nombre des pays où il n'en passa guère. Pour la Gascogne, les montagnes d'Auvergne, les Cévennes, il paraît que les Français les *méprisaient*, ayant d'autres provinces fertiles et de beaux pays à leur disposition. » (Le même, *Dissertation sur la noblesse de France*, p. 143.)

Voici maintenant, par la généalogie, la preuve irréfutable que la haute noblesse était d'origine franque :

Les ducs d'Aquitaine descendaient de Ranulfe, bénéficiaire de Karle-le-Chauve (Vignier, *Histoire d'Angoulême*, chap. v; Hauteserre, *Rerum aquitanic.*, lib. VIII; Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, troisième partie, chap. I). Les comtes d'Angoulême, d'Émenon, frère de Turpin, bénéficiaire de Karle-le-Chauve (Ademarus, *Chronique d'Angoulême*). Les deux branches de la maison de Toulouse, comprenant les comtes de Toulouse proprement dits, les comtes du Quercy, ceux du Rouergue, les vicomtes d'Alby,

et la race gothique, produit de la vieille conquête, fournissaient les barons inférieurs et la plupart des évêques. Toutefois ces deux éléments hétérogènes, réunis sous la forte pression de la féodalité, constituaient un seul corps, mais qui n'avait de vie et de mouvement que ce que lui en prêtaient les traditions

sortaient du sang de Frédelon, Franc ou peut-être Goth, bénéficiaire de Karle-le-Chauve (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 290; *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, p. 69). Les vicomtes de Limoges remontaient à Fulcard, ouvrier en machines de guerre, bénéficiaire d'Od (Labbe, *Biblioth. nv. mss.*, t. I, Baluze, *Hist. de Tulle*, p. 17). Ceux de Turenne, leurs voisins, étaient originaires de la même famille que Rodulfe, l'ancien roi de France, et parents de Wifred, comte de Bourges (*Hist. littéraire de la France*, t. V, p. 321). Les comtes du Périgord et de la Marche étaient issus de Wulgrin, bénéficiaire de Karle-le-Chauve (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 374). Les comtes de la Marche proprement dite remontaient à Boson-le-Vieux, vassal de Lothaire, 959 (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 375). Boson, fils de Rotbold, bénéficiaire de Conrad-le-Pacifique, fut la souche des comtes de Provence (Idem, p. 434). Les vicomtes de Bourges avaient pour premier aïeul Wiffred, dit Papabos, bénéficiaire de Rodulfe en 927 (Idem, p. 406). Les seigneurs de Bourbon sortaient d'Aimar, descendant de Charlemagne (*Gallia christiana*, t. II, collection 377).

L'origine de la noblesse gallo-romaine ou gothique n'est pas moins clairement établie :

Les comtes de Gascogne descendaient de Lupus, petit-fils d'Eudo (*Art de vérifier les dates*, t. II, p. 254). Les comtes de Bigorre appartenaient à la même branche (Idem, p. 265). Les comtes de Comminges sortaient probablement d'Asnarius (Idem, p. 265). Les comtes de Lectoure et de Limagne paraissaient descendre de la famille d'Eudo (Idem, p. 280). Les comtes d'Astarac, d'Armagnac, de Fezenzac et de Pardiac, avaient pour tige la race gasconne de Sanche (Idem, p. 271, 272, 282, 286). Les sires d'Albret, les comtes de Carcassonne, de Rasez, de Foix, de Roussillon, d'Ampurias, de Forcalquier, d'Orange, de Substantion et de Melgueil, les vicomtes de Narbonne, et les seigneurs de Villeneuve en Languedoc, descendaient tous d'ancêtres gallo-romains, goths, ou des deux races mêlées. (Voir le t. II précité de l'*Art de vérifier les dates*, aux pages 261, 305, 315, 329, 338, 446, 448; la *Chorographie de la Provence*, par Bouche; l'*Hist. du Béarn*, par P. Marca; D. Vaissette; l'*Hist. généalogique de la maison de Villeneuve*, de Pavillet, in-4°, etc.)

de Rome. Celles-ci imprimaient encore leur couleur néo-latine sur tous les faits sociaux. Un des plus importants de cette époque, la transformation grammaticale des noms de lieu qui nous donne aujourd'hui la clef d'une énigme restée pour ainsi dire impénétrable [1], révèle d'abord l'énergie de leur action. On se rappelle que nous avons déjà remarqué au commencement l'habitude qu'avaient les Romains, en se partageant les terres, d'imposer aux portions ainsi acquises le nom du propriétaire. Ce nom, gravé sur une plaque de cuivre, était incrusté dans la borne, et apprenait au fisc que le champ appartenait à Armatus, à Avianus, à Bolanus, à Cæsar, etc.

Entre la fin du dixième siècle et le commencement du onzième, la nouvelle langue, se formant des débris de tous les idiomes autrefois parlés sur le sol aquitain, confondit l'accusatif et le nominatif, et au lieu de dire par exemple, Armati ager ou agri, champs d'Armatus, elle dit :

Aimarguos,	Marissarguos,
Aujarguos,	Massiliarguos,
Boullargos,	Sosteirarguos,
Caissarguos,	Saniarguos,
Dassarguos,	Arpaillarguos,
Gallarguos,	Aubussarguos,
Marigniarguos,	Bassarguos,

1. Ménage, Ducange, et de nos jours l'érudit Malte-Brun, erraient étrangement en prenant la finale en *ac* des noms de lieux, tantôt pour une terminaison gothique, tantôt pour une qualification adjective indiquant la présence ou la proximité de l'eau.

Cavilliarguos, Martiniarguos,
Domessarguos, Maurissarguos,
Foussarguos, Bussiniarguos,
Montiniarguos, Teissarguos.

Champs d'Armatus (Armati-*agros*), d'Avianus, de Bolanus, de Cæsar, de Dassius, de Gallus, de Marinius, de Marius, de M. Acilius, etc. [1]. Ici les noms des champs et des colonies (coloniæ) des patriciens se changèrent en noms de bourgades, conservant toujours dans leur nouveau type pour terminaison l'accusatif agros, prononcé *arguos* [2].

1. Voir le t. I, p. 180.

2. Cette découverte philologique, qui ne laisse pas que d'être précieuse pour notre histoire sous le rapport des origines, dont elle éclaire la plus grande partie, avait été faite avant moi par deux des meilleurs esprits du seizième et du dix-septième siècle.

« Les limites des évêchés représentent, comme a été raisonné ci-dessus, les limites des anciennes dominations temporelles qui estoient au temps des Romains. Audit pays de Nivernois se remarquent encore de plusieurs antiquitez du temps des Romains, *mesme en ce que la plupart des paroisses et villages portent les noms des anciens Romains ou de leurs dieux, et lesdits noms représentent les génitifs du nombre singulier latin, comme qui diroit :*

Villa Martii.	Niarzy *ou* Marcy.
Lentuli..	Lentilly.
Lucus Dianæ.	Dienne.
Fanum Apollinis.	Polligny.
Villæ Cecilii.	Cezilly.
Albinii..	Aubigny.
Germanici.	Germanay.
Corvini..	Corbigny.
Domitii	Domecy.
Cassii	Chassy.
Æmilii.	Milly.
Mutii.	Mussy.
Flori.	Flory, etc.

(Guy Coquille, seigneur de Romenay, *Histoire du Nivernois*, p. 357.)

« Celte colonie devint si agréable aux Romains, que plusieurs personnes

Tel fut le premier mode de formation des noms de lieu. Le second et le plus général consista dans un procédé bien simple : les Gallo-Romains employaient, toutes les fois qu'il devait exprimer une idée de possession, un adjectif terminé en *acus*. La campagne d'Avitus-Avit*acus* (sous-entendu pagus ou vicus, le bourg ou le canton Avitatien); celle de Calminius, Calminiacus. On se contenta donc au dixième siècle de retrancher la terminaison, et du Vicus, Ager ou Pagus Salviacus, Maniacus, Titiniacus, Albiniacus, Marciacus, Floriacus, Calviniacus, bourg, canton ou champ de Salvius, Manius, Titinius, Albinius, Marcius, Florius, Calvinius, on fit Salvi*ac*, Mani*ac*, Titini*ac*, Albi*ac*, Marci*ac*, Flori*ac*, Calvini*ac* et tous les noms terminés en *ac* de la Loire aux Pyrénées [1].

Les châteaux pareillement étaient construits sur

de qualité y venaient habiter à cause de la bonté de l'air, et y faisaient bâtir des maisons de plaisance dans les villages d'alentour, qui retiennent encore leurs noms : *Aimargues, Caissargues, Domessargues*, c'est-à-dire *Ager* Æmilii, Cassii, Domitii *Ager*...» (Fléchier, *Descript. manuscr. des antiq. de Nîmes*. — Voir la préface de l'Histoire de la même ville, par Ménard.)

1. «*Avitaci* sumus nomen hoc prædio : quod quia uxorium patrio mihi dulcius, etc.» (Sidonius Apollinaris, epist. II, lib. II, p. 101.

«Hoc seculo Calminius Arvernus *estemmate senatorio* monasterium quod hodiè dicitur Sancti-Theofredi, vulgò Saint-Chaffre, à Theofredo secundo, abbate ejusdem monasterii, ædificavit ac luculenter dotavit in pago Vellaunensi et de suo nomine *Calminiacum* appellavit.» (Hauteserre, *Rerum aquitanic.*, lib. VII, p. 48.)

En jetant un coup-d'œil sur ces noms en *ac* on y retrouve tous les noms des familles romaines et des personnages que les inscriptions nous signalent comme ayant rempli des fonctions dans la Gaule méridionale. Voir le Recueil de Gruter, Sigonius, *Noms des Romains;* Boindin, *Dissert. sur les noms romains*, et J. G Grævius, *Thesaurus antiquitatum romanarum*.

le plan antique des maisons des nobles Romains. Le toit à double pente rappelant l'aigle qui ferme ses ailes, les tours permises aux seuls patriciens de haute naissance, les cornes de cerf clouées sur la porte et la tête hérissée des sangliers qui la surmontait d'ordinaire avaient passé des sénateurs aux féodaux [1]. Ces derniers tenaient de la même main l'usage de planter des bosquets et des garennes autour ou à côté de leurs demeures [2]. Le goût de la chasse, si vif chez les Romains, s'était cependant développé, grâce à une importation germanique. La noblesse du moyen-âge devait aux Franks les faucons et la chasse à cheval. Quant à la trace des anciennes circonscriptions de l'empire, très-saillante encore vers la fin du neuvième siècle au début de la féodalité, il était impossible, en 1095, de la suivre autrement que dans les cités et les diocèses. A la place des cinq provinces à peu près représentées autrefois par le comté de Toulouse, le duché de Gascogne, le comté d'Auvergne, et les duchés d'Aquitaine et de Provence, il n'existait plus que deux grands centres d'autorité, le duché d'Aquitaine et le comté de Toulouse. Toutes les autres seigneuries relevaient de ces fiefs principaux. Cet immense fractionnement

1. Aristophane (*Oiseaux*), τὰς γαρβιμῶν διχίας, etc.—Pline, lib. XXXVI. — Spartianus, *De Pescennio nigro*.

Hoc habet, hoc studium postes ornare superbos
Pellibus et captas domibus *configere prædas*.
(Manilius, lib. IV, Astronom.)

2. Et nemora in domibus sacros imitantia lucos.
(Tibulle, liv. III, eleg. III.)

du pouvoir avait jeté le désordre dans la société. Chaque seigneur visant à l'indépendance pressurait ses vassaux pour y parvenir, et leur arrachait incessamment leur sang et leur argent [1]. Outre les impôts transmis avec fidélité par la tradition du fisc romain, et que les barons avaient hérités du roi et maintenus comme la décime ou taille réelle, la scriptura ou droit de pacage, les redevances de la douane ou tonlieu (teloneum); une foule d'autres droits particuliers s'étaient établis, selon le caprice et les besoins individuels des barons. Les ducs et comtes jouissaient premièrement du droit des trésors qui leur attribuait l'entière propriété de toute matière métallique trouvée dans leurs domaines.

Ils avaient ensuite le droit des naufrages ou de Varech [2];

Le droit d'établissement des foires et marchés;

Le droit de marque ou de représailles dont les puissants abusaient, quoiqu'il ne dût s'exercer selon le jurisconsulte qu'après jugement et contre le contumace;

Le droit de chasse;

Le droit de ressort ou d'évocation des causes à leur tribunal;

Le droit de sauf-conduit ou de guidage;

Le droit des noces établi par Caligula;

1. Dupin, *Economiques*, t. I, p. 87.

2. L'évêque d'Agde prenait ce droit. « Naufragiis non parcebat etiam Agathensis episcopus, quâ de re reus postulatus apud Innocentium III romanum pontificem. » (D. Alteserra, *De ducibus et comitibus provincialis Galliæ*, p. 192.)

Le droit de couronne consistant dans un cercle ou surmonté de roses d'or ou d'argent qu'on offrait [illegible] le jour de son sacre;

Le droit de sceau pour les chartes données;

Le droit de justice. Maîtres des fiefs et souverains [illegible] sur toutes les terres qui en formaient la circonscription, les seigneurs exercèrent le pouvoir judiciaire au même titre que le pouvoir comtal ou [illegible]. C'est ainsi que par la transmission héréditaire la justice devint patrimoniale [1]. Les causes étaient [illegible] dans des plaids ou assises publiques présidées par les comtes, les vicomtes, par leurs femmes [illegible], et plus tard par des délégués des seigneurs appelés vicaires (vicarii) ou viguiers, vieille fonction romaine conservée par les Goths. On y prononçait, d'après le droit romain, la loi gothique et quelquefois d'après la loi salique, selon que les plaignants étaient d'origine romaine, gothe ou franque. La forme légale, du reste, qu'affectionnaient les juges,

1 « La justice fut donc, dans les fiefs anciens et dans les fiefs nouveaux, un droit inhérent au fief même, un droit lucratif qui en faisait partie. » (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, liv. xxx, ch. xx.)

« Quant à la première invention, elle est provenue de ce que les ducs et [illegible] qui n'estoient anciennement que simples officiers, mais qui avoient conjointement l'exercice et des armes, et de la justice, et des finances, ès villes, comme aussi leurs inférieurs, à leur exemple, trouvèrent moyen d'annexer et rendre accessoires leurs offices à leurs fiefs, c'est-à-dire aux droits seigneuriaux qui du commencement estoient dépendants de leurs offices, et ainsi rendirent leurs offices héréditaires, mesme patrimoniaux, tout-à-fait comme sont les fiefs. En quoy ils soutinrent qu'il n'y avoit point d'incompatibilité ni d'absurdité, et que ce n'estoit point un démembrement [illegible] pure expropriation. » (Charles Loyseau, *Traité des seigneuries*, [illegible] Offices héréditaires, p. 98.)

était le duel [1]. A l'exemple des féodaux, les seigneurs ecclésiastiques usurpèrent la juridiction temporelle vers le milieu du onzième siècle. Soutenus par la forte main de Grégoire VII, ils rompirent alors la digue que les comtes des villes avaient élevée devant leurs prétentions ambitieuses, et déclarèrent hautement qu'à eux seuls il appartenait de juger leurs vassaux comme ils jugeaient leurs clercs. « Ils ne » parvinrent pas d'abord à ce degré d'autorité sans » contradiction de la part des comtes et des seigneurs, » qui les avaient voulu assujettir auparavant; *mais ils* » *se maintinrent dans leur juridiction, malgré tous les* » *obstacles qu'ils rencontrèrent* [2]. » Il est permis de croire que les amendes et les nombreux émoluments qu'ils retiraient de chaque plaid, contribuèrent au moins autant que l'ambition à les faire persister dans cet empiétement judiciaire.

A ces droits purement féodaux se joignaient ceux que les seigneurs imposaient aux marchands. Longtemps le commerce fut anéanti par les invasions musulmanes et scandinaves; mais quand la voile des dragons cessa de blanchir sur les mers, quand les longs vaisseaux des pirates d'Afrique ne rôdèrent plus vers nos côtes, l'activité commerciale se réveilla.

1. « En 1023, Auger, abbé de Saint Paul-de-Narbonne, et ses chanoines, ne pouvant s'entendre avec un noble du pays, résolurent de vider leur différend par le duel. Déjà leur champion avait communié, et 500 sols étaient déposés comme gage de bataille entre les mains du vicomte, lorsque les juges des assises engagèrent les parties à terminer leur querelle par le partage du domaine en litige. » (Marca hispanica, p. 174.)

2. D. Vaissete, *Hist. gén. du Languedoc*, t. I, p. 245.

Des vaisseaux furent construits dans nos ports : les Grecs, les Syriens, les Juifs, les rusés trafiquants de Venise reparurent avec l'or, la soie, les pierreries de l'Orient. On commença à relever les ruines désertes de Bordeaux et de Toulon ; la solitude du port de Marseille s'anima ; la proue aiguë des navires courba les herbes et creusa les vases qui le remplissaient, et bientôt le commerce par eau recouvra son ancien lustre [1]. Bien cependant que la sécurité régnât au dehors, elle n'était point et ne pouvait même être rétablie au dedans. Aussitôt que les marchands voulurent remonter les rivières, s'ils n'eurent point à solder, comme jadis, le droit d'entrée, le droit de salut, le droit de pont, le droit de rive, le droit d'ancrage, le droit de déchargement et le *cespitaticum* pour la place où l'on posait les marchandises débarquées, il fallut qu'ils payassent l'aubaine en passant sous les tours des seigneurs riverains, le péage en s'arrêtant dans leurs ports, et tant d'oboles par ballot en exposant leurs marchandises en vente dans les foires qui appartenaient aux barons ou aux monastères. Ceux qui voyageaient sur les routes n'étaient guère plus heureux : presque à chaque pas leurs lourds chariots étaient forcés de s'arrêter devant des châteaux, des bastilles, des haies, qui devenaient comme autant de douanes, où ils avaient à se libérer de quelques redevances, sans quoi ils couraient risque d'être pillés [2].

1. Dissertation sur l'état du commerce en France sous les rois de la première et de la seconde race, par l'abbé Carlier, p. 165.

2. Idem, p. 161.

L'agriculture, qui avait encore plus souffert que le commerce pendant les invasions, n'était pas moins enchaînée dans son développement. A peine si l'avidité [illegible] de déchirer ces [illegible] des ruines à [illegible] soulevant les [illegible] Dès que le [illegible] tient de recueillir [illegible] son avec [illegible] malheureux [illegible] portée dans [illegible] faim en sa [illegible] des hommes [illegible]

« Personne [illegible] liers opprimant [illegible] tres injustes [illegible] dinaire et [illegible] sans miséricorde [illegible] et les personnes [illegible] vances accoutumées [illegible] trois ou quatre [illegible] la fantaisie [illegible] brables serv[illegible] et insuppor[illegible] jours à aban[illegible] les pays étrangers [illegible]

Cette paix [illegible]

[illegible] Pierre, [illegible]
Apologie des [illegible]

point chargée malheureusement. Les Bagaudes du cinquième siècle revivaient dans les serfs du dixième, et les forêts se repeuplaient d'hommes au désespoir. Ce digne comte d'Aurillac placé dans les cieux par la reconnaissance populaire, et qui refusa de se marier de *peur d'avoir des enfants*. (Tant la génération noble était mauvaise!) Saint-Gérald rencontra un jour une foule de ces infortunés fuyant leurs habitations. Il leur demanda où ils couraient ainsi avec leur misérable bagage, et ils répondirent que leur seigneur les opprimait si cruellement, que ne pouvant plus vivre sous son joug ils allaient chercher une moins dure servitude. Les hommes d'armes qui accompagnaient Gérald lui conseillaient de faire battre ces fuyards de verges et de les forcer à regagner leurs chaumières; mais le bon Gérald, dont le cœur saignait de pitié, leva la main en silence, et leur fit signe de passer [1].

Si l'on en croit les moines, et rien n'autorise à suspecter leur bonne foi [2], leurs serfs n'avaient guère à souffrir. Hormis la liberté, ils possédaient tout ce qui suffit à l'existence animale, la paix et d'assez bons maîtres. Ceux-ci ne les vendaient jamais, fidèles à cette maxime vraiment chrétienne qu'un vil métal ne pouvait payer l'être racheté par le sang du Messie. Ils ne leur imposaient pas non plus de fardeau

1. « Aliquandò enim non paucos ex ruricolis obvios habuit qui derelictis coloniis suis in aliam provinciam transmigrabant 886. » (Odon de Cluny, *Vie de saint Gérald*, lib. I, ch. XXIV.)

2. Pierre le Vénérable, *opere citato*.

au-dessus de leurs forces, et les aidaient volontiers dans les années stériles en leur prêtant une partie des blés qu'ils avaient fait mûrir. Mais, bien que tempéré par l'influence des idées évangéliques, cet esclavage n'en était pas moins la conservation du fait odieux de la propriété humaine, que la loi nouvelle semblait avoir voulu détruire. En vain les esclaves avaient fondé la civilisation chrétienne : en vain, comme la courageuse Blandina, ils en avaient cimenté les premières pierres de leur sang; ils ne s'appartenaient pas plus sous le règne moral du divin crucifié, que sous l'empire brutal de Jupiter. Et les prêtres, les évêques, les abbés du moyen âge, dix siècles après la ruine du paganisme, possédaient, comme toute autre espèce de bétail, un aussi grand nombre de leurs semblables qu'en avaient possédé les flamines, les augures, les pontifes de la vieille Rome. Telle est en effet la marche du progrès en ce monde : à chaque instant arrêté par l'égoïsme, il met des siècles pour faire un pas; tandis que les iniquités anciennes, quand elles servent une partie de la société, suivent la course rapide des générations. Oui, les contemporains ont raison, le peuple de ces temps, déplorablement torturé sur la glèbe féodale, ressemblait à la vache amaigrie qui paît sur une lande dans l'inquiétude et la tristesse; car elle sait que des mains avides exprimeront ses mamelles jusqu'à la dernière goutte, et qu'un maître ingrat attend qu'elle soit mère [1].

1. « Vacca quæ sua inquietudine et depastione nobiles et advocatos

ÉTAT LITTÉRAIRE.

Quel travail intellectuel pouvait-on attendre d'une pareille époque? Écrasé par le couvercle de plomb qui avait pesé sur le déclin du neuvième siècle et sur les cent ans du dixième, en proie à ces vagues terreurs de mort prochaine, à ces sombres prophéties de fin du monde, de cataclysme universel que répandaient les millénaires, l'esprit humain ne se sentait pas la force de secouer ses ailes engourdies. Voyez si la pensée dans les Œuvres de la duchesse de Septimanie ne se dégage pas des nuages épais du siècle aussi pâle, aussi froide qu'un rayon affaibli du soleil d'hiver. Duodena, qui vivait vers 840, était la femme de Bernhard, fils de Guilhem-le-Pieux : la noble franque, reléguée à Usez par la volonté de son époux, employa ses loisirs à dicter un manuel destiné à guider les pas de son fils dans le monde. Voici la préface de ce tendre enseignement maternel :

« En l'heureuse année du Christ qui était la onzième du règne éclatant de notre seigneur Ludwig, le 8 des calendes de juillet, je fus légalement donnée comme épouse, dans le palais d'Aix-la-Chapelle, à ton père Bernhard, et la treizième année du règne du même empereur, le troisième jour des calendes de décembre, Dieu, ô mon fils! t'accorda à mes

temporis nostri designat, » etc., etc. (Cæsar Heisterbach, *De miraculis*, lib. II. cap. VII.)

vœux ardents. Les troubles et les calamités du siècle s'accroissant toujours, abrégèrent la vie du pieux Ludwig, qui finit sa carrière mortelle avant le temps, au bout de vingt-huit années de commandement. L'année qui suivit sa mort vit la naissance de ton frère. Il fut le second qui sortit de mon sein. C'était le onze des calendes d'avril, et nous résidions alors à Usez. Il n'avait pas encore reçu la grâce du baptême lorsque votre père Bernhard se le fit apporter, et le montra à l'évêque Éléphantus et à ses fidèles. Privée depuis long-temps, hélas! du bonheur de votre présence, et seule dans cette ville où vous êtes nés, j'ai dicté, dans ma faible intelligence, et fait transcrire, en pensant à vous, ce codicile, témoignage de mon amour. Bien que votre éloignement, mes enfants, me fasse vivement souffrir, je m'incline néanmoins devant la volonté de Dieu. Je voudrais m'y résigner de même, si Dieu m'en donnait la force; mais, comme je ne suis qu'une pauvre pécheresse, je ne peux que vouloir, et mon âme se dessèche dans cet effort. J'ai appris que, conduit par ton père, tu avais fait hommage au roi Karle, et prêté serment entre ses mains. Applique-toi entièrement à remplir les devoirs de tes dignités : toutefois, comme dit l'Écriture, cherche avant tout le royaume de Dieu, et tu rencontreras les biens du corps et ceux de l'âme. »

Suit une longue série de soixante-treize chapitres dans lesquels la belle-fille du saint fondateur de l'abbaye de Gellone trace minutieusement le plan d'une vie régulière et chrétienne tout à fait en de-

hors des mœurs sauvages de l'époque. Son livre se termine ainsi :

« Je te conjure de faire écrire sur ce codicile les noms de tous ceux de ta famille qui mourront avant toi; fais-y mettre également le seigneur Aribert, ton oncle, si tu lui survis, et prie pour leurs âmes à tous[1]. Quant à moi, tu auras soin qu'on grave ces mots sur ma tombe :

Le corps de Duodena, fait de terre, gît en ce sépulcre ;
Roi tout-puissant, reçois son âme dans ton sein[2]!

En même temps que Duodena, Jonas l'Aquitain cultivait les lettres avec éclat dans sa ville épiscopale d'Orléans. A ne s'en rapporter qu'aux vers du moine Bertold, qui ne paraît pas avoir voulu déplaire à son évêque, Jonas unissant la sagesse aux charmes de l'esprit, et la prudence aux dons d'une éloquence ambroisienne, serait l'Homère et le Virgile du siècle. Malheureusement ce panégyrique est beaucoup trop exagéré. Il nous reste, en effet, trois ouvrages de lui qui sont loin de justifier l'enthousiasme du poète. Le premier, intitulé : *Institution des Laïcs*, est une sorte d'instruction pastorale composée en partie avec des textes des livres saints et des morceaux détachés des pères de l'Eglise. Le second, écrit pour Pépin, le roi d'Aquitaine, contient dans la même forme, et sous un titre à peu près sembla

1. « Anno feliciter Christo propitio XI domno nostro Ludovico quondam fulgente in imperio,» etc. (Pierre de Marca. *Marca hispanica in appendice*, p. 777.)

2. *Histoire littéraire de la France* par les Bénédictins, t. v.

ble, *Institution du Roi*, une dissertation, moitié pédagogique[1], moitié théologique, sur les droits et les devoirs de la royauté[2]. Son *Traité des images* offre seul quelque importance. Claudius, évêque de Turin, avait fait un livre dans lequel les erreurs des iconoclastes étaient reproduites avec beaucoup d'art et présentées sous une forme assez incisive. L'église gallicane, directement attaquée, confia sa défense à Jonas, qu'on regardait comme le premier théologien du temps[3]; et celui-ci plongeant le scalpel catholique dans l'œuvre de l'hérésiarque, la disséqua impitoyablement ligne à ligne. Il faut dire, pour être juste, qu'un jugement sain et calme, une grande raison éclatent d'un bout à l'autre de cette réfutation scolastique; mais ayant affaire à un esprit vif et spécieux, le bon prélat reste quelquefois court ou faible devant les objections. Claudius avait dit par exemple :

« Si vous rendez aux images des saints le culte qu'obtenaient autrefois les démons, vous n'avez pas abandonné les idoles; vous n'avez fait que changer leurs noms. Qu'on peigne sur un mur les portraits de Pierre ou de Paul, de Jupiter, Saturne ou Mercure : les premiers ne seront pas des apôtres, ni les seconds des dieux, et ni les uns ni les autres ne

1. Expression du temps. « O pædagoge sacer meritis, Aimoine, piis radiis, etc. (*Hist. litt.*, t. v, p. 643.)

2. Spicilège de D'Achery.

3. « Non te lateat, candide lector, Jonam hunc magni nominis scriptorem unum fuisse de theologis, » etc. (Max., *Biblioth. veterum Patr.*, t. xiv, p 166.)

seront des hommes. Un seul mot cependant fait toute la différence de l'erreur qui a seulement changé d'objet et qui se perpétue à la faveur de ce changement [1]. »

A cette objection d'un esprit assez captieux, Jonas répond :

« Qui ne sent que dans ces reproches pleins de légèreté et d'indiscrétion, c'est la Gaule que tu as en vue? Chez nous, en effet, on révère les images des saints; mais on regarderait comme une abomination le culte qui leur serait rendu, s'il se rapprochait de l'adoration des idoles. Non, la Gaule ne les adore point, comme tu l'affirmes, et certes elle est loin de conserver l'idolâtrie à la faveur d'un changement de nom; car elle a quitté le démon pour suivre Jésus-Christ, et d'infidèle elle s'est faite très-fidèle. Du reste, si elle honore les images des saints, ce n'est point à dire qu'elle leur rende le même culte qu'on rendait aux démons autrefois; car ceux qui, emportés par l'ardeur d'un zèle trop indiscret, adressent des prières aux saints ne peuvent, à mon avis, être regardés comme des idolâtres. Ils me paraissent mériter plutôt le nom de superstitieux, d'autant qu'ils ont d'ailleurs la foi la plus complète en la sainte Trinité [2]. »

Un peu faible dans sa réplique, Jonas prend sa

1. Quà si sanctorum imagines in dæmonum cultum venerantur non idola reliquerunt, sed nomina sanctorum, » etc. (Max , *Biblioth. veterum Patr.*, t. XIV. p. 166.)

2. Loco citato.

revanche en relevant cette autre assertion de Claudius qui lui disait :

« Les reliques de vos saints ressemblent non pas seulement aux bêtes qui n'ont ni sens ni raison ; mais aux morceaux de bois et de pierre, objets inanimés. »

« Ces paroles, s'écrie le prélat avec indignation, ces paroles que profère ta bouche impudente sont pleines de blasphème. Qu'il faut que tu sois éloigné des sentiments du fidèle *pour comparer à des pierres, pour comparer à des morceaux de bois les précieux restes de ces martyrs qui donnèrent leur vie à Dieu, et dont l'esprit saint enflamma les âmes*[1] ! »

Ce Claudius, en effet, assez malheureusement organisé, voyait toutes les grandes choses du christianisme avec les yeux d'un scepticisme ignorant et froid. Ainsi le culte de la croix, de cet instrument du supplice devenu tout à coup, selon la belle expression de saint Chrysostome, le signe de ralliement de tout un monde, ne lui inspirait que cette misérable pointe :

« Si l'on adore la croix, il faut adorer les vierges ; car c'est une vierge qui mit au monde le Messie. »

Jonas, se plaçant plus loin dans l'absurdité du sophisme, répond d'abord qu'en vertu d'une pareille logique il faudrait aussi adorer les ânes, puisqu'un âne porta Jésus. Ensuite il consacre toute sa troisième partie à la réfutation de ce raisonnement vicieux, et, tout en écrasant son adversaire avec les

1. Eodem loco, p. 174.

textes de l'école, il verse à flots la grosse ironie du temps, et le perce à chaque passage de ses sarcasmes de grammairien. Toutefois, on le suit avec moins de plaisir dans cette lutte scolastique et nécessairement aride que lorsque, s'asseyant dans sa vieille chaire sculptée, la mitre en tête et le crucifix d'or sur sa table de chêne, il trempe dans l'encre son roseau grossièrement taillé et trace en caractères fermes ces mots sur le parchemin :

« Rappelle-toi, Claudius, le châtiment d'Oza : pour avoir voulu toucher témérairement à l'arche, il tomba frappé de mort soudaine. Apprends de l'apôtre saint Paul lui-même à ne juger personne, et mets à l'avenir un frein à ton esprit et à tes paroles. En attendant, cet ouvrage, comme un navire, va s'élancer dans la mer du monde; puisse le Christ en prendre le gouvernail, puisse le souffle catholique en gonfler les voiles, et, le dirigeant à travers les écueils du siècle, le conduire heureusement au port [1] ! »

Divers écrits frappés au même coin, de Smaragdus, abbé d'Aniane, plus connu sous le nom de saint Ardon, et de Raoul, archevêque de Bourges, achèvent de remplir la liste littéraire de l'époque, qui fut fermée, en 874, par Adon de Vienne. Bien que né à Sens, le savant prélat ayant vécu et composé ses ouvrages dans la Burgondie méridionale mérite d'être compté parmi ses enfants. Commencée à la création du monde, sa Chronique est faite avec

1. Eodem loco, p. 196. Voir, pour les deux autres traités, le Spicilége de D'Achery.

clarté mais faiblement tissue. On lui doit également un Martyrologe. Au dixième siècle, ainsi que nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, le culte des saints fut la passion dominante; une pieuse émulation s'empara de chaque cité, de chaque monastère, et ceux que le flambeau littéraire éclairait encore, soulevant leur épais capuchon et taillant le lourd roseau des cloîtres, mirent leur gloire à retracer les vies des fondateurs du christianisme en Aquitaine avec les couleurs les plus merveilleuses. Alors les biographies et la translation des corps de saint Tillon, abbé de Solignac; de saint Turiave, du chef de saint Jean-Baptiste; de saint Martin, de saint Chaffre, de saint Ursin et de saint Martial; de saint Alpinien, de saint Front, de saint Gilles, de saint Laurien de Vatan, de saint Cybar, de saint Véran, de saint Génulfe et de saint Mélénée l'Auvergnat, brillèrent à la fois aux yeux de la société catholique comme les cierges de l'autel. Sans doute, au milieu des ténèbres de l'époque, toutes ces lueurs étaient obscurcies par des flots de fumée [1], mais il s'en dé-

1. Les doctes Bénédictins qui ont écrit l'Histoire littéraire de la France traitent un peu trop sévèrement, selon nous, ces pièces religieuses. Voici ce qu'ils disent de saint Front :

« Les Périgourdins voyant que plusieurs peuples de leur voisinage se vantoient de l'honneur de faire remonter leur église au temps des apôtres, ne purent souffrir de leur être inférieurs en ce point; ils empruntèrent ou, pour mieux dire, gagnèrent la plume du chorévêque Gausbert pour avoir des actes de saint Front qui pussent faire penser en apparence que ce premier évêque de leur pays n'étoit pas moins ancien que saint Martial de Limoges, ni saint Ursin de Bourges, ni saint George du Puy. Gausbert satisfit à leur désir par une espèce de pieux roman. » (*Hist. litt*, t. VI, p. 441.)

« Les actes de saint Gilles, ajoutent-ils, ne méritent guère plus d'estime...

gageait toujours quelque pur rayon de vérité et de morale; et la génération suivante n'eût-elle recueilli que le plus faible résultat, il faudrait se garder de jeter la pierre à ces travaux. Placés d'ailleurs sur les tombes de ceux dont ils faisaient l'histoire, les moines du moyen-âge avaient reçu les événements de première main et, malgré la fiction dorée dont ils les parent, ils conservent leur physionomie contemporaine. Prenons pour exemple la Vie de l'abbé de Lérins.

« Lorsqu'il ne resta plus un coin en mer ni sur terre que la rage des Sarrazins n'eût dévasté, ce fut le tour de l'île sainte de Lérins. Il y avait en effet dans cette île, en des temps bien éloignés de nous, une maison religieuse habitée par un très-grand nombre de moines, et dont le nom resplendissait de sainteté. Un saint homme, appelé Porcarius, gouvernait alors le monastère. Tandis que les fils d'Agar ravageaient la Provence et se baignaient dans le sang des soldats du Christ, un ange apparut dix fois pendant son sommeil à saint Porcarius en disant :

« Lève-toi sur-le-champ, et enterre les reliques vé-

» On ne peut que porter un jugement encore plus désavantageux sur la légende de saint Laurien, évêque et martyr honoré à Vatan en Berry.

» La légende de saint Mélénée est un tissu d'anachronismes et d'erreurs.» (Même tome, p. 93.)

Voir, pour tous ces ouvrages : Bollandus, 7 juin, p. 376; 24, p. 755; juillet, p. 309; 12 août, p. 739. — Barrali, *Chronolog. de Lérins*, t. I, p. 220 — Baluze, *Miscellanées*. t. VII, p. 170; le *Gallia Christiana*, t. I, p. 159, et t. II, p. 183. — Mabillon, *Acta ordinis sancti Benedicti*, lib. XLVII. — *Analecta vetera*, du même, t. II, p. 112; la Bibliothèque nouvelle de Labbe, t. I, p. 323; t. II, p. 525 et 690; et son Recueil des anciens monuments de l'hist. d'Aquitaine.

nérables qui sont honorées en cette île. Il est écrit que ce lieu sera livré aux Barbares et consacré par le sang des moines. Rassure donc leurs âmes, de peur qu'ils ne fléchissent devant le péril. » Porcarius, s'éveillant en sursaut, vit une grande et radieuse flamme qui s'élançait jusqu'au ciel. Ne doutant plus dès lors de la réalité de sa vision, il courut plein de joie se prosterner au pied de l'autel du bienheureux Pierre, protecteur de Lérins, et se mit à le supplier avec gémissements et avec larmes de lui accorder son secours.

Les moines, voyant l'homme de Dieu plongé dans l'amertume, se hâtent de le relever et lui demandent la cause de sa douleur. Porcarius commence par célébrer la messe du Saint-Esprit, puis, les réunissant tous dans le cloître, il leur dit :

« Je vous annonce, mes chers frères, le bonheur éternel : Dieu qui a planté notre saint ordre, en a élevé la tige au-dessus de tous les monastères et multiplié les rejetons dans l'univers. Or, voici que le père de famille, visitant sa vigne qu'il a si magnifiquement nourrie, appelle les colons et veut qu'ils revêtent la robe sanglante pour s'asseoir au festin nuptial de l'Agneau. » Il n'avait pas fini de parler, qu'une nuée éclatante descendit sur les assistants ; et ils entendirent une voix céleste qui disait distinctement : « Venez, ô vous qui êtes bénis, car le royaume des cieux vous attend. » Porcarius leur adressa une courte allocution, dans laquelle il les engageait à mériter les palmes du martyre et à se

détacher de cette terre qu'ils allaient quitter. Tous versèrent des larmes de joie quand le saint ajouta : « Cachons nos vénérables reliques, de peur qu'elles ne soient souillées par le contact des sacriléges. » Ce qui fut fait sur-le-champ. Alors il leur dit : « Nous avons ici seize enfants et trente-six adolescents qui ne pourraient résister peut-être aux séductions ou aux menaces des païens; je vous conseille donc de les envoyer en Italie, afin que, lorsque cette furieuse tempête sera passée, ils reviennent et nous remplacent. » Tous approuvant cet avis, il reprit : « Si quelqu'un de vous redoute le combat, qu'il se retire avec les enfants; de peur qu'il ne vienne à faillir dans le péril, car le corps n'a pas quelquefois autant de force que l'âme. » Ils scrutèrent leur cœur pendant deux jours, et il s'en trouva cinq cent cinq armés d'une volonté assez ferme pour souffrir au nom du Christ. Mais, après s'être couverts de l'égide des sacrements, ils s'aperçurent que deux des plus jeunes craignaient encore. Ces moines timides s'appelaient : l'un Columbus, et l'autre Eleutherius. La peur les sépara de leurs frères et les conduisit dans une caverne de la côte où ils se cachèrent. Cependant la race profane aborde nos rivages, et se précipite dans l'île en frémissant de rage contre les saints. Les églises sont détruites, les croix arrachées, les autels couverts d'outrages. Les enfants d'Agar se jettent sur les moines et les torturent de mille manières pour les forcer à dire où ils avaient caché les objets précieux. Mais, ne trouvant rien à

prendre que les habits qu'ils portaient, ils éloignèrent les jeunes des vieillards, et leur firent les plus belles promesses, s'ils voulaient embrasser leur culte; les menaçant, dans le cas d'un refus, de tourments effroyables. Alors les vieillards tremblèrent, et ils priaient tous avec ferveur pour que le Dieu fort soutînt la constance de ces jeunes gens. Pendant ce temps les Barbares, acharnés sur eux comme des chiens hydrophobes, les torturaient cruellement et ne cessaient d'exhorter cette jeunesse sacrée à se rendre. Voyant toutefois que ni la terreur ni leurs paroles perfides ne pouvaient les subjuguer, ils les égorgèrent tous.

Eleutherius et Columbus avaient tout vu de leur retraite. Celui-ci, apercevant les âmes des martyrs qui étincelaient dans le ciel, radieuses de la gloire des anges, dit à Eleutherius : « Ne vois-tu pas le triomphe de nos frères? n'entends-tu pas leurs voix qui nous appellent? courons les rejoindre, et montons aux pieds du Seigneur ceints de la couronne de laurier. » Mais Eleutherius ne voulut pas sortir, et Columbus alla seul rejoindre ses frères. Quand il ne resta plus un seul mur debout, les païens se rembarquèrent. Or, pendant qu'ils faisaient de l'eau sur une île voisine, quatre jeunes moines, les plus beaux de la communauté, qui avaient seuls été épargnés, parvinrent à s'échapper et à gagner Lérins sur un radeau. Que de larmes coulèrent, hélas! que de gémissements furent poussés à la vue des cadavres horriblement mutilés et pleins de blessures des pères!

Eleutherius, entendant ces lamentations de son asile, sortit, et vint mêler ses pleurs à leurs sanglots. Au lever du soleil ils commencèrent à les enterrer, et durant tout le temps qu'ils mirent à creuser les tombes une nuée d'oiseaux de mer voltigeant au dessus de leurs têtes sembla rendre un dernier hommage aux martyrs en battant des ailes et en poussant des cris plaintifs[1]. »

A côté des œuvres hagiographiques on trouve des essais d'un autre genre, qui sont aujourd'hui devenus des pièces précieuses pour l'histoire. Ainsi rien ne donne une idée plus exacte du nombre prodigieux des églises et des autels dédiés aux saints, en Aquitaine, que cet extrait de la nomenclature de l'anonyme clermontois :

Des églises et des autels existants à Clermont en 950.

« Il y a d'abord dans l'église épiscopale l'autel de Sainte-Marie, de Saint-Agricola et de Sainte-Vertu ; ceux de Sainte-Croix, de Saint-Gervasius, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Julien, martyr, et de Saint-Ange.

» Dans la grande église de Sainte-Marie on rencontre premièrement l'autel de Sainte-Marie et ceux de Saint-Julien, de Saint-Privat, de Saint-Sulpice, où reposent saint Avit, saint Guérin et saint Sigo.

1. « Cùm jam nullus penè locus superesset in terris nec in mari quem nefandorum hominum rabies non devastasset, » etc. (*Acta Sanctorum, Augusti*, t. II, p. 737-38.)

» Il y a dans l'église de Saint-Laurent : l'autel de Saint-Laurent, sous lequel dorment saint Gal, saint Brice, et une foule d'autres dont Dieu sait les noms.

» Dans l'église de Saint-Bonnet, les autels de Saint-Maurice, de Saint-Ange, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie; là repose le corps entier de saint Bonnet.

» Dans celle de Saint-Christophe, les autels de Saint-Christophe, de Saint-Hilaire, de Saint-Martin et de Saint-Isidore.

» Et dans l'église de Saint-Pierre, l'autel de cet apôtre. »

L'écrivain anonyme compte en tout, pour la seule ville de Clermont, trente-quatre églises et soixante et un autels[1]; ce qui donnerait un chiffre énorme, même en ne prenant que la moitié de ce nombre dans les autres cités et en se contentant d'en ajouter un par village et par monastère. Le travail de Richard de Fleury, qui vivait à la même époque, est encore plus important; car si la statistique monumentale de l'anonyme nous fixe à peu près sur la multitude de saints honorés en Aquitaine et sur les immenses développements du culte, la charte de Richard peint avec une triste éloquence l'exploitation humaine exercée au nom de ces mêmes saints. Voyez si nulle part éclate plus douloureusement la servitude des populations liées à la glèbe de l'Église, qui, pour avoir été meilleure maîtresse que la féo-

1. Ph. Labbe, *Biblioth. nov. miscellaneis opusculis*, t. II, p. 709.

dalité militaire, sa sœur, n'en emprisonnait pas moins la vie de ses vassaux dans des langes éternels.

Droits et coutumes de l'église de la Réole.

« Qu'on sache avant tout que le vénérable duc notre frère, en nous faisant la concession de cette ville, se réserva pour lui et pour ses successeurs le droit d'*alberc* une fois par an, s'il était obligé d'y passer par terre et sans armée. C'est pourquoi, lorsque le duc viendra réclamer son droit avec sa famille, tous ses hommes d'armes et ses serviteurs seront convenablement hébergés. Si le duc le préfère, toutefois, il recevra en place du droit d'alberc un cheval de Bordeaux du prix de 200 sols. Sauf cette réserve, le duc abandonne tout à l'abbé.

» Il est établi que nul prévôt ou prieur ne sera assez audacieux pour donner maisons, terres ou vignes sans attacher à la donation la redevance d'usage. Si quelqu'un s'avisait de commettre cet excès de pouvoir, la concession serait nulle; parce qu'il y a peine d'excommunication et pour celui qui donne et pour celui qui accepte ainsi.

» Il est établi pareillement que si quelqu'un veut vendre les biens qu'il tient en fief de l'Église, il peut le faire avec le consentement du prieur ou du prévôt. Et le prieur a le droit de les acheter s'ils lui conviennent.

» Il est encore établi que l'Église doit avoir tous les

ans, de chaque maison placée dans la ville ou au dehors, deux hommes et deux femmes, avec leurs instruments pour sarcler les blés. Il sera donné à ces personnes le second dimanche de février, une livre carnassière; le troisième dimanche, au matin, une tourte de four et du vin, et à la nuit une livre. A la fête des apôtres Pierre et Paul, chaque maison est tenue d'envoyer un fagot d'herbe au prieur, et un pain tel qu'il puisse suffire à la consommation d'un homme, aux Chaînes de Saint-Pierre. Le prieur prendra en outre un homme dans chaque maison pour faire ses vendanges.

» Tout homme qui demeure dans la ville ou dans le ressort du prieur, doit le droit de justice au prieur et au clavaire[1].

» Le vassal qui portera son blé au moulin ou ses vins au marché, marchera sous la sauvegarde du prieur; et nul bourgeois n'osera le troubler à partir du moment où il quittera sa maison jusqu'à son retour. S'il se rencontre des bourgeois assez hardis pour enfreindre cet établissement, ils paieront l'amende au prieur.

» Il est établi semblablement que tous les bourgeois qui achèteront du vin et voudront le revendre ensuite, paieront une obole par charge. De plus, le prieur a le ban du sel pendant un mois; et nul n'osera vendre ni acheter sans le consentement du prieur. Une amende de 64 sols punirait celui qui contreviendrait à l'ordonnance.

1. L'officier qui avait les clefs de la ville.

» Tous les ans à la fête de Saint-Martin, les cordonniers apporteront au prieur de beaux souliers; et les pelletiers une bonne pelisse le jour des Rameaux, à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul et aux Chaînes de Saint-Pierre. Et ni chevaliers, ni bourgeois ne seront libres dans ces jours saints et affranchis du tribut payable au prieur pour tout ce qui sera acheté ou vendu.

» Un marché qui se tiendra le jour du sabbat est à toujours établi dans la ville de La Réole. Le seigneur de Gironde possède en fief du prieur la justice de ce marché. Ledit seigneur fournira, pour l'aller et le retour, un sauf-conduit en règle à ceux qui viendront au marché.

» Les bouchers et ceux qui se rendent aux moulins de l'église jouiront de la même sécurité sous peine de six sols d'amende pour les perturbateurs. Nos meuniers pourront recevoir tous les jours dans chaque moulin une conque de blé; mais aucun d'eux n'ira chercher le grain dans la ville sous peine de six sols d'amende. Les meuniers remettront tous les vendredis, entre les mains du clavaire, et cela sous la foi du serment, la quatrième partie du blé qu'ils auront gagné. Il est établi que le clavaire doit recevoir pour chaque porc une obole, pour une vache deux deniers, autant pour un veau; et ni la viande ni le poisson ne se vendront ailleurs que dans les places fixées.

» Si un étranger apporte un esturgeon, le clavaire recevra un denier.

» Si un porc, une vache ou un mouton appartiennent à deux ou à trois vassaux, le clavaire exigera *trois fois le droit mentionné plus haut, quand bien même il n'y aurait qu'un vendeur*. Si un étranger apporte semblablement un saumon, il donnera une obole, un denier pour une douzaine de lamproies, une obole pour une demi-douzaine. S'il apporte douze aloses par eau, il devra un denier et une obole pour les six. S'il les apporte avec un âne, il sera payé trois deniers; et quatre avec une jument ou un mulet.

» Si l'on apporte une *baleine* par eau, il en sera donné un morceau au clavaire. Si elle vient par terre, qu'on fasse pour la baleine ou pour tout autre poisson ainsi qu'il est prescrit plus haut.

» Le clavaire recevra de ceux qui vendent au marché: pour une chèvre, un denier si elle en vaut vingt; une obole si elle vaut moins. Le même droit pour une vache et pour une brebis. Pour un bœuf, un denier; pour l'âne comme pour le bœuf, pour le cheval et le mulet quatre deniers: pour une charge de bête de verres et de salade, quatre verres et quatre salades; deux de chacun pour une charge d'homme. Que personne, du reste, ne vende rien le samedi sans payer les droits d'usage au clavaire.

» Il est établi que de tous socs de charrue, couteaux, bêches, sarcloirs et autres instruments de labourage qui se vendront au marché une fois l'an, le clavaire en prendra un. Les habitants de Papeyrand sont libres, toutefois pour les choses qui nais-

sent sur leur terre; mais ils perdent ce privilége en achetant quelque chose ailleurs.

» Le clavaire reçoit de chaque marchand qui en vend le samedi une poignée de sel, et, pour abréger, on dira que, de quelque façon et quelque jour que ce soit, tout étranger qui apportera marchandise au marché, ou en transit, paiera le droit au clavaire.

» Le passeur recevra, de chaque fagot de lin qu'il transportera sur son bac, une palmée et une pleine main de laine : chaque marchand lui donnera une obole tous les quinze jours, à la charge par lui d'éclairer le dortoir et la chambre du prieur.

» Il est établi que celui que le prieur citera devant lui se présentera sur-le-champ avec ses cautions à moins qu'il n'ait déjà lavé les mains pour le repas, et qu'il ne se prépare à se laver la tête. S'il est convoqué après les vêpres, il doit comparaître le lendemain matin avec ses cautions. Celui qui, au jour fixé, n'aurait pas comparu devant le prieur avant la sixième heure, sera jugé comme coupable. Si le prieur est absent, il doit se présenter au clavaire.

» A toutes les portes où les étrangers arriveront avec une charge de bois, ils donneront un fagot.

» Le prieur enverra pendant les vendanges ses hommes dans la ville; et partout où ils se présenteront, la dîme et la quarte du vin leur seront fidèlement payées. Ceux qui ont des vignes doivent apporter eux-mêmes le raisin au pressoir du prieur. Tous ceux mêmement qui auront des champs de fèves

en donneront une charge au cuisinier ou aux autres serviteurs du couvent. Les servants de la cuisine pourront entrer librement dans les vignes, et prendre aussi partout des légumes et des poireaux dans les jardins, depuis Noël jusques à Quadragésime.

» Il est établi que nos baillis recevront dans les bailliages, nos rentes en blé ou avoine, et en argent.

» Lorsque le comte viendra réclamer son droit d'alberc, le clavaire ira prendre dans les maisons de la ville les poules et les porcs nécessaires.

» Tous les baillis doivent, de leur côté, héberger le prieur une fois par an [1].

» Si le prieur est forcé de faire la guerre, les bourgeois paieront la moitié de la dépense, et le prieur l'autre moitié. Lesdits bourgeois sont tenus de se présenter dans ce cas aux seigneurs de Gironde, de Taurignac et de Berned.

» Si un juif passe dans la ville, il paiera quatre deniers.

» Qu'on ne lève dans les discussions ni couteau, ni épée, ni lance, ni hache, ni faux, ni épieu, sous peine de six sols d'amende, si personne n'a été touché, et de 66 s'il a coulé du sang, non compris la réparation due au blessé. Si l'agresseur ne peut payer l'amende et satisfaire celui qu'il a frappé, il sera mutilé d'un membre. Si la mort suit la blessure,

1. Suit une série d'exceptions pour les habitants de Pins, de Lévizon, de Taurignac, etc.

le meurtrier sera déshérité et tous ses biens reviendront au prieur.

» Si quelqu'un fait violence à une femme, et que cette femme soit de plus basse condition que le coupable, celui-ci lui donnera un mari au choix de ses amis, ou il l'épousera lui-même. Si la femme est plus noble que lui, il sera tenu de donner la satisfaction que règlera le prieur de concert avec les amis de cette femme et de payer 66 sols d'amende au prieur.

» Tout autre attentat aux mœurs sera puni de six sols d'amende. Quant à celui qui enlèverait une femme mariée, et qui s'enfuirait avec elle, il serait statué à son égard comme à l'égard des homicides[1]. »

Cette pièce, qui reflète assez fidèlement les traits principaux de la vie seigneuriale des moines, est aussi le monument littéraire le plus concluant de l'époque. Dans ces formes lourdes et bizarres, dans ce style terre à terre où la trivialité de la phrase reste au-dessous de la trivialité de l'idée à rendre, on reconnaît la barbarie qui se rend maîtresse, et veut avoir ses coudées franches. De grammaire, hélas! il en est à peine question; le solécisme règne fièrement et le barbarisme non moins audacieux effraie l'antique et pure langue d'Ausone de ses accents étranges. Par une conséquence très-juste, une

1. Consuetudines vero et jura ecclesiæ Regulæ. Inprimis sciendum est quod dux venerabilis, » etc. (Ph. Labbe, *Bibliotheca nov.*, t. II; *Miscellaneis opusculis*, p. 744 et sequentes.)

partie du pouvoir féodal s'étant abaissée jusqu'au peuple, en tombant sur les épaules des moines, et ceux-ci sortant du sein du peuple, et n'ayant pour ainsi dire de rapports qu'avec lui, ce fut son latin corrompu et vulgaire qui prévalut et que l'on retrouve dans cette foule de mots nouveaux ou dénaturés de l'œuvre de Richard, tels que *couca* pour concha, *nomeriis* pour vomeribus, *solularis* pour calceus, *saginum* pour lardum, lard; *colagus*, ancien mot celte (colac) latinisé, pour clupea, alose; *fosseriis*, pour ligonibus, bêches; et beaucoup d'autres termes, déjà romans, qu'il était presque rare de rencontrer dans les écrits de Jonas[1].

Même en ce siècle, cependant, l'intelligence franchissant comme la colombe les dédales obscurs des cloîtres, s'éleva jusqu'aux sommets les plus ardus des sciences et parcourut dans son vol le cercle moins vaste alors des connaissances humaines. Heureux comme ces hommes prédestinés qui viennent à temps pour recueillir l'héritage moral de plusieurs générations, Gerbert d'Aurillac, dont nous avons déjà dit l'étonnante fortune, arriva par hasard au moment où les travaux des Maures avaient réuni les rayons épars de la science, et il eut le bonheur de leur dérober ce faisceau lumineux. Soit avant d'être pape, soit en dirigeant le monde chrétien, Gerbert ou Sylvestre II connut et employa toutes les idées mises en circulation depuis leur naissance par le paganisme,

1. Où pourtant quelques tours de phrase, comme *posuisti in directum*, quelques mots, tels que *grandis*, avaient déjà revêtu la signification moderne.

le christianisme et la religion de Mahomet. Il y avait en lui trois hommes très-distincts. Le littérateur païen qui, puisant à la vieille source toujours jaillissante au milieu des débris des dieux et des temples de l'empire, composait, à l'exemple de Quintilien, un traité de rhétorique et des épitaphes en vers; le scolastique [1], auteur du traité Du raisonnable et du raisonnant (*De rationali et ratione uti*), de l'ouvrage sur l'Eucharistie, des Actes du concile de Bâle, du Traité de l'information des évêques, du Cantique sur le Saint-Esprit, et des lettres signées Sylvestre pape; enfin l'élève de Cordoue, pour lequel la géométrie, l'astronomie, la musique n'avaient plus de secrets, et qui, faisant luire dans les ténèbres de son temps le flambeau ravi aux sages de l'Orient, écrivait un traité élémentaire sur les mathématiques, une théorie de l'arithmétique, l'athmomachie ou combat des nombres, un livre sur la géométrie et le traité des sphères. Doué en outre d'une adresse merveilleuse, Gerbert était mécanicien; et, pendant les longues heures de loisir des cloîtres, quand l'esprit de ce moine était fatigué, il demandait des distractions au travail manuel et fabriquait sa fameuse horloge, son abaque, son instrument pour observer l'étoile polaire : ce qui ne l'empêchait pas de trouver du temps pour perfectionner le jeu de l'orgue et d'entrevoir la miraculeuse puissance de la vapeur.

Son mérite, comme écrivain, fut bien au-dessous

1 Titre équivalant à écolâtre ou maître des écoles d'un diocèse.

de son vaste savoir; l'influence barbare du siècle pesait trop sur les esprits pour que le sien s'en dégageât tout à fait : mais une qualité précieuse qu'il possédait au plus haut degré, et qui manque en général aux contemporains, c'est une clarté, une transparence de style qui laisse voir toute sa pensée, même lorsqu'il s'agit de matières abstraites et de définitions mathématiques.

C'est ainsi, par exemple, qu'il décrit la sphère à son ami Constantin, moine de Fleury :

« La sphère dont tu me demandes la forme, ô mon frère, pour montrer les cercles ou les signes célestes, est ronde de toutes parts. Une ligne médiale qui la coupe en deux la divise en soixante parties égales. Place un pied du compas à un bout de cette ligne, et l'autre à l'endroit où finissent les six dernières parties des soixante; en faisant tourner le compas, tu enfermes alors douze parties. Car, en changeant le premier pied du compas, le second touche le point où finit la onzième partie de la ligne, et il trace ainsi en le promenant autour de la sphère les douze parties complètes. On tourne le compas de la même manière, jusqu'à l'extrémité de la quinzième partie de la grande ligne, et la moitié de la sphère se trouve coupée en trente parties [1]. »

C'est avec la même lucidité qu'il s'exprime dans son discours de l'information des évêques [2] :

1. Gerberti scholastici epist. de spheræ constructione. (Mabillon, *vetera Analecta*, p. 102.)

2 Eodem loco, p. 103.

« Si quelqu'un, mes frères, se souvient de la parabole dans laquelle l'homme noble dit au serviteur négligent : *Si tu avais placé le marc d'argent que je t'avais confié, aujourd'hui je le retirerais avec les intérêts* [1], jamais il ne gardera pour lui seul le dépôt de la grâce divine; mais, en le communiquant à tous, il le possédera plus sûrement et offrira ainsi de beaux fruits d'édification. Semblable à l'arbre qui, en se couvrant des fruits de l'automne, prouve qu'il n'occupe pas inutilement une place sur la terre et fait jouir les vivants de ses dons, selon cette parole de l'apôtre : *Que personne ne cherche ce qui lui est propre, mais que chacun cherche ce qui est propre pour autrui. Je complais à tous en toutes choses, ne cherchant point ma commodité propre, mais celle du grand nombre, afin que le grand nombre soit sauvé* [2]. C'est pourquoi, nous qui avons reçu la garde du troupeau du Christ; nous qui sommes chargés de le paître et de le nourrir, nous commettrions un grand péché si nous négligions, non-seulement d'observer la sainte doctrine, mais encore de la répandre parmi nos frères. Et, quoique la brièveté de la vie nous empêche de la propager autant que nous le voudrions, l'autorité du précepte nous y engage cependant; et, de même que je pourrais dire : Malheur à moi si je ne prêchais point, et que je laissasse le trésor enfoui dans mon cœur et la lumière du verbe de Dieu cachée sous le boisseau, au lieu de la

1. Luc, chap xix, v. 33.
2. Corinthiens, chap. x, v. 24 et 33.

faire éclater sur le candelabre aux yeux de tous ; de même si j'entr'ouvre les portes de l'ignorance humaine, à l'aide des clefs que nous avons, nous prêtres, reçues du bienheureux apôtre, je mériterai qu'on dise de moi, à cause de la faiblesse de mes accents : *Bon et digne serviteur ! parce que tu as été fidèle en peu de chose, je t'établirai sur beaucoup ; entre dans la joie de ton Seigneur* [1]. »

La poésie demeure enterrée sous les glaces du dixième siècle. L'inscription de l'église de Moissac prouve à quel degré de décadence elle était tombée. Huit prélats s'étaient réunis aux ides d'octobre 1063 pour consacrer la nouvelle basilique. Il fut décidé que ce morceau poétique serait gravé sur les pierres du monument.

Ce temple, dédié le huit des ides de décembre,
Peut se glorifier d'avoir réuni de célèbres prélats.
Auch lui envoya Austen ; Lectoure, Raimond ;
Saint-Bertrand (de Comminges), Guilhem ; Agen, Wilhem.
Bigorre fit venir le doux Héraclius ;
Oleron, Étienne ; Bayonne, Pierre ;
Et toi, Durand, tu nous arrivas de Toulouse ;
Cahors vit exclure Foulque-le-Simoniaque.
C'était en l'an mil soixante-trois.
La Vierge donnait un Sauveur au monde.
Ce temple, ô Christ ! te fut élevé par Chlovis ;
Et la magnificence de Ludwig le combla de présents [2].

1. Matth., chap. XXV, v. 21.

2. Idibus octonis domus ista dicata decembris,
Gaudet pontifices hos convenisse celebres.
Auxius Ostindum, Lactora dedit Raimundum,
Convena Guilhelmum, direxit Aginna Wilhelmum

L'Aquitaine paya son contingent d'hommes remarquables au onzième siècle. Aimoin du Périgord, moine de Fleury, l'historien le plus distingué de cette ère ténébreuse, après avoir écrit les annales des Franks, depuis leur apparition en Gaule jusqu'à 650, retraça les miracles de saint Benoît et la vie du vénérable Abbon, abbé de Fleury. *On a dit de lui qu'il était très-docte en toute science;* aussi, le meilleur éloge que nous puissions en faire, c'est de rappeler combien de fois il a été cité plus haut. Son compatriote, Adhémar du Limousin, ne lui cède en rien sous le rapport de l'intérêt historique et du grand nombre de faits contenus dans sa Chronique, dont une foule de morceaux sont passés sous nos yeux. Quelques discours d'Israël du Dorat, des lettres et une relation de l'église de Ripoll par Oliba, évêque de Vic, et la tradition des élégants sermons de Jorda, évêque de Limoges, remplissent l'intervalle qui sépare Aimoin et Adhémar d'Odilon de Cluny. Cet illustre enfant de l'Auvergne, biographe tout à la fois et poète, joignit aux nobles qualités du cœur

Jussit et Heracleum non deesse Beorra benignum;
Elloreus Stephanum concessit et Adura Petrum.
Te Duranne, suum nostrumque Tolosa patronum.
Respuitur Fulco Simonis dans jura Cadurco.
Myriades lustris apponens tres duodenis.
Virgineum partum dabat orbi tunc venerandum,
Hanc tibi, Christe Deus, rex instituit Clodoveus :
Auxit magnificus post hunc donis Ludovicus.

Labbe, dans ses Conciles, t. IX, p. 1179, rapporte cette inscription et ne paraît pas l'avoir mieux comprise que Catel (*Histoire des comtes de Toulouse*).

que nous avons déjà signalées un mérite littéraire réel, attesté encore aujourd'hui par quatorze sermons imprimés sous son nom et par l'Éloge de saint Maïeul [1].

ÉTAT RELIGIEUX.

Cette pente vers l'apothéose des saints et les miracles sur laquelle la plupart des écrivains monastiques du dixième siècle s'étaient efforcés d'entraîner les esprits, continua de les attirer avec la même force dans le siècle suivant. Vers 1020, un célèbre abbé d'Angers, nommé Baudouin, prétendit avoir trouvé dans une châsse de marbre faite en forme de pyramide, la tête de saint Jean-Baptiste. A cette nouvelle, le duc Guilhem IV, qui revenait de Rome, accourut plein de joie après les fêtes de Pâques. Le précieux chef fut déposé dans un ostensoir d'or orné d'une inscription. Au bruit que fit cette découverte, l'Europe méridionale s'émut. Toute l'Aquitaine, toute la France, toute l'Italie, toute l'Espagne vinrent pour ainsi dire à Angers. Le roi Robert avec la reine, le roi de Navarre; Sanche, le duc de Gascogne; Odon, le comte de Champagne, les barons et les princes, les évêques et les abbés, toutes les puissances de l'époque enfin s'y rendirent avec empressement, et chacun laissa des présents au monastère. Mais nul ne se montra plus généreux que le

1. Biblioth. de Cluny, p. 731.

[illegible] qui [illegible] une conque d'or massif du [illegible] Bientôt arrivèrent, escortés [illegible], les moines de Limoges apportant [illegible] doré et tout incrusté de pierreries [illegible] de saint Martial et celles de saint Étienne. [illegible] évêque d'Angers, était allé à leur rencontre [illegible] multitude de nobles et tout son peuple. Il [illegible] rencontra à la première pierre milliaire. Le [illegible] jusque-là pluvieux, s'éclaircit tout à coup, et [illegible] rayons d'un soleil magnifique les moines angevins, qui ébranlaient les airs du chant des antiennes, conduisirent les moines de Limoges à la basilique de Saint-Sauveur, où après la célébration de la messe [illegible]rald bénit le peuple avec le chef de saint Jean-Baptiste [1]. Toutefois, dès que le premier moment d'enthousiasme fut passé, des doutes s'élevèrent sur l'authenticité de la trouvaille de Baudouin, et il fallut, pour convaincre la multitude, l'arrêt d'un synode tenu à Angers et plusieurs miracles.

C'était alors l'époque triomphale de saint Léonard et de saint Antonin. On n'entendait parler que de leurs prodiges. On ne voyait que pèlerins courir à Limoges pour invoquer le premier, et traverser les collines du Quercy pour se rendre au monastère dédié au second dans le lieu autrefois nommé *Vallée Noble* [2]. Cependant l'auréole des autres saints ne resplendissait pas avec moins de gloire; et

[1] [illegible] — Pithou, *Fragment de l'histoire d'Aquitaine*, et l'au[illegible] [illegible] de la *Vie de saint Léonard* dans *Surius*.

[2] [illegible] Nobilis. — Voyez la Vie du roi Robert par Helgaud.

lorsqu'on transportait à Angers les reliques de saint Cybar, afin d'honorer le précurseur, on dit qu'un bâton de feu, pareil à celui du saint confesseur, brilla toute la nuit dans le ciel, et que les porteurs des reliques avaient traversé le Cher sans que leurs tuniques fussent mouillées. Tous ces miracles édifiaient le peuple, mais ne rendaient pas ceux qui le conduisaient meilleurs. A la mort de Girald, l'évêché de Limoges fut mis à l'enchère; et la simonie marcha le front si haut, que le duc Guilhem se crut obligé d'intervenir. Paraissant soudain à Limoges avec le comte d'Angoulême, son conseiller fidèle, il convoqua, dans le monastère de Saint-Junien, le vicomte Guy et les principaux de Limoges, et choisit, en leur présence, Jorda, le prévôt de l'église de Saint-Léonard, homme aussi simple de mœurs que sa naissance était illustre. Le nouveau prélat ayant été consacré par les évêques de Périgueux et de Poitiers avant d'en avoir obtenu la permission du métropolitain de Bourges, vit son diocèse excommunié et n'obtint grâce qu'en allant nu-pieds avec tout son clergé demander pardon à Gauslin.

Mais un souci plus sérieux que celui de maintenir la prérogative hiérarchique tourmentait le haut clergé. Sans cesse aux prises avec le pouvoir féodal, il avait à contenir cette violence aveugle et brutale qui éclatait à chaque instant contre lui. Or, pour enchaîner ces lions rugissants, l'Église s'arma de son autorité morale, et jeta l'anathème sur ceux qui, à partir de l'heure de none du samedi jusqu'au

lever du soleil du lundi suivant, oseraient ensanglanter leurs armes. Telle était la rage des barons que, malgré son immense ascendant, l'église eut la plus grande peine à leur arracher ces courts instants de répit, appelés, en 1027, par le concile d'Elne en Roussillon, la trêve de Dieu. Dix ans plus tard, Isembert, évêque de Poitiers, essayant un autre pas dans cette voie pacifique, réussit à désarmer les plus acharnés; et enfin, en 1041, on commença la trêve le mercredi soir, en l'étendant en ces termes jusqu'au lundi :

« Qu'à partir du quatrième jour de la semaine au terme ordinaire, nul n'ait l'audace de tirer vengeance de son ennemi, ni d'ajourner ses répondants; car tout transgresseur de ce règlement public encourrait la peine de mort, le bannissement perpétuel ou l'expulsion de la société chrétienne. La colère divine et le glaive des hommes ont déjà frappé les téméraires qui n'ont pas craint de violer la trêve. Et nous en avons vu des exemples si nombreux qu'il est superflu de les rappeler. Un tel châtiment était juste; car, de même que le dimanche est un jour sanctifié par la résurrection du Seigneur, de même le cinquième, le sixième et le septième doivent rester purs de toute action inique, en souvenir de la cène et de la passion de Jésus-Christ [1]. »

1. « In ipso tempore, inspirante divinâ gratiâ, primitùs in *partibus Aquitanicis*, deinde paulatim per universum Galliarum territorium cœpit firmari pactum propter timorem Dei pariter et amorem, » etc. (Ph. Labbe, t. IX, p. 940.)

Cette grande mesure atténua le mal, elle ne put le guérir. Quatre ans après, le concile de Narbonne tonnait contre les envahisseurs des biens ecclésiastiques. Vers 1036 celui de Saint-Gilles s'assemblait pour fulminer de vaines menaces contre les nobles qui attaquaient à main armée les monastères, et pour décréter, sans grand succès probablement, un nouveau genre de trêve; et, en 1059, le pape lui-même était forcé d'enjoindre au comte de Rodez de restituer les terres du monastère de Verdun qu'il avait usurpées.

« L'on vit alors une triste image de ce qui se passa parmi les premiers hommes qui, vivant sans crainte et sans loi, s'abandonnèrent à toutes leurs passions. De même en ce siècle chacun faisait ce qui lui plaisait, méprisant les lois divines et humaines et les ordonnances des évêques. Les puissants opprimaient les faibles, tous étaient pleins de violences contre les pauvres; la porte fut ouverte à tous les vices, et l'impunité assurée. Rien n'était plus commun, dit Abbon de Saint-Germain, que de voir régner l'orgueil, l'avarice et la débauche.

» Les désordres, à la vérité, n'étaient guère moins grands dans l'état ecclésiastique[1]. » « Un concile avait dû défendre aux évêques de garder des femmes dans leurs palais[2]. » Celui de Tours fut tenu dans le but d'empêcher le trafic des bénéfices et d'interdire le

1. État des lettres pendant le dixième siècle, *Histoire littéraire de la France*, t. VI.
2. Sacrosanct. Conc., Ph. Labb., t. IX, p. 819.

cumul aux clercs qui se chargeaient de plusieurs églises dans des diocèses différents[1]. Une année auparavant, le pape Nicolas II, écrivant aux évêques d'Aquitaine, leur ordonnait avec douleur de faire rentrer dans le sein de l'Église les clercs qui l'abandonnaient, et de rappeler les moines fugitifs à leurs cellules[2]. Dans le même temps, l'évêque du Puy s'était rendu indépendant dans son domaine, et y battait monnaie[3]; l'évêque de Béziers avait donné en fief l'archidiaconé de son église[4]; Adalgerius, l'abbé de Conques, vendait cette abbaye avec celle de Figeac afin de payer l'archevêché de Narbonne, que Guiffred, comte de Cerdagne, acheta cent mille sols pour son fils âgé de dix ans[5]; une guerre scandaleuse s'élevait dans la suite entre ce dernier prélat, excommunié pour crime de simonie, et le vicomte de la cité; l'évêque de Nîmes tyrannisait les abbayes de son diocèse; Etienne de Polignac, évêque de Clermont, acquérait comptant le siége du Puy[6]; Frotarius se maintenait dans l'évêché d'Alby, malgré le pape, bien que, tout meurtri des anathèmes de Grégoire VII, Pierre de Narbonne jouît en paix de son archevêché, et l'on ne pouvait réunir neuf évêques pour consacrer la nouvelle basilique de Moissac, sans être obligé d'exclure un simoniaque.

1. Eodem loco, p. 1108.
2. Ad episcopos Aquitaniæ et Vasconiæ, eodem loco, 1096.
3. Gallia Christiana, t. II, p. 411.
4. Marca Hispanica, p. 1034.
5. Hug. de Flavigny, chron., p. 197.
6. Sacrosanct. Conc., t. IX, p. 1179.

Le souffle pestilentiel de l'égoïsme gâtait tous les cœurs. Le clergé d'alors était plus susceptible quand il s'agissait de ses intérêts que lorsqu'il n'y avait en jeu que son honneur ou son devoir. Et Rome l'éprouva toutes les fois qu'elle voulut mettre la main sur le coffre que le clergé regardait comme son arche sainte. En 1068, Hugues-le-Blanc, légat du pape, qui présidait le concile d'Auch, proposa de décider qu'à l'avenir les églises donneraient la quatrième partie des dîmes à leur siége épiscopal. Ces mots excitèrent une vive rumeur, et le seigneur Raimond, abbé de Saint-Orens, se levant aussitôt, déclara qu'il ne consentirait jamais à ce qu'un tel joug fût imposé à son église, qui de tout temps avait été libre. Devant cette énergique résistance le cardinal-légat recula : il feignit d'interroger Austen, l'archevêque d'Auch, et, sur la réponse de celui-ci que le corps de saint Orens reposait dans le monastère, il s'empressa de reconnaître qu'en considération de l'illustre confesseur, l'abbaye devait rester libre. Comme on le pense bien, les autres abbés ne furent pas plus faciles que Raimond de Saint-Orens, et, en établissant leur règlement au profit des évêques Austen et Hugues-le-Blanc, se virent dans l'obligation d'en excepter les vingt-cinq églises les plus riches de la Gascogne [1].

En cette société étrange, dont le cœur était dur et froid comme le marbre, dont les extrémités sem-

1. In eodem, p. 1195.

blaient plus molles que le plomb, ce qu'il y avait encore de meilleur c'était la tête. Nous avons signalé déjà la foi ardente et profonde qui animait le duc Guilhem IV. Son ami Wilhem, le comte d'Angoulême, était un croyant non moins sincère. Un des premiers il montra le chemin de Jérusalem aux princes d'Aquitaine. Accompagné du comte de Bourges, des abbés de Saint-Cybar et du Bourgdieux, et d'un assez grand nombre de nobles, Wilhem alla par la Bavière et la Hongrie jusqu'à Jérusalem. Il revenait, heureux d'avoir visité les lieux saints, lorsqu'à son arrivée un déplorable événement mit le deuil en son âme. Un incendie allumé, dit-on, par des scélérats, avait consumé la ville de Saintes et la basilique de Saint-Pierre. Malheureusement le bon Wilhem n'eut pas le temps de trouver les coupables. Une maladie tellement prompte le saisit qu'on n'hésita point à l'attribuer à quelque maléfice. Une pauvre femme, accusée de sorcellerie, fut jetée dans les fers. Selon l'usage germanique on interrogea Dieu par le duel, et deux champions, l'un pour la sorcière, l'autre pour le comte, entrèrent en lice. Celui du malade en sortit vainqueur, ce qui n'empêcha point la sorcière de nier le crime qu'on lui imputait, bien que trois femmes, ses complices, l'eussent déclarée coupable. Plus clément toutefois que son siècle, le comte lui pardonna en mourant, et prescrivit d'éteindre le bûcher préparé déjà pour elle [1].

1. Ademari chronic.

Alors tout était prodige : les cieux réagissaient constamment sur la terre par une série de signes miraculeux ayant dans l'opinion du temps la relation la plus étroite avec les événements humains. Une pluie de sang tombe-t-elle, au dire de quelques moines, sur les côtes de l'Aquitaine, et les grands veulent-ils savoir la signification de cette effrayante merveille, l'oracle théologique leur répond en se couvrant la tête des sombres voiles de l'allégorie :

« Il a plu du sang. Celui qui a rougi la pierre ou les chairs de l'homme, on n'a pu l'essuyer : l'eau a lavé facilement celui qui n'a fait que baigner le bois. Or, le prodige désigne évidemment trois classes d'hommes : la pierre, signifiant les impies; la chair, les libertins; le bois, qui n'est ni dur comme la pierre ni mou comme la chair, ceux qui ne sont ni libertins ni impies. Lorsque la peste ou le glaive, que le sang annonce, se lèveront contre cette nation; si les pécheurs au cœur dur se repentent, ils ne mourront point dans l'éternité : quant aux autres dont le libertinage et l'impiété n'ont point souillé les âmes, ils pourront trouver grâce devant la miséricorde impénétrable du souverain juge [1]. »

Malgré le respect dont il marchait entouré, le duc Guilhem lui-même ne put sauver sa famille des soupçons superstitieux de l'époque. Il avait donné une de ses sœurs, nommée Marie, à Raimond de Lusignan. Cette jeune femme, surnommée Mélusine,

1. Fulbert de Chartres, é. II. 95.

à cause du château de Melle et de celui de Lusignan que possédait son époux, avait sans doute, comme autrefois la blonde Gisla, le goût de l'étude et des lettres. Il suffit au vulgaire de la voir s'enfermer avec des livres pour égarer son imagination dans les conceptions les plus monstrueuses. On répéta bientôt à voix basse et en frissonnant de terreur que la comtesse Mélusine était magicienne, et que tous les huit jours elle se changeait en serpent [1]; rêve incroyable de démence qui, accepté avec ardeur par le siècle comme une réalité, ira refléter sa lueur merveilleuse sur tous les récits des générations suivantes.

Cette passion des choses surnaturelles, engendrée par la faiblesse de l'intelligence et par le besoin d'activité morale qui tourmentait cette société, dont toutes les idées étaient parquées d'avance dans un cercle de fer, secondait énergiquement le mouvement religieux en tant qu'il avait pour but le déplacement des individus et le changement de sphère. Le milieu du onzième siècle, en effet, ouvrit l'ère des pèlerinages. Sur les pas du comte d'Angoulême, Isembert, l'évêque de Poitiers; Jorda, évêque de Limoges; le comte d'Anjou et une foule de nobles Aquitains allèrent à Jérusalem. Les voyageurs encombraient les chemins de la ville sainte et de Rome, parce que Jérusalem était le berceau de l'autorité, et que Rome en était le siége. Au Vatican, en effet,

1. « Quanquam non me præterit circumferri jampridem libellum vernaculâ linguâ conscriptum de fœminæ Melyssinæ præstigiis octavo quoque die pube tenus in anguem commutari solitæ. » (Conrad Vecerius, *Rerum Aquitanic.*, I, p. 393.)

trônait le véritable souverain. La miraculeuse omnipotence de l'anneau de l'apôtre avait rendu le fils d'un forgeron maître de l'univers; et voici comment, de cette main qui couvrait le monde, l'ancien moine Hildebrand dirigeait l'Aquitaine sous le nom de Grégoire VII.

« De tous les princes de notre temps, écrivait-il, en 1073, à l'évêque de Cavaillon, qui, mus par une cupidité perverse, vendent les biens de l'Église de Dieu et foulent aux pieds, comme une vile servante, cette vénérable mère à laquelle ils doivent tout honneur et tout respect, Philippe, le roi des Franks, est certainement le plus audacieux et le plus coupable. Son crime odieux nous est depuis long-temps connu, et il froisse d'autant plus notre cœur, il le blesse d'autant plus cruellement que sa puissance est plus grande, et qu'il fut autrefois plus soumis à l'Église romaine. La voix de notre devoir et le péril des églises nous portaient à réprimer vigoureusement ces insolents excès, lorsque son chambrier Alberic arrêta notre censure prête à éclater, en nous assurant qu'il allait corriger ses écarts, et respecter désormais les droits des églises. Si donc il refuse de tenir sa promesse, qu'il sache bien que nous ne tolérerons pas plus long-temps la ruine de vos églises, et qu'armé de la sévérité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous châtierons cette résistance opiniâtre [1]. »

1. Sacrosanct. Conc. Ph. Labb., t. x. — Gregorii papæ VII Épistolæ, epist. XXXV.

Après avoir jeté ces fières paroles au roi de France, Grégoire VII s'adressa avec plus de douceur, mais avec une voix non moins impérieuse, aux gouverneurs des monastères. Arnold, abbé de Saint-Sever, mandé plusieurs fois à Rome, ne se pressait pas de s'y rendre. Tout en lui envoyant sa bénédiction apostolique, et en prenant sous sa protection l'abbaye de Sainte-Croix, Grégoire ajourne Arnold aux fêtes de la Toussaint [1]. Ce sont ensuite les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers qu'il rappelle aux coutumes antiques; ce sont les suffragants du métropolitain d'Auch dont il réprime l'indiscipline [2]. C'est le déploiement tyrannique de l'autorité épiscopale qu'il arrête sur le seuil des cloîtres. Il fallait l'entendre apostropher les féodaux : « Nous nous adressons à toi, noble comte, écrit-il à Guilhem de Die, et nous sommes étrangement surpris de ce qu'après avoir choisi un évêque du consentement de tous, et sous l'inspiration divine, tu n'as point craint d'exciter une sédition contre lui, de piller le clergé et les citoyens de sa ville lorsqu'il est venu prendre possession de son siége, et, ce qui est plus révoltant encore, d'élire un simple clerc à sa place. Bien qu'une présomption si haute et si criminelle mérite au plus haut degré les censures apostoliques, jusqu'ici néanmoins, à la sollicitation de ce même évêque, nous avons différé de lancer nos foudres contre toi. Mais, de peur que notre longanimité

1. Eodem loco, epist. LI.
2. Epist. LIV, LV.

n'augmente ton audace, et ne nous entraîne à l'oubli de nos devoirs de juge, nous te mandons et t'ordonnons de réparer convenablement les torts causés à ton évêque, et de ne lui nuire en rien à l'avenir; car, en vertu de notre pouvoir apostolique, il te chargerait comme un ennemi et un rebelle des liens de l'anathème, et te chasserait de l'Église [1]. »

Tenant, du reste, la balance d'une main impartiale pour tous les membres de la société chrétienne, Grégoire VII déployait autant de zèle contre les évêques qui opprimaient leurs inférieurs que contre les laïcs oppresseurs des évêques. Ainsi ce ne fut pas en vain que les moines de Poitiers réclamèrent contre leurs prélats. Le pape frappa Isembert de ses censures les plus rigoureuses; mais ce dernier laissa crever le nuage, et n'obéit point. Cette volonté arrêtée d'ailleurs d'imprimer partout à l'Église une marche uniforme sur un signal parti de la grande cité forçait Grégoire VII à faire comme le batelier qui, traversant un fleuve rapide, est contraint, pour résister au courant, de s'élancer, avec la perche et la rame, tantôt à l'avant, tantôt à l'arrière, tantôt sur les flancs de son bateau que les flots emportent. A peine avait-il plaidé la cause des moines de Poitiers et chargé les évêques de Die et d'Oloron de pacifier les différends des abbés de Saint-Sever et de Sainte-Croix, que la révolte du monastère de Déols ou du Bourgdieux, en Berry, lui remettait la plume à la main :

1. Epist. LXIX.

« Vous avez élu Gualterius, malgré l'excommunication lancée contre lui! Malheur à son âme s'il ose s'immiscer dans l'administration de l'abbaye! Malheur à vous si vous ne reconnaissez immédiatement pour votre abbé notre confrère Wormond, l'archevêque de Vienne, que nous avons choisi de notre autorité apostolique! Comme votre désobéissance n'est pas un petit forfait, vous comparaîtrez à Valence le premier dimanche de la Pentecôte devant Hugo, l'évêque de Die, et vous vous soumettrez humblement à tout ce qu'il vous prescrira de notre part. Que si vos esprits superbes refusaient de fléchir devant nos paroles, sachez que ce jour même vous serez excommuniés par notre vicaire [1]. »

Une missive semblable était envoyée aux nobles du Berry, et tous les archevêques, évêques, clercs et laïcs non excommuniés de la Provence recevaient à leur tour cette épître impérative :

« Personne de vous n'ignore que le monastère de Montemaior est placé depuis long-temps sous la protection spéciale du Saint-Siége. Or, si nous devons par devoir veiller avec soin sur toutes les églises, celles qui sont les plus voisines de Rome ont les premiers droits à notre protection. Ayant donc appris qu'on avait envahi, contre toute sorte de droit et de justice, les biens dudit monastère, nous vous avertissons paternellement et vous enjoignons de forcer sur-le-champ les usurpateurs de ces biens à les res-

1. Epist. Gregorii VII pap., lib. VI, epist. XXVII.

tituer et à se garder à l'avenir, sous peine d'excommunication apostolique, de toucher aux propriétés de l'Église [1]. »

Après les intérêts matériels du clergé venaient les intérêts moraux de la société chrétienne. Dans la jurisprudence canonique de Rome, les alliances entre parents étaient réputées incestueuses. Cette horreur des mélanges du même sang, qui se fait jour dans la plupart des actes religieux de l'époque, dicte à Grégoire VII sa lettre au comte de Poitiers (dans laquelle il va jusqu'à dire que *la postérité d'un noble dégénère lorsqu'elle ne sort pas du sein d'une épouse légitime*), et lui inspire cet habile mandement transmis au comte de Béarn, Centulle.

« GRÉGOIRE, *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu,*

» *Au comte* CENTULLE, *salut et bénédiction apostolique.*

» Nous avons appris de personnes dignes de toute notre confiance que tu possédais ces qualités qui recommandent un bon prince à l'estime de tous, aimant à rendre justice, à défendre les faibles et à consolider la paix. Ces récits ont fait que nous t'avons pris en affection comme un bon fils de l'Église romaine. Pourquoi faut-il que ta conduite offre un côté répréhensible? On nous a dit que tu étais uni à une de tes parentes, et nous nous hâtons de t'avertir de peur que cette faute ne consume le fruit de

1. Eodem loco, epist. XXVIII et XXXI.

toutes tes bonnes actions. Consulte donc Amatus, l'évêque d'Oloron, et Bernard, l'abbé de Marseille, et fais la pénitence qu'ils t'imposeront afin de sauver ton âme et de ne pas entraîner la noble femme mise sous ta tutelle dans l'éternelle perdition. Vénère avant tout l'Église de Dieu, honore-la, défends ses droits sans cesse, et rends l'obéissance et le respect aux évêques comme à tes pères spirituels : en agissant ainsi tu te couvriras de gloire devant le siècle, et mériteras la vie sans fin de l'éternité. Si tu pouvais venir vers nous, nous te verrions avec plaisir, et nous nous occuperions plus efficacement du salut de ton âme [1]. »

Quand les féodaux demeuraient sourds, ce monitoire était affiché à la porte de toutes les églises et fulminé devant tous les autels de leurs comtés :

« *Aux Angevins et aux Tourangeaux*,

» GRÉGOIRE, *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.*

» Vous savez, nous n'en doutons pas, que le comte d'Anjou a été frappé d'une excommunication qui s'étend sur tous ses fauteurs. Loin de rentrer dans une voie meilleure, il a dernièrement poussé l'audace jusqu'à expulser notre frère de Tours de son siége, en le dépouillant de tous ses biens. C'est pourquoi nous vous ordonnons, en vertu de notre autorité apostolique, de *vous séparer entièrement dudit comte* et de ses complices, et de n'avoir avec eux

1. Eodem loco, epist. xx.

aucune communication. Quant à l'archevêque, notre frère, qui souffre pour la justice, continuez à lui obéir et à l'aider comme de tendres fils [1]. »

Quelque formidable que nous semble aujourd'hui cette voix en retentissant dans le passé, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle s'élevait presque toujours en vain au onzième siècle. Le comte d'Anjou, par exemple, qui s'était brouillé avec son archevêque, parce que celui-ci voulait le forcer à chasser sa femme, ne devait pas pour un motif semblable être touché bien profondément des anathèmes de Grégoire VII, derrière lequel apparaissait toujours placée à peine dans l'ombre la noble et séduisante figure de Mathilde. Aussi une anarchie funeste ne cessait d'agiter l'Église, et la chancellerie romaine, obligée d'écrire à la fois pour réprimer des usurpations à Die, à Marseille, à Narbonne, à Bourges, à Bordeaux, à Auch, n'avait pas un instant de repos. Tout en invoquant l'aide pontificale, le clergé d'Aquitaine, de son côté, s'aidait lui-même avec ardeur. En 1029, un concile avait été tenu à Poitiers pour confirmer l'apostolat de saint Martial et corroborer la foi du peuple en ce propagateur du christianisme. La même année, le synode de Charroux, présidé par le duc Guilhem, proscrivit l'hérésie des Manichéens. Quatre ans plus tard, celui de Limoges excommunia Pons, le comte d'Auvergne, qui avait renvoyé sa femme. En 1034, une seconde assemblée réunie dans

1. Epist. XXIII, lib. IX.

[illegible] actions. Consulte donc Amatus, [illegible] et Bernard, l'abbé de Marseille, [illegible] qu'ils t'imposeront afin de sau[illegible] et de ne pas entraîner la noble femme [illegible] ta tutelle dans l'éternelle perdition. Vé[illegible] tout l'Église de Dieu, honore-la, défends [illegible] sans cesse, et rends l'obéissance et le res[illegible] aux évêques comme à tes pères spirituels : en [illegible] ainsi tu te couvriras de gloire devant le siè[illegible] mériteras la vie sans fin de l'éternité. Si tu [illegible] venir vers nous, nous te verrions avec plai[illegible] nous nous occuperions plus efficacement du [illegible] de ton âme [1]. »

[Q]uand les féodaux demeuraient sourds, ce mo[illegible] était affiché à la porte de toutes les églises et [illegible] devant tous les autels de leurs comtés :

« *Aux Angevins et aux Tourangeaux*,

[illegible], *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.*

Vous savez, nous n'en doutons pas, que le comte [illegible] a été frappé d'une excommunication qui [illegible] sur tous ses fauteurs. Loin de rentrer dans [illegible] meilleure, il a dernièrement poussé l'au[illegible] jusqu'à expulser notre frère de Tours de son [illegible] en le dépouillant de tous ses biens. C'est [pour]quoi nous vous ordonnons, en vertu de notre [autorité] apostolique, de *vous séparer entièrement du [co]mte* et de ses complices, et de n'avoir avec eux

[1] [illegible], epist. XX.

aucune communication. Quant à l'archevêque, notre frère, qui souffre pour la justice, continuez à lui obéir et à l'aider comme de tendres fils[1]. »

Quelque formidable que nous semble aujourd'hui cette voix en retentissant dans le passé, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle s'élevait presque toujours en vain au onzième siècle. Le comte d'Anjou, par exemple, qui s'était brouillé avec son archevêque, parce que celui-ci voulait le forcer à chasser sa femme, ne devait pas pour un motif semblable être touché bien profondément des anathèmes de Grégoire VII, derrière lequel apparaissait toujours placée à peine dans l'ombre la noble et séduisante figure de Mathilde. Aussi une anarchie funeste ne cessait d'agiter l'Église, et la chancellerie romaine, obligée d'écrire à la fois pour réprimer des usurpations à Die, à Marseille, à Narbonne, à Bourges, à Bordeaux, à Auch, n'avait pas un instant de repos. Tout en invoquant l'aide pontificale, le clergé d'Aquitaine, de son côté, s'aidait lui-même avec ardeur. En 1029, un concile avait été tenu à Poitiers pour confirmer l'apostolat de saint Martial et corroborer la foi du peuple en ce propagateur du christianisme. La même année, le synode de Charroux, présidé par le duc Guilhem, proscrivit l'hérésie des Manichéens. Quatre ans plus tard, celui de Limoges excommunia Pons, le comte d'Auvergne, qui avait renvoyé sa femme. En 1034, une seconde assemblée réunie dans

1. Epist. XXIII, lib. IX.

place de Lancelinus d'une commune voix[1]. Pendant ce temps le pape Urbain II était arrivé en Aquitaine. Voyageant à grandes journées, il s'arrêta quelques instants à peine au Puy, pour y tenir une sorte d'assemblée préparatoire, et arriva, comme il l'avait annoncé, à Clermont, dans l'octave de Saint-Martin, le 14 novembre 1095.

PREMIÈRE CROISADE.

Treize archevêques et trois cents évêques ou abbés l'y attendaient. Le concile s'ouvrit le 18, et, s'occupant d'abord du gouvernement intérieur et de la discipline de l'Église, les prélats commencèrent par voter, sous la présidence du pape, trente-deux canons, ayant principalement pour objet :

De maintenir la paix ;

De compter comme pénitence le voyage en Terre-Sainte ;

D'empêcher les clercs de porter les armes, de se marier, d'exiger un salaire pour ensevelir les morts, de garder chez eux des concubines, d'élever leurs fils à la prêtrise ;

De sauvegarder ceux qui se réfugieraient au pied des croix ;

De défendre aux laïcs de se faire élire évêques ;

Et aux évêques, de devenir les hommes-liges des laïcs ;

1. Ph. Labbe, Sacrosanct. Conc., t. x, p. 307.

D'ordonner à ces derniers d'avoir à payer exactement la dîme, de rendre les églises et les autels usurpés, de ne plus s'arroger le droit de nommer aux bénéfices ecclésiastiques ;

Et de décider enfin que le noble qui mettrait la main sur un évêque serait voué à une infamie éternelle et déclaré indigne de conserver ses armes.

A ces mots, tous les pères s'écrièrent par acclamation: Qu'il soit fait ainsi[1] ! Et ces mesures préliminaires arrêtées, le pape Urbain passa immédiatement au but sérieux du concile. Ce n'était pas en effet afin d'ajouter quelques articles au code épiscopal que ce grand concours d'archevêques et de prélats se trouvait réuni à Clermont. La féodalité, parvenue à son plus haut point de développement et fière de sa force, menaçait d'écraser l'Église. La loi évangélique n'était plus qu'une lettre morte, le souffle incrédule du siècle éteignait la foi, toute vertu périclitait, toute charité s'effaçait des cœurs. Tandis que le prince des ténèbres allait étendant tous les jours son empire parmi les féodaux[2], la nation entière, en état continuel d'hostilité, était livrée au plus affreux désordre : le brigandage des seigneurs assiégeait et désolait les routes; on ne voyait partout que fer et flamme. A chaque instant éclatait le choc des combats, sans autre prétexte qu'une indomptable cupidité; et, pour tout dire en un mot,

1. Idem, p. 569.

2. Willelmi Tyrensis archiep. Historiæ liber primus; in Gestis Dei per Francos, p. 639.

il suffisait de l'exciter, cette cupidité infâme, pour devenir aussitôt la victime des nobles. Il fallait donc, sous peine de mort temporelle, enchaîner cette violence du pouvoir civil, saigner largement pour l'affaiblir le corps féodal étouffant de pléthore, et, afin d'arracher des flancs de l'Église ces lions furieux qui la déchiraient, ouvrir une arène lointaine et vaste où leur rage sanglante pût s'exercer sans autre péril que pour eux-mêmes[1]. L'idée des guerres d'outre-

1. « Erat eo tempore, antequàm gentium fieret tanta profectio, maximis ad invicem hostilitatibus, istius Francorum regni facta turbatio ; crebra ubique latrocinia, viarum obsessio passim audiebantur; imò fiebant incendia infinita; nullis præter solà et indomità cupiditate existentibus causis, exstruebantur prælia, et, ut brevi totum claudam, quicquid obtutibus cupidorum subjacebat, nusquam attendendo cujus esset, prædæ patebat. Mox ergo, et mirà et incredibili ob insperabilitatem animorum immutatione commoti, signum pontificis prædicti præceptione indictum, cruces videlicet ab episcopis et presbyteris sibi precantur imponi; et sicut rapidissimi venti impetus, sola non magna pluviæ unda restringi : ita illico contigit ad invicem simultates universorum, et bella sopiri per inditam sibi aspirationem, haud dubium quin Christi.» (L'abbé Guibert, *Histoire de Jérusalem*, liv. II, ch. VII.)

« Feliciter et anteà sedandis tot civilibus comitum bellis occurrit, decreta in concilio Claromontano ab Urbano II, in Syriam expeditio.» (D. Hauteserre, *De ducibus et comitibus provincialibus Galliæ*, p. 115.)

« Non solùm in Oriente ita fideles ab impiis opprimebantur, verùm in Occidente et in omni penè orbe terrarum, maximè inter eos qui fideles dicebantur, fides defecerat, et Domini timor erat de medio sublatus; perierat de rebus justitia; et æquitate subactà, violentia dominabatur in populis. Fraus, dolus et circumventio latè involverant universa. Virtus omnis locum dederat, et cesserat quasi inutilis, malitià subintrante. Videbatur sanè mundus declinasse ad vesperam, et Filii hominis adventus secundus fore vicinior. Nam multorum refrixerat charitas, et fides non inveniebatur super terram : confusis ordinibus cuncta ferebantur, et in chaos pristinum mundus videbatur redire velle. Majores enim principes, qui subjectos ad pacem tenebantur dirigere, neglecto pacis fœdere, pro causis levibus contendentes ad invicem, regiones tradebant incendiis, prædas passim exercebant, pauperum bona impiis satellitibus suis exponebant ad rapinam. Ec-

mer se présentait naturellement : car, d'une part, les esprits étaient déjà familiarisés avec ces sortes d'expéditions où, indépendamment d'un riche butin, les barons allaient chercher en Espagne, comme nous l'avons vu plusieurs fois, une expiation morale; et, de l'autre, les mœurs musulmanes avaient réagi sur le christianisme, au point que les chrétiens imi-

clesiarum et monasteriorum non parcebatur prædiis; nec sanctorum possessionibus conferebant aliquid à piis principibus indulta privilegia, sed nec immunitatem solitam et pristinam sibi vindicabant dignitatem. Effringebatur sanè sanctuarium, et usibus dedicata cœlestibus vi rapiebantur utensilia. Non distinguebat sacrum à profano manus sacrilega; sed, sublatâ differentiâ, prædæ patebant altarium vestes, amictus sacerdotum et vasa Domini.

[1] Itaque dominus Urbanus, videns hominum malitiam modum excessisse, divina passim conculcari monita, doctrinam evangelii sordere è contrario adversæ potestatis, et principis tenebrarum longè latèque patere imperium, anxiùs plurimum quomodo tot vitiorum monstris posset occurrere concilium generale apud Clarummontanum convocare disposuit, etc. » (Wilhelmi Tyrensis archiepiscopi Historiæ lib. I, p. 634 et 639, De gestis Dei per Francos, t. I.)

[2] Romæ papa secundus, vir egregius, videns christianitatis fidem enormiter ab omnibus tam clero quam populo pessumdari et *terrarum principibus incessanter certamine bellico* nunc illis nunc istis inter se dissidentibus pacem postponi, loca sancta violari villasque igne cremari, divina et humana ludibriis haberi, in Arvernia concilium fecit. » Fulcherii Carnotensis Gesta peregrina Francorum, p. 1.

[3] Jam enim eo usque flagitiorum consuetudo proruperat, ut omnes palam et passim ad turpia declinarent, » etc. (Historia hierosolymitana auctoris incerti, p. 1.)

Telles sont les véritables causes, tel est le seul but des croisades. Jusqu'ici, faute de recourir aux sources, *les historiens n'avaient pas même soupçonné ce but* : mais après ces preuves, qu'on pourrait multiplier à l'infini; après l'aveu d'Urbain, si formel, si clairement exprimé dans son discours, il ne saurait rester l'ombre d'un doute. Nous ajouterons avec un regret respectueux, que si le feu M. Michaud ne s'est pas élevé plus souvent à ce point de vue dans son livre, c'est que la pente de son esprit le portait plutôt vers les [illegible] et brillantes que vers les rudes labeurs de l'érudition; il s'est arrêté de prime abord à la surface du sujet et n'a bien peint que le côté chevaleresque des croisades.

taient les Sarrazins dans les deux pratiques les plus importantes de leur religion. Comme les musulmans en effet accomplissant pour saluer le tombeau de Mahomet le pèlerinage de la Mecque, les chrétiens accomplissaient le pèlerinage de Jérusalem pour saluer le tombeau du Christ. A l'instar des imans qui avaient prêché si long-temps dans leurs mosquées l'algihed contre les infidèles, les évêques prêchaient dans les églises la guerre sainte contre les Sarrazins. Dire comment la réaction chrétienne avait rapporté ces idées d'Espagne, ce serait expliquer comment le vent prend en passant les graines qui ont mûri sur un champ et va les semer dans un autre. Le fait existait, il ne s'agissait plus que d'en profiter et de lancer sur le chemin de Jérusalem, déjà frayé par le comte d'Angoulême et ses nobles compagnons, toute cette féodalité en armes qui depuis deux cent quatre-vingts ans ensanglantait le sol aquitain. Fort à propos, pour presser l'accomplissement de ce grand projet, un ermite d'Amiens, appelé Pierre, dont le cerveau, échauffé par le soleil d'Asie et par les méditations ascétiques, rêvait sans cesse des apparitions, venait de remettre au pape des lettres du patriarche de Jérusalem qui implorait à grands cris du secours contre les païens. Urbain s'empara de ce prétexte, et, se transportant après le concile dans la place publique de Clermont, il prononça le discours suivant :

« Nous avons appris, frères bien-aimés, et vous avez appris comme nous ce qu'il nous est impossi-

ble de répéter sans pousser des sanglots, c'est-à-dire à quelles misères, à quelles persécutions, à quelle déplorable tyrannie les chrétiens nos frères, les membres de Jésus sont livrés en victimes en Palestine, à Antioche et dans les autres contrées orientales. Vos parents, vos alliés les plus proches, car vous êtes fils du même Christ, du même Dieu, sont esclaves dans leur héritage, ilotes sur la terre de leurs aïeux. Le sang chrétien, racheté par le Christ, coule à torrents ; la chair chrétienne, sœur de la chair du Christ, appartient à des maîtres impies ! Partout le deuil, partout la misère, partout les gémissements dans leurs villes. Hélas ! je soupire à ces mots : les églises où était autrefois célébré le saint sacrifice, les églises, ô douleur ! sont maintenant changées en étables. Les Turcs infâmes et immondes possèdent nos villes sacrées et oppriment nos frères ! L'église même d'Antioche, ils l'ont souillée de leurs abominables superstitions !

» Les patrimoines des saints sont devenus la proie de leurs sicaires : des maîtres cruels jouissent des biens donnés aux pauvres par les nobles. Le sacerdoce de Dieu est foulé aux pieds, le sanctuaire de Dieu est profané de toutes parts. Le peu de chrétiens qui se cachent dans les lieux saints gémissent dans l'angoisse. Je me tais sur Jérusalem, ô mes frères ! je n'ose vous en parler ; car cette cité trois fois sainte, dans laquelle vous savez tous que Jésus-Christ a souffert pour nos crimes, soupire sous le joug ignominieux des païens. A quoi sert maintenant l'é-

glise de la bienheureuse Marie, dans laquelle furent ensevelis ses restes, au fond de la vallée de Josaphat ?

» Pourquoi n'osons-nous vous parler du temple de Salomon, dans lequel les nations barbares adorent leurs idoles qui ont été placées dans ce lieu vénérable contre tout droit et toute justice[1] ? Ah ! comprenez notre silence sur le sépulcre du Seigneur que vous avez abandonné à l'abomination.

» Ils enlèvent violemment les offrandes dont vous l'aviez orné ; ils le couvrent tous les jours de dérisions et d'outrages. Et dans ce sépulcre cependant Dieu mourut, descendit, s'endormit pour nous, et chaque année il ne dédaigne pas d'y faire un miracle ; car les lampes éteintes le jour de la Passion, dans l'église et dans le sépulcre, se rallument toutes seules au souffle céleste... Quel est le cœur de pierre que ne toucherait un tel miracle ! Croyez-moi, il est plongé dans la bestialité, celui dont le cœur ne se sent point traversé par ce rayon de la grâce divine. Chrétiens et gentils néanmoins voient cela, et n'en sont pas meilleurs ; ils tremblent, mais ne retournent point à la foi. Et ce n'est pas merveille, car l'aveuglement les domine.

» Nous disons ces choses, frères bien-aimés, afin

1. Sachant à quels auditeurs il avait affaire, le pape avance ici deux faits fort inexacts : l'existence du temple de Salomon et l'adoration des idoles en Orient. On sait que les musulmans les avaient, au contraire, si fort en horreur, qu'une idole d'or massif prise dans l'Inde formait le seuil d'une de leurs mosquées pour que les croyants y crachassent dessus et la foulassent aux pieds en venant faire leur prière.

de vous avoir ici pour garants de nos paroles. Les calamités de nos frères sont grandes, et la dévastation de l'Église de Dieu s'accroît de jour en jour. Ses larmes et ses gémissements, ses soupirs et ses sanglots ne cessent de s'élever vers nous. Pleurons, frères, oh! pleurons, et allons gémissant avec le psalmiste sur nos malheurs et nos misères, car cette prophétie du Seigneur s'accomplit :

» *O Dieu! les nations sont entrées dans ton héritage; on a profané le temple de ta sainteté, on a mis Jérusalem en monceaux de pierres. On a donné les corps morts de tes serviteurs pour nourriture aux oiseaux des cieux, et la chair de tes bien-aimés aux bêtes de la terre. On a répandu leur sang comme de l'eau autour de Jérusalem, et il n'y avait personne qui les ensevelît.* Malheur à vous, frères, malheur à vous *qui avez été en opprobre à nos voisins, en moquerie et en raillerie à ceux qui s'abritent autour de nous*[1]!

» Compatissons donc à la désolation de nos frères, et mêlons nos larmes à leurs larmes. Nous qui sommes l'abjection du genre humain et les plus mauvais fils du Christ, déplorons l'oppression de la Terre-Sainte. O martyr Etienne! qu'elles furent heureuses, les pierres qui ceignirent ton front de la couronne de laurier! Qu'elles furent heureuses, ô Jean-Baptiste! les ondes du Jourdain qui baptisèrent le Sauveur! Les enfants d'Israël, sortis d'E-

1. Psaume d'Asaph LXXIX, v. 1. 2, 3, 4.

gypte, conquirent, par les armes, cette terre illustre sous la conduite de Josué, en chassèrent l'étranger, et purent jouir de la Jérusalem terrestre comme de la Jérusalem céleste.

» Que disons-nous, frères? Ecoutez et comprenez. *Continuellement armés de fer, vous passez votre vie à déchirer vos semblables et à vous entre-égorger.* Celui qui frappe les brebis du Rédempteur n'est point de la milice du Christ. La sainte Eglise, pour avouer enfin la vérité, désirant secourir les siens, cherche à créer une milice dont nous sommes ici le héraut. Vous ne suivez pas la voie qui mène au salut et à la vie éternelle. *Oppresseurs de l'orphelin, ravisseurs des biens de la veuve, homicides, sacriléges, hardis violateurs de la justice pour l'effusion du sang chrétien, vous attendez le butin des brigands; et comme les vautours volent au cadavre, vous flairez les dépouilles et le sang du champ de bataille.* En vérité cette voie est la pire, car elle conduit le plus loin de Dieu. Si donc vous avez quelque souci de vos âmes, cessez toutes ces guerres impies et courez à la défense de l'église d'Orient. C'est d'elle qu'émanent en effet toutes les joies de votre salut, c'est elle qui a pressé sur vos lèvres ses mamelles pleines du lait divin; c'est à elle que nous devons les dogmes sacrosaints de l'Evangile. *Je parle ainsi, frères bien-aimés, afin que vous ne trempiez plus dans le sang vos mains fratricides*, que, vous levant tous contre les nations étrangères, vous marchiez sous les ordres du Christ comme une phalange invincible,

que vous combattiez mieux que les Israélites pour votre Jérusalem, et que vous écrasiez ces Turcs plus méchants encore que les Jébuséens.

» Il sera beau de mourir pour le Christ dans une cité où le Christ est mort pour vous. Si la mort vous frappe en chemin, ne craignez rien, pourvu que Dieu vous trouve dans ses rangs : Dieu donne le même denier pour la première et pour la sixième heure. *C'est une chose horrible, frères bien aimés, une chose horrible que de tourner contre les chrétiens une main ennemie*. En ceignant le glaive contre les Sarrazins, vous ferez au contraire une œuvre singulièrement pie: car la charité ordonne de mourir au besoin pour ses frères. Ne soyez point en peine de l'avenir, rien ne fait défaut à ceux qui craignent le Seigneur et qui l'aiment véritablement. *Les dépouilles de nos ennemis vous appartiendront, vous vous saisirez de leurs trésors ; et ou vous reviendrez chargés de butin et de gloire, ou, revêtus de la robe de pourpre des martyrs, vous irez jouir d'un bonheur éternel.*

» Engagez-vous sans crainte sous le chef qui multiplie les pains et ne laisse aucun service sans salaire. La vie est courte, et il ne faut pas redouter le labeur qui peut vous valoir la couronne immortelle. Voici l'heure de vous dire, avec l'autorité du prophète : *Que les plus puissants ceignent leur glaive sur la cuisse*[1]. *Tirez l'épée, et soyez les fils des puissants : car il vaut mieux pour vous mourir dans la*

1. Psaume XLV, Maskil des Enfants de Corée.

guerre que de voir les malheurs de notre nation et des saints. Et que les séductions de vos femmes, que l'amour de vos biens ne vous détournent pas de ce voyage, et ne viennent point vous effrayer des fatigues qu'il doit coûter...

» Quant à vous, frères et coévêques, prêtres et cohéritiers du royaume des cieux, allez répéter mes paroles dans vos églises, et prêchez à pleine voix, prêchez partout le voyage de Jérusalem. *Et vous qui partirez, sachez bien que nous prierons pour vous tandis que vous combattrez pour nous. Notre devoir est de prier, et le vôtre de combattre contre les Amalécites.* Nous étendrons vers le ciel, comme Moïse, des mains infatigables. Partez donc, et courez frapper Amalec d'une main intrépide. Amen [1]. »

Cette déclaration de la croisade, comme toutes les choses arrangées d'avance, se passa très-froidement. L'enthousiasme imaginé plus tard, le fameux Dieu le veut (Deus lo vol), et ce concours immense de barons cousant la croix rouge sur l'épaule, n'existèrent que dans l'imagination des chroniqueurs du second âge. Il y a mieux : c'est avec beaucoup de peine que le pape réussit à trouver un chef; et, comme il n'y avait au concile aucun personnage d'assez haute naissance pour conduire l'armée, Urbain fut forcé de choisir Adémar, l'évêque du Puy, qui se fit prier long-temps, et accepta de très-mauvaise

1. « Sermo Urbani papæ II in concilio Claromontanensi.» (Extrait des manuscrits de la bibliothèque du Vatican.)—Voir Labbe, Sacrosancta Concil., t. x, p. 514.

grâce[1]. Le nouveau projet ne commença de remuer sérieusement les masses que lorsque les évêques, de retour dans leurs diocèses, se mirent à parcourir les paroisses, appelant le peuple à la guerre sainte. D'abord cette multitude d'esclaves qui couvrait la glèbe de l'Eglise et de la féodalité civile prêta l'oreille à l'ardente prédication des évêques, en entendant dire qu'elle pouvait briser sa chaîne, sortir du carcan de fer qui meurtrissait son cou dans cette société tyrannique, et aller vivre au loin dans l'indépendance, avec la perspective des cieux si le sort était contraire, et l'espoir d'un riche butin s'il favorisait l'entreprise; elle se leva tout entière. Pourquoi aurait-elle hésité ? Il lui était impossible de tomber à une existence plus misérable, et, en partant pour l'Orient, elle échappait, du moins momentanément, au joug féodal. Aussi est-ce parce que la croix rouge émancipait l'homme et le dérobait, pour toute la durée de l'expédition, au pouvoir arbitraire de son seigneur en l'élevant au titre de soldat de Dieu, que les serfs s'empressèrent de la coudre sur l'épaule droite.

Alors s'accomplit véritablement la parole évangélique : *Je ne suis point venu porter la paix ici-bas, mais la guerre*. Les maris se séparaient de leurs femmes, les femmes abandonnaient leurs époux, les fils quittaient leurs pères, les pères délaissaient leurs enfants; il n'y avait pas de lien assez doux,

1. « Ille itaque licet invitus suscepit.» (Roberti monachi Historia hierosolymitana, lib. I, p. 2.)

assez cher qui pût retenir les esprits et les empêcher de suivre le torrent [1]. Ces misérables populations, engourdies dans la servitude, sortaient de leur abrutissement bestial à la voix des prêcheurs, et, heureuses de changer de place et d'existence, se précipitaient vers les sables de la Palestine, qui devenaient pour la seconde fois la terre promise. Entraînés par le mouvement, les vieillards, les femmes, les enfants grossissaient les flots de l'émigration : les moines eux-mêmes, entassés dans les cloîtres, en brisaient les portes ; des croix saignantes affreusement incisées au front comme marques de la mission divine, ils venaient joindre les croisés.

Le zèle et la foi n'étaient cependant pas les seuls mobiles de cet enthousiasme. Beaucoup s'expatriaient pour suivre leurs amis, un grand nombre afin de ne pas se laisser accuser de lâcheté, d'autres par folie, et la plupart dans le but de se débarrasser de leurs créanciers [2].

Ceux qu'il importait surtout de faire partir se montraient les plus tièdes. Soit qu'ils répugnassent aux excursions lointaines, ou, ce qui est plus probable, qu'ils eussent deviné les projets de l'Eglise, les barons ne se pressaient nullement de gagner Jérusalem. Une double manœuvre, habilement conçue

1. « Nec erat caritatis vinculum quod huic fervori posset præjudicium facere. » (Willelmi Tyrensis archiep. Hist., lib. I, p. 641.)

2. Idem, loco citato : Deindè laici nobilissimi, *totusque vulgus, tam casti quàm incesti, adulteri, homicidæ, fures, perjuri, prædones*, quin et sexus fœmineus, pœnitentiâ ducti ad hanc lætanter concurrunt vicem. » (Alberti Aquensis Hist. hierosol., lib. I, p. 1.)

et plus habilement exécutée, les y contraignit néanmoins. Le chef de la croisade, Adémar, gouvernait Raimond, comte de Toulouse, avec la puissance qu'un évêque instruit et ferme devait exercer à cette époque sur l'esprit d'un vieillard croyant et faible : il usa de son ascendant, et n'eut point de peine à le déterminer. Or, en prenant la croix, Raimond entraîna par son exemple, et sans doute aussi par ses ordres, Guilhem de Sabran, seigneur du diocèse d'Usez ; Decan de Posquières, baron nîmois ; Guilhem V, seigneur de Montpellier ; Pierre Béranger de Grignac, Pierre Raymond de Montpeyroux ; Bernard Raymond, du diocèse de Béziers; Raimond Bertrand, de l'Isle-en-Jourdain ; Pierre Raimond d'Hautpoul, Roger de Mirepoix ; Roger II, comte de Foix ; Raimond Pelet d'Alais ; Isarn, comte de Die ; Raimbaud, comte d'Orange; Guilhem, comte du Forez ; Guilhem, le fils du comte d'Auvergne ; Gérard, fils du comte de Roussillon ; Gaston, vicomte de Béarn ; Amanieu d'Albret; Raimond Ier, vicomte de Turenne; Raimond, vicomte de Castillon, et le Limousin Goulfier de Las Tours.

En même temps, l'évêque Adémar rangeait sous le saint étendard, par sa propre influence, Guilhem Hugo de Monteil, son frère ; Héraclius de Polignac, Pons de Fayn, Pons de Balazun et Gérente, seigneur de Biage dans le Vélay. La majeure partie de ces barons avaient fait testament avant leur départ en faveur de l'Eglise [1], les autres s'étaient vus forcés

1. Hist. de l'église de Maguelonne, p. 130 et 344.

de vendre ou d'engager leurs fiefs : en sorte que lorsque ce pieux insensé, nommé Pierre-l'Ermite, à force de promener dans les campagnes sa face osseuse et pâle de jeûnes, son squelette courbé et caché à peine sous une sale serpillière[1], à force d'agiter son crucifix trempé de larmes, eut réuni cette multitude confuse qui devait périr en prenant les devants dans les marais de la Hongrie; lorsque les bannières féodales flottèrent sur le chemin de Jérusalem, à l'état de trouble quotidien succéda le calme, et, délivrée de ces cruels éléments de violence, la société méridionale respira un instant l'air de la paix.

Ce n'est pas à dire toutefois que le bruit des armes cessât entièrement. Trois ans après, pendant que le sage Raimond battait les escadrons de Soliman, en Palestine, le duc Guilhem, joignant ses troupes à celles de Guillaume-le-Roux, roi des Anglais, ravageait la Normandie. A son retour à Poitiers, il apprit que les croisés obtenaient les plus beaux triomphes. Les Aquitains se racontaient avec orgueil les nouvelles de la Terre-Sainte. Le comte de Toulouse avait emporté Marrah, place voisine d'Antioche, et le Limousin Goulfier de Las Tours, *homme magnifique d'audace, était monté le premier à l'échelle.* La seule ombre funèbre jetée

1. « Patrus, nomine vir quidem summæ religionis sanctisque deditus actibus... cujus nimirum color penitùs incultus erat, spiritus fervens, pedes nudi, statura brevis, faciens macilenta, tegimen vilissima cappa : qui non equi, non muli, mulæve, sed asini tantùm vehiculo quòcumque pergebat utebatur. » (Histoire de la guerre sainte, de Grégoire, évêque de Terracine, témoin oculaire, rapportée du Mont-Cassin par Mabillon.)

sur leur gloire était la mort d'Adémar, le chef de la croisade. Mais cette ombre s'effaça bientôt devant la prise de Jérusalem ; conquête éclatante due en grande partie aux soins de Gaston de Béarn, qui dirigeait les travaux du siége et les machines[1]. Le retentissement de ces nobles faits d'armes tira Guilhem VIII de sa torpeur. Jaloux de laver dans les eaux du Jourdain le sang qui souillait sa cuirasse, en l'an 1109 il prit la croix à Limoges, avec tous ses barons, et peignit ainsi, en empruntant les formes de la nouvelle langue d'Aquitaine[2], ses irrésolutions et ses regrets au moment du départ :

Puisque de chanter il m'a pris l'envie,
Je ferai un vers triste et dolent ;
Je ne serai plus le voisin
De Poitou ni de Limousin.

Moi, je vais partir en exil,
Et je laisserai mon fils en guerre,
En grand' peur et en péril ;
Et ils lui feront du mal, ses voisins.

Puisque le partir m'est si grief
Du seigneurage de Poitiers,

1. Raimond d'Agiles, *Hist. hierosol.*, lib. III, cap. IX.

2. Pus de chantar m'es pres talens,
Farai un vers don sui dolens,
Non serai mais obediens
De Peytau ni de Lemozi.

Ieu m'en anarai en essyl ;
Laissarai en guerra mon filh,
En gran poor et en perilh ;
E faran li mal siey vezi...

(Manuscrit de la bibliothèque du Roi 7226, fol. 230, v°, col. 2.)

En la garde de Foulques d'Angers
Je laisse ma terre et mon cousin.

Si Foulques d'Angers ne le secourt
Et le roi de qui je tiens mes honneurs,
Mal lui feront tous les autres,
Car ils le verront jeune et faible.

S'il n'est brave, loyal et preux,
Gai, ardent et courtois,
Ils le fouleront aux pieds
Les Gascons félons et les Angevins.

Pour lui j'eus prouesse et valeur,
Mais je me sépare de lui,
Et je vais aux pieds de celui
Qui pardonne à tous les pécheurs.

Bien j'ai été dispos et gai,
Mais notre Seigneur ne le veut plus;
Maintenant je ne peux supporter le faix,
Tant je suis près de la fin.

Ici je laisse ce que j'aimai tant,
La cavalerie et l'orgueil,
Et je cours sans regrets
Aux lieux où les péchés prennent fin.

Je demande à mon compagnon
Le pardon si je lui fis tort,
Et je dis oraison à Jésus
En roman et en latin.
Ici j'abandonne tout à fait
Le vair, le gris et la zibeline.

Soixante mille cavaliers et plus de deux cent mille fantassins levés dans les comtés des frontières et en Gascogne suivaient sa bannière qui se déployait fièrement au-dessus des pennons du comte de Bour-

gogne, d'Hugo de Lusignan, de Hugues de Vermandois, frère du roi de France, et d'Étienne de Blois. A l'avant-garde marchait Herpin, le comte de Bourges, qui, pour suffire aux frais de l'expédition, vendit sa ville au roi Philippe de France soixante mille sols. Toute cette multitude se dirigea vers Jérusalem par Constantinople; mais, livrée aux archers de Soliman, car les Grecs se hâtaient de trahir les chrétiens pour les infidèles, beaucoup moins dangereux encore, elle laissa, dit-on, cent mille cadavres sur le premier champ de bataille, les accidents de terrain et les bois sauvèrent le reste. Guilhem rentra dans Antioche dépouillé jusqu'à la chemise. Le sac de Tortose le remit bien un peu en armes, selon l'expression contemporaine; mais, écrasé de nouveau sous les murs de Ramula, où périt entre autres nobles combattants Hugo de Lusignan, où le comte Herpin fut fait prisonnier, le souverain de Poitiers songea au retour. S'embarquant alors à Joppé, il revint seul dans cette Aquitaine qui demandait avec lamentations et avec larmes où étaient les trois cent mille enfants qu'il lui avait pris[1]! Peu de temps après, le malheureux Herpin, dont le hasard avait sans doute brisé les fers, revint aussi en Europe. Comme il ne lui restait plus rien de sa grandeur passée, il se rendit auprès du pape. Pascal II donna sa bénédiction à l'héroïque soldat du Christ, et, se trouvant probablement fort em-

1. Orderic Vital, *Hist. ecclésiastique*, liv. x, et les auteurs déjà cités.

arrassé de sa misère, qui lui était venue en écoutant les prédications de l'Église, il lui conseilla de renoncer aux armes et de s'ensevelir dans le cloître de Cluny. Herpin suivit ce conseil ; mais lorsque les bruits du monde bourdonnaient de loin à son oreille, lorsque, ramené vers le passé par le souvenir et les rêves involontaires, il se réveillait en sursaut dans sa cellule froide et nue, l'ancien comte de Bourges dut regretter plus d'une fois sa ville et méditer avec amertume sur la reconnaissance de l'Église [1].

Le cliquetis des lances et le bruyant sifflement des flèches vinrent troubler ses réflexions. Guilhem avait guerre avec le comte d'Anjou, auquel on attribuait l'incendie des châteaux de Thouars et de Niort. Il fallut, pour séparer les deux voisins également irascibles, l'intervention de leurs moines et une pluie tellement orageuse qu'elle dura deux jours et deux nuits. On était alors en 1106, et l'Aquitaine ne parlait que des miracles de saint Léonard. Le fameux Boémond, prince d'~~Autriche~~, croyant avoir été délivré par le secours du saint des chaînes sarrazines, arriva cette année à Limoges pour accomplir le vœu qu'il avait fait de visiter son tombeau. Les dix premières années du douzième siècle s'écoulèrent ainsi entre des pèlerinages et des combats : les chroniqueurs du temps retracent admirablement et en peu de mots la stérilité et la tristesse de ces jours ternes : « Grande famine et mortalité ; le sel fut

1. Idem, loco citato.

trop cher, et il s'éleva entre le duc Guilhem et Hugo de Lusignan, dit le Brun, une guerre qui dura long-temps[1]. » Les Gascons, à la même époque, battaient les Sarrazins d'Espagne, et l'excommunication tombait sur la tête de Guilhem VIII.

Le duc d'Aquitaine, que le voyage de la Terre-Sainte paraissait avoir rendu plus indocile aux avis de l'Église et moins respectueux pour les prélats, scandalisait alors le siècle du spectacle de ses désordres. Laissons parler un instant William de Malmesbury, et nous verrons que l'Église, malgré sa puissance morale, était encore renversée comme une vassale, et criait à terre sous le pied brutal de la féodalité.

« Dès que Guilhem, homme léger et libertin, fut de retour de Jérusalem, il commença à se plonger dans le bourbier des vices comme s'il eût cru que le monde, dirigé avec tant de soin par la main de la Providence, roule et marche au hasard. Toutes les choses sacrées, il les tournait en ridicule et les exposait sans cesse, par ses railleries, aux rires moqueurs des barons. Tel était l'excès de son délire qu'il ne craignit pas de faire bâtir des cellules dans le château de Niort, et de les peupler de femmes de mauvaise vie qu'il appelait, selon la célébrité qu'elles s'étaient acquise dans le vice, la prieure, l'abbesse, les officiales. Bientôt, marchant la tête haute dans cette voie coupable, il chassa la duchesse, et amena dans son palais la femme d'un vicomte voisin

1. Chronique de Saint-Maixent, dite de Maillezais.

pour laquelle il s'éprit d'une passion si violente qu'il la fit peindre sur son bouclier, avec un jeu de mots obscène. A l'annonce de ces désordres, le sévère Gérard, évêque d'Angoulême, partit pour Poitiers, et somma hardiment le duc de renvoyer Malberge. Mais Guilhem, qui trouvait partout matière à sarcasme : « Tu verras, lui répondit-il, les cheveux » repousser sur ton front chauve avant que je quitte » ma vicomtesse. » Pierre, l'évêque de Poitiers, voulut joindre sa voix à celle de son confrère, et, l'ayant repris en termes trop libres, Guilhem le saisit d'une main aux cheveux, et, brandissant son épée de l'autre : « Tu vas mourir, lui dit-il, si tu » ne m'absous. » Pierre feignit l'effroi, demanda un répit, et, achevant la formule de l'excommunication, il s'écria : « Frappe, maintenant, frappe, maudit! — Je te hais trop, reprit le duc du même ton » railleur, pour t'envoyer en paradis[1]. »

Malgré son impiété, Guilhem prit part aux guerres d'Espagne, qui durèrent neuf ans, et dans lesquelles Gaston de Béarn; Centulle, comte de Bigorre; le vicomte du Gabardan; Auger de Miramont, évêque de Lascar; Arnold, vicomte du Labour, et une foule d'autres barons aquitains se couvrirent de gloire. Dans la dernière bataille, livrée en 1120, les nôtres tuèrent quinze mille Maures, et prirent deux mille chameaux[2]. Cinq ans après cette victoire, Guilhem, qui aurait été excom-

1. De gestis Anglorum, lib. v.
2. Chronique de Maillezais, an 1120.

munié au concile de Reims, présidé par le pape Calixte II, si un jeune ambitieux, évêque de Saintes, n'eût excusé adroitement son refus de comparaître au concile où l'accusait sa femme répudiée; le duc Guilhem ne put railler la mort, et alla se coucher dans les caveaux de Fontevrault à côté du célèbre fondateur de cette abbaye, Robert d'Arbrissel, dont la tombe était toute fraîche.

Malheureusement son fils lui succéda : nous disons malheureusement, car il eût mieux valu pour l'Aquitaine que Guilhem IX[1] ne fût jamais né. Dans les commencements de son règne, il porta la couronne ducale avec assez de dignité. Une fâcheuse affaire l'ayant mis en lutte avec le roi de France, il ne céda rien de ce que ses pères avaient conquis, et, plantant sa bannière au milieu du chemin du nord, força Louis-le-Gros à reculer devant elle. Comme jadis l'évêque de Rodez, celui de Clermont, une fois chassé de sa ville par le comte Eustache, y était rentré grâce au secours de Louis-le-Gros, son cousin, qui avait joué dans cette circonstance le rôle de Clovis avec saint Quintien. Vers 1131, Eustache, indigné de le voir usurper la puissance temporelle, expulsa de nouveau l'évêque. Celui-ci court aussitôt auprès du roi de France, qui réunit ses troupes, et, assisté des comtes de Flandres, d'Anjou, de Montfort et de Bretagne, envahit l'Auvergne, assiége et surprend Montferrand. Il venait d'entrer dans la ville lorsque Guilhem arriva avec

1. Presque tous les auteurs l'ont confondu avec le troubadour son père.

[illegible]s. Un message respectueux, mais ferme, [illegible] par lui au camp du roi. Le comte y pre-[illegible] de son vassal, et priait Louis-le-Gros [illegible] dans ses domaines en offrant de se pré-senter [illegible] un plaid spécial avec le comte d'Auvergne, [illegible] se soumettre le litige au jugement de ses pairs. Le roi, ayant consulté les barons, se retira, et l'on convint, pour terminer ce différend, d'un plaid qui fut tenu à Orléans [1].

Mais le duc Guilhem était loin de déployer cette noble fermeté dans ses rapports avec l'Église. Un schisme affligeant divisait le monde catholique. En 1130 Innocent II, élu souverain pontife, avait trouvé un concurrent dangereux dans Pierre de Léon. Banni de Rome par ce dernier, il parcourait la France en y cherchant des défenseurs et en excommuniant son rival. Celui-ci avait dans son parti l'Allemagne, l'Espagne et l'Aquitaine, et il devait surtout l'adhésion de cette dernière contrée à l'influence de Gérard-le-Chauve, évêque d'Angoulême, qui, depuis fort long-temps légat du siége apostolique, *commandait à toute l'Aquitaine, depuis les monts Ibériens jusqu'à la Loire et l'Océan* [2].

Ardent sectateur de Pierre de Léon, Gérard gagna le duc et fit expulser de leurs cités les évêques de

1. « Profectusque est in Galliam ad sobrinum suum Ludovicum regem ut [illegible] illi esset adversus comitem Arvernorum, » etc. (Jacob Meyer, *Annales Belgic.*)

2. « Quidquid à collibus Iberorum usquè ad Ligerim amplectitur et [illegible] Oceanus paruerat ejus imperio. » (L'abbé de Bonneval, *Vie de saint Bernard*, liv. II, chap. VI.)

Poitiers, de Bordeaux et de Limoges. En vain le fameux abbé de Clairvaux, saint Bernard, accourut avec Joslin, prélat de Soissons, pour implorer la grâce des proscrits : le duc fut inflexible, et persista quatre années dans le schisme. Au bout de quatre ans, saint Bernard revint accompagné de Gaufrid, évêque de Chartres, légat d'Aquitaine pour Innocent; mais leurs instances et leurs menaces n'ayant produit aucun effet sur l'esprit de Guilhem, saint Bernard, transporté de fureur, sort après la messe de l'église, tenant la patène où était l'hostie, et allant se placer devant la porte du palais, le feu dans ses regards et d'un accent terrible, il somma le duc, au nom de Dieu, de reconnaître le pouvoir d'Innocent. Tout effrayé à ce spectacle, Guilhem tomba aux genoux de saint Bernard, et accorda tout ce qu'on voulut [1]. Les évêques rentrèrent dans leurs villes; l'Aquitaine s'inclina sous la vice-royauté spirituelle d'un homme du nord, et ce légat étranger se montra si barbare, que l'infortuné Gérard, trouvé mort dans son lit, ayant été enterré secrètement sous les dalles d'une basilique, il ordonna d'exhumer son cadavre, et le fit jeter dans un champ [2].

A cet acte déplorable de faiblesse, Guilhem en ajouta bientôt un autre qui devait avoir les conséquences les plus funestes pour l'avenir de la nation. Afin d'expier je ne sais plus quels ravages commis en Normandie, les moines francs qui le gouvernaient

1. Épîtres de saint Bernard.
2. Hauteserre, *Rerum Aquitanic.*, lib. x.

l'envoyèrent à Saint-Jacques-de-Compostelle avec le bourdon de pèlerin. Guilhem mourut en chemin : comment? on ne l'a jamais su! La fin du dernier duc d'Aquitaine reste enveloppée d'un mystère que la politique violente du clergé du nord expliquerait peut-être, mais qu'on n'a jamais éclairci[1]. Ce qui aiderait à l'entrevoir, c'est que Louis-le-Gros *fut le premier qui apprit sa mort* et qu'il prétendit avoir reçu du messager qui vint lui annonçer cet événement si grave un testament dans lequel Guilhem donnait la main de sa fille Aliénor[2] à Louis-le-Jeune *en lui assignant pour dot l'Aquitaine et le Poitou.* En vertu de cette pièce manifestément supposée[3], les mêmes barons francs qui avaient naguère accompagné Louis-le-Gros en Auvergne, tels que les comtes de Champagne et de Vermandois, conduisent brusquement à Poitiers cet enfant, frêle, pâle et tondu comme un moine, qu'on appela depuis Louis-le-Jeune; et environnant les deux orphelines d'une forêt de lances, marient l'aînée, qui avait à peine seize ans, au chétif nourrisson des chanoines de Notre-

1. Il faut dire, cependant, pour être juste, que les barons du Limousin auraient bien pu être accusés de sa mort, car il songeait à les punir de l'enlèvement de sa fiancée Émine. « Ob quam injuriam Lemovicinos dux subvertere dictans apud sanctum Jacobum peregrinus obiit. » (Chronica Gaufredi prioris Vosiensis, p. 304.)

2. Sa mère s'appelait Ænor on la nomma une autre Ænor, Alia, Ænor.

3. Voir Hauteserre (loco superiùs citato). — Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 137. — Larrey, l'*Héritière de Guienne*. — D. Vaissète lui-même, qui paraît avoir été payé pour écrire l'histoire du Languedoc au point de vue de l'unité monarchique, avoue la fausseté de ce testament. (T. II, p. 324.)

Dame. Les barons francs profitèrent avec si peu de retenue de la faiblesse des orphelines et l'ardeur spoliatrice les dominait à un tel degré, que Radulfe, comte de Vermandois, emmena Pétronille, la plus jeune, qui n'était qu'un enfant; attendit cinq ans, bien que marié, qu'elle eût grandi, et lorsqu'elle devint nubile il répudia sa femme et épousa la fille de Guilhem pour s'emparer de ses fiefs de Bourgogne[1].

C'est ainsi que les rois du nord franchirent la Loire et parvinrent à rétablir momentanément leur autorité sur ce pays qui, depuis trois cent vingt-trois ans, avait cessé de la reconnaître.

1. Hauteserre, *Rerum Aquitanic.* lib. x.

SIXIÈME PARTIE.

Guerres et domination des Anglais (première période). Municipalités.

DEUXIÈME CROISADE.

Un million d'hommes perdu dans les sables de la Palestine et l'épouvantable série de misères qui signala la première croisade n'avaient pu dissiper la fatale illusion des peuples. Les mêmes motifs d'ailleurs animaient l'Église. « Le Saint-Siége n'avait jamais eu plus de raisons pour faire prêcher une croisade. Un esprit de sédition et d'hérésie commençait à s'introduire parmi les peuples et même parmi le clergé d'Occident, *et menaçait à la fois la puissance des papes et les doctrines de l'Église*. Eugène III se trouvait en butte aux troubles suscités par Arnaud de Bresse. *On ne parlait*, dans la capitale du monde chrétien, *que de rebâtir le Capitole et de substituer à l'autorité pontificale celle des consuls et des tribuns de l'ancienne Rome;* dans cet état de choses, un grand événement comme celui de la croisade *devait détourner les esprits des nouveautés dangereuses* [1]. »

Le fameux abbé de Clairvaux emboucha donc la trompette évangélique. Le jour des Rameaux de l'an 1146, une vaste tribune fut élevée sur une colline

1. Michaud, *Hist. des croisades*, t. II, p. 147.

aux portes de Vézelai; et debout avec ses modestes habits de cénobite, à côté de Louis-le-Jeune couvert de son magnifique manteau royal, saint Bernard prêcha la guerre sainte de la même manière et à peu près dans les mêmes termes que le pape Urbain l'avait prêchée à Clermont. Dès qu'il eut fini de parler, Louis se jeta à ses pieds pour lui demander la croix; et paré de ce signe sacramentel il balbutia quelques phrases bibliques péniblement apprises par cœur, à la suite desquelles un certain nombre de barons prirent l'engagement de revenir à Jérusalem. L'éloquent prédicateur de la croisade en avait été élu le chef: mais, plus prudent qu'Adémar du Puy, saint Bernard s'y refusa nettement; et tandis que les milliers d'infortunés égarés à sa voix allaient périr sous le cimeterre des Turcs, il resta tranquillement dans son monastère, n'en sortant que pour jouir de son immense popularité, pour guérir les malades qu'on lui montait aux fenêtres avec une échelle, tant la presse était grande aux lieux où il s'arrêtait, et pour faire des miracles qui étaient si nombreux qu'il fallait les annoncer au peuple au son des cloches. Le nouveau croisé, dont le corps débile et contrefait cachait la férocité de l'hyène, ce misérable Louis-le-Jeune qui avait fait brûler vifs treize cents vassaux dans l'église de Vitry, joignait à la semence de toutes les mauvaises passions une défiance et une jalousie extrêmes. Pour ne pas perdre un instant de vue cette jeune victime que les intrigues sanglantes de Suger lui avaient livrée, il voulut qu'elle prît la

... nuit, à ... armée, la
...salem, comme une prison-
... a face de ses barons et de
... déshonoré par un Arabe.
... en France, il s'empressa,
... de Suger, de convoquer un
... au château de Beaugency.
... singulière, cette assemblée
... comme celle de Vézelai, le jour
... archevêques de Rouen, de Sens,
... deaux, accompagnés de leurs
... foule de barons du nord, s'y
... el du roi. Bien contre son gré,
... cet acte de démence les sages
... politique, Suger exposa que des
... venus se plaindre à lui de ce
... s ecclésiastiques il avait pour
... arentes. « Le roi, ajouta-t-il,
... stion à leur jugement. On en-
... a forme quelques cousins éloi-
... qui jurèrent qu'il existait des
... eux, et qu'on devait prononcer

L'évêque de Langres annonça la décision du concile à la noble fille de Guilhem, et lui apprit en même temps que toutes les provinces qu'elle avait apportées à Louis-le-Jeune lui étaient rendues. Le 18 mars 1151, Aliénor sortit donc répudiée de Baugency, et reprit le chemin de la demeure de ses pères.

Le comte de Foix l'accompagnait par ordre du roi de France, ce qui ne l'empêcha point, durant toute la route, d'exhaler sa colère par les plus violentes menaces[1]. Et cependant, malgré l'affront dont elle était ternie, la riche héritière vit briguer avec ardeur son amour et sa main. Thibaut, comte de Blois, ne voulut-il pas l'épouser de force, et, sur les flots de la Loire, ne vit-on pas glisser, la nuit, une barque qui ne s'arrêta qu'aux murs fidèles de Tours? Tandis que sonnaient les cloches, tandis que volaient les sujets au-devant de leur souveraine, un groupe d'hommes d'armes, le casque en tête, la visière baissée, marchait silencieusement au Port-de-Piles : un chevalier couvert de fer les conduisait. C'était un fils du comte d'Anjou, Geoffroi Plantagenet, parti pour enlever Aliénor. Elle fut avertie à temps, et, par des chemins de traverse, se rendit à Poitiers. Voilà les tours du palais natal, du château de Clain et Boivre; voilà les ormeaux qui ont ombragé son enfance, les doux gazons qu'elle foulait, les fleurs cueillies par la fiancée du prince royal de

1. Olgaray.

Paris. Au confluent de ces deux rivières aux eaux fraîches et vertes elle relit le doux sirvente de Bernard de Ventadour, qui lui dit encore :

L'amour me fiert si gentiment
L'âme d'une douce saveur :
Cent fois meurs le jour de tourment,
Et revis cent fois de bonheur.

Bien la voudrais seule trouver,
Qui dormît ou qui fît semblant,
Pour lui ravir un doux baiser,
Puisque dit : Non ! moi la priant [1].

Écoutez ces fanfares! Au bruit des cors et des trompettes une brillante cavalcade s'avance vers les tours ; les pieds des chevaux résonnent sur les ponts-levis. La belle Aliénor se présente pour recevoir ses hôtes. Mille acclamations éclatent autour d'elle; devant elle s'abaissent et flottent les plumes de mille toques. Un prince tombe à ses genoux ; elle l'a relevé en souriant. Accourez à la cathédrale, nobles Poitevins ; à la cathédrale, peuple et bourgeois, évêque et moines ; et sonne, cloche de Saint-Hilaire : Aliénor se relève femme d'Henri Plantagenet.

Ce mariage eut lieu à la Pentecôte, et au commencement de l'automne les deux époux allèrent visiter le haut pays. A Limoges, ils furent reçus avec enthousiasme : le peuple se porta en foule sur

1. Aquest amors me fiert tan gen....
Ben la volgra sola trobar...
(Mss. de la Bibliothèque royale, n° 7226, fol. 58, col. 1.)

leur passage, et les moines de Saint-Martial accoururent les prendre en procession pour les conduire à leur église. Mais tout se borna, de la part du clergé et du peuple, à ces démonstrations extérieures : quand le duc exigea son droit d'alberc dans la ville, l'abbé le refusa sous prétexte qu'il n'était point tenu de l'acquiter hors de l'enceinte du château, et les bourgeois insultèrent ses hommes, ce qui l'obligea à raser les murs de ce château et à rompre le pont[1].

Henri, le *jeune rousseau,* comme l'appelaient ses ennemis, était un prince brave et déterminé; mais, sans la main d'Aliénor, jamais le genêt de la maison d'Anjou n'aurait fleuri sur le trône d'Angleterre. La dot de l'héritière d'Aquitaine, composée de Guienne et Poitou, d'Aunis et de Saintonge, du Limousin et du Quercy, de l'Angoumois et du Périgord, jointe à l'héritage du Plantagenet, à qui la mort de son père Geoffroi légua, l'année suivante, l'Anjou, le Maine et la Touraine, forma un état bien plus redoutable que la monarchie féodale des Français.

Il n'en fallait pas tant pour appuyer victorieusement les droits de sa mère Mathilde à la couronne d'Angleterre, aussi s'empressa-t-il de passer la Manche; et l'enthousiasme qu'il avait excité naguère à Carlisle, en se faisant armer chevalier par son oncle, David, le roi d'Écosse, éclata de toutes parts autour de lui[2]. Étienne, qui occupait le trône, battu dans plusieurs rencontres, fut donc très-heureux d'accep-

1. Chronica Gaufredi prioris Vosiensis, p. 308.
2. O'Goldsmith, *Histoire d'Angleterre.*

ter la médiation du comte d'Arundel; et bientôt, à la suite d'une entrevue où Mathilde le convainquit qu'Henri était le fruit adultère de leurs amours, il le déclara son successeur.

Dès qu'on eut porté son cercueil aux moines de Feversham, le Plantagenet prit le pouvoir sous le nom d'Henri II. Son premier soin fut de faire revivre les prétentions d'Aliénor[1] au comté de Toulouse; mais, ne trouvant pas Raimond de Saint-Gilles disposé à les reconnaître, il eut recours aux armes. Tombant d'abord sur le Quercy, il s'empare de Moissac par force, de Cahors par ruse. Non loin de cette antique cité des druides, un bruit miraculeux l'arrête : un bourgeois de Castelnau-de-Bretenous, inspiré du ciel à son lit de mort, a voulu être enterré sur le seuil de la chapelle de la Vierge, en creusant la fosse on a trouvé le corps de saint Amadour encore entier.

Ces restes, que l'on supposait appartenir au fondateur de l'oratoire, furent à l'instant exposés, sur l'autel de la Vierge, à la vénération de la foule; les populations voisines accouraient, lorsque le roi, attiré par la rumeur publique, les devança toutes, et vint s'agenouiller des premiers dans l'église aérienne de l'ermitage. En se relevant, il ouvrit les deux mains qu'il avait pleines d'aumônes; il or-

1. Gesta Ludovici VII.— Nangis chronic.— Roger de Howeden.

2. « Comme héritière de Philippa, sa grand' mère, ou, sous prétexte que le duc d'Aquitaine avait autrefois engagé ce comté aux aïeux de Raimond.» (Histoire universelle anglaise, t. LXXV.)

donna d'élever un oratoire, et de couvrir le corps d'Amadour de lames d'argent [1].

Après avoir rendu ces pieux devoirs au saint, il revint à Limoges et frappa les bourgeois d'une contribution de trente sols : l'abbé Pierre dût en payer sept et autant de mules. De Limoges Henri se porta sur Périgueux à la tête de son armée. Là, passant une revue générale dans la prairie de l'Évêque, il donna le ceinturon militaire à Malcolm, le roi d'Écosse, qui l'avait suivi dans son expédition. Ce nouveau chevalier conféra le même honneur à trente des siens, et, par la route de Brives et de Cahors qu'ils prirent en passant, les deux rois se dirigèrent sans perdre de temps vers Toulouse.

Pendant qu'Henri s'avançait du côté du nord, en forçant les châteaux de Castelnau-d'Estrètesfonts [2] et de Verdun, le comte de Barcelone, le vicomte de Béziers, et le seigneur de Montpellier, montaient du côté du midi, enfermant Raimond dans un cercle de lances qui se resserrait à chaque instant. Pour résister à ce double choc, le comte de Toulouse n'avait que les murailles de sa ville et les troupes de son beau-frère Louis-le-Jeune qui venait d'arborer la bannière royale au sommet des tours. Les murailles étaient bonnes, la présence du roi de France soutenait l'ardeur des Toulousains; ils furent invincibles. En vain l'impétueux Thomas Becket fit

1. Chronique de l'abbé Robert du Mont.

2. « Henrico rege Anglorum cum exercitu suo super Raimondo Tolosanorum consule instante et ad oppidum Castri Novi de Strictis Fontibus manente. » (Actes de l'abbaye de Saint-Marcel, 1157.)

ter la médiation d... ...e cavalerie le-
la suite d'une ent... ...s nuées de Cata-
qu'Henri était l... ...s, de Poitevins, de
déclara son s... ...édant continuelle-
Dès qu'... ...s fossés. Au bout de
Feversham ... ...ge : à la Saint-Michel
nom d'H ... ...s prétexte que la pré-
vre les ... ...échait de donner l'as
mais ... ...mer toutefois une trêve
pos ... ...ux princes, et servit en
T... ...n au traité signé l'année

... profitèrent de ce temps de
... guerre civile. Bernard, on-
...ges Adémar, retenu prison-
...ait d'être forcé de donner en
... le château d'Excideuil. Peu
...e de violence, la garnison, ne
... la dureté d'Adémar, rendit le
...ne propriétaire. Une rude que-
...ntre eux à cette occasion : mais,
...ntervenus, ils firent la paix, et
... les plus terribles serments, à ne
... l'un contre l'autre. La réconcilia-
... à Excideuil. Le jour même, Adé-

... ce qu'ils firent la paix : il est constant, par un
...-Marcel, que la guerre durait encore en 1161.
... Ludovico rege Francorum, Geraldo Hectore ca-
...nco rege Angliae et Raimundo Tolosanorum com-
... On en trouve une autre preuve en 1165 dans
...

vita ses deux oncles Bernard et le vieil Hélias à fêter les Rois dans son château de Ségur. Ils acceptèrent sans défiance; mais à peine s'étaient-ils mis à table, que des hommes d'armes, entrant tout à coup dans la salle, les saisirent et les jetèrent dans les fers. Fort heureusement pour sa tête, Olivier de Lastours n'avait pas voulu rester ; car, s'il se fût montré moins impatient, le sang aurait coulé dans la salle. A la nouvelle de ce guet-apens, tous les témoins de l'accord d'Excideuil prirent les armes contre Adémar, et sans l'arrivée du comte de la Marche il aurait eu fort à faire. Mais par les soins de ce puissant allié les choses s'arrangèrent : Bernard reprit son château et il n'y eut de sacrifié que le malheureux Hélias qui, fuyant devant son neveu non loin de Pierre-Buffière, glissa sur le chemin détrempé par la pluie et fut traversé d'un coup de lance[1].

L'effervescence féodale se tourna ensuite contre Henri. Guilhem dit Taille-Fer, comte d'Angoulême, Audebert de la Marche, Robert de Sélit, et quelques autres, essayèrent de se rendre indépendants. Ils étaient ouvertement soutenus par les armes de Louis-le-Jeune charmé de susciter des embarras à son rival. Grâce à la puissante diversion que le roi de France opéra sur les frontières de la Normandie, et à la terrible querelle de Thomas Becket et d'Henri, qui mettait en feu l'Angleterre, les insurgés prolon-

1. Chronic. Gauf. prioris Vosiensis, p. 317.

gèrent deux ans la lutte. Elle finit par le triomphe du Plantagenet, qui abusa cruellement de sa bonne fortune : car, ayant pris Robert de Sélit, il le fit charger de fers, et, joignant une épouvantable ironie à son supplice, au moment où l'abondance était si grande qu'un setier de froment ne valait que cinq sols et cinq deniers, et une charge de vin un denier, il voulut qu'on lui retranchât peu à peu les aliments, et le laissa mourir de faim et de soif dans une agonie lente et terrible[1].

Cette querelle apaisée, il s'en éleva une autre beaucoup plus grave et d'autant plus difficile à étouffer qu'elle avait ses racines au sein de la famille royale d'Angleterre. Réponds, aigle des deux royaumes, réponds! Où étais-tu quand tes aiglons, s'élançant de leurs nids, osèrent lever leurs serres contre le roi du Nord? C'est toi, nous l'a-t-on dit, c'est toi qui les excitas contre leur père[2]!

La malheureuse fille de Guilhem semblait destinée à jeter dans sa vie toutes les semences de discorde et de sang. Depuis long-temps elle était jalouse : Henri, plus jeune, la dédaignait, et portait aux femmes de sa cour des hommages coupables. La belle Rosamonde Clifford avait volé à la reine le cœur de son époux. Cachée dans le labyrinthe de *Woodstock-Parc*, elle en jouissait en paix. Elle croyait son bonheur éternel. — Pauvre Rosamonde! Le roi met sa couronne à tes genoux, les sirventes

1. Chron., etc., p. 318.
2. Le moine Richard de Poitiers.

des troubadours célèbrent ta beauté avec enthousiasme, le sévère Ralph de Glanville lui-même te reconnaît pour souveraine dans ses entrevues mystérieuses avec son maître; le ciel est pur, les chênes de *Woodstock-Parc* sont tranquilles; demain ton léger palefroi foulera l'herbe au son des cors, demain tu triompheras à la loge!.... — Pauvre Rosamonde, elle rêvait ainsi! Un bruit de pas la réveilla en sursaut : terrible et les yeux étincelants, Aliénor était là, debout devant elle, comme un juge implacable! Un peloton de soie l'avait guidée dans les détours du labyrinthe. Rosamonde pleurait en demandant grâce; ses mains étaient jointes et ses lèvres tremblaient : Aliénor fut inflexible, et, le poignard sur le cœur, la força, malgré ses gémissements, malgré ses larmes, à boire le poison[1].

Non contente de cette affreuse vengeance, elle parvint à faire partager à ses enfants le sentiment de son injure, et à leur inspirer sa haine pour leur père. Le jeune Henri, dit au Court-Mantel, gendre du roi de France; Geoffroi et Richard, appelé depuis Cœur-de-Lion, se retirèrent à la

1. Henri II fit planter des croix dans tous les endroits où l'on avait posé son corps lorsqu'on le portait en terre; et sur ces croix il inscrivit ces deux vers :

« Qui meat hac oret, signum salutis adoret;
« Utque sibi detur veniam Rosamunda precetur! »

et cet autre distique qu'on a rendu ainsi :

Cy gît, dans un triste tombeau,
L'incomparable Rosamonde,
Ou plutôt la reine du monde,
Dont le règne fut court mais beau.

cour de ce prince. Louis-le-Jeune les accueillit à bras ouverts, et fit avec eux une ligue où entrèrent immédiatement Philippe, le comte de Flandre ; Matthieu, le comte de Boulogne; le comte de Blois, Théobald; le comte d'Eu, Henri, et Guillaume, le roi d'Écosse. En même temps les peuplades poitevines s'émurent aux plaintes d'Aliénor.

« Aigle d'Aquitaine, s'écrient les moines du haut » de la chaire, aigle d'Aquitaine, qui as rompu nos » liens[1], jusques à quand tes cris se feront-ils enten- » dre sans être écoutés? Reviens, pauvre captive, » reviens à tes villes si tu le peux; s'ils te ferment » le chemin, répète en gémissant avec le roi-pro- » phète : « Hélas! mon exil se prolonge; j'habite chez » la plus barbare des nations. » Le roi du Nord te » tient assiégée; eh bien! élève la voix comme la » trompette retentissante. Tes fils l'entendront; ils » voleront vers toi, et tu reverras la patrie de tes » ancêtres[2]. »

A cet appel patriotique répondirent les Poitevins en armes; Richard, leur comte, se mit à leur tête, et joignit ses efforts aux efforts de ses confédérés. Dès qu'ils eurent déployé l'étendard, les lords principaux d'Angleterre se rallièrent autour de ses plis. Cette rébellion éclata sur tous les points, comme un coup de foudre. Le roi d'Écosse l'appuyait outremer, le roi de France en Normandie. Trois armées

1. Une prophétie de Merlin avait représenté Aliénor comme un aigle étendant les ailes sur la France et sur l'Angleterre.

2. Richard de Poitiers, Recueil de D. Bouquet, t. IX.

fondaient à la fois, l'une dans ce duché, les deux autres en Bretagne et en Guienne. Les grands vassaux de France s'engageaient par serment à ne point rentrer dans leurs châteaux, qu'ils n'eussent mis Henri-au-Court-Mantel, surnommé le jeune roi, sur le trône de Londres.

Dans ce péril, le fils de Mathilde, s'armant de toute son énergie, part d'Irlande, débarque en Normandie, et fait reculer, en paraissant seulement devant son camp, le roi de France, qui venait de brûler Verneuil. Pendant ce temps, le comte de Chester, l'un des chefs des rebelles, entrait en Bretagne; le roi d'Écosse, réuni à Leicester, se jetait sur le Northumberland, et le jeune Lavardin soulevait la Touraine.

Henri II ne se déconcerte pas, il vole en Bretagne. Trois jours lui suffisent pour emporter Dol et prendre le comte de Chester, qui s'y était enfermé. La fortune ne le favorisa pas moins en Angleterre. Son connétable Humphrey battit le roi d'Écosse et Leicester, qui, en demeurant prisonnier, laissa dix mille Flamands couchés sur le champ de bataille. Alors le roi de France, qu'effrayaient ces succès, essaya d'en neutraliser les résultats au moyen de feintes négociations. C'est, comme on fait presque toujours en pareil cas, la ruse et la mauvaise foi qu'il opposa au courage et à la victoire. Une entrevue fut ménagée à Gisors entre le vieux roi et ses enfants. Désireux d'avoir la paix, Henri se mit, pour ainsi dire, à leur merci. Il offrit de partager

avec son fils aîné les revenus de l'Angleterre ou de la Normandie, à son choix, et avec Richard ceux de l'Aquitaine. Ce n'était pas le compte de Louis; aussi eut-il soin de remuer hypocritement tous les levains de haine et de défiance, et de semer entre eux une irritation telle, que la conférence se rompit brusquement sans résultat. Henri II se retira ulcéré de douleur de quitter ses enfants sous la bannière de son ennemi.

Il attendit néanmoins jusqu'à la fin de novembre 1174; mais, le repentir ne venant point dans le cœur des princes, Henri ne voulut pas laisser finir l'année sans frapper un coup de vigueur. Entrant dans la Touraine, il reprit une à une les places que le jeune Lavardin lui avait enlevées, et l'assiégea lui-même dans Vendôme. Lavardin fit une défense héroïque; son père l'engageait à se rendre, il le chassa de la ville; mais il avait affaire au premier capitaine du siècle, et toute son ardeur fut inutile. Huit jours ne s'étaient pas écoulés que Vendôme et son défenseur étaient au pouvoir d'Henri.

Sur ces entrefaites, le roi d'Écosse tenta une diversion de l'autre côté du détroit. A la nouvelle de son soulèvement, Henri vole en Angleterre, il accourt en toute hâte à Northampton; mais en entrant dans la ville par une porte, il trouve quatre lords fidèles, Mandeville, Sotteville, de Vescy et Baillol, qui arrivaient par l'autre apportant le roi d'Écosse garroté en travers sur son cheval. Il lui fit traverser en cet état tout le Northumberland : partout les rebelles,

frappés de terreur, se soumirent. Henri gracia tout le monde, et, emmenant le roi d'Écosse, il courut au secours de Rouen assiégé et serré de près par ses enfants et le roi de France. Celui-ci se flattait de prendre bientôt possession de la place sous le nom de son gendre, lorsque, du haut de la montagne Sainte-Catherine, où flottait son pavillon, il entendit la trompette sonner sur toutes les tours, et les cloches lancées à toute volée : c'était Henri dont les voiles remontaient la Seine. Presque aussitôt un héraut se présenta de la part du roi d'Angleterre au camp de Louis-le-Jeune, et le somma de lever le siége. Celui-ci, n'osant lutter contre le vainqueur, se retira.

Après avoir agi en roi, Henri agit en père. Quelques officiers de ses enfants avaient été faits prisonniers; il les leur renvoya chargés de présents, en leur promettant le pardon le plus large s'ils venaient le chercher dans ses bras. Il fit supplier Louis de ne plus mettre obstacle à la paix : avances et prières, tout fut rejeté.

Alors décidé à en finir, le roi, qui dans le cours de cette guerre avait été réduit à cette extrémité, de mettre en gage son épée et sa couronne entre les mains des Brabançons, pour conserver ces brigands sous ses drapeaux[1], le roi se porta rapidement sur

1. Ce prince, toujours à cheval, ayant quelquefois éprouvé de rudes mécomptes lorsqu'il voulait opposer, dans les guerres de la couronne, sa noblesse anglaise à la noblesse du continent, et réciproquement, imagina, pour fortifier la royauté, de l'entourer d'un corps de mercenaires. Afin d'être

Poitiers. Les révoltés n'osèrent l'y attendre et demandèrent la paix, qui leur fut accordée aux conditions suivantes :

Le seigneur-roi donne au jeune roi, son fils, en vertu de la présente convention, certains châteaux de Normandie qu'il se réserve de choisir, et quinze mille livres d'Anjou de rente.

Il cède à son fils Richard deux fiefs convenables dans le Poitou.

Il s'engage à compter à Geoffroi la moitié du revenu de la dot de la fille de Conan, comte de Bretagne, qu'il lui destine en mariage[1].

Ce furent les barons d'Aquitaine qui payèrent pour tous avec l'infortunée Aliénor. Richard ayant compris le but des premiers, se chargea de la vengeance du roi en dévastant leurs domaines; et la seconde, livrée sans conditions par ses trois fils dénaturés, alla expier le meurtre de Rosamonde au château de Salisbury. Inexorable à son tour, le Plantagenet jura, *par les yeux de Dieu*, qu'elle y mourrait captive.

plus sûr d'un dévouement aveugle, il avait formé ses bandes d'hommes ramassés dans tous les pays (en Brabant surtout, d'où ce nom leur resta); et comme il n'exigeait d'eux que l'obéissance et la fidélité à sa personne, la plus effroyable licence s'était introduite dans leurs rangs. En guerre ils commettaient des désordres inouïs, mais qui, étouffés par le bruit des armes, demeuraient impunis En paix ils ne respectaient rien, et pour se tenir en haleine ils pillaient les villages, les églises, les monastères, les châteaux qu'ils pouvaient forcer, n'épargnaient ni faible ni fort, ni pauvre ni riche, ni âge ni sexe, mais se répandaient par le pays, volant, brûlant et saccageant tout comme des païens. » (Bertrand de Born, t. I, p. 31.)

1. « Dominus rex per hanc conventionem donat regi filio, » etc. (Rymer, Act., t. II.)

avaient vécu si long-temps sans maître, obéissant nominalement à un duc d'Aquitaine, leur compatriote. Et comme cette répulsion et cette haine éclataient avec une verve brûlante dans chacun de ses vers, ses vers étaient devenus populaires parmi les barons d'Aquitaine; sa pensée exprimait leurs pensées, son cri de guerre trouvait de l'écho dans toutes leurs âmes.

Pour la première fois, en cette occasion, nous le voyons paraître sur la scène politique. Une ligue, dans laquelle entrèrent Adémar, le vicomte de Limoges, Taleyrand, le comte de Périgord, Guilhem de Gourdon, seigneur du Quercy, le seigneur de Montfort, les vicomtes de Ventadour, de Comborn, de Ségur, de Turenne avec les barons et les bourgeois de ces contrées, fut formée par ses soins. A l'intérêt général qu'ils prenaient à la cause d'Henri-au-Court-Mantel se mêlait, pour les confédérés, un intérêt particulier; car Richard exigeait de leurs vassaux un droit mis par le roi sur les charrettes, et que le jeune Henri, à qui ce droit appartenait, ne demandait probablement pas. La ligue ayant été jurée solennellement sur un missel, Bertrand de Born lança aux peuplades d'Oc ce manifeste poétique :

Puisque Ventadour et Comborn et Ségur,
Et Turenne et Montfort et Gourdon,
Ont fait accord et serment avec le Périgord,
Puisque les bourgeois se ferment à clef dans leurs murs;
C'est bel et bon qu'aujourd'hui je me mêle
D'un sirvente pour enflammer leur courage:

Car je ne voudrais pas de Tolède,
Si je ne pouvais y vivre tranquillement !
Ah ! Puyguilhem, ah ! Clarens et Gragnel,
Et saint Astier, vous avez grand honneur !
Et moi-même je peux me comprendre parmi vous,
Et Angoulême de nous tous le meilleur.
Le seigneur-charretier[1] qui abandonne la charrette,
Ne touche deniers et rien ne prend, s'il a peur :
Bien mieux valent gloire et petit héritage
Qu'un empire acquis par déshonneur !

Si le riche vicomte qui est à la tête des Gascons,
Et de qui dépendent Béarn et Gabardan,
Si Vezian le veut avec Bernardon,
Avec le seigneur d'Aix et celui de Marsan,
De ce côté le comte aura besogne;
Promptement donc ici puisqu'il est preux,
Avec la grand' ost[2] qu'il recrute et amasse,
Qu'il vienne et se choque avec nous.

Si Taillebourg et Pons et Lusignan,
Et Mauléon et Taunay étaient en pied,
Et qu'à Sieurac il y eût un vicomte ardent et sensé,
Je ne crois pas qu'ils fussent loin de notre bannière,
Ainsi que le seigneur de Thouars. Puisque le comte menace
Qu'il vienne avec nous, et à ce fier comte [celui-ci,
Allons demander qu'il nous rende
Les hommes qu'il nous a tirés des mains.

Entre Poitou et les îles,
Et Mirabel et Loudun et Chinon,
A Clairvaux on a bâti
Un beau château dans le milieu de la plaine :
Je ne voudrais pas qu'il le vît ou l'apprît,
Le jeune roi, car il serait mécontent;

1. Il désigne ici le jeune roi qui avait un droit sur les *charrettes*.
2. Armée.

sers en esclavage, il passait gaiement le temps, Lombardie, à courir les tournois et les fêtes. C'ét lui qui avait donné le signal des défections en tr tant avec son frère. Une telle félonie ne pouvait r ter sans châtiment. Battu par la trahison, Bertra de Born jeta sa lance; et prenant une cruelle reva che avec sa harpe, il exhala, dans ce sirvente ple de fiel, le mépris que lui inspirait la lâche condu d'Henri.

Pour faire un sirvente il ne faut pas attendre,
Car j'ai hâte qu'il soit répandu et chanté.
J'en ai raison si nouvelle et si grande!
Voici le jeune roi, qui renonce à sa demande
Contre Richard : c'est son père qui l'ordonne.
Et lui est un fils si soumis!
Puisque seul, seigneur Henri, tu n'as ni ne donnes fiefs,
Sois le roi des malvats[1].

Car ce n'est qu'un malvat celui qui vit de rentes,
De solde, de pitié, de honteuse pension.
Roi couronné qui porte la livrée d'autrui
Imite mal Arnaud, le marquis de Bellande;
Mal le brave Guilhem qui conquit Miranda[2],
Et qui furent tous deux si prisés!
Puisqu'il ment aux Poitevins, puisqu'il truande,
Qu'il sache bien qu'on le détestera.

Ce n'est pas en dormant qu'on prend le Cumberland,
Qu'on se fait roi de Londres, et qu'on gagne l'Irlande,
Qu'on est proclamé duc de la terre normande,
Qu'on s'empare d'Angers, de Montsaurelh, de Gand,
Qu'on devient maître de Poitiers
Et comte palatin

[1] Mauvais.

[2] Le Ms d'Urfé, fol. 3, col. 2, porte tor Normanda.

De Bordeaux et de Gascogne; puis au delà des Landes
Qu'on devient seigneur de Bazas.
Je veux, bien qu'il ne le demande pas,
Donner à Richard un conseil à l'allemande :
Jamais pour son frère qu'il ne trompe ses hommes,
Comme fait Henri, qu'il ne les épuise ni ne les harasse.
Pendant qu'on bat et qu'on embrase leurs châteaux
De toutes parts,
Qu'il n'aille pas s'amuser au tournoi
Avec ses cousins et ses amis de Garlande.
Je voudrais bien que le comte Geoffroi, qui tient Bretagne,
Fût le premier né,
Car il est courtois; et plût à Dieu que sous ses ordres
Fussent les royaumes et les duchés [1] !

Tandis que cette diatribe tombait comme un brandon enflammé au milieu de ces passions mal éteintes, Richard, poursuivant sa vengeance, assiégeait, au mois d'avril 1182, le Puy-Saint-Front, l'une des villes de Périgueux, qui appartenait à Taleyrand. Vigoureusement repoussé, il se rabattit sur Excideuil et en ravagea les environs avec une atroce barbarie. Le vieil Henri, qui venait de porter des secours à Philippe-Auguste, successeur de Louis-le-Jeune son

1. D'un sirventes no m' qual far longor ganda,
Tal talent ai qu'el digua e que l'espanda,
Quar n'ai razon, tan novela e tan granda
Del jove rey quà fenit sa demanda
Son frair Richart, pus sos pairs lo y comanda,
Tant et forsats !
Pus En Enrics terra non te ni manda
Sia reis dels malvats.
Que malvatz fai car aissi viu a renda, etc.
(Manuscrits de la bibliothèque du Roi, n° 7225, col. 1, et de l'Arsenal, M. D., fol. 789.)

serfs en es... ...ssaux, le comte Lombard... ...e temps après, ils lui qui a... ...stère de Grandmont, tant avec... ...aix fut faite entre le ter sans... ...gueux et Angoulême. de Born... ...coup par des causes che avec... ...ong-temps que les fêtes de fiel... ...ichard reparut la flamme d'Hen... ...'Excideuil et de Pierre-... deux châteaux rétablit la ...es parties belligérantes, et ...ie eut lieu à Grandmont le ...offroi, suivi de la plupart ...t le pardon de son père, et, ...epuis long-temps, s'assit à la ...s barons et tous les moines de ...a sortent de leurs cellules[1].

Po... ...e son côté, partant de Limoges ...s acclamations du peuple et du ...mença par offrir à Saint-Martial ...ique sur lequel brillaient ces mots ...r : Henri, roi, vint retrouver son ...ux. Là on traita définitivement, sous ...aint Martial : le vicomte de Limo-...eux fils comme otages, et promit de ...s barons angoumois, et le comte Elie ...endit son château que Richard rasa ...ières pierres. N'ayant plus, dès lors,

[1] ... ...eris Vosiensis, p. 330.

à combattre contre les Anglais, les barons limousins recommencèrent leurs sanglants débats. Un acte de perfidie et de violence souilla la Nativité de saint Martial. Le maître du château de la Roche, songeant au voyage de la Terre-Sainte, s'occupait loin de ses tours à lever des soldats; Pierre de Tulle, conduit par le propre frère du castellan, attaqua le donjon à l'improviste, croyant l'emporter par surprise; mais découvert à temps, il périt au pied des murailles avec le traître qui l'avait amené et une douzaine des siens. Le feu des combats se rallumait peu à peu sur tous les points. Le jour de la fête de Saint-Pardulfe, Adémar prit d'assaut et détruisit le bourg de Saint-Germain : le jour de la Toussaint, en revanche, le château de Blansac fut forcé par Richard. Olivier, frère du vicomte de Castillon, ne craignit pas de donner le signal de la guerre en se fortifiant dans Calez. Les moines emportaient leurs saints à Tulle; des rumeurs sourdes circulaient partout; les châteaux s'approvisionnaient avec activité de cairels et de flèches; et le peuple qui avait vu un fils tuer sa mère et la lune se couvrir tour à tour d'un voile noir et d'un bandeau de sang, s'attendait dans sa stupeur à des événements extraordinaires.

L'attente ne fut pas longue; le 3 des ides de décembre Henri et Geoffroi, levant le masque, déclarèrent la guerre à Richard. Autour d'eux se groupèrent aussitôt Élie et Taillefer, frères du duc d'Angoulême, le vicomte Adémar, Raimond de Turenne, Pierre de Castillon, Foulques d'Archiac, Geoffroi de

Lusignan et l'infatigable Bertrand de Born, dont les conseils avaient soufflé ces nouvelles discordes. Les princes se portèrent d'abord sur Limoges, et le vicomte Adémar contraignit, à force de menaces, les bourgeois de cette partie de la ville appelée le Château à conjurer contre le duc. Cependant celui-ci, averti de ce mouvement, accourait en toute hâte à la tête d'une troupe d'élite. Si les chevaux de ses hommes d'armes n'étaient tombés de fatigue, il aurait pris, le lendemain des ides de février 1183, le vicomte Adémar et ses vassaux qui assiégeaient une église. Sa première fureur, à laquelle Adémar se déroba promptement par la fuite, tomba dès lors sur Guillem Arnald, neveu du fameux Raimond-le-Brun, chef de ces Brabançons, Hennuyers, Aspères, Basques, Pailers, Navarrais, Cottereaux, Aragonais, *dont les dents et les armes déchiraient sans relâche la malheureuse Aquitaine*[1]. Au premier choc, Richard écrasa ceux que menait Guillem Arnald : tout fut passé au fil de l'épée ou noyé dans la Vienne, à l'exception de quatre-vingts prisonniers auxquels on arracha les yeux.

En apprenant ces choses, le vieil Henri s'approcha de Limoges avec un petit corps de troupes. La guette, voyant luire les lances de ses chevaliers, crut que ceux de la ville allaient sortir pour les attaquer, et, criant de toutes ses forces au haut de la tour, elle les excitait au combat. En ce moment, un

1. Chronica Gauf. prioris Vosiensis, p. 328.

soldat, poussé par une inspiration diabolique, répandit le bruit que Geoffroi, surpris par l'ennemi, allait succomber sous le nombre. Soulevé à ces mots, le peuple sort en tumulte de la ville, et fond sur les hommes du roi. Un Anglais, qui se trouva par bonheur dans ses rangs, et qui reconnut la bannière royale, sauva son souverain. Henri eut néanmoins beaucoup de peine à regagner Aixe. Une flèche partie des remparts avait même blessé son cheval au poitrail. A l'entrée de la nuit, Henri au Court-Mantel se transporta tout armé auprès de son père pour tâcher d'excuser les bourgeois; mais, ayant refusé de s'asseoir à sa table, il ne put obtenir le pardon des rebelles. Le vicomte de Limoges n'avait pas attendu son retour pour réunir les bourgeois dans la basilique de Saint-Pierre du Queyroix, et leur faire prêter serment de fidélité. Plein d'une ardeur extraordinaire, et acceptant volontiers les périls de leur situation, ceux-ci fortifient le château, élèvent de nouveaux murs, creusent des fossés, coupent les arbres du jardin de Saint-Martial qui auraient gêné la défense, et se préparent à opposer une résistance énergique.

C'est alors que plusieurs bandes de ces brigands qui louaient leurs services entrèrent dans le Limousin par Terrasson. Ils étaient aux gages du vicomte de Limoges, et se divisaient en deux troupes principales, dont l'une reconnaissait pour chef Saussy de Saranne, tandis que l'autre suivait le pennon déshonoré de Courbaran. Leur premier exploit fut la

prise de Pierre-Buffière. Se voyant vaincu, le seigneur fit accord avec Adémar; et après que les bannières de ce dernier, de Courbaran et du jeune roi eurent flotté vingt-quatre heures sur le donjon, après que les trompettes eurent proclamé, pendant le même espace de temps, la victoire de Limoges, le castellan de Pierre-Bufflère recouvra son château [1].

De là le vicomte Adémar conduisit ses mercenaires à Mayssac; et tournant rapidement vers Brives, il tenta de surprendre la ville. Un bourgeois nommé Delqua dînait, à ce que l'on assure, au moment de leur arrivée. Il s'interrompit tout à coup en disant : « L'ennemi est proche, et l'un de nous va mourir et remplir la ville de deuil. » Le premier coup de flèche lui ôta en effet la vie. Ses compatriotes ayant eu le temps de se retirer dans le château, les routiers reprirent le chemin d'Issoudun, traînant avec eux deux moines de Pierre-Buffière à demi nus dont le seigneur Pierre vengea les avanies en pendant celui qui les avait vendus huit sols à Saussy [2].

Comme s'il n'y eût pas eu assez d'éléments de désordre en Aquitaine, Philippe-Auguste s'empressa d'envoyer au secours du jeune Henri, son beau-frère, les légions infernales de ses paillers, ainsi nommés du brandon de paille roulé autour de leurs bourguignotes, et qu'ils détachaient à tous moments pour

1. Chron., etc., p. 333.
2. Ibidem, p. 334.

incendier les villages. Les nouveaux auxiliaires signalèrent leur arrivée par le sac de Nobiliac, où le sang coula à torrents. Le monastère de Brantôme essuya ensuite leur furie; ils pillèrent cette sainte demeure et la ruinèrent de fond en comble. A peine si les moines, dépouillés jusqu'à la chemise, purent emporter en fuyant le corps de saint Sicard, et le mettre en sûreté dans le château de Bourdeille.

Henri II s'ébranla enfin avec son armée. Voulant frapper la révolte au cœur, il marcha sur Limoges; il détruisit d'abord le pont, afin d'intercepter toute communication et de couper les vivres aux insurgés. Telle était la position des trois princes : le père occupait la cité, Henri-au-Court-Mantel le château, et Richard campait dans le faubourg de Sainte-Valérie. Une infinité de bannières de diverses couleurs ondulaient sur ces vieux pignons aux brises de la Vienne. Les moines ne cessaient de promener la châsse dorée de saint Martial autour des remparts pour que ce puissant protecteur les sauvât de leur ruine, et le château étincelait nuit et jour de lumières consacrées par les femmes au bienheureux apôtre et aux autres saints. La saison, du reste, ne fut pas moins propice aux assiégés que ces prières : rebuté par les pluies glaciales de mars, le vieil Henri se retira après quinze jours d'attaques infructueuses.

Alors les bandits que le jeune vainqueur avait à sa solde réclamèrent le prix de leurs services : il leur donna vingt mille sols empruntés aux bourgeois;

mais cette somme ne put rassasier l'avidité de ces paillers, de ces Basques, de ces Brabançons qui le menaçaient à grands cris de passer sous la bannière de son père. Afin de les retenir autour de la sienne, il prit un parti héroïque. Descendant au monastère à l'entrée de la nuit, il mit dehors tous les jeunes moines et les novices, et força les vieillards à lui livrer le trésor de Saint-Martial. Hélas! quel lamentable jour pour les religieux! La couverture du saint sépulcre, ornée de cinq figures, avec la table de l'autel, toute d'or massif, où étaient sculptés les douze apôtres; un calice d'or et un vase d'argent merveilleusement ciselé, la croix de saint Pierre avec son étui, la châsse du bienheureux Austriclinien, et une grande croix qui pesait cinquante marcs d'or et cent trois marcs d'argent; la précieuse cuirasse de Guy de Grandmont; tout ce trésor sacrosaint fut distribué aux fléaux du peuple[1]!

Chassé de Limoges par les malédictions des habitants, Henri alla passer joyeusement, avec une partie de ces objets sacrés, les fêtes de Pâques à la cour d'Angoulême; et quand ses finances s'épuisèrent, revenant avec promptitude sur ses pas, il dépouilla de la même manière le monastère de Grandmont, ne respectant pas même deux colombes d'or, offrande de son père, qui contenaient les hosties consacrées. Un riche monastère de l'Angoumois eut le même sort. Rejoint peu après à Uzerche par le duc

1. « Quid dicam? proh dolor! sacrosanctum thesaurum rex dedit grassatoribus populorum... » (Ubi suprà, p. 336.)

de Bourgogne et le comte de Toulouse, il gourmanda vivement les moines qui venaient le recevoir en procession, et ne lui apportaient pas de l'argent. Pillant les églises sur son passage, il partit d'Uzerche bien qu'un peu malade, le lendemain de l'Ascension, pour se rendre à Donzenac, et de là à Martel, d'où, sous prétexte d'accomplir un pèlerinage, il se traîna jusqu'à Rocamadour. Cette visite coûta cher à l'abbé : Henri ne laissa rien dans le célèbre oratoire, et enleva, d'une main impie, les lames d'argent dont était couvert le corps du saint. Ce fut sa dernière profanation. Tous ces voyages avaient envenimé son mal; rapporté mourant à Martel, il se coucha pour ne plus se relever dans le lit d'Étienne Fabri, le riche bourgeois.

A son chevet accoururent aussitôt l'abbé de Dalon et l'évêque de Cahors [1]. Le roi lui-même, au bruit de sa maladie, se hâta de lui envoyer son anneau en signe de pardon, et prit le chemin de Martel; mais il ne devait plus revoir son fils. Le 12 juillet 1183, Henri expira sur la cendre entre les bras des évêques de Nevers, de Cahors, d'Agen, et du légat du pape. Ses dernières paroles exprimèrent un vif repentir de sa conduite passée; son dernier souvenir fut pour sa mère oubliée dans les fers. Le vicomte de Limoges et son ami Bertrand de Born remportèrent son corps. L'abbé d'Uzerche le reçut dans son église, et fit les frais du service funèbre. Telle était la misère

1. « Antequam rex descenderet, venerunt episcopus nivernensis et Theobaldus, abbas cluniacensis, etc. » (Ibidem, p. 337.)

celui que vous possédez vous est grandement nécessaire.

» — Seigneur, répondit Bertrand de Born, mon sens est bien déchu maintenant!

» — Et pourquoi ?

» — Le jour où le vaillant jeune roi votre fils est mort, j'ai perdu l'esprit, le jugement et la raison... »

Quand le roi entendit ce qu'il lui disait en pleurant de son fils, une si vive douleur lui monta à l'âme, qu'il tomba sans connaissance. Puis, dès qu'il eut rouvert les yeux, il s'écria, avec larmes et sanglots :

« — Ah! Bertrand, malheureux Bertrand, c'est bien raison que vous ayez perdu le sens pour mon fils, car il vous aimait plus qu'aucun homme de ce monde : et moi, pour l'amour de lui, je vous tiens quitte de votre personne, de vos gens et de votre château ; je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et vous donne de plus cinq cents marcs d'argent pour réparer les dommages que vous avez reçus[1]. »

Après cet acte de clémence, qui n'empêcha pas le fougueux castellan d'Autefort de recommencer plus tard ses ardents sirventes et ses intrigues, Richard se mit à dévaster les domaines du comte de Périgord, et une conjuration de paysans qui s'appelaient eux-mêmes les pacificateurs s'organisa pour l'extermination des paillers.

1. « E'l reis quant auzi so qu'en Bertrans li dis, en ploran del fill vend li granz dolors al cor de pietat et als oils si que no s' poc tener qu'el non pasmes, » etc. (Loco citato ; et Mss du Roi, n° 7225.)

Chaudement poursuivis dans le Berry, ces enfants des ténèbres perdirent près de dix mille hommes en diverses rencontres. On leur reprit l'immense butin qu'ils avaient dans leur camp, où se trouvaient près de quinze cents courtisanes parées de joyaux précieux. Vingt jours plus tard, Courbaran, battu auprès de Millau, fut pendu avec cinq cents de ses bandits, et, quinze jours avant l'Assomption, la tête de l'infâme Raimond-le-Brun tomba sous la hache dans les murs de Castelnau.

Ayant ainsi coupé par la racine les germes de révolte et purgé le pays des brigands qui l'infestaient depuis si long-temps, Henri semblait devoir finir ses jours en paix. Mais ce bonheur, chèrement acheté cependant, n'était point réservé à sa vieillesse. A peine Richard eut-il recueilli l'héritage de son frère, que, secrètement d'accord avec Philippe-Auguste, il fit une irruption sur les terres de Raimond de Toulouse pour fournir un prétexte au roi de France[1]. Philippe s'en empara promptement. Tandis que Richard, traversant la Guienne, ravageait le Quercy, emportait Moissac, brisait les portes de dix-sept châteaux, et commençait à bloquer Toulouse, Philippe entra dans l'Anjou[2]. Le vieil Henri avait volé au secours de ses sujets d'outre-mer; il se renferma dans les murs du Mans. Philippe et Richard l'y assiégèrent, et, trois jours après, prirent la place. Le sénéchal d'Anjou fut cause de cette prompte reddi-

1. Guill.-le-Breton (Philippide), Olivier Goldsmith.
2. Rigord, Rog. de Howeden.

tion. Il avait fait mettre le feu aux faubourgs; mais les flammes gagnèrent la ville, et c'est à peine si le monarque anglais put échapper à l'incendie et aux poursuites de Richard.

Encouragés par ce succès, les deux confédérés poussèrent leurs conquêtes avec ardeur. La Ferté-Bernard, Amboise, Chaumont, leur ouvrirent les portes. Ils investirent Tours; et le vieux roi, retiré à Saumur, préparait la plus vigoureuse résistance, lorsque la paix fut ménagée par l'entremise du comte de Flandre et du duc de Bourgogne[1]. Les deux monarques, à cheval et suivis d'une bonne escorte, en réglaient verbalement les conditions; tout à coup le tonnerre éclate, tombe, les sépare par une traînée de feu et fait reculer leurs chevaux. Enfin se rejoignant, ils discutèrent trois heures le traité dont voici les clauses :

1° Toutes les places prises au roi d'Angleterre lui seront rendues.

2° Il paiera au roi de France mille marcs d'argent.

3° Il fera épouser la princesse Alix à Richard.

4° Il fera couronner ce prince roi d'Angleterre, de son vivant.

5° Tous les barons anglais seront garants de l'observation du traité.

6° Il accordera une amnistie complète à tous ses sujets qui ont pris le parti de Richard.

1. Le Gendre, Hist. de France, t. II; et Hist. univers., par une société de gens de lettres, t. LXVIII, p. 199.

Cette dernière condition fut le coup de grâce pour le malheureux père; car, ayant demandé la liste de ceux à qui il pardonnait[1], et voyant en tête le nom de Jean, le fils bien-aimé, son cœur se brisa, il ne put résister à la violence de son désespoir[2], et maudissant ses enfants ingrats il mourut à Chinon. Le fils de Rosamonde fut le seul qui suivit son corps à Fontevrault.

On pourrait bien dire que Richard monta sur le trône les pieds teints du sang de son père; car le sang jaillit de la bouche et des narines du cadavre au moment où Richard entra dans la salle mortuaire. Ce prodige, regardé[3] comme la preuve du meurtre en face du meurtrier, frappa d'horreur le fils d'Henri II, et d'effroi tous ses peuples. Mais la politique, plus forte que la superstition, étouffa dans le cœur du roi d'Angleterre craintes et remords. Il s'empressa de resserrer avec Philippe-Auguste les liens du traité qui avait tué son père. Alliés comme rois, fidèles à jamais comme amis, ils s'embarquèrent tous deux pour aller cueillir de chevaleresques lauriers en Palestine.

TROISIÈME CROISADE.

Il n'est pas de notre sujet de toucher aux querelles dont le ferment commença à s'irriter à Messine,

1. Nic. Trivet. Roger de Howeden, p. 654.
2. Matthieu Pâris, *in Henrico II*.
3. Dom Calmet, dans son livre des *Vampires*.

où les avaient jetés les vents contraires; nous ferons seulement mention de l'œuvre peu généreuse qu'ils y consommèrent en secret. Par un traité dont semblait bannie toute pudeur, ils arrêtèrent la spoliation du dauphin d'Auvergne et du comte de Toulouse, et il demeura convenu que l'Auvergne serait pour Philippe, et pour Richard le Quercy, sauf les deux abbayes royales de Figeac et de Souillac[1].

Nous ne suivrons Philippe ni dans sa courte expédition, ni dans son retour, nous ne nous inquièterons pas plus des stériles lauriers que Richard conquit dans les déserts de la Syrie : parti avec cent mille hommes, il revint aussi après Philippe, mais seul, et honteusement caché sous la mante du pèlerin. L'œil d'un ennemi le reconnut cependant, Léopold d'Autriche l'arrêta, le vendit à l'empereur, et l'empereur le jeta dans une tour où sa captivité fut longue.

Cette fierté normande qu'il avait puisée dans le sang des Plantagenet et l'orgueil de sa mère, alliage de son indomptable caractère, subirent dès lors de rudes épreuves. Prisonnier, accablé de mauvais traitements, le lion perdit son aveugle impétuosité. Il devint doux dans les chaînes : lui qui avait pesé avec tant d'arbitraire et de folie sur les Aquitains[2],

1. Cathala-Coture, *Histoire du Quercy*, t. I, pag. 151.

2. « L'historien ne doit pas taire toutes les atrocités qu'il commit pour avoir de l'argent. Il vendit les terres et les charges de la couronne, extorqua des juifs et de tous ses sujets des sommes énormes, confisqua leurs biens sous les plus légers prétextes, dépeupla et ruina son pays pour aller en Palestine, et n'en rapporter qu'une vaine gloire. » (Brissot de Warville.)

ne craignit plus de les supplier humblement quand il s'agit de sa rançon. Les barons d'Aquitaine, les comtes d'Angoulême et de Toulouse n'étaient guère disposés, comme on le pense bien, à briser les fers de leur despote. Ils voyaient fumer encore les débris de leurs donjons et de leurs villages et bénissaient la tour de l'empereur, lorsqu'à travers les barreaux de sa geôle le roi captif, empruntant la poésie et la langue d'Oc, leur adressa cette complainte suppliante :

Jamais homme captif ne dira sa raison
Tranquillement et bien comme en liberté; non!
Mais pour se consoler on fait une chanson!
Assez d'amis, j'en ai; mais bien pauvre est leur don.
Honte, honte sur eux si, faute de rançon,
Je suis deux hivers prisonnier!

Or, qu'il le sache bien, mien homme et mien baron,
L'Anglais, le Poitevin, le Normand, le Gascon,
Je n'ai jamais connu si pauvre compagnon
Que j'eusse délaissé pour finance en prison.
Je ne dis pas ceci par forme de raison;
Mais encor suis-je prisonnier!

Je le sais, je le vois aujourd'hui clairement :
Pour l'homme mort ou pris nul ami, nul parent;
Si je suis oublié pour or ou pour argent,
C'est douloureux pour moi mais honteux pour ma gent.
Je leur lègue à ma mort un reproche cuisant,
S'ils m'abandonnent prisonnier.

Ce n'est pas merveilleux si j'ai le cœur dolent,
Alors que mon seigneur met ma terre en tourment;
Il ne lui souvient donc plus du dernier serment
Que nous avons juré tous deux spontanément?

Dieu m'aide toutefois, car éternellement
Je ne serai pas prisonnier.

O comtesse, ô ma sœur, votre pauvre parent
Dieu sauve! garde Dieu celle que j'aime tant,
Et de qui je suis prisonnier[1]!

Nos pères furent très-peu sensibles à la prière de Richard, et le sirvente serait mort sans écho en Aquitaine si une de ces circonstances rares dans l'histoire des peuples n'était venue réveiller vivement la vieille nationalité. Aliénor, le désespoir dans le cœur, s'épuisait en supplications auprès des princes pour faire rendre la liberté à son fils : les princes restèrent sourds. Jetant sur sa grandeur passée et sur ses trois diadèmes le manteau de l'humilité chrétienne, elle s'agenouilla alors devant le pape : écoutons religieusement, à travers un passé de six cents années, cette voix qui s'élève si grande encore et si [illegible] majestueuse :

« Au révérend père et seigneur Célestin, souverai[illegible] pontife par la grâce de Dieu; Aliénor, par sa colère [illegible], reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, com[illegible]-tesse d'Anjou : à son père, une mère malheureuse [illegible], salut.

» J'avais résolu de garder le silence, de peur de [illegible]e

1. Ja nul hom pres non dira sa razon.
Adrechamen, si com hom dolens non :
Mas per conort deu hom faire canson :
Pro n'ai d'amies mas paure son li don
Ancta lur es si per ma rezenzon
Soi, sa dos yvers pres.
(Manuscrits de l'Arsenal, man. M., fol. 67.)

faire accuser de hauteur ou de présomption si, dans l'effusion de mon cœur et la véhémence de mes peines, il m'échappait quelques mots peu mesurés sur le prince des prêtres. Dans la violence de ses transports, la douleur diffère peu de la folie. Elle ne connaît ni ami ni maître; elle n'a ni crainte, ni déférence; elle n'épargne personne, pas même vous.

» Qu'on ne s'étonne donc pas si l'amertume de mes chagrins perce dans mes paroles : je déplore une calamité publique; et les soucis ont jeté dans mon cœur d'éternelles racines. Les flèches du Seigneur me déchirent; leur colère se désaltère dans mon sang. Voici les puissances divisées, le peuple qu'on met en lambeaux, les provinces qu'on désole; voici toute l'Église d'Occident, accablée de désespoir et d'humiliations, qui vous implore, vous que Dieu a élevé, dans la plénitude de son pouvoir, au-dessus des trônes et des nations.

» Je vous en conjure, que le cri des affligés arrive à vos oreilles : nos calamités sont grandes et comblent la mesure, vous n'y pouvez rester insensible sans note de crime ou d'infamie; car vous êtes le vicaire du crucifié, le successeur de Pierre, le pontife de ce Dieu christ du Seigneur et Dieu lui-même de Pharaon.

» Rappelle donc ta sagesse, ô mon père! dis à tes yeux de voir l'équité! — Devant votre arrêt et devant la justice de votre tribunal, attendent les vœux du peuple.

» Si votre main ne se presse pas de lancer ce juge-

ment, vous êtes responsable du dénouement de cette malheureuse tragédie. Mais, puisque vous êtes le père des orphelins, l'appui des veuves, le consolateur des affligés, la cité de refuge de tous; arrivés à ce comble de misères, nous attendons tous aide et protection de votre pouvoir.

» Dans les jours difficiles, les enfants d'Israël demandaient conseil à Moïse, dont vous tenez ici la place, et se réfugiaient auprès de l'arche d'alliance; notre roi est dans les fers, et de toutes parts le pressent les embûches. Voyez la situation ou plutôt le danger du royaume, la perfidie du temps, la cruauté du tyran qui, dans sa forge d'avarice, trempe incessamment des armes d'iniquité contre le roi; contre lui qu'il a fait prisonnier pendant le saint voyage, lorsqu'il était sous la protection de Dieu et de l'Église; contre lui qu'il tient enchaîné, et qu'il tue de barbarie. Car, méprisant Dieu et ses jugements terribles, il pèse sur sa proie, et nul ne peut l'arracher de ses mains.

» Si l'Église romaine applaudit à ce grand mépris du Christ, que Dieu se réveille, et sur la face de son fils qu'il regarde notre cause. Où donc est le zèle d'Élie contre Achab..., le zèle de Jean contre Hérode, celui d'Ambroise contre Valens? Où donc est le zèle d'Alexandre III que nous avons vu et entendu, par le plein pouvoir du siége apostolique, retrancher solennellement de la communion des fidèles Frédéric, le père de ce prince? Mais le tyran se moque

des clefs de l'Église, et prend la loi de Dieu pour un vain mot!

» Il serait temps de saisir le glaive spirituel, qui est le verbe de Dieu; car il a été écrit: « Qui vous méprise me méprise; » et si vous fermez les yeux sur les outrages que subit l'Église romaine, vous ne pouvez cependant dissimuler l'opprobre de Pierre et le mépris du Christ.

» N'enchaînez donc pas sur vos lèvres la parole du Seigneur: que la crainte des hommes n'étouffe pas en vous le souffle de la liberté. Mieux vaut tomber dans leurs mains que d'oublier la loi de Dieu. Ils se confient dans leur valeur, ils se glorifient dans la richesse de leurs trésors, les ennemis de la croix; mais leur fin sera la tombe, et leur gloire ira au néant. L'insatiable faim de l'avarice engloutit le bien des pauvres et des églises; mais le jour est proche où le Seigneur exercera une juste vengeance, où il arrivera ce que le bienheureux Job disait de son voleur impie: « Il vomira les richesses qu'il a dévorées, et Dieu les arrachera de ses entrailles. Il payera tous ses crimes; et s'il évite le jugement des hommes, le jugement de Dieu, bien plus terrible, le menace. Le triomphe ne dure qu'un instant, le châtiment est éternel comme le feu et le ver.

» Où a-t-on jamais lu que les persécuteurs des innocents aient échappé à la main vengeresse de celui qui retranche les jours des princes, et qui du haut de sa puissance punit puissamment? Sans parler des châtiment corporels, nous voyons que Dieu dispose

souvent à son gré des trônes et des empires, qu'il élève ou abaisse quand il veut les pouvoirs de la terre.

» Pour des causes souvent minimes, vos cardinaux sont partis de Rome avec les pouvoirs les plus étendus; et aujourd'hui qu'il s'agit d'un cas si grave et si déplorable, vous n'avez pas même dérangé un diacre ou un acolyte.

» Quoi de plus glorieux néanmoins pour vous que la délivrance du roi? quelle occasion plus belle d'exalter le pouvoir du souverain pontife, le sacerdoce de Phinée et d'Aaron?

» O mon seigneur et mon Dieu! les yeux de ta servante se tournent vers toi; sauve ton fils, et ne songe à le punir ni des crimes de son père, ni des fautes de sa mère[1]! »

Le pape Célestin resta sourd comme les princes : et c'est après qu'elle eut cherché en vain la pitié dans les cours et sur la chaire de saint Pierre que la mère de Richard songea aux Aquitains. Tout à coup le peuple des contrées méridionales vit la fille de ses anciens maîtres, la veuve des rois de France et d'Angleterre, avec ses habits de deuil, ses cheveux blanchis dans les fers, ses yeux pleins de larmes, passer tristement en tendant la main pour la rançon de son fils; et le peuple jeta, dans cette main chérie et rendue tremblante par tant d'infortunes, les deniers d'argent, les pites, les mailles qui devaient aller grossir le trésor de l'empereur Henri.

1. Rymer, Act. publica.

Le clergé seul ne se pressait guère de faire assaut de dévouement; mais, comme le remarque Bouchet, à son grand scandale, on y suppléa en prenant des églises les croix, calices et autres joyaux d'or et d'argent[1]. Guillaume d'Ely porta le tout en Allemagne, et revint avec deux lettres assez étranges pour les barons d'Aquitaine et d'Angleterre.

La première était de Richard, à l'adresse de ses justiciers :

« Richard, par la grâce de Dieu...., vous faisons savoir à tous que, depuis le départ de notre vénérable Hubert et de Guillaume de Sainte-Marie, nous avons reçu la visite de l'archevêque d'Ely, et, par ses fidèles négociations entre l'empereur et nous, il est parvenu à nous faire quitter le château où nous étions prisonnier, et nous sommes allé au-devant de l'empereur à Haguenau, où nous avons reçu le plus brillant accueil de la part de l'impératrice et de toute la cour. Notre seigneur l'empereur et notre dame l'impératrice nous ont honoré d'une infinité de riches présents. Et, ce qui est non moins important, nous nous sommes lié avec l'empereur par un traité et une amitié réciproque, nous promettant mutuellement aide et protection contre tous nos ennemis. Nous demeurons en attendant auprès de lui *par courtoisie*, jusqu'à ce que nos affaires soient terminées, et qu'il ait *touché les derniers soixante et dix mille marcs d'argent*. C'est pourquoi nous vous prions et

1. Jean Bouchet, *Annales d'Aquitaine*.

nous vous adjurons, au nom de la foi que vous nous devez, et vous, nos justiciers, qui commandez aux autres dans notre royaume, de donner l'exemple, d'employer pour notre secours les biens que vous tenez de nous et les dons que vous pourrez obtenir, et de vous montrer les plus empressés pour l'exemple... Vous prendrez tout l'argent des églises, en ayant soin d'en faire dresser un état par les prélats, et vous affirmerez sur le Saint-Sacrement, avec ceux de mes barons que vous voudrez, que tout sera exactement rendu.

» Vous recueillerez toutes les sommes ramassées par ma mère et par ceux qu'elle avait chargés de ce soin. Celui que nous trouverons prompt à nous écouter dans la nécessité retrouvera en nous amitié et récompense. Et il nous sera plus agréable de recevoir un don en notre absence que le double à notre arrivée[1]. »

La seconde venait d'Henri et portait cette suscription :

Henri aux barons d'Angleterre.

« Nous avons ordonné qu'on vous fît savoir qu'il nous a plu de fixer la délivrance de notre bien-aimé Richard, l'illustre roi des Anglais, à la seconde férie après Noël, dans trois semaines à Spire, et que nous avons promis de le couronner dans sept jours roi de Provence, afin que vous le sachiez. — Notre

1. Rymer, Act., t. 1, p. 84.

volonté est aussi que vous receviez votre seigneur comme notre ami particulier, avec honneur et magnificence[1] »

Aussitôt que, moyennant argent et otages pour sa rançon de cent cinquante mille marcs, le diable, évalué à la somme de sept millions cinq cent mille francs, fut déchaîné, il revint guerroyer en Aquitaine. L'infatigable Bertrand de Born était encore en campagne avec le vicomte de Limoges. Ils agissaient d'accord avec Philippe-Auguste, fidèles dans cette nouvelle alliance à un système de bascule au moyen duquel ils espéraient recouvrer leur indépendance en se fortifiant contre l'ennemi le plus proche du moins dangereux. Mais les deux rois, qui avaient aussi leur politique, pénétrèrent sans doute ces projets, car ils firent la paix sans combattre à Issoudun. Une des clauses de ce traité portait formellement que le roi d'Angleterre serait mis en possession des châteaux de Peyrille et de Concorès en Quercy, s'il prouvait, par le témoignage de trente hommes de race noble, qu'il les avait confiés à Fortuné de Gourdon, qui s'en disait le propriétaire. Richard, dont la feinte douceur s'était évaporée au grand air de la liberté et de la royauté, et qui avait oublié les sentiments de l'infortune, s'investit lui-même de ces châteaux à main armée. Il y trouva néanmoins une vigoureuse résistance, et ce n'est qu'en passant sur les cadavres de Fortuné de Gourdon et de ses deux

1. Rymer, Act., t. 1, p. 14

fils qu'il en franchit les portes : heureux acte de violence qui devait venger l'Aquitaine de son ravageur!

Une nouvelle guerre avec le roi de France ayant abouti à une nouvelle paix, celle de Louviers, il semblait que les deux pays allaient respirer quelque temps, malgré la voix provocatrice du ménestrel d'Hautefort. Il n'en fut pas ainsi. Richard avait rasé le château d'un vassal de France : Philippe s'en offensa et recommença les hostilités; elles se terminèrent par une trêve due aux instances du légat. Richard en profita pour repasser en Aquitaine.

Adémar, le vicômte de Limoges, avait découvert dans un champ un trésor dont les bruits publics exagéraient la richesse. Ce n'était rien moins, disait-on, qu'un empereur romain à table avec sa femme et ses enfants : les statues, de grandeur naturelle, passaient pour être d'or massif ainsi que la table[1].

Vassal du roi d'Angleterre, il avait réservé la part du suzerain; mais Richard voulait celle du lion. Il réclama tout le trésor, et, sur le refus du vicomte, courut cerner Chalus, où l'on croyait que l'or était caché. A sa vue, la garnison offrit d'ouvrir les portes : « — Puisque vous m'avez fait déployer la bannière d'Angleterre, répondit-il, je ne veux entrer que par la brèche : vous serez tous pendus aux créneaux. »

Les hommes d'armes d'Adémar, se le tenant pour dit, bordent aussitôt la muraille avec la ferme résolution de vendre chèrement leur vie.

1. Larrey, *l'Héritière de Guienne.*

Il y avait déjà trois jours que le siége durait, et les Anglais n'étaient guère plus avancés que le premier, lorsque, le 26 mars, sur le soir, Richard vint attaquer la tour en personne. Repoussé à diverses reprises, il fit tirer une nuée de traits contre les assiégés, et, afin d'examiner la position plus à son aise, il s'assit sur un bloc de rocher adhérent au sol, nommé la pierre de Malmont[1]; deux chevaliers le couvraient d'une vaste targe. Impatient de voir, Richard la baissa de sa main, et ce moment décida de son sort.

Léopold d'Autriche l'avait reconnu à son bourdon de pèlerin. Un archer de Chalus le reconnaît à sa masse d'armes : il bande son arbalète, et un cri de joie suit le sifflement de la flèche; car, en déchirant son épaule, elle a terrassé le fier roi d'Angleterre[2]. Richard, frémissant de colère, tandis qu'on le transporte à son logement, ordonne de donner l'assaut, et de ne l'abandonner que lorsque tous les hommes d'Adémar seront pris et pendus. Pendant le tumulte de l'attaque, il faisait écrire son testament, léguait la couronne à son frère Jean, et lui laissait tous ses trésors, à l'exception d'un quart dont il gratifia ses soldats quand ils vinrent lui an-

1. De Malo-Monte : elle existe encore.

2. Le 26 mars, un évêque chassé par le roi, célébrant la messe à Rome, vit tomber une flèche au pied de l'autel, et entendit ces mots :

« Telum Limogiæ
» Occidit leonem Angliæ. »
Le dard de Limoges
A tué le lion d'Angleterre.
(Le moine de Cologne.)

noncer que le château était pris, et qu'il avait là son meurtrier.

Se soulevant alors sur son lit de douleur, Richard fixa ses grands yeux bleus, qui semblaient lancer des éclairs, sur un jeune archer immobile devant lui. « Quel mal t'ai-je fait, misérable? dit-il en montrant sa chemise sanglante à l'épaule; quel mal t'ai-je fait pour vouloir me tuer?

» — Je suis Bertrand de Gourdon, Richard. Tu as tué, de ta main, mon père et mes deux frères, et tu voulais me faire pendre! Me voilà vengé! venge-toi maintenant : je souffrirai avec joie tes supplices, puisque j'ai mis à mort le fléau de mon pays!

» — Par saint George, tu es un brave! s'écria Richard. Je te pardonne; vis et souviens-toi de Richard-Cœur-de-Lion! Écoute, Mercaders, cent shillings et la liberté à ce noble jeune homme! »

Avec un caractère moins bouillant et un meilleur chirurgien, sa blessure eût été peu de chose; mais, le péril passé, il se moquait du saint : la fièvre, qui avait abattu ses forces, s'étant légèrement adoucie, il se crut sauvé et recommença sa vie ordinaire. Établi dans le château pendant la fin de la semaine sainte et les fêtes de Pâques, il en fit retentir les voûtes par des orgies continuelles.

Le prétendu trésor, qui ne consistait en réalité que dans trois ou quatre vases antiques pleins de médailles, allait s'épuisant au train de ces débauches; l'inflammation gagnait la blessure, et devenait mortelle. Le 8 avril 1199, il expira en recom-

mandant à Mercaders son médecin et le chef de ses routiers, de détruire Nontron, Montaigut et tous les châteaux du vicomte de Limoges. Mais le cruel serviteur ne se souvint ni des ordres dictés par la vengeance ni de ceux que la clémence avait inspirés. En apprenant sa mort, il leva le siége de Nontron, et fit écorcher vif ce brave Bertrand de Gourdon, auquel Richard avait pardonné.

Ainsi périt Richard-Cœur-de-Lion, type de toutes les vertus et de tous les vices de son siècle, mélange brutal d'orgueil et de bonté, de générosité et d'avarice, de courage porté jusqu'à la folie et d'abandon extrême poussé jusqu'à la faiblesse. Par l'éclat que réfléchissaient sur lui ses qualités brillantes, Richard avait ému d'admiration ses contemporains; et par l'ombre épaisse dont l'entouraient ses nombreux défauts, il s'était attiré leur haine. Rien ne peindrait plus éloquemment, du reste, le néant de ces grandeurs royales que la fin de cet illustre champion de la chrétienté, qui, après avoir battu Saladin et avoir rempli du bruit de son nom l'Europe et l'Orient, vint, tout couronné des poétiques palmes de Solime, tomber sans gloire sous la flèche d'un enfant, au pied d'une mauvaise tour du Limousin. Il est vrai que la main de la fortune s'appesantit cruellement sur sa maison. Comme si Dieu eût voulu leur faire payer cette élévation extraordinaire, les trois premiers Plantagenets moururent avant le temps dans le délire et dans le désespoir. Leurs quarante-huit années de règne n'en furent pas moins fatales à

[illegible] la malheureuse fécondité d'Aliénor ne légua pas moins à notre patrie trois siècles de deuil et de misères. En épousant un roi, la fille de Guillaume avait mis la royauté aux prises avec la féodalité. Du moment où cette lutte s'engagea, les rois de France ne la perdirent pas un instant de vue, espérant bien, quand les deux partis se seraient épuisés mutuellement, supplanter la royauté anglaise. La politique déployée par eux en poursuivant ce but ne cessa jamais d'être habile et persévérante : mais ce qui prouve quelle connaissance profonde des forces de la société il y avait dans leurs conseils, c'est le soin qu'ils mirent à soutenir, à fortifier, à produire une classe dédaignée jusqu'alors, et dont il est temps de s'occuper; car son heure sonne aux beffrois municipaux, et elle vient à son tour peser dans la balance.

MUNICIPALITÉS.

Nous avons laissé au neuvième siècle les cités méridionales en possession de la vieille franchise romaine. Malgré l'usurpation ecclésiastique et féodale qui s'était efforcée de l'anéantir, ce débris du grand peuple avait résisté comme le ciment pétri par ses mains, et ni l'injure des siècles, ni les attaques des hommes n'en avaient entamé la base antique. La plupart de ces soixante cités, où florissait la liberté au cinquième siècle [1], jouissaient encore au douzième

[1] Voir le premier volume, p. 167.

de ce bienheureux privilége, et en jouissaient plus complétement. Le temps, en effet, avait été mis à profit par les héritiers des municipes. Pendant les querelles de l'Église et de la féodalité, la classe urbaine, appelée *bourgeoisie*, s'était tenue loin du choc derrière ses murailles, grandissant en véritable indépendance et en force à mesure que la féodalité et l'Église s'affaiblissaient. Les croisades, en rejetant outre-mer la sanglante turbulence des barons, lui laissèrent pendant un siècle ses coudées franches : elle s'étendit dès lors, et se développa si vigoureusement qu'en 1200 elle formait au milieu de la société une masse forte et compacte, divisée en quatre grandes sections qu'on trouvait retranchées, la première dans les villes libres et dans les bourgs municipaux, la seconde dans les villes nouvelles ou communales, la troisième dans les villes affranchies, la quatrième dans le Béarn.

VILLES LIBRES.

Il faut entendre par ce mot les anciennes cités municipales du cinquième siècle, dont les droits ne cessèrent jamais d'être en vigueur. Au premier rang nous placerons, par ordre alphabétique, Arles, Auch, Bourges, Clermont, Marseille, Narbonne, Nîmes, Poitiers, Périgueux, Tours, Toulouse et Vienne. A l'époque dont il s'agit maintenant, toutes ces villes se gouvernaient elles-mêmes par des magistrats de leur choix, et vivaient d'une vie individuelle et en-

tièrement séparées les unes des autres. Périgueux, par exemple, qui n'avait de rapport avec aucune des cités que nous venons de nommer, soutenait sur sa montagne une lutte acharnée et perpétuelle contre les comtes de Périgord, et repoussait le joug féodal avec autant de bonheur que de courage[1]. Toulouse, pendant ce temps, fière de ses victoires remportées sur les Raimond, déployait tranquillement sa bannière entre la Garonne et le Tarn, et envoyait ses consuls soumettre les bourgs rebelles[2]. Narbonne traitait avec Gênes[3]. Quant à la ville de Bourges, montrant sur l'ancienne table romaine de la Curie la signature de Louis-le-Jeune, elle se parait avec orgueil de ces deux titres si divers, et appelait ses bourgeois les barons de la cité[4]. Une activité plus vive et, si l'on peut ainsi s'exprimer, une autre vie sociale fermentaient dans les villes du littoral. Se souvenant des beaux jours de leurs pères, les citoyens d'Arles et de Marseille avaient repris possession de la Méditerranée. Leurs nombreux vaisseaux labouraient de nouveau cette belle mer creusée pour les hommes du Midi, et, jetant partout les germes du commerce, fertilisaient

1. Mémoire in-4°, 1775, sur la constitution politique de Périgueux.

2. La Faille, *Annales de Toulouse*, t. I.

3. Raynouard, *Histoire du droit municipal*, t. II, p. 208.

En 1080, la présence du corps municipal dans une assemblée est mentionnée en ces termes : « Cuncti vero affuere Narbonenses *cives*, scilicet Raimundus Arnaldi cum filiis suis, Bernardi Petri de Regia-Porta cum patre suo Raimondo, » etc. (Preuves de l'histoire générale du Languedoc, t. II, p. 308.)

4. « Barones civitatis. » (Voir les Ordonnances des rois de France, t. I, charte de Louis-le-Jeune.)

ses sillons humides. Arles et Marseille étaient redevenues les deux marchés de l'univers : Arles et Marseille, unies par des traités aux villes maritimes d'Italie et d'Espagne, constituaient, avec Gênes, Pise, Barcelone, Nice, Grasse, Ampurias et Nîmes, ce célèbre groupe républicain dont l'organisation et l'influence méritent d'être exposées en détail.

Toutefois, avant de remettre en lumière cette partie si obscure de nos annales, et de montrer le soleil de la liberté rayonnant sur Marseille, Arles, Nice, Avignon, Brignolles, Grasse, Tarascon, Apt, Reillane, Saignon, Sisteron, Gap et Embrun, nous avons à esquisser rapidement l'histoire féodale du pays. Après la catastrophe de Louis-l'Aveugle, roi de la Bourgogne transjurane, Rodulfe II prit son titre de souverain d'Arles, et Boson, frère de l'autre Rodulfe ou Raoul, roi de France, prit le comté de Provence. Après la mort de ce Boson, le comté passa en 948, par l'investiture de Conrad-le-Pacifique, à un seigneur allemand du même nom qui fonda la plus paisible et la plus nulle des dynasties : grand bonheur pour les Provençaux à cette époque funeste, où l'ardeur militaire du seigneur tournait toujours contre ses hommes! Après quatre-vingt-quatre ans d'une existence presque monacale, Conrad-le-Salique, et avec lui les empereurs d'Allemagne, ayant hérité de la souveraineté d'Arles, les comtes de Provence s'affranchirent à petit bruit vers 1032. Cette indépendance de fait fut consolidée, grâce au mouvement antiféodal des croisades, par la main d'une femme;

la comtesse Etiennette, à qui le pape Urbain, en revenant de Clermont, avait sans doute confié ses projets, les seconda de tout son pouvoir; et quand elle eut délivré la Provence de cette foule de perturbateurs armés qui allèrent avec le vieux et difficile Raimond de Saint-Gilles dépenser leur brutale énergie en Orient, ses vassaux vécurent en paix jusqu'en 1109 sous sa tutèle et sous le bon gouvernement de son gendre Gilbert, comte de Gévaudan et de Milhau.

Malheureusement, Gilbert ne pouvait toujours vivre. Il laissa deux filles, dont l'aînée, appelée Douce, épousa Raimond-Bérenger, comte de Barcelone. L'autre fut donnée à Raimond-des-Baux. Par le premier mariage, la Provence échut aux comtes de Barcelone, à l'exception cependant du marquisat, comprenant tout le pays situé entre la Durance, l'Isère et le comté de Forcalquier, qu'Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, obtint comme héritier de la fille de Rotbold, dans un traité de partage signé le 16 septembre 1125. Le second mariage engendra une guerre d'ambition entre les princes de Barcelone et Raimond-des-Baux qui voulait s'agrandir à leurs dépens. Cette guerre finit par l'hommage que Raimond-Bérenger II fut contraint de promettre à Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, dont les arrière-pensées fomentaient toutes ces intrigues. Mais le jeune comte ne jouit pas des bienfaits du traité : tué peu de jours après d'un coup de flèche sous les remparts de Nice, il laissa la Provence se débattre pendant quarante-deux ans dans la plus violente anar-

chie. A la nouvelle de sa mort, Raimond V, comte de Toulouse, au fils duquel était promise sa fille, s'empresse de passer le Rhône, d'épouser lui-même sa veuve et de s'emparer du comté. Le roi d'Aragon, de son côté, fils du comte de Barcelone, accourait avec son armée, repoussait Raimond et jetait successivement le manteau comtal sur les épaules de ses frères Raimond-Bérenger et Sanche, et de son fils Alfonse II. Ce dernier mourait dix ans plus tard, en 1208, et don Sanche, oncle du roi d'Aragon, exerçait faiblement un simulacre de pouvoir au nom de son fils au berceau. C'est au milieu de tous ces troubles, et pendant que les féodaux se déchiraient entre eux, que les républiques provençales prirent leur vigoureux accroissement.

RÉPUBLIQUES PROVENÇALES.

MARSEILLE.

Dans les premières années du douzième siècle, Marseille était divisée en trois villes, appelées ville haute ou épiscopale, ville basse ou vice-comitale, et ville de l'abbaye. La ville basse, placée au bord de la mer, et qui s'étendait depuis les Présentines et la rue Sainte-Barbe actuelle jusqu'à la rue des Fabres, et à l'endroit nommé aujourd'hui le Petit-Mazeau, enfermant dans ses vieux remparts le port et la Canebière, appartenait aux citoyens. L'archevêque et l'abbé de Saint-Victor possédaient les deux autres, qu'une vive sympathie, malgré la différence de

condition, unissait à la ville libre. Avant la fin du onzième siècle, celle-ci, dirigée par les consuls qu'on élisait publiquement au son de la cloche sur la place de Sainte-Marie-des-Accoules, était rentrée dans tout le territoire de l'ancienne république phocéenne[1]. Le mouvement des croisades acheva de rendre aux Marseillais du moyen-âge la force et l'antique influence des Marseillais païens, en livrant de nouveau à leur audace cette mer que sillonnaient seuls depuis si long-temps les pirates normands et sarrazins. Poussés par le même intérêt que les Génois, les Pisans, les Vénitiens, ils devinrent les facteurs de la croisade. Mais, tandis que cette foule inintelligente et passive, qu'ils transportaient journellement dans les vastes cimetières de la Palestine, soupirait après le tombeau du Christ et mourait contente de l'avoir vu, les Marseillais, poursuivant un but plus solide, s'enrichissaient par le trafic de ces vaines expéditions, et fondaient des comptoirs dans le Levant. En 1136, les consuls vinrent lire au peuple, sur le perron de Sainte-Marie, la charte suivante :

« Qu'il soit notoire à tous présents et à venir, que nous, Foulques, par la grâce de Dieu troisième roi des Latins et de Jérusalem, et Mélissende, notre femme, nous donnons à perpétuité, pour le salut de

1. « Il était important de faire remarquer que la nouvelle république avait repris ce qui avait été enlevé à l'ancienne, et que les prétentions de celle-là étaient fondées sur les droits de celle-ci : rapprochement qui n'est pas sans intérêt. » (Le comte de Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 354.)

nos âmes et de celles de nos héritiers, à la commune de Marseille, en échange des bons offices qu'elle n'a cessé de rendre à nos sujets et à nos personnes pendant la guerre sainte, la franchise dans toutes les terres de Jérusalem et de notre royaume. Nous entendons qu'elle possède à Jérusalem, à Saint-Jean-d'Acre, et dans toutes les villes de notre obéissance, une rue et une église lui appartenant en propre. Nous lui donnons de plus à perpétuité une rente annuelle de quatre cents bezants sarrazins, payable en quatre termes tous les trois mois, et hypothéquée sur Joppé; et vous, citoyens de Marseille, pour la franchise que nous vous accordons, vous devez servir et aider, par mer et par terre, nous et les rois qui viendront après nous.

» Fait à Jérusalem, l'an du Seigneur 1136 [1]. »

Ce ne fut pas, à coup sûr, sans éprouver un juste sentiment d'orgueil que cette poignée d'hommes libres, réunie au pied du perron consulaire, entendit un roi établissant en Orient l'indépendance de Marseille, et se reconnaissant son tributaire. Seize ans après, on réunit de nouveau la commune pour lui faire lecture de cet autre titre :

« *Le roi de Jérusalem aux Marseillais.*

» Au nom de la Trinité sainte et indivisible, qu'il soit notoire à tous présents et à venir que moi,

1. « Notum sit omnibus præsentibus quod ego Fulco Dei gratiâ tertius Jerusalem rex latinus, » etc. (*Hist. de Provence* de Papon, Preuves du t. II, p. 14.)

condit[illegible] ...es Latins dans
onziè[illegible] ...e et concède à
qu'o[illegible] ...seille, en recon-
la pl[illegible] ...s qu'elle a donnés
dan[illegible] ... personne et à nos
cée[illegible] ...e par terre, pendant
re[illegible] ...érusalem et de Tyr, le
l'a[illegible] ...cre, et dans toutes les
d[illegible] ... une église, un four, et
s[illegible] ...propre à ladite commune.
[illegible] ...ment et à toute heure ou-
[illegible] ...s pourront entrer, sortir,
[illegible] ...ier aucune espèce de droit.
[illegible] ...affranchis de toute redevance,
[illegible] ...accorde et concède en même
[illegible] ... de Marseille, pour l'avance
[illegible] ...is mille bezants sarrazins,
[illegible] ...secourir Ascalon et Joppé, un
[illegible] ... Rama, situé entre ces deux
[illegible] ...ses esclaves [1]. »

[illegible] ... Lusignan et sa femme Sibylle
[illegible] ...èrent tous ces priviléges. Bien
[illegible] ...aciens vicomtes, représentants
[illegible] ...ériale ou royale qui n'existait plus,
[illegible] ...le moindre ombrage, les Marseil-
[illegible] ... jusqu'aux dernières racines du
[illegible] ...hetèrent à la maison de Baux.
[illegible] ... dans leur ville, ils se donnè-

[illegible] ... et individuæ Trinitatis, » etc. (Extrait des Ar-
[illegible] ... tome, p. 17.)

rent les lois qu'ils voulurent; et comme le commerce était leur but principal, comme le maintien et le déploiement de leur puissance maritime était leur première pensée, ce fut vers cette époque ou à peu près qu'ils adoptèrent ce fameux code de la mer apporté de Barcelone, dont nous transcrirons les principales dispositions, afin de peindre l'état de la marine provençale au douzième siècle.

« Lorsque le seigneur du grand ou du petit navire voudra commencer à construire, ayant intention d'intéresser plusieurs personnes à cette construction, il doit leur dire pour combien de parts chacune y sera : il doit aussi leur dire de quelle grandeur il sera, quelle sera sa capacité, combien il aura de sentine d'ouverture et de carène.

» Si le seigneur du navire a dit tout ce qui est ci-dessus à ses participants, et que ceux-ci aient accepté, la part au navire qu'ils ont promis de prendre, ils doivent la prendre, parce que le patron n'eût point fait un si grand navire, mais un peu plus petit, s'il eût su que ce participant lui ferait faute.

» Si le maître de haches et le calfat travaillent pour un patron à un grand ou petit navire, ils sont tenus de faire un bon ouvrage, stable, qui ne défaille en rien. S'ils le font ainsi, le seigneur du navire ne pourra les chasser, agir de rigueur envers eux, ni *les renvoyer pour quelques paroles, ou parce qu'il en trouvera d'autres qui travailleront à meilleur marché.*

» Le patron est tenu de donner à chacun d
ses maîtres trois deniers par jour pour pain
boire.

» Le seigneur du navire peut mettre l'écrivain
qui n'est point son parent, sur son vaisseau, avec l
consentement des participants. Il doit lui faire pré
ter serment, en présence de ces derniers des matelo
et des marchands, d'être doux et loyal envers les m
riniers, les marchands et les passagers, et de
rien écrire sur le cartulaire qui ne soit vérité so
peine d'*avoir le poing droit coupé*, d'*être marqué
front d'un fer chaud*, et de *perdre tout ce qu
aura*.

» Le patron est tenu de sauver, de garder au
marchands passagers, à toute autre personne, *ta
aux plus petits qu'aux plus grands*, de les aider
toutes choses, avec ses hommes, de tout son po
voir, de les défendre contre les corsaires et quico
que voudrait les maltraiter.

» De plus, le patron doit faire jurer aux n
chers les choses ci-dessus dites par la raison que l
mariniers les ont jurées, et de plus encore qu'il di
la vérité aux marchands de tout ce qu'ils lui dema
deront, et qu'il ne sortira du port, qu'il n'y entre
point contre leur volonté.

» Le nocher ne doit jamais dormir dépouillé.

» Robe (cargaison) qui sera trouvée mouillée p
l'effet de la couverture (écoutilles), ou par les flan
du navire, ou parce qu'il n'aura pas été bien calfé

tré, le seigneur du navire doit supporter tout le dommage survenu.

» Si quelques marchandises sont endommagées dans le navire par les rats, *faute de chat*, le patron est tenu à des dédommagements.

» Le seigneur du navire est tenu envers les marchands de lever leur coffre, leur lit, leur serviteur et compagnon, et de donner place à celui-ci au taga (place d'honneur).

» Toute cargaison qui sera jetée du navire à cause du mauvais temps ou par peur de vaisseau armé, sera comptée par sou et par livre ou par bezants sur la totalité, et le navire participera dans ce jet pour la moitié de sa valeur.

» Dans ce cas, le seigneur du navire doit dire, en présence de tous ceux qui seront dans le navire :

« Seigneurs marchands, si nous ne nous allégeons,
» nous sommes en grand danger de nous perdre, de
» perdre notre avoir, et tout ce que nous avons ici.
» Si vous voulez que nous nous allégions, avec la vo-
» lonté de Dieu nous pourrons sauver les personnes
» et une grande partie de leur avoir; car si nous ne
» jetons, nous nous perdrons, et perdrons tout ce que
» nous avons. »

» S'il y avait quelque corsaire ou sagette (vaisseau long) qui fît peur aux marchands pour entrer dans le port, le seigneur du navire ne pourrait y entrer sans leur volonté.

» Tout homme qui donne nolis de sa personne,

ou d'une cargaison qui n'est point marchandise, est appelé pèlerin.

» Si le pèlerin meurt sans parents, le seigneur du navire et le nocher héritent.

» Le barquier du navire a ses souliers, son couteau et sa courroie; le gardien du navire, les braies.

» Le seigneur du navire ne doit renvoyer le marinier que pour trois choses :

» La première, pour vol ;

» La seconde, s'il est sans qualité ;

» La troisième, pour désobéissance.

» Si le marinier meurt, tout ce qu'il aura laissé doit être remis à ses enfants ou à sa femme, s'il était avec elle lorsqu'il vivait.

» Est tenu le seigneur du navire couvert de donner à manger de la viande aux mariniers trois jours de la semaine : savoir le dimanche, le mardi et le jeudi.

» Chaque matin et l'après-midi, il doit leur faire donner trois fois du vin, encore qu'il valût trois bezants et demi.

» Le marinier ne peut vendre ses armes jusqu'à ce qu'il ait achevé le voyage [1]. »

Appuyée au dehors sur cette constitution maritime, et au dedans sur la liberté municipale, Marseille entra dans une voie nouvelle de prospérité et

1. Consulat de la mer (t. II, de la page 55 à la page 254, traduction de Boucher, que nous conservons, bien que défectueuse, parce que nous n'avons pas une bonne version originale sous les yeux).

de splendeur où nous la retrouverons avançant toujours pendant des siècles, lorsque nous aurons suivi quelque temps la marche rapide de la civilisation, et reconnu les autres républiques ses voisines.

ARLES.

Arles était la cité qui approchait le plus de l'indépendance marseillaise. Sœur aînée de la colonie phocéenne et la fille chérie de Rome, elle vit briller long-temps dans ses murs la gloire éclatante de l'empire; et, lorsque les faisceaux furent brisés par la hache barbare, elle ne tomba point de son rang illustre de métropole de la Gaule. Capitale des empereurs faits par les Goths, capitale de Boson, Arles, toujours le siége de la puissance, n'avait pas eu le temps d'oublier sa vieille histoire; la page où était écrite la liberté municipale fut celle dont elle se souvint le mieux. Nous l'avons déjà trouvée au neuvième siècle en pleine jouissance de ce droit antique. Au dixième, le comte ne faisait rien sans le conseil et l'approbation de ses magistrats[1]. Au onzième, Grégoire VII écrivait au peuple d'Arles. Le comte de Provence se prévalait de l'adhésion des citoyens d'Arles : il mentionnait solennellement son fief com-

1. « Jam predicto consule et comite excellentissimo hanc notitiam diffinitionis consentiente ejus filio Rothbaldo, et fratre ejus Wuillelmo comite, atque *consiliantibus Arelatensium principibus*, in conspectu Bosonis atque in præsentiâ *omnium virorum arelatensium.*» (Guesnay, *Provincia massiliensis*, p. 227.)

[illegible] dans les donations[1], et enfin, vers 1150, le consulat était établi dans la ville[2]. Cette organisation entièrement républicaine eut lieu, chose assez remarquable, sous les auspices et avec le concours de l'archevêque; c'est en sa présence que furent rédigés ces statuts :

« Moi, Raimond, archevêque d'Arles, après avoir pris l'avis de quelques chevaliers et des prud'hommes, dont il m'a plu de m'entourer, j'ai, au su du peuple et par sa volonté, établi dans cette ville et dans le bourg un consulat légal, bon et commun, tout en réservant les droits des deux nobles et des deux bourgeois qui étaient alors consuls.

» Tout citoyen exercera sous ce consulat nouveau la plénitude de ses droits, sans préjudice des priviléges et bonnes coutumes adoptés et jurés pendant les consulats précédents.

» Si quelque chevalier ou quelque autre citoyen commet vol ou délit dans le ressort du consulat, qu'il soit jugé selon la coutume, et puni, comme le veut la loi, à la volonté des consuls.

» Si les filles dotées du vivant de leurs pères ou de leurs mères réclamaient, après leur mort, une part de la succession, les consuls, selon l'antique coutume d'Arles, les déclareront non recevables. Le vol, l'adultère, l'homicide, le rapt, l'effusion du sang et autres actions criminelles rentrent dans la juridiction des consuls. Ils doivent corriger et châ-

1. Anibert, *Mémoire sur la république d'Arles*; in-12, première partie.
2. Idem, deuxième partie.

tier ceux qui s'en rendront coupables, et juger selon leur conscience et l'avis des chevaliers et prud'hommes qui formeront le conseil.

» S'il devient nécessaire de tenir dans le consulat des assemblées extraordinaires, de changer ou d'améliorer la charte qui le constitue et les coutumes, de faire la guerre dans un but d'utilité générale ou de lever des impôts, les consuls ne pourront agir qu'après avoir consulté le conseil commun.

» L'administration est gratuite. Tout consul qui aurait reçu de l'argent sera sur-le-champ expulsé du consulat. Le conseiller pareillement qui trahirait le secret des délibérations cessera de faire partie du conseil.

» Ce consulat est composé de douze consuls, savoir : quatre chevaliers, quatre bourgeois, deux marchands et deux citoyens de la campagne [1].

» Le consul élu prêtera ce serment :

» Moi..., élu consul, je jure de gouverner et d'administrer la cité aussi bien que mon intelligence me le permettra, selon les conseils de ceux qui seront dans le consulat, et de rester en place jusqu'aux nouvelles élections. S'il s'élève des discussions entre mes collègues et moi, je promets de m'en rapporter à la décision de l'archevêque et du conseil de la cité. Pendant mon administration, je n'accepterai ni salaires ni services particuliers, et n'appellerai per-

1. Du *bourian* : composé du gre *borà*, pâturage.

Nice, et que je fais la paix avec eux en leur rendant franchement mon affection et mes bonnes grâces. De plus, nous donnons, concédons, approuvons, confirmons à tous les citoyens de Nice, tant présents que futurs, le consulat avec sa juridiction civile et criminelle, et le *pouvoir de se choisir eux-mêmes des consuls librement et à perpétuité*. Nous leur confirmons et leur accordons semblablement les coutumes et usages qui sont en vigueur dans la ville, et qu'ils pourraient adopter à l'avenir[1]. »

Pour couvrir sa retraite, Alfonse exigeait, en échange de ces concessions et de cette reconnaissance expresse, vingt-cinq mille sols melgorois, et deux mille pièces de la même monnaie tous les ans pour racheter le droit de gîte ou d'alberc. A ces conditions, que les citoyens de Nice pouvaient bien accepter sans honte, Alfonse et ses frères donnèrent le baiser à Pierre Riquier et à Jean Badati, consuls de la république, et le traité, dûment scellé par ce gage de paix, reçut la signature des mandataires et témoins du roi, parmi lesquels on remarque Pons de Mataplana, Blacas, et Boniface de Castellane.

1. « Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus quod ego Ildefonsus Dei gratiâ rex Aragonensium, comes Barch. et marchio Provinciæ, unà cum fratribus bona fide absque omni fraude civibus Niciensibus scilicet *consulibus*, et toti populo Niciensi de omnibus querimoniis facimus pacem, » etc. (Charte extraite par Bouchet et Papon de la Tour du trésor, troisième carré, dixième liasse.)

AVIGNON.

Conservée sans doute comme à Nice dans les murs épais du municipe romain, la liberté s'éleva tout à coup au-dessus des tours d'Avignon au commencement du douzième siècle, comme ces arbres que l'on croyait morts et qui se couvrent aux premières chaleurs du printemps d'une végétation magnifique. Le gouvernement populaire, appelé consulat, fut établi dans la cité, et la dirigea souverainement un demi-siècle. Au bout de ce temps la discorde se mit parmi les citoyens, et, soit qu'ils se crussent opprimés ou qu'une nouvelle organisation leur parût nécessaire, au milieu de l'année 1154 ils se réunirent sous la présidence de leur évêque Gaufred, et rédigèrent les statuts suivants :

« Quiconque voudra vivre sous notre consulat, jurera d'abord d'obéir aveuglément aux consuls de la ville d'Avignon toutes les fois qu'il s'agira de la défense et de l'utilité commune.

» Si un citoyen est élu juge ou consul, il ne pourra rien objecter contre son élection.

» S'il entend les prêtres à l'église, et les crieurs dans les places, publier qu'un vol ou un acte répréhensible vient d'être commis, et que les consuls l'interrogent, il doit déclarer tout ce qu'il sait.

» Pareillement s'il découvre que les consuls ou les juges élus ont reçu eux-mêmes ou par des tiers de l'argent, des services ou des promesses pour fait de leur charge, ou bien ont violé leur serment de

GRASSE.

Émancipée à la même époque[1], Grasse eut sa commune et ses consuls; et l'établissement démocratique se consolida si vite dans ses murs, que c'est la première république provençale que nous voyions s'allier avec les républiques d'Italie. En 1179, un traité conçu en ces termes unit pour vingt-six ans les deux cités :

« Au nom de la Trinité sainte et indivisible. Comme le souvenir de la paix, soit à cause de l'esprit oublieux des hommes, soit à cause de la brièveté de la vie, s'efface facilement sur terre, nous allons l'écrire dans cette charte, afin qu'il soit stable et demeure à toujours. Nous donc, Pierre Galcus et Gausserand Roland, et Raimond Grajol et Barrère, par la grâce de Dieu consuls de Grasse, et nous pareillement, Mauvoisin et Raimond Garcin, consuls désignés pour l'année prochaine, nous faisons alliance avec les consuls, la cité, le peuple de Pise et tous les citoyens du district de Pise, et nous convenons pour nous et pour tous les hommes de notre district d'être bons et fermes alliés des Pisans, qu'il s'agisse de leurs biens ou de leurs personnes, de leur venir en aide de toutes nos forces soit sur mer, soit sur terre, et de ne les attaquer ni de les faire

par Henri Suarès, qui commence ainsi : « Hæc est charta pacis et concordiæ atque consulatus quam ego Gaufredus de *consilio et assensu* consulum qui tunc *Avenionensi civitati præerant* et multorum civium tam militum quam proborum hominum statuens, » etc. (Tirée des Archives de l'Hôtel-de-Ville.)

1. En 1154 le pape Adrien IV adressa une lettre « dilectis filiis consulibus et *universo populo* in Castro Grasse. » (Cartulaire de Lérins)

attaquer par personne. *Nous promettons également que si nous apprenons jamais que le roi d'Aragon, le comte de Provence ou son bailli trament quelque chose contre les Pisans, nous avertirons leurs consuls le plus promptement possible, et les aiderons à se défendre* [1]. »

Une alliance tout à fait semblable fut contractée en 1198 avec la république de Gênes. « Jusqu'à ce que vingt-neuf ans soient accomplis, nous Génois nous sauvegarderons et prendrons sous notre protection spéciale les personnes et les biens des citoyens de Grasse, et ne leur ferons payer aucun droit nouveau. S'ils ont à se plaindre des citoyens de Gênes, nous leur rendrons bonne justice dans le délai de quarante jours. Albert de Madallo, podestat de Gênes, du consentement et par l'ordre de la majorité du sénat, jura cette convention pour qu'elle fût maintenue et inviolable jusqu'au terme fixé. »

Les citoyens de Grasse, de leur côté, se lièrent par les mêmes obligations et s'engagèrent en outre, le 15 juin de cette année, à ne secourir les Pisans et à ne fréquenter leurs marchés que lorsque la guerre qu'ils avaient avec Gênes serait finie [2]. »

TARASCON.

Cette cité était placée également sous l'égide con-

1. Antiquités du moyen-âge, t. IV, p. 345.
2. « Ab hac die in antea usque ad annos viginti novem completos, nos homines de Grassa salvabimus et custodiemus Januenses et homines illorum districtus, » etc. (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Grasse. — Voir Papon, *Hist. de Provence*, t. II, Preuves, p. 32.)

sulaire au commencement du douzième siècle. Voici ses vieux titres de liberté visés et certifiés véritables par le roi d'Aragon.

« Moi Alfonse II, je donne à vous tous, nobles et plébéiens de la commune, et je confirme à perpétuité toutes les libertés, toutes les anciennes coutumes que vous avez dans votre consulat, toutes les franchises et toutes les immunités dont vous jouissiez sur mer et sur terre dans toute l'étendue de mon comté, *du vivant de mon illustre aïeul*, le comte de Barcelone, et du seigneur roi d'Aragon mon père. C'est pourquoi je veux, j'entends et je décrète à toujours que ni moi, ni mes successeurs, ni mes baillis ne pourrons attenter en rien à vos libertés et à vos coutumes. Et je veux de plus que *celle concession qui n'est pas nouvelle et qui sert à constater seulement l'antique jouissance de vos droits, soit éternellement pour vous une confirmation forte et durable*. Fait à Tarascon, dans l'assemblée publique, le III des calendes de janvier, et l'an de notre Seigneur 1202[1]. »

Dans une sphère moins élevée, mais indépendante au même titre, et sous le gouvernement consulaire, on trouve ensuite Apt, Reillane, le bourg de Saignon, Embrun, Sisteron et Brignoles. Cette dernière cité présentait une exception singulièrement remarquable, et qui prouve combien l'excellence du régime consulaire frappait alors les esprits. Les nobles, formant la grande majorité de la population, avaient, à

1. Archives de Tarascon, sac 3.

l'exemple des autres villes, élu des consuls et choisi dans leurs rangs une municipalité démocratique [1].

Telle était la situation des villes libres et des républiques provençales au douzième siècle et au commencement du treizième. Tournons maintenant nos regards vers les villes nouvelles où existait la commune proprement dite. Or, toutes les fois que ce mot commune sera prononcé désormais dans les contrées méridionales, il signifiera la *liberté concédée postérieurement au onzième siècle par un comte, un prélat ou un roi.*

VILLES NOUVELLES OU COMMUNALES.

MONTAUBAN.

Sur un magnifique plateau, appelé le *Mont doré* (Montauriol), qui s'élève à deux pas du Tarn, et regarde à travers une immense plaine les sommets bleuâtres des Pyrénées dans le lointain; une abbaye avait été construite ou restaurée au huitième siècle, qui portait le nom de Saint-Théodard. Auprès de ses vieilles murailles entourées de legs, de concessions pieuses, végétait une population servile que les seigneurs abbés baptisaient à sa naissance, faisaient travailler toute sa vie, et enterraient au bout de cette existence bestiale dans leur cimetière de Saint-Michel. Cet état de choses durait depuis quatre siècles lorsque, réveillés tout à coup, en 1144, par les sons éclatants de la cloche municipale de Toulouse,

1. Papon; *Mémoire sur les municipes, les communes et les bourgeoisies en Provence*, p. 539 et 517. — Archives d'Aix, — Archives d'Apt, Livre rouge.

ou fuyant devant les exigences toujours croissantes de l'abbé[1], les vassaux désertèrent le bourg, et se retirèrent au bord du Tarn sur une colline qui appartenait au comte de Toulouse. Malgré leur zèle ardent pour les pèlerinages et les croisades, les Raimond, qui étaient déjà sourdement en guerre avec l'Église, accueillirent les fugitifs et leur accordèrent la permission de s'établir librement autour de leur château, par une charte de témoignage ainsi conçue :

« Sachent tous les hommes qu'Alfonse, comte de Toulouse, et Raimond de Saint-Gilles, son fils, ont donné un lieu appelé *Montauban*, pour l'œuvre de la construction d'une ville ou bourg, à tous ceux qui voudraient l'habiter, sous réserve de leurs cens et droits qui seront : de 12 deniers de droit de mise en possession, et de pareille somme annuellement payée pour un jardin de 6 toises de large et de 12 de long.

» Sur deux setiers de blé apportés par un étranger, le seigneur en aura un demi-boisseau; s'il en est vendu moins d'un setier, on ne paiera rien au Seigneur.

» Le boulanger et la boulangère qui ne feront du pain pour vendre qu'une fois la semaine, paieront une maille au seigneur.

» Le charbonnier-forgeron établi dans le bourg fera, avec le fer qui lui sera donné, les ferrements des portes dudit bourg et de la porte du château du seigneur, et ferrera son cheval s'il le lui commande.

1. Il n'est pas question, bien entendu, de cette ridicule version du *jus cunni*, qui n'est appuyée sur aucune preuve.

» Si quelqu'un vient dans ledit lieu pour y demeurer et y bâtir une maison, qu'il soit libre et à l'abri de toute poursuite étrangère.

» Les habitants dudit lieu entreront en campagne avec les hommes d'armes qu'ils auront levés, lorsque le seigneur le leur ordonnera.

» Ils bâtiront un pont sur la rivière du Tarn.

» Et, quand le pont sera construit, *le seigneur comte conférera avec six prud'hommes de bon conseil habitants dudit lieu* sur les droits qu'il sera convenable d'imposer pour subvenir aux frais d'entretien et de réparation du pont.

» Les dispositions dernières de toute personne habitant ledit lieu, seront inviolablement maintenues. »

Et le seigneur Alfonse et Raimond de Saint-Gilles, son fils, promirent et jurèrent sur les quatre Évangiles qu'ils ne vendraient point cette ville, ni ne la donneraient en gage ni en fief, ni ne l'échangeraient contre une autre, et ne feraient aucune donation de son domaine [1].

Les féodaux prenaient, comme on le voit, toutes les précautions imaginables afin que les vassaux qu'ils enlevaient à la glèbe de l'Église fussent étroitement liés à leur puissance seigneuriale, malgré ces concessions apparentes faites pour les attirer.

1. Notum sit omnibus hominibus quod Ildephonsus comes Tholosæ, dux Narbonæ, marchio Provinciæ, et Raimundus de Sancto Ægidio ejus filius dederunt locum qui vocatur Montalbano; quod ipse comes misit ei tale nomen ad opus ædificandi villam sive burgum, » etc. (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban, livre des Serments, fol. 55.)

Mais ils avaient beau tenir la main fermée, les semences de liberté et d'indépendance s'échappaient à travers leurs doigts avares; et, tombant sur ce douzième siècle si plein de fermentation et de chaleur, y faisaient germer rapidement une moisson vigoureuse. Moins de cinquante ans après le serment prêté aux comtes de Toulouse, les habitants de Montauban se réunissent sur la place publique et choisissent dix capitouls.

Ces magistrats sont élus pour un an :

« Toute la commune leur doit secours, obéissance et conseil. »

A ces mots, le viguier du comte, apercevant la liberté, se récrie au nom des droits de son maître; mais on l'apaise en disant :

« Ceci n'empiète en rien sur la seigneurie de monseigneur, car les capitouls jureront d'abord de tenir et garder ses priviléges. »

Il est vrai qu'on ajoute aussitôt : « Ils jureront également de conserver et maintenir les *franchises* et les *coutumes de la ville*[1]. »

A la même époque, les villes que régissaient encore les coutumes, informes débris du droit municipal et de la loi romaine, revendiquèrent la liberté communale.

1. « A Montalba deu aver capitols x proshomes de la vila o daqui enjos atal que li proshomes sacordon il comunal de la vila. Et aquels devon restar un an. Et an aquels juro tost lo comunals de la vila, forsa cosselh et obediensa. » (Idem, Livre rouge, fol. 2 et 3.)

PERPIGNAN.

C'est en 1197 que les bourgeois de Perpignan, ville fondée à peine depuis deux siècles sur les ruines de quelque mutation romaine, se réunirent devant l'église de Saint-Jean, et dictèrent ce qui suit au clerc de la communauté :

« Qu'il soit notoire à tous ceux qui liront ou entendront lire cette charte, que nous tous, citoyens et habitants de la ville de Perpignan, sous le bon plaisir et de l'avis de Pedro II, roi d'Aragon et comte de Barcelone par la grâce de Dieu, nous avons nommé entre nous cinq consuls pour garder, défendre, maintenir et gouverner le peuple de Perpignan, *tant grand que petit.*

» Ces consuls resteront en charge une année.

» Si, aux prochaines calendes de mars, ils ne peuvent continuer à donner leur temps à la ville ou qu'ils aient perdu la confiance du peuple, qu'ils soient remplacés par cinq nouveaux élus. »

Assurément l'adoption de cette forme administrative, bien qu'elle rendit aux Perpignanais le droit le plus naturel, le plus légitime des hommes, celui de se gouverner eux-mêmes, ne détruisait aucune des usurpations de la royauté; et cependant la royauté tremblait dès qu'elle voyait les bourgeois sur les places publiques, et les forçait d'ajouter promptement comme à Perpignan :

« Nous tous, habitants et citoyens de ladite ville, jurons sincèrement et sans aucune arrière-pensée,

en tenant la main droite étendue sur les quatre Évangiles et touchant la sainte Écriture, de nous montrer toujours fidèles, dévoués au seigneur roi et à ses successeurs; de respecter inviolablement ses droits; d'être prêts à sacrifier nos biens et nos vies pour sa défense, et de marcher avec lui contre tous ceux qui n'habitent point Perpignan[1]. »

Il y avait des endroits où l'influence féodale comprimait le mouvement en pesant de haut sur la commune; mais dans ces endroits mêmes étaient posés de grands principes, et le pouvoir consulaire y marchait l'égal de la féodalité.

MONTPELLIER.

Au huitième siècle, à la place de Montpellier, on ne voyait encore qu'un pauvre village inconnu et oublié sur sa colline hérissée de forêts. En fuyant les Sarrazins, les habitants de Maguelonne l'agrandirent, et peu à peu le désert se couvrit de magasins et de maisons. Marchands héréditaires, les Maguelonais apportent leur activité dans la nouvelle ville, renouent leurs vieilles relations avec les cités d'Italie; et bientôt, sur le *Valfère*, le commerce fait briller ses riches rameaux d'or. Deux cents ans après sa fondation, Montpellier était l'entrepôt de l'Espagne,

1. « Notum sit quod nos omnes insimul populi totius villæ Perpiniani habitantes et stantes in eâdem villa Perpiniani, consilio et voluntate ac mandato inclyti domini Petri, regis Aragonum, comitis Barchinonæ, constituimus inter nos v consules in villa dicti Perpiniani » (Preuves de l'histoire du Roussillon, t. I, p. 516.)

et le rendez-vous des trafiquants de la Grèce et de l'Italie. La grande liberté dont ils pouvaient y jouir attirait ces derniers en foule. Nobles, en effet, et généreux, mais au seul point de vue des intérêts, comme sont tous les négociants, les citoyens de Montpellier s'oubliaient eux-mêmes pour songer d'abord aux étrangers. Avant qu'il fût question de leurs propres droits, on lisait dans les statuts de la cité :

« Si un étranger a déposé quelque somme entre les mains d'un homme de Montpellier, ou s'il lui a prêté son or, son argent ou autre chose; ou s'il est entré avec lui en société de biens; ou s'il exerce lui-même quelque art ou métier, il doit avoir sûreté pour tous ses fonds en temps de paix et de guerre[1].

» De même s'il a mis en apprentissage son fils, petit-fils ou autres personnes, eux tous, avec ce qu'ils possèdent, doivent être en sûreté dans la ville en temps de paix et de guerre.

» Toute personne, de quelque pays qu'elle soit, peut, en temps de paix ou de guerre, entrer en sûreté avec ses biens dans Montpellier, y séjourner, et en sortir sans opposition. Alors ses marchandises doivent être en sûreté dans la ville même en son absence. Mais si les habitants de Montpellier, après avoir été maltraités dans la ville d'où est cet étranger, n'y ont pu trouver satisfaction des outrages qui leur ont été faits, la cour doit enjoindre aux hommes dudit lieu de se retirer, et sortir de Montpellier

1. Preuves de l'histoire de Montpellier, par d'Aigrefeuille, t. I, p. 663, 664, 665.

avec leurs biens; mais, après leur départ, il est permis aux habitants de Montpellier offensés d'user contre eux de pignoration, c'est-à-dire de se venger sur les biens de ces étrangers. »

Après avoir stipulé ces garanties pour ceux qui fréquentaient leur marché devenu européen, les citoyens font écrire dans les statuts :

« Que le seigneur de Montpellier ni personne par son ordre ne doit donner de sauf-conduit ou de sauvegarde à aucun homme, fût-il chevalier ou clerc, qui aurait blessé, tué quelque habitant de Montpellier, ou ravi ses biens sans le consentement de la personne lésée ou celui de ses héritiers; et si l'offenseur entre dans Montpellier sans ce consentement, l'offensé a plein pouvoir de se venger de sa propre autorité. »

Douze prud'hommes et loyaux hommes de Montpellier devaient servir de conseil à la communauté et au représentant du comte, *lequel de son côté était tenu de prendre l'avis et de suivre le conseil desdits prud'hommes dans tout ce qui regardait la communauté et la seigneurie de Montpellier* [1].

LA ROCHELLE.

Tandis que les ballots de Gènes et de l'Asie encombraient le port des Lates, tandis que les arts de luxe avaient pris un tel développement à Montpellier qu'on n'y fabriquait plus que de la vaisselle d'or et

1. Ibidem, p. 704.

d'argent fin [1], quelques misérables cabanes composaient La Rochelle. Des moulins qui tournaient pour le comte nous révèlent seuls son existence au milieu du douzième siècle. Vers 1137, et au moment où la noble Aliénor était livrée à Louis-le-Jeune, une troupe de colliberts [2], caboteurs demi-sauvages dont la vie errante échappait à moitié à la servitude, vint s'y établir du Bas-Poitou. Cette émigration et la ruine de Chatel-Aillon élevèrent promptement La Rochelle au rang de cité. La dernière fille de l'Aquitaine, soixante-deux ans plus tard la trouvant déjà murée et impatiente de sonner à son tour la cloche communale, reconnut en ces termes sa jeune liberté :

« Aliénor, par la grâce de Dieu, humble reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, d'Aquitaine, et comtesse d'Anjou, aux archevêques, évêques, comtes, sénéchaux, prévôts, justiciers, baillis, et à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Sachez tous que nous avons accordé à perpétuité et confirmé dans la présente charte à nos clercs et fidèles citoyens de La Rochelle et à leurs descendants le droit de commune, afin qu'ils puissent mieux défendre dans cette ville leurs droits et les nôtres. Nous

1. Statuts précités.

2. « Collibertus a cultu imbrium descendere putatur ab aliquibus. Pr... genies autem istorum collibertorum hinc foret istud ore vulgi multa inte... dum ex usibus rerum vera d'centis contraxit vocabulum, quoniam ... inundantia pluviarum separis excrescere fecisset fluvium, relictis qui... incolebant locis : hinc enim habitabant nonnulli, properabant illo caus... piscium. » (Petrus Malleacensis monachus, p. 223.)

voulons donc et nous établissons que tous jouissent à La Rochelle du bienfait de ces antiques coutumes dont jouissaient leurs pères sous nos prédécesseurs, et qu'ils puissent au besoin déployer toutes leurs forces contre l'ennemi qui viendrait attaquer nos droits ou menacer la commune[1].

VILLES AFFRANCHIES.

Qu'on ne prenne pas cette qualification en mauvaise part. Loin de songer à l'écrire au fronton de certaines cités comme un reste d'inscription de l'esclavage ancien, nous ne voulons qu'exprimer le triomphe du droit populaire sur l'usurpation féodale. Le clergé, la royauté et les barons, à la faveur de l'épouvantable chaos social dont nous sortons, s'étaient emparés d'une grande partie des villes. A mesure donc, et toutes les fois que nous verrons le pouvoir consulaire s'élever dans une ville à côté de l'autorité, jusque-là souveraine, du clergé, de la féodalité et du roi, nous dirons que cette ville est affranchie ou plutôt s'est affranchie; car ces concessions, si libérales en apparence, n'étaient au fond que la consécration forcée d'un fait produit contre la volonté des donateurs. Aussi, quoique partout le

1. « Alienor, Dei gratia humilis regina Angliæ, ducissa Normanniæ, Aquitaniæ, etc., archiepiscopis, episcopis, comitibus, senescallis, etc.; sciatis nos concessisse in perpetuum et in præsenti charta confirmasse dilectis et fidelibus nostris universis hominibus de Rupella et eorum hæredibus, *communiam juratam,* » etc. (Preuves de l'histoire de La Rochelle, par Arcère, t, I, p. 660.)

but poursuivi fût le même, la bourgeoisie vassale l'atteignait plus ou moins vite, plus ou moins complétement, selon qu'elle semblait plus patiente ou plus redoutable, comme nous allons le prouver en donnant trois exemples de l'affranchissement accordé par la royauté, par le clergé et par les nobles.

BORDEAUX, POITIERS.

Lorsque la royauté anglaise, qui se rencontra dans le monde aux premiers symptômes de ce mouvement, fut contrainte de lui céder, elle revêtit ses concessions d'une forme particulière, et qu'Henri II, le grand politique, n'adopta pas à coup sûr sans intention. Tandis que sur tous les points, en effet, on fondait des consulats en éparpillant l'autorité, le Plantagenet la concentra sur une seule tête, et il appela le magistrat unique qu'il permettait d'élire tous les ans le maire [1]. Par ce moyen, à Bordeaux, à Poitiers, à Saintes, à Bayonne, l'unité de la puissance royale, représentée sans cesse par un seul délégué, ne pouvait s'effacer des esprits, et au besoin il devait devenir plus facile de faire fléchir ou de corrompre un homme isolé que douze consuls surveillés par toute une ville, et n'agissant que par ses ordres.

1. « Henricus, rex Angliæ, Leonoræ maritus, concedit Burdigalensibus ut eligant sibi libere *majorem* civitatis, 1173. Fuit hic magistratus deinceps annuus. » (Lurbeo, Burdigalarum rerum chronicon.)

SAINT-NICOLAS.

En l'année 1135, une révolte sérieuse sans doute éclata dans les murs de Saint-Nicolas ; car l'abbé de Moissac, si jaloux de son autorité[1], crut devoir accorder le droit de commune à ses habitants, et leur dresser des statuts[2]. Or, l'Église ne faisait pas ces sortes de libéralités volontairement : loin d'affranchir les villes, au contraire elle s'efforçait constamment de s'emparer de celles qui obéissaient aux barons, et d'étouffer la liberté partout où elle en avait la force. Dans le Dauphiné par exemple, où toutes les villes appartenaient aux évêques[3], malgré quelques faibles débris des institutions municipales existant encore à Vienne, et une ombre de liberté faite à Grenoble, par de vaines coutumes et de vains statuts, on trouvait une cité, une seule, régie par le consulat. Gap, durant tout le douzième siècle, éleva fièrement sa libre bannière au milieu de ces vassales de la féodalité et de l'Église. Eh bien ! les évêques et les dauphins conspirèrent cinquante-sept ans contre son indépendance; et quand ils virent le moment favorable, ils l'anéantirent et se partagèrent le pouvoir[4]. »

1. En 1199, l'abbé força le comte de Toulouse à reconnaître qu'il tenait le château de l'abbaye, et à lui payer tous les ans une obole d'or de redevance. L'année suivante il se fit céder le droit de haute et basse justice à Scatalens.» (*Gallia christiana*, t. I, instrumenta, p. 165.)

2. « Communitatem statuit et statuta edidit.» (A la même page.)

3. Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, t. II, p. 87.)

4. Ibidem, p. 136.

CLERMONT.

Les barons, qui n'avaient pas la force des rois et l'adresse des évêques, ne pouvaient se dispenser de subir le consulat.

Et certes si le comte Guy II avait eu à sa disposition une armée royale, il n'aurait pas dit de si bonne grâce aux Clermontais :

« Au nom du Seigneur, nous promettons franchement à tous les hommes et femmes nés ou à naître dans la cité de Clermont, de ne mettre la main sur leurs biens ni sur leurs personnes, sauf pour le crime d'homicide, d'adultère, ou tout autre délit entraînant la mort ou la mutilation. Nous voulons également et nous approuvons que les citoyens de ladite ville forment une commune délibérante et puissent jouir de tous les avantages attachés à cet état de choses. Nous nous engageons, en outre, à protéger et à défendre au besoin la commune contre tous ceux qui viendraient l'attaquer.

» Nous abandonnons encore aux citoyens de la ville la garde des murs, des tours, des tourelles, des fossés et des places.

» Nous consentons expressément à ce qu'il soit établi dans Clermont une commune ou *université*, et à ce que la commune ou la *majorité* puisse élire les consuls que bon lui semblera. Cette commune et ces consuls exerceront le plein pouvoir que

le droit et les coutumes attribuent aux consuls et à la commune [1].

BAGNÈRES.

Il résultait de cette répugnance toute naturelle des barons à diminuer leur pouvoir une rédaction telle dans les chartes constitutives, que souvent la concession semblait illusoire. Voyez par exemple quelle était la franchise accordée aux citoyens de Bagnères par le comte Centulle III.

« Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit notoire à tous hommes et femmes, vivants et à vivre, que moi Centulle [2], comte de Bigorre, lors des ravages et des incursions de mes voisins navarrais, montagnards de l'Aragon et Basques, qui plusieurs fois sont entrés sur mon territoire, ayant trouvé bonne aide et conseil dans le bourg de Bagnères, je donne à toujours, du consentement de ma cour et de mes barons, au peuple et aux habitants dudit bourg, les franchises et coutumes énoncées dans le présent écrit :

» Ces franchises consistent principalement : 1° dans le droit pour les citoyens de Bagnères de posséder leurs maisons à titre héréditaire, *pourvu qu'ils paient*

1. « In nomine Domini concedimus, promittimus bonâ fide omnibus hominibus et mulieribus præsentibus et futuris Claromontensis villæ et civitatis, » etc. (Archives de Clermont, an 1200. Voir le président Savaron, *Origines de Clermont*, p. 369.)

2. Il s'appelait *Centod*; mais on a tellement pris l'habitude de travestir les noms historiques en France, qu'on serait ridicule de les écrire comme ils doivent être écrits.

tous les ans à la Noël la redevance convenue entre le comte et les bourgeois;

» 2° Dans la faculté de se choisir des juges annuels, *pourvu que ceux-ci prêtent serment entre les mains du comte, et se soumettent à l'appel qu'on peut former contre leurs décisions à la cour comtale de Tarbes;*

» 3° Dans le pouvoir de se soustraire à l'obligation du combat ordonné par le comte dans le jugement de Dieu, *pourvu qu'ils paient à ce dernier soixante-cinq sols d'amende*[1]. »

Cette liberté restrictive et rampante aux pieds des seigneurs était la seule qu'on rencontrât à Tarbes, à Lourdes, à Ibos, à Vic, à Maubourguet et à Rabastens. Le reste du Béarn vivait sous un régime plus féodal encore.

FORS[2] DE BÉARN.

Le célèbre Pierre Marca disait dans son histoire de ce pays : « Je puis asseurer que les fors de Béarn ont » esté arrestés au commencement pour suppléer le » défaut des cas non décidés par la loi romaine, » nommément en ce qui regarde les droits de vasse- » lage et de seigneurie inconnus au temps de l'em-

1. « Coneguda causa sia à totz homes e femnas présentz et abieders que nos *Centod*, comte de Begorra, sufertas martas bergonhas e grans dammages el comtat de Begorra per nostres frontaders, etc., per so nos avant dig *Centod* agut cosselh et ab ferm autrey des baros e de tota la cort de la terra de Begorra, dam franquezas et durables costumas als pobladors del borgs de Banheras, » etc. (Voir d'Avezac, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. I, p. 235.)

2. C'est le même mot que *fueros*.

» pire[1]. » Il est impossible de mieux expliquer l'origine des fors. Ce mot venu en effet, non de *forus*, comme le voudrait le même auteur, mais de *forum*, lieu d'assemblée publique, exprime un usage purement romain que les féodaux s'approprièrent, et qui arriva jusqu'au moyen âge dénaturé par la transformation dont il fut l'objet. Comme on ne peut fouiller la terre méridionale sans y trouver les ruines de Rome, il se fait ici que par un étrange hasard les deux extrémités de l'histoire municipale sont formées avec des débris d'institutions romaines, et que ces deux extrémités se touchent : si d'un côté les municipalités du douzième siècle viennent en droite ligne des municipes du cinquième, les fors sortent incontestablement de ces assemblées provinciales que les préfets de l'empire convoquaient pour régler les affaires publiques, *agere fora;* car le mot est avec la chose. Seulement ce qui est remarquable, c'est que le principe aristocratique de ces assemblées, composées originairement de patriciens, se transmit sans altération des nobles de Théodose aux nobles des Centulle, et fonda cette république féodale qui couvrait l'ancienne et libre patrie des Ibères depuis le pont de la Faderne jusqu'au Saranh, depuis l'hôpital du Luc jusqu'aux vallées d'Ossau.

Car primitivement l'ancienne tradition latine de ces chefs égorgés dans le sénat par des patriciens jaloux de leur indépendance, vivait aussi au fond des

1. Liv. v, p. 344.

souvenirs historiques du Béarn. C'est elle qu'on rencontre d'abord en ouvrant le livre des Fors :

Autrefois le Béarn n'avait pas de maître. Et en ce temps-là on entendit parler avec éloge d'un chevalier de Bigorre. On alla le chercher, et on l'établit seigneur pendant un an : mais plus tard, ce chevalier ne voulant pas maintenir les fors et les coutumes, la cour de Béarn se réunit à Pau, et le somma de maintenir les fors et les coutumes ; il refusa, et alors il fut tué au sein de la cour.

Ensuite on vanta aux Béarnais un preux chevalier d'Auvergne ; ils allèrent le quérir, et le firent seigneur deux ans. Mais, il se montra trop orgueilleux, la cour fut forcée de le faire occire au bout du pont du Saranh, par un écuyer qui le perça de part en part avec un épieu.

En troisième lieu, les gens du Béarn ouïrent parler favorablement d'un chevalier de Catalogne que sa femme avait rendu père de deux jumeaux. Délibération prise, ils envoient deux prud'hommes afin de demander l'un de ces enfants pour seigneur ; et quand les prud'hommes furent là, ils trouvèrent les enfants endormis, l'un les mains fermées, l'autre les mains ouvertes, et ils s'en revinrent avec celui qui avait les mains ouvertes [1].

1. « Antiquamens en Bearn no have senhor, et en aquet temps audin laudar ung cavaler en Begorre, et anan lo coelher e fen lo senhor ung an et après no los volo thier en fors ni en costumes, e la cort de Bearn se amassa lasbetz à Pau e requireren lo qu'eus thienços en fors et en costumes et eg no a bolo far el asbetz aucigon lo en la cort. » (Fors de Béarn, manuscrit du quatorzième siècle.)

Tout en notant l'air de famille de ces meurtres avec ceux de Romulus et de César égorgés dans le sénat en des circonstances et pour des motifs tout à fait semblables, empressons-nous de constater deux faits capitaux : le premier, que, jaloux avant tout de leur indépendance individuelle, les seigneurs frappèrent dans le principe quiconque voulut la menacer ; le second, qu'ils n'acceptèrent pour maître que celui qui leur laissa l'autorité réelle dont les investissaient les fors.

Les fors ou coutumes n'étaient effectivement qu'un vaste réseau féodal jeté sur le pays, et qui l'enveloppait tout entier.

Divisée en trois classes, les barons, possesseurs de fiefs, les cavers ou chevaliers, les domagers ou barons inférieurs, la noblesse avait le gouvernement, l'administration et la justice.

Une haute cour appelée *mayor*, composée de deux évêques, des abbés et des barons, jugeait en dernier ressort au nom du vicomte.

Morlâas possédait une cour secondaire formée de jurés dont la juridiction ne s'étendait pas au delà des limites de ce canton.

Soit du reste dans les fors de Morlâas, soit dans ceux d'Oloron, des deux vallées d'Ossau et d'Aspe, de Baretons, du Lavedan, d'Andorre ou de Barège, il n'existait de véritables garanties et de priviléges réels que pour les nobles. Toutes ces fameuses assises tenues sous les chênes n'avaient pour but que de consacrer les droits des sei-

gneurs, et de prononcer des amendes à leur profit[1].

Quant aux peuplades basques répandues sur le premier versant des Pyrénées et dans la basse Navarre, la Soule et le Labour, elles vivaient dans une sauvage indépendance qu'effleuraient à peine les arrêts d'une sorte de sénat patriarcal, appelé bilçar, qui à l'instar des cours béarnaises tenait ses séances au milieu des rochers et des bois.

Ainsi donc, les cités libres ou municipales, les républiques de Provence, et les villes nouvelles ou consulaires, formaient cette bourgeoisie unie étroitement et forte, qui, placée entre la noblesse et l'Église, était comme la colonne vertébrale de la société. Secrètement appuyée par le pouvoir royal dont Louis-le-Gros avait trahi déjà les projets dans le nord dès le douzième siècle, la bourgeoisie était en lutte avec les deux classes supérieures. Plus d'un rude combat avait été livré entre les barons; plus d'une fois le sang noble avait coulé.

Dans un de ces chocs sanglants entre les bourgeois du Puy-Saint-Front et la cité de Périgueux, un chevalier d'illustre naissance était tombé sous les coups d'un bourgeois nommé Pierre Vivota : celui-ci périt bientôt après frappé par le fils de sa victime; mais

1. On commence en ce moment à Pau la publication de ces fors. Nous avouons qu'il nous est impossible de comprendre dans quel but : rien de plus indigeste aujourd'hui que ces procès-verbaux de la féodalité béarnaise qui apprennent minutieusement à la postérité que la cour des chênes d'Escure a donné gain de cause à Monic au sujet d'un troupeau de moutons, et qu'on payait six sols d'amende en prenant une perdrix rouge. Quiconque ne sait pas choisir en dressant une compilation historique, fait un travail inutile.

sa mort fut vengée, car son propre fils abattit la tête du meurtrier d'un coup de sa miséricorde[1]. Quelques années plus tard, les bourgeois de Béziers massacraient dans l'église de Sainte-Madeleine, Trencavel, leur vicomte, qui songeait à les opprimer[2]. Les citoyens indépendants de Limoges repoussaient le roi d'Angleterre à coups de flèches; et Jean Casan, à la tête de sa famille, le dernier dimanche de septembre de l'an 1178, saisissait en plein jour à Martel, le vicomte de Turenne, Raimond, et l'enfermait dans une tour[3].

La guerre de la bourgeoisie avec l'Église était non moins sérieuse, non moins acharnée; car il s'agissait entre elles d'une de ces questions que les sociétés n'agitent que tous les trois ou quatre siècles, et qui entravent pour autant de temps ou accélèrent la marche du progrès humain. Bientôt ce grand problème va être posé sur les champs de bataille à l'occasion des Albigeois; mais pendant que les nuages sanglants s'amoncèlent à l'horizon, que les foudres du Vatican grondent dans le lointain, que l'Église menacée organise derrière les portes du treizième siècle une épouvantable croisade, hâtons-nous de voir de près cette société brillante qui va mourir, d'observer ses mœurs, de l'entendre parler sa noble langue, et nous redire après six cents années de silence ses magnifiques et mélodieuses poésies.

1. Chronic. Gaufredi prioris Vosiensis, p. 402, cap. 44.
2. Ibidem, p. 315, cap. 63.
3. Ibidem, p. 324, cap. 70.

SEPTIÈME PARTIE.

ÉTAT SOCIAL ET LITTÉRAIRE.

Les conditions sociales n'avaient pas changé pendant les siècles que nous venons de parcourir. Les hommes étaient toujours divisés en quatre classes séparées complétement et placées dans la vie avec une inégalité monstrueuse. Aux derniers degrés de la société, on trouvait toujours ce bétail servile abruti par quinze siècles d'esclavage, et qui ne concevait pas d'autre existence que de naître, travailler et mourir pour le seigneur. Ces malheureux formaient deux groupes, on pourrait presque dire deux espèces, où la servitude allait se graduant : ainsi les serfs de corps appartenaient au seigneur, qui pouvait les vendre, les donner, les échanger contre tout objet mercantile comme bon lui semblait ; ils n'avaient de volonté et d'initiative que la sienne. Les serfs de corps et de glèbe étaient les anciens *mancipia* de Rome, encore attachés au domaine du seigneur, et l'arrosant de père en fils de leurs sueurs héréditaires [1]. Ils ne pouvaient pas faire un mouvement ni les uns ni les autres sans se heurter au joug féodal.

1. En 1298, Philippe-le-Bel avait aboli la servitude de corps et de vasselage dans la sénéchaussée de Toulouse; mais cette ordonnance, ainsi que le remarque Bouche (*Histoire de Provence*, t. II, p. 210), ne fut jamais reconnue.

S'ils tuaient une vache, le bailli venait chercher le foie pour le seigneur; s'ils voulaient couper leurs raisins, il fallait apporter la première charge et la plus belle au seigneur; si le seigneur contractait un emprunt, ils devenaient forcément ses cautions; s'il faisait la guerre, ils se battaient à leurs dépens; s'il était pris, ils le rachetaient. Toutes les fois qu'il l'exigeait, ils étaient tenus de le suivre en armes; toutes les fois que le désœuvrement le poussait hors de son château, il avait le droit de disposer, lui et ses hommes, de leur logis, de leur pain, de leur vin et de leurs volailles [1]. Ce qui échappait à la rapacité du seigneur quand il n'était ni évêque, ni abbé, ni clerc, l'Église venait le réclamer sous forme de dîme. Les serfs ne vivaient donc dans le labeur et l'angoisse que pour que le clergé et la noblesse pussent vivre dans le loisir et l'abondance, et, les nobles et les clercs leur enlevant tout, il ne leur restait que leur dégradation morale et une affreuse pauvreté. Les masures où croupissaient misérablement ces populations étiques étaient chaque jour visitées par la fièvre, la famine et la peste [2], tandis que derrière les murs opulents du château ou de l'abbaye la santé animait de ses fraîches couleurs les joues de la châ-

1. *Gallia christiana*, t. III, preuves, p. 237.— Archives de l'évêché de Marseille.— Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 340.

2. Il y eut dix famines dans le dixième siècle, *vingt-six* dans le onzième, deux dans le treizième. On déterrait les morts. A Tournus on mit de la chair humaine en vente. On compte treize pestes dans le dixième siècle, vingt-quatre dans le onzième, deux dans le douzième.—Maret, médecin, mémoire couronné en 1771 par l'Académie d'Amiens.

telaine et fleurissait l'embonpoint vermeil de l'abbé. Aussi le serf ne rêvait qu'au moyen de sortir de ces limbes, pour s'élancer dans la classe affranchie. Et lorsqu'il avait obtenu ce bonheur, soit au lit de mort de son maître, soit en se rachetant, grâce à un pécule laborieusement acquis; se retournant vers le passé et contemplant la douloureuse existence de ses pères, il songeait d'abord à ses enfants et demandait la liberté pour eux, la liberté pour leurs descendants. « Qu'il soit notoire, disait alors le seigneur, comme Gaillard de Montpezat, que sûr de mon fait et de mon droit, après avoir délibéré avec mes amis sur tout ce qui est écrit ci-dessous, j'affranchis purement et simplement vous, Guiral Bru, stipulant pour vous et votre femme, et tous ces hommes et ces femmes qui de vous, Guiral Bru, et de votre femme sont issus et procréés, ou qui de vous et d'elle naîtront désormais : entendant parler du lignage mâle ou femelle qui sortirait, à dater de ce jour, de vous ou des vôtres. Je vous libère et vous tiens quitte *à toujours*, de toute servitude de corps, de toute obligation envers moi et les miens, et vous mets hors de ma main et de ma seigneurie, et vous délivre de tout esclavage et de toute condition servile à laquelle vous pourriez être tenu comme homme de corps, taillable et serf. Je vous libère de toutes quêtes, tailles, contributions, de tous services, albergues, chevauchées, levées de blé et de vin, et de toutes corvées à faire ou acquitter pour moi, Gaillard de Montpezat, par raison d'esclavage originaire, permanent, perpétuel. Je vous oc-

bourgeois. Outre la liberté dont ceux-ci jouissaient sans entraves dans les consulats et dans les républiques, ils se trouvaient en possession d'une aisance certaine, qu'il leur était très-facile d'acquérir et de conserver, car nul ne venait périodiquement prendre les fruits de leur travail. Cette aisance domestique s'élevait très-fréquemment jusqu'à la richesse et à l'opulence par les transactions commerciales. Comme du temps des Ioniens le grand mouvement du commerce était d'Orient en Occident, du Midi au Nord. Arrivant par la Méditerranée et par l'Espagne, il se répandait dans les bassins du Rhône, de la Garonne et de l'Hérault et, franchissant les hauts plateaux du centre, refluait jusqu'aux montagnes d'Auvergne et du Velay. Huit villes inégalement jetées entre la mer et ces divers pays, Narbonne, Béziers, Montpellier, Lunel, Beaucaire, Saint-Gilles, Arles et Marseille, étaient les principaux points d'appui de ce mouvement, et les entrepôts des produits asiatiques, italiens et mauresques. A tous ces marchés se rendaient en foule les négociants chrétiens et mahométans des Algarves, les Lombards, les Romains, les Égyptiens, les Syriens, les Grecs, les Français, les Catalans, les Anglais, les Pisans et les Génois[1]. On y rencontrait des marchands de toutes les langues. Les uns apportaient les soieries du Levant, les autres le poivre

1. « Ad mercaturam confluunt christianorum et muhamedanorum plurimi et regionibus Algarbiæ, Lombardiæ et regno magnæ illius Romæ universo, regno ægyptio, terrâ israeliticâ et Græciâ, Galliâ, Hispaniâ et Angliâ, etc. » — Itinera doctoris Benjamini F. M. (Elzévir).

et la cannelle; ceux-ci des armes trempées à Damas, ceux-là des cuirs teints à Cordoue, d'autres l'ambre du Nord, le safran si recherché pour la cuisine, l'acier de Poitou, le drap d'or, les faucons d'Irlande et de Norwége, les perroquets, le rouge, les miroirs, les peignes et les vases d'argent.

Afin que tous ces objets de luxe destinés à la noblesse ne pussent, en passant par leurs mains, éblouir les yeux de leurs femmes, les bourgeois marchands avaient enfermé leur vie dans des règlements somptuaires qui tranchaient aussi profondément que possible la ligne de démarcation tracée entre la bourgeoisie et les barons. « Que nulle femme en ses robes ni en ses vêtements de laine, ni sur son chaperon, disaient, vers 1274, les consuls de Montauban, ne porte orfroi ni argent broché, ni aucune parure d'or, d'argent, de soie, de perles, ou d'autres pierres précieuses; d'hermine, de loutre, de gris, ni aucun autre ornement cousu ou brodé sur le drap, mais seulement drap et bordure de peaux ou de sendal[1]: qu'elle ne porte chaînes d'argent ni fermoirs, ni agrafes, et ne fasse faire robes de sandal de pourpre, de samit[2], de drap d'or ou de soie.

Item: que dans les rues elle ne porte ni argent, ni perles;

Item, on établit que nul mari de Montauban ne

1. Et *sendail*, étoffe rouge.
Le pannureau rouge comme *sendal*.
(Roman de la belle Maguelonne et de Pierre de Provence.)

2. Étoffe tramée de lames d'or ou d'argent.

souffrirait que sa femme portât aucun des objets défendus;

Item, que les bourgeoises ne porteraient ni épingles, ni agrafes en leurs robes ou corsets, mais seulement dix boutons valant trois tournois chacun.

On autorise toutefois lesdites femmes à porter sur leurs mantelets une tresse de soie fine du prix de cinq sols tournois, et des cordons également de soie, mais sans or ni argent sur leurs robes.

Item : qu'aucun tailleur de cette cité ou de son honneur ne taille ni ne s'avise de tailler aucune robe à aucune dame dans cette ville ou de l'honneur d'icelle, qui ait plus d'une palme de drap traînant à terre. La robe doit être toute ronde, c'est-à-dire aussi longue devant que derrière à bonne foi. En violant l'ordonnance ci-dessus, il encourrait une amende de xx sols caorsins et ne taillerait plus désormais de robe dans cette ville ni dans son honneur[1].

Les bourgeoises de Marseille, plus exposés à la tentation et placés plus directement en contact avec les instruments de luxe, avaient eu meilleur marché de leurs maris. Les statuts de l'hôtel-de-ville leur per-

1. « Conegada causa sia quels Ramon Folcaut, veguier de Montalba, per nostre senhor lo rey e l's capitols d'aquela ad honor de Dio e de Nostra Dona Sancta Maria e de mossenhor saint Jacme... appelat parlamen communal ab las trompas et ajustat los *borges* e l's mercadiers, e l's menestrals fero aquest establimen per tost temps valedor so es assaler : « Que neguna » dona de Montalba, en sas raubas ni en sos vestiments de lana, » etc. (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban, Livre rouge, fol. 20.)

mettaient les pelisses brodées, les robes, chlamydes et tuniques de soie, les manteaux de couleur ornés de fourrures et des corsets que paraient des tresses dorées et des plumes. Quant à leur manière de vivre, elle était réglée d'avance par les statuts qui muraient inflexiblement l'existence matérielle et morale de la cité. Ainsi s'exprimaient les consuls dans ce cas particulier :

« Que nulle dame ni autre femme de la ville ou de son honneur (territoire) ne fréquente ni ne s'avise de fréquenter sa voisine, à moins qu'elle ne soit sa parente au second degré, sa cousine-germaine, celle de son mari, ou plus proche encore, ou bien sa commère; et que ces fréquentations ne puissent avoir lieu que le dimanche, et non un autre jour de la semaine. Sont exceptées toutefois les baladines et femmes de mauvaise vie. Une amende de cinq sols frappera celles qui iraient à l'encontre.

Item, que nulle dame ou autre femme n'invite ni ne s'avise d'inviter, ni d'aller inviter à des noces ou à quelque sorte de festin que ce soit, plus de quatre personnes. Sont exceptées les baladines et femmes de mauvaise vie.

Item, que nul homme ni aucune femme de cette ville ne fasse ni ne présume faire invitation et repas, sous prétexte de fiançailles et de noces, avant d'aller à l'église.

Item, que nul homme ni aucune femme n'aille et n'ose aller courir les rues avec une fiancée.

Item, qu'aucun jongleur ni aucune baladine du

pays ou étrangers n'aient l'audace d'entrer dans les maisons de cette ville pour fait de noces, de festins, ni pendant l'Avent, ni à la Noël, ni aux fêtes de Noël, s'ils n'y sont appelés par la personne qui exerce l'autorité au logis. Celle ou celui qui contreviendrait au présent règlement sera chassé pour toujours de la ville et de son honneur[1].

Rien n'était laissé au hasard dans ces codes municipaux. Les consuls allaient au-devant de tous les sujets de plainte et prévoyaient tous les délits. Mais pour concevoir la nécessité de ces mesures réglementaires poussées jusqu'à la minutie, et se représenter cette vie communale de la bourgeoisie du treizième siècle, il faut lire les chartes des bourgs, des petites communes, des bastides.

Tous ceux qui habitaient dans leurs murs pouvaient vendre, donner, affermer ou aliéner leurs biens à qui bon leur semblait.

Ils étaient libres au même degré de marier leurs filles, et de promouvoir leurs enfants à l'ordre de cléricature.

Tout homme ou femme qui entrait de jour dans le jardin, vigne ou pré d'un autre sans sa permission, devait douze deniers d'amende aux consuls. La *bête grosse* qui commettait le même délit était taxée à un denier tournois d'amende; les brebis, chèvres,

1. « Item que neguna dona ni autra femna de la vila ni de la honor de » Montalba, no corteje ni auze cortejar neguna jazent, si no era cozina se» gonda déla o de so marit, o cozina germana e d'aqui en amont o co» maires, » etc. (Ibidem, fol. 59.)

mettaient
et tuniqu
de fourr
dorées e
elle étai
inflexil
cité. A
ticulie
« C
son l
de fi
parc
de s
mè
lieu
mai
me
pe
ne
à
p
c'

[illegible] Les étrangers pas-
[illegible] considération de
[illegible]
[illegible] dans les vignes et
[illegible] de vingt sols d'a-
[illegible] vendaient à faux poids,
[illegible]
[illegible] exposer en vente dans
[illegible] bonne et saine au ju-
[illegible] leur était permis de ga-
[illegible] sol, sous peine de soixante
[illegible] corporelle si la viande
[illegible]
[illegible] défendu de vendre un objet
[illegible] sur la place publique.
[illegible] ou faits verbalement devant
[illegible] foi étaient valables : pourvu
[illegible] fussent point fraudés, bien qu'on
[illegible] d'ailleurs, les formes du droit.
[illegible] épousait une femme et qu'elle reçût
[illegible], il lui en assurait cinq cents à
[illegible] nuptiale. Si la femme mourait avant
[illegible] la jouissance de cette dot sa vie du-
[illegible] revenait après son décès aux héri-
[illegible]. Que si au contraire cette dernière
[illegible] mari, elle recouvrait sa dot.
[illegible] *grosses* ou *contumélieuses* coûtaient à
[illegible] proférées vingt-quatre deniers :
[illegible] délit, et douze pour la criée de la
[illegible]

On payait pour avoir tiré malicieusement l'épée contre quelqu'un, même sans le frapper, vingt sols d'amende, trente sols s'il était blessé et que le sang coulât, soixante s'il perdait un membre, plus les dommages-intérêts. L'homicide, outre la peine capitale, entraînait la confiscation de tous les biens du coupable.

Les adultères surpris en flagrant délit nus, par un ou deux consuls ou deux habitants dignes de foi, devaient courir nus par la ville ou payer cent sols d'amende.

Tous ceux qui venaient demeurer dans la ville libre étaient libres[1].

Voyez maintenant ce labyrinthe obscur de ruelles sombres, étroites et sales, cet amas de maisons en pans de bois noircis par les pluies et le temps, dont les pignons aigus laissent reluire l'ardoise au soleil, dont les toits de chaume verdissent de loin comme une prairie. Regardez auprès de cette colline la maison des malades que la prévoyance consulaire relégua hors des murs soigneusement réparés et flanqués de tours. Suivez ces lépreux en chapeau écarlate[2] qui s'y rendent appuyés sur leur bâton, tandis que le pèlerin vêtu de sa longue robe de tabis gagne précipitamment l'autre côté de la route, et que le mercadier (marchand), assis au haut de sa charrette,

1. Archives de l'Hôtel-de-Ville de Lafrançaise (Tarn-et-Garonne). Il existe dans les Archives de Pau, liv. III, Périgord et Limousin, p. 8, un *vidimus* de cette pièce fait à Caussade, en 1359, par Jean d'Armagnac.

2. Guilhem Raymond (Recueil de Sainte-Palaye, K, fol. 208.)

fouette ses mulets pour passer plus vite, et détourne les yeux avec horreur ; voilà la cité communale du moyen âge. Les cloches sonnent à toute volée, leurs carillons joyeux ébranlent les airs. Les voûtes de monseigneur Saint-Front retentissent d'hymnes latines ; c'est fête solennelle, et vous êtes à Périgueux.

Les archers, couverts de belles casaques d'écarlate et suivis de deux trompettes, précèdent les consuls, dont la robe d'écarlate et de drap noir est bordée d'hermine. Ces puissants magistrats, se plaçant gravement sous la coupole de plomb de l'*andeix*, petit bâtiment octogone soutenu au milieu par un pilier de pierre et circulairement par des barres de fer scellées dans le sol, viennent recevoir les redevances de mariage. Aussitôt, à l'appel du clerc de la ville qui récite rapidement les articles du livre vert, les jeunes mariées de la ville et banlieue apportent aux consuls une pelote losangée de drap ou de cuir de diverses couleurs ; la femme mariée deux fois dépose à leurs pieds un pot de terre avec treize bâtons de divers bois et arbres portant fruit, et à celui qui le rompt en lançant les bâtons les yeux bandés il est donné pour le souper deux sols six deniers. La femme mariée trois fois offre un tonneau de cendres tamisées treize fois, et treize cuillers de bois divers et arbres portant fruit ; la femme du quatrième mari remet la donation d'une maison de treize chevrons située sur la rivière de l'Isle, dans laquelle vont danser treize hommes, habillés de blanc, aux dépens

de la vieille veuve; enfin celle qui a eu cinq maris en est quitte avec une cuve de fiente de géline blanche. Desquels devoirs les hommes sont exempts[1].

Une existence toute différente, des mœurs empreintes de toute l'élégance, de toute la politesse que peut produire la civilisation parvenue à son apogée chez une nation déjà vieille, caractérisaient la noblesse. Voulez-vous apprendre de leur propre bouche ce qui constituait le suprême bon ton au treizième siècle, voici le seigneur qui, profitant d'une fraîche matinée d'octobre, fait prendre deux faucons à deux de ses donzels, un autour au troisième avec les lévriers et les chiens, et, suivi d'une dizaine de cavaliers, va chasser au vol dans ses garennes. Mais à peine a-t-il passé le pont-levis de son castar, qu'un jeune chevalier l'accoste, et le prie instamment de l'initier aux fines coutumes d'amour. Le castellan y consent avec courtoisie, le conduit dans le verjan, et, s'asseyant sous un laurier, commence à lui dire :

« Ami, vous allez apprendre ce que vous me demandez : si vous voulez être courtois, il faut d'abord que votre ajustement soit propre et agréable; car c'est à la manière de se vêtir qu'on reconnaît le preux chevalier. Ayez des chemises de Tansan fines et blanches, et des habits bien collants ainsi que les manches et le sobrecot. Que votre gonelle soit courte et juste. Faites-vous faire un chaperon très-ample et retombant sur les épaules, un man-

1. Archives de Périgueux, Livre vert.

teau de drap avec un collet gracieux et une agrafe devant. Gardez tous vos cheveux, cela donne du prix à l'homme. Mais lavez-les souvent, et ne les portez pas trop longs, non plus que les favoris et la barbe. Entourez-vous d'écuyers pour vous servir, et soyez noble et généreux. Ayez une maison courtoise sans porte et sans clefs, et ne prenez pas pour exemple ceux qui y tiennent des portiers pour en éloigner à coups de bâton les écuyers, les novices, les truands et les jongleurs. Jouez, et toujours gros jeu : on ne s'honore qu'en jouant ainsi. Qui prend les dés et les quitte, perd toute considération. Quoique vous perdiez, ne cessez jamais, et ne changez pas de place. Ayez un bon cheval, léger à la course, et facile à manier. Que vos armes soient riches et belles; que votre lance, votre écu, votre cuirasse, où brillent vos armoiries, soient de bon acier bien trempé; que votre cheval soit équipé avec soin de selle, de bride et de chanfrein; que la housse et la selle soient de même couleur que votre écu et la banderole de votre lance. Prenez un roussin de bât pour porter une armure de rechange. Car si tout n'est pas disposé d'avance dans votre château, si tout ne se trouve sous votre main quand on vous cherchera querelle, vous serez obligé de faire vos préparatifs à la hâte, et les dames n'aiment point les serviteurs qui ne sont pas toujours prêts à marcher aux coups ou aux tournois. Elles veulent des gens empressés à saisir toutes les occasions de se faire honneur. Lorsque vous irez au tournois, ayez une armure complète de

, des jambards d'acier, et au côté une épée de frapper de grands coups. Aux flancs et .trail de votre coursier faites attacher de larges ıettes et des grelots retentissants; rien n'est plus ɔpre à donner joie et audace au seigneur et crainte ses ennemis. Soyez enfin le premier à l'attaque et le dernier à la retraite; car c'est ainsi que doit faire un bon chevalier [1]. »

Ce n'était point là une vaine théorie. Tous ces préceptes étaient mis en pratique, et ils retracent avec une exactitude parfaite les habitudes de la classe noble. La plupart des barons, à cette époque, déployaient en effet dans leurs châteaux toute la libéralité rustique, tout le désintéressement chevaleresque conseillés par le seigneur Arnaud de Marsan. Citons, en preuve, deux exemples pris dans ce Limousin, qui devait devenir plus tard le but de tant d'agréables sarcasmes.

Le comte Guilhem, étant passé à Limoges, fut hébergé selon son droit par ce vicomte Adémar qui se fit dans la suite moine de Cluny. Le cuisinier du

1. Aisso fo en octembre
C'a dos mieus donzelos,
Fis penre II falcos
Et al III un austor
Vec vos un chivayer
Me trais ad una part....,
Et deves un laurier
Fi l' denan mi assire
E comensei l' a dire :
Si voletz eser drutz,
Vostre cors gen tenetz ....
(Arnaud de Marsan, collection Raynouard, t. IV.)

comte demande à l'un des officiers d'Adémar, appelé Constantin de la Sana, s'il avait du poivre. Celui-ci le conduisit alors dans une maison où cette épice si rare était amoncelée par terre comme du gland, et lui dit : « En as-tu assez pour les sauces de ton maître? » En parlant ainsi, il lui jetait du poivre avec une pelle, et en répandait beaucoup plus qu'il n'en donnait. Ce trait excita un murmure d'approbation dans la cour du vicomte; le Poitevin seul garda le silence. Mais il n'oublia point l'espèce de bravade de Constantin de la Sana, et, le vicomte s'étant rendu à Poitiers quelque temps après, défense fut faite aux marchands de lui vendre du bois. Aussitôt les hommes d'Adémar achètent toutes les noix qu'ils peuvent trouver, dressent un bûcher colossal, et, se chauffant à sa flamme resplendissante, émerveillent de leur présence d'esprit le comte et la cité [1].

Les barons étaient en général si riches, qu'ils pouvaient lutter sans trop de désavantage avec leur seigneur suzerain, comme le vicomte de Ventadour sut le prouver à Guilhem VIII. La folie des vers et l'amour des dames les avaient rendus rivaux. Chacun d'eux s'efforçait d'éclipser l'autre. Il ne faut donc pas s'étonner si Èbles, un jour que le service se fit attendre au palais ducal de Poitiers, s'écria d'un ton d'humilité railleuse : « Pourquoi vous met-

1. « Petiit ergo dapifer piper à Constantino de la Sana, qui ducens illum in domum quandam ubi piper erat expositum solo veluti glans porcis servitura, » etc. (Chronica Gaufredi prioris Vosiensis, p. 322.)

tre ainsi en frais? il ne convient pas que le comte se dérange pour un si petit baron. » Le comte ne dit rien; mais partant secrètement quelque temps après de la ville de Saint-Hilaire, il tomba à l'improviste avec cent chevaliers chez le vicomte de Ventadour pendant que ce dernier était à table. Èbles, sans quitter son siége, fait signe qu'on donne à laver aux Poitevins. Les vassaux du vicomte, avertis à la hâte, apportent sur-le-champ dans les cuisines du château des monceaux de provisions. C'était par bonheur jour de foire, et la volaille ne manquait pas. On immola une telle quantité d'oies et de poules, on chargea la table d'un si grand nombre de plats, qu'on aurait cru assister aux noces d'un prince, et que ces chevaliers à jeun trouvèrent la chère exquise. Puis voici que sur le soir un paysan entre dans la cour à l'insu d'Èbles, conduisant une charrette traînée par des bœufs, et se met à crier de toutes ses forces : « Que les garants du comte de Poitiers viennent voir comment on délivre la cire chez le vicomte de Ventadour! A ces mots, ayant coupé avec une doloire les cercles d'un tonneau placé sur sa charrette, il s'en échappa une centaine de pains de cire blanche que le bouvier laissa par terre comme chose de peu d'importance, en remontant sur sa charrette et retournant chez lui[1].

Le faste seigneurial était généralement empreint de ce caractère grossier que l'orgueil poussait quelquefois jusqu'à l'extravagance. Ainsi pour un Rai-

1. Ibidem.

mond d'Agout, distribuant généreusement à cent de ses vassaux les mille sols que lui donnait le comte de Toulouse, on vit un Bertrand Raimbaud faire labourer par douze attelages de bœufs la plate-forme de son château, et semer trente mille sols dans les sillons; un Guilhem Gros de Martel, qui avait une escorte de trois cents chevaliers, ordonner d'apprêter un festin pour eux à la flamme des cierges; un Raimond de Venoul, encore plus fou, brûler publiquement par ostentation trente chevaux de prix [1].

Les chocs continuels du combat ou des tournois, car, soit en paix, soit en guerre, les barons ne laissaient jamais rouiller leur lance, entretenaient ce reste de barbarie dans les mœurs de la classe noble. La civilisation n'avait adouci ni leur valeur turbulente, ni leur indépendance ombrageuse et sauvage, et voilà pourquoi on a peine à comprendre comment ces mêmes hommes, encore brouillés dans la vieille armure féodale, et qui passaient la moitié de leur vie à verser le sang comme de l'eau, pouvaient s'assouplir aux usages pleins de mollesse et de fadeur de la société d'alors.

Figurez-vous en effet les idées de l'Orient transportées en Provence par le mouvement des croisades, et doucement écloses au soleil civilisateur qui brillait à Cordoue [2], au phare éclatant de ce commerce qui unissait par des relations quotidiennes notre patrie à l'Espagne, à l'Italie, à la Grèce et aux régions asiatiques.

1. Ibidem.

2. Voir le t. II de l'*Essai sur l'histoire des Arabes*, par M. L. Viardot, où la question de l'influence mauresque est développée avec talent.

Elles germent avec rapidité dans la chaude imagination de ces populations méridionales, filles cadettes des Romains, et bientôt un état social sans analogue dans l'histoire, une civilisation toute nouvelle naissent de leur mélange avec les idées chrétiennes.

Toute l'activité de cette société moitié arabe, moitié romaine se dirige vers le château, le champ de bataille, ou le cloître. L'amour, l'honneur, l'espoir chrétien, voilà le triple but du siècle : et ici, confondus sous la même bannière, poussés par la même impulsion, les bourgeois y tendent d'un pas presque aussi hardi que les nobles. Esclave dans le Nord, la femme joue au Midi le premier rôle : elle est l'aimant de cet âge d'or et de fer, elle est l'étoile de ces générations intelligentes. C'est pour elle qu'on vole au combat, pour elle qu'on franchit les barrières de la lice, pour elle qu'on se montre noble et courtois, pour elle qu'on exerce son esprit; et lorsque, abandonnant le monde, on descend les tristes degrés de Grandmont ou de Cîteaux, c'est encore pour elle.

L'amour était dès lors l'occupation principale de la haute classe, et il se pratiquait d'une étrange façon. Un seigneur ou un troubadour voyait la femme de son voisin, la trouvait belle, et se déclarait immédiatement son chevalier. Il s'établissait sur-le-champ entre le galant et la dame un commerce de tous les jours, de tous les instants. Vers ne cessaient d'aller et venir d'un château à l'autre. L'amant, sous des noms supposés, tels que *Belvezer*, *Beau-Regard*, *Dalfi*, *Dauphin*, *Tort-Navetz* (vous avez tort), célébrait dans

tous les rhythmes la grâce et la beauté de celle qui avait son cœur : s'il advenait querelle entre eux, les cavaliers les plus courtois du pays plaidaient la cause de la dame, les plus gracieuses châtelaines de la Provence venaient demander le pardon du serviteur. Et tout cela se passait au grand jour, sous les yeux des maris, qui regardaient cette intimité poétique sans murmure, et ne se fâchaient que dans les grandes occasions. Beaucoup, il est vrai, pouvaient, à ce qu'il paraît, compter sur la vertu de leurs femmes, que n'effleurait point ce jeu dangereux. Il s'en trouvait en effet un certain nombre qui, par calcul, par amour-propre ou par vertu, poussaient le rigorisme, tout en se laissant aimer comme les autres, jusqu'à ses dernières limites. Ainsi la comtesse de Baux fut si courroucée d'un baiser que lui avait pris un pauvre insensé par surprise, qu'elle força le coupable à s'expatrier [1]; et une autre fière Provençale, renchérissant sur cet excès de pruderie, se montra fort offensée de ce qu'un cavalier, avant de lui rendre son gant de soie brodé d'or qu'elle venait de laisser choir, l'avait approché de ses lèvres. Mais ce n'était là que l'exception, et en général le siècle marchait dans la voie contraire; comme il est facile de s'en convaincre en écoutant le vieil annaliste :

1 « Can venc un dia Peire Vidal saup qu'en Barrau se era levatz e que la domna era tota sola en sa cambra. El s'en enet denan ela, et atrobet la dormen, et aginollet se e baiset li la boca. Et ela rizen se levet e can vi lo fol comenset à cridar..., e grans menassas fazia de lui. P. Vidal, per paor, monta en una nau, et anet sen à Genoa. » (Mss. de la Bibliothèque royale, n° 2701, fonds de La Vallière, 7225, in-fol.)

« Pons de Capdueil, a-t-il écrit sur le parchemin aux vignettes bleues et dorées, était un gentil baron de l'évêché du Puy, qui *trouvait*, jouait de la viole et chantait à ravir; bon cavalier d'armes, causeur agréable, courtois avec les femmes, grand, beau et plein d'instruction, il faisait le plus grand honneur de sa personne. Or il advint qu'il aima d'amour madame Alazaïs de Mercœur, femme du seigneur Ozils de Mercœur, un puissant comte d'Auvergne, et fille du seigneur Bernard d'Anduze, honorable baron de la marche de Provence. Il l'adorait, ne cessait de la louer et de composer pour elle maintes bonnes chansons. Pons de Capdueil aimait donc cette dame, comme je vous dis, et en était aimé; et cet amour réjouissait tous les honnêtes gens, et il donna lieu à maintes cours gracieuses, à maintes joutes, à maints chants excellents. Mais voici qu'au milieu de ces joies il lui prit tout à coup fantaisie, fol qu'il était, d'éprouver le cœur de sa dame. Il fit donc semblant d'aimer la belle Audiart, femme du seigneur de Marseille, et partit pour la Provence. Madame Alazaïs, voyant que Pons de Capdueil, qu'elle avait tant aimé et honoré, s'éloignait d'elle, en eut grand chagrin, et il ne se passait pas de jour qu'elle ne demandât de ses nouvelles. Pons, cependant, restait à Marseille, mais il ne put y rester long-temps ainsi; et, ne recevant ni message ni nouvelle d'Alazaïs, il tomba dans la tristesse, revint en Auvergne et manda son repentir à la dame par lettres humbles et suppliantes, la conjurant de lui donner pardon.

... elle y éveillait ce naturel fér... plus qu'en versant du sang. L'... Vidal, que nous avons déjà cité, ... exemple. Il était occupé à chan... ...reux à la châtelaine de Saint-Gilles. ... qui goûtait peu ces chants, ne trouva r... ...ur les interrompre que de faire coupe... ...idal [1]. Un seigneur de Roussillon fut p... ...ncore. Guilhem de Cabestanh entreten... ...e d'amour avec sa femme, il l'apprit ... étroitement celle-ci dans une tour : pu... ...ntent de l'y torturer sans pitié, il dresse ... ...uscade à Guilhem, le tue, lui arrache le c... ...fait rôtir *avec force poivre*, et le donne à m... ...sa femme, en feignant d'y goûter le prem... ...sque la châtelaine, qui aimait beaucoup la ve... ...ut achevé ce mets horrible, il lui montra la ... ...uilhem en lui demandant comment elle a... ...uvé son cœur?

...troubadours ont fait des pièces sur tous ces incidents de la ...

[1] ...ou vers que un cavaliers de San Gili li fes *talhar* la leng... ...dava ad entendre qu'el era drutz de sa molher. » (Mss. du R...

yen, Bertrand de Born conserva l'amour de Maënz, bien qu'il lui fût disputé, à lui, pauvre vavasseur, par le comte de Toulouse, le duc de Bretagne et le roi d'Aragon [1]. Arnaud de Mareuil, le savant et gai troubadour du Périgord, n'eut pas autant de bonheur. Il aimait la vicomtesse de Béziers, mère du brave Trencavel que nous rencontrerons bientôt au milieu des Albigeois. L'histoire ne dit pas que la dame vit l'amour d'Arnaud avec peine; mais le roi d'Aragon, qui était d'un avis tout opposé, exigea son départ, et, plus accessible que Maënz aux séductions de la vanité, la vicomtesse de Béziers sacrifia sans hésiter le troubadour au roi [2].

Certes, si derrière tous ces faits ne se trouvaient

1. « Una domna qu'es fresq'e fina,
» Cuenda e guaia e mesquina,
» Pel saur ab color de robina,
» Blanca pel cors cum flor d'espina,
» Sai ieu ab un entendedor;
» Per que ma sos lauzars sabor;
» E vol mais paubre vavassor
» Que comte ni duc gualiador
» Que la menes à dezonor. »

Une dame agréable et fine,
Gracieuse, gaie, enfantine,
Blonde et de couleur purpurine,
Blanche comme fleur d'aubépine,
Je sais avec ami de cœur.
La louer m'est douce saveur,
Car plus lui plaît un vavasseur (pauvre baron)
Que tel comte ou tel duc trompeur,
Qui ne voudraient que son honneur.

(Bertrand de Born, mss. de l'Arsenal M. D.)

2. Mss. de la Bibliothèque royale, nos 2701, 7225, 7614, 7698.

— Si bon, répondit-elle, que pour en conserver la saveur je ne mangerai plus.

A ces mots le seigneur tira son épée avec rage; mais pour ne pas mourir de sa main la dame se précipita du haut d'un balcon [1].

Hâtons-nous de dire que l'épouvantable vengeance de ce cannibale que le roi d'Aragon punit de mort, si nous en croyons l'annaliste roman, se présente comme un fait isolé et complétement exceptionnel. Pour un acte comme celui du vicomte de Ventadour qui se contenta de renvoyer le troubadour Bernard de son château, pour une boutade analogue à celle d'Henri Plantagenet, qui ne voulut pas souffrir le même personnage auprès d'Aliénor, on trouverait cent exemples de mansuétude et d'indulgence [2]. Et il ne pouvait en être autrement si l'on considère le peu de stabilité des unions conjugales aux onzième, douzième et treizième siècles, et la facilité avec laquelle on brisait les nœuds du mariage.

Sans parler de cette comtesse de Toulouse qui avait eu trois maris vivants [3], on voit qu'il suffisait du consentement des époux, ou même simplement de la volonté de l'un d'eux pour amener le divorce.

1. « E can l'ac manjat el li dis que so que avia manjat, era l' cor d'en Guilhem de Cabestanh, e mostret li la testa e demandet si l'era estat bros e la donna conosc la testa e dis que tan bos li era estat, que jamais autre manjar ni autre beure no l' tolria la sabor. » (Mss. du Roi, nos 2701, 7225, 7614.)

Le fond de cette histoire servit de type au lai français de la dame de Coucy. Voyez à ce sujet Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 267.

2. Voir surtout la Vie de Raimbaud de Vaqueiras, sous les nos 2701, 7614, 7698.

3. Histoire générale du Languedoc, t. II, p. 192.

La belle Esmangarde de Castres était recherchée d'amour par Raimond de Miravals, qui donnait son pauvre château bâti non loin de Carcassonne en fief à toutes les dames.

Esmangarde était pleine de beauté, de savoir, de courtoisie, et savait très-bien se gagner des amis. Elle avait en ce temps intelligence en Olivier de Saissac qui sollicitait sa main. Et cependant elle accueillit gracieusement Miravals, et se laissa élever par lui en prix et en renom. Puis, lorsque celui-ci demanda récompense, elle répondit qu'elle ne lui ferait jamais plaisir passager d'amour, mais qu'elle le prendrait pour mari (car l'attachement qu'il lui avait inspiré ne pourrait jamais venir à fin), s'il consentait à quitter Gaudarensa sa femme. Miravals fut enchanté de ces paroles; il courut au sien château, et déclara à sa femme qu'il ne voulait point de dame sachant *trouver*, qu'il y avait assez d'un troubadour dans un alberc, et qu'elle n'avait qu'à retourner chez ses parents. Or, il existait un cavalier nommé Guillem Bremon, dont la dame faisait ses danses, ce qui fut cause qu'elle écouta Miravals sans trop de colère. Voici donc qu'elle mande à ce Bremon de venir et qu'elle le prendra pour mari. Celui-ci réunit ses amis et arrive tout joyeux devant le castel. Il envoie prévenir Gaudarensa, qui annonce à Miravals que ses amis l'attendent et qu'elle veut les suivre. Miravals était enchanté, et la dame plus contente encore. Il la mena courtoisement dehors, et trouva là Bremon avec sa compagnie, à qui il fit le meilleur

accueil ; à ce moment, et avant de monter à cheval, Gaudarensa lui dit que, puisqu'il voulait l'abandonner, elle le sommait de la donner pour femme à Bremon. Il y consentit volontiers, céda tous ses droits, et Guillem, lui ayant mis l'anneau au doigt devant tous les cavaliers, mena Gaudarensa à l'autel[1].

Malgré la licence du siècle sur ce point, et à part quelques hommes d'une imagination exaltée, que l'amour amenait à la folie comme Guillem de la Tour, ou à la mort comme Jaufre Rudel de Blaye, qui, épris d'une passion chimérique pour la comtesse de Tripoli qu'il n'avait jamais vue, alla expirer entre les bras de cette dame, tous ces amants si tendres finissaient par le mariage et par le cloître, par le cloître surtout. Les trois abbayes de Dalon, de Grandmont et de Citeaux recueillaient une à une toutes ces existences orageuses, depuis l'impétueux Bertrand de Born jusqu'au galant Folquet, que nous ne tarderons pas à voir évêque de Toulouse. Est-ce à dire pour cela que le clergé fût plus moral que la noblesse? Hélas, non : relativement il l'était même beaucoup moins.

D'abord les chambres les mieux nattées étaient celles des ecclésiastiques, le meilleur clairet vieillissait dans leurs caves, la bourse la plus lourde pendait à leur ceinture. Si l'orfroi, la soie, le ve-

1. « En Gaudairença can volc montar el caval et ela dis a N. Miraval que pus quel volia partir de lieis que la des a N' Guilhem Bremon per molher. Miraval dis que voluntiers si el o volia. En G. se trais enan e pres l'anel per espozar : en Miraval la det per molher e menet la N. » (Mss. du Roi, nos 2701, 7225, 7614, 7698.)

lours, le samit (étoffe tramée de lames d'argent et d'or), si les pierreries et les perles formaient l'éclatante parure des femmes, si ces mêmes barons dont les aïeux se contentaient de peaux de loutre ou de renard portaient des vêtements ornés de fourrures magnifiques, si leur *aiol* ou cape peinte choquait les yeux par sa coupe bizarre, si leurs pelisses à larges manches rappelaient le froc des cénobites, si la jeunesse noble affectait de se couvrir la tête de mitres, de chapeaux de lin ou de poil de chameau [1], un luxe plus grand encore brillait dans les habits rouges et bleus des ecclésiastiques. Riches du produit de leurs fiefs, des dîmes et de l'argent qu'ils levaient au nom de l'Église, on les voyait beaucoup trop souvent remuer les dés ou livrer des monceaux d'esterlings, de sols melgorois et de marabotins d'or aux chances stratégiques des échecs. Comme les nobles ils montaient des chevaux de mille sols et se seraient crus déshonorés si on leur en eût offert un de trente. Tandis que les bourgeois et ceux du menu peuple pouvaient très-convenablement se faire héberger pour deux sols, en donnant douze deniers pour le boire et le manger, huit pour le lit et le feu, et les quatre derniers pour satisfaire l'hôte et pour la chambre, les ecclésiastiques dépensaient vingt fois cette somme seulement pour payer leur chambre aux plafonds peints, pour le vieux pain d'orge si estimé, le gros saumon cuit à l'heure de none, et le vin changé de

1. Chronica Gaufredi prioris Vosiensis, p. 328.

vaisseau, sans compter la sauce au poivre et au safran, le piment et le miel aux herbes. De même, au premier mai, ils n'étaient pas les derniers à offrir aux dames, comme celles-ci à leurs amants, des anneaux, des manches, des lacets, des bracelets et des ceintures [1].

Telle était au treizième siècle la situation de la société. Nous connaissons maintenant son organisation et ses mœurs; il ne nous reste plus qu'à l'entendre développer elle-même ses idées dans ces formes brillantes qu'a brisées le temps, mais qui jettent encore dans la nuit des siècles des reflets radieux comme les débris d'un vase d'or.

ÉTAT LITTÉRAIRE.

Langue et poésies des troubadours.

Commençons par faire connaître l'instrument qui servit à exprimer ces idées nouvelles. Quand le gouvernement impérial qui englobait dans sa vaste circonscription toute la Gaule méridionale s'écroula devant les barbares, la langue latine reçut une partie du choc et fut ébranlée. Jusqu'à l'arrivée des hordes du Nord le latin seul avait régné : l'administration civile et militaire, la religion, les patriciens ne connaissaient pas d'autre langue. Cependant, parallèlement

1. Sainte-Palaye; poésies des Troubadours; Pierre Vidal, mss. G, fol. 251; Raymond Vidal, mss. G, fol. 127; le moine de Montaudon, mss. D, fol. 188; Guilhem Magret, mss. O, fol. 136; Marcabrus, mss. G, fol. 4; Amanieu des Escas, mss. G, fol. 980.

au langage vainqueur de Rome, un idiome plus modeste s'était formé des débris de l'ancien celte et celtibère, du grec mêlé aux locutions latines usuelles, et ce langage mixte et corrompu connu sous le nom de *rustique* était le seul interprète des populations rurales et du peuple des cités. L'invasion et l'établissement des Goths changèrent cet état de choses.

A cette époque, semblable à la statue allégorique de Daniel, dont les jambes étaient de fer et les pieds partie de fer et partie d'argile, la langue latine, dont la tête d'or[1] avait été élevée au-dessus des rois et des nations, et qui se soutenait encore dans la Gaule méridionale appuyée au bouclier de Rome, tomba sous les coups des barbares et couvrit le sol de ses ruines. Sa chute dut favoriser immensément les progrès de sa rivale, la *langue du peuple*. Le pouvoir romain abattu, la langue qui lui servait d'organe perdit tout crédit. Les Goths, d'un côté, ne cherchèrent probablement qu'à effacer en elle les souvenirs odieux ou rivaux de Rome, et l'Église, qui seule aurait pu la conserver intacte, croyait fermement faire œuvre chrétienne en la renouvelant et achevant d'accabler sous ses restes le paganisme qu'elle rappelait[2]. Abandonnées dès lors à elles-mêmes[3], et libres de jeter leurs idées dans les formules ou plus énergiques ou plus rapprochées de la

1. Encyclopédie du dix-huitième siècle, art. *Grammaire*.
2. Tertullien.
3. Vers 580, selon Grégoire de Tours, on ne tenait plus compte de la grammaire.

concision brusque et heurtée de l'idiome paternel, les hautes classes finirent par adopter cette langue commune [1] dont nous avons analysé le fond ailleurs [2], et à laquelle il est temps de donner son nom en l'appelant *romano provençale* [3].

En se reportant aux premiers temps de notre histoire, on se souvient que de l'époque conservée par Timagène à 1200, c'est-à-dire pendant vingt-huit siècles, six peuples divers ont habité le pays nommé

1. « Atque indè sensim invaluit vulgaris illa romanā lingua, quæ etsi aliquid latinitatis redoleret, latina tamen non esset, ut quæ et barbara non agnosceret vocabula, et longè aliis grammaticæ legibus regeretur. Eapropter jam non latina lingua cœpit appellari, sed romana quod Romani, qui in Galliis et Hispaniis post septentrionalium nationum irruptionem remanserant, eâ uterentur.» (Isidore.)

» Ita nempè rusticam appellabant, quia latinitatis legibus absona esset prorsùs et barbaris potissimum aspersa vocabulis.» (Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. I.)

L'ancienne langue française reçut le nom de *romane* parce qu'elle conservait beaucoup d'expressions de la langue des Romains, à laquelle elle avait succédé dans l'usage vulgaire : *elle prit des caractères différents selon les conquérants qui vinrent y mêler la leur; ce furent les Francs au nord, au midi les Ostrogoths, les Visigoths, les Sarrazins. Il se forma ainsi deux langues nouvelles qui se partagèrent la France.* Toute la partie en deçà de la Loire se servant du mot *oil*, pour dire *oui*, et toute la partie qui était au-delà, du mot *oc*, on appela l'une d'*oil* et l'autre d'*oc*. Comme Raimond Béranger possédait en outre une grande partie de la Gothie et de l'Aquitaine, on désigna tous ses états par le nom de Provence, et l'on appela *provençale* la langue commune qu'on y parlait.» (Millin, *Voyage dans le midi de la France.*)

2. Voir notre *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France*, travail couronné en 1841 par l'Institut; de la page 23 à la page 72.

3. Le premier mot de cette définition caractérise la langue par sa couleur néo-romaine; il exprime en même temps la prédominance de l'élément latin, et possède de plus l'avantage de la représenter encore comme mot en usage. Le second était indispensable pour rappeler la formation multiple, sinon avec une exactitude rigoureuse, du moins approximativement.

J'insiste sur cette dénomination, et personne n'en sera surpris en son-

successivement Armorique, Aquitaine et Provence, savoir :

geant qu'une qualification différente a égaré l'homme dont les travaux ont eu en ce genre un si grand retentissement. (M. Raynouard, *Grammaire romane.*)

D'abord, en disant seulement langue *romane*, M. Raynouard oublia tous les éléments primordiaux, et il embrassa un système qui le conduisit à les nier et à soutenir que dans toute cette langue née chez les Celtes, et modifiée pendant neuf siècles par sept ou huit peuples divers, on ne trouve que cent cinquante-deux mots étrangers au latin. (Dans la seule banlieue de Marseille M. Tolozan en a cité *mille*, dérivés du grec.)

Or, le contraire a été prouvé plus haut trop clairement pour insister.

Mais ce n'est pas tout; en disant seulement langue romane, M. Raynouard confondait les deux idiomes romans : *celui du midi* et *celui du nord*. Les Romains n'avaient pas habité que le sud de la Gaule; ils avaient couvert la Gaule entière aussi bien depuis le bord septentrional de la Loire au Rhin, que du premier de ces fleuves à la Méditerranée. Le romain dégénéré devait donc y être parlé après le renversement du pouvoir de Rome, en même temps et de la même manière à peu près qu'au midi et simultanément avec le tudesque. Et en effet, cela était ainsi et nous est attesté par les conciles (tenus au nord) de Mayence, de Tours, de Reims, le Capitulaire de Charlemagne, l'aveu d'Éginhard et une foule d'auteurs particuliers : Eginhard, Orderic Vital, Helganct, l'auteur de la *Vie de saint Suger*, Rheginon, saint Éloy, l'auteur de la *Translation de saint Germain*, Paschase Radbert, Gérard de Corbie, Bérenger (*Opera Abœlardi*), Mabillon, Ducange, Fleury (*Histoire ecclésiastique*).

« Dans la suite on distingua de la poésie française la poésie provençale. Celle-ci différait de l'autre en ce que le génie de la langue demeura presque pur roman, au lieu que la *française, quoique pur roman dans son origine comme l'autre*, fut adoucie peu à peu, tant par de nouvelles inflexions et terminaisons que par les autres endroits qui la rapprochèrent successivement du génie français. C'était la langue qu'employaient ordinairement les poètes d'en deçà de la Loire; ceux d'au delà versifiaient au contraire *en langue provençale.* » (Histoire littéraire de la France, t. IX.)

« Je me contente d'avancer, comme une chose très-vraisemblable, que *dans la plupart des provinces des Gaules on parloit vulgairement une langue peu différente* de celle des Provençaux, des Périgourdins, des Limousins. » (L'abbé Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII.)

« On croit pouvoir conclure de là que les traductions étoient alors (1137) bien nécessaires en France, et qu'il en falloit autant qu'il y avoit de pro-

Les Celtes, Celtibères ou Gaulois, au moins quatorze cents ans;

Les Phéniciens et les Grecs, six cents ans;

Les Romains et les Goths, six cents ans;

Les Sarrasins, deux cents ans.

D'où il faut nécessairement conclure que la langue formée dès le douzième siècle ne pouvait être et ne fut qu'un mélange des langues de ces peuples.

Dans cet amalgame qui s'opéra définitivement au creuset barbare des invasions, en reconnaissant la matière fournie par chaque idiome, nous trouvons des preuves de la plus haute importance et qui donnent une base forte et certaine à ce qui pouvait sembler conjectural dans l'histoire des premiers temps. Ainsi la grande part que prit le grec à la formation de la langue nouvelle; les traces si nombreuses qu'il laissa sur tous les dialectes romans en les marquant d'une empreinte particulière, démontrent l'existence des anciens établissements ioniens sur tous les points du pays, et justifient complétement cette assertion, ou, qu'on me permette de le dire, cette découverte historique exposée au premier volume[1].

vinces différentes, *où la langue latine étoit devenue, quoique différemment, langue romane.*» (Idem in ibid.)

«De cette latinité viciée sortirent en France deux autres idiomes auxquels on donna aussi le nom de langue romane, savoir : celle du nord, qui devint langue française; celle du midi, partagée par la Loire...» (L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères.*)

M. Paulin Paris, dans sa remarquable introduction du roman de *Garin le Loherain*, réfute à ce sujet, selon nous, avec un grand succès certaines idées trop exclusives émises précédemment.

1. Voir notre *Tableau de la langue du midi de la France*, p. 43 à 56, où l'on montre les traces multipliées du grec, non-seulement à Marseille et

Appréciant maintenant d'une manière approximative dans quelle proportion chacun de ces idiomes divers pût contribuer à la formation de la langue, nous croyons que le celte, le punique et le grec entrèrent pour un tiers dans sa constitution fondamentale, et le latin pour tout le reste, sauf une petite portion de gothique et d'arabe[1]. La fusion de ces éléments, de nature opposée, s'accomplit lentement et par gradation. Il fallut des siècles pour enchâsser dans les règles brisées de la grammaire ces groupes de mots étrangers les uns aux autres, pour établir une apparence d'ordre dans ce pêle-mêle barbare. Aux premières lueurs du dixième siècle, la lumière commença cependant à jaillir de ce chaos. L'ébauche du roman provençal se dessina peu à peu en traits confus, indécis encore, mais tracés du moins visiblement. Cent ans s'écoulèrent, et l'indécision, l'embarras, l'obscurité qui pesaient sur la langue, se dissipèrent glorieusement; enfin, dans les deux siècles suivants, elle atteignit son apogée entre les mains des troubadours.

Voici, selon les contemporains, quel était alors l'état des connaissances humaines. Les sept arts libéraux formaient la base de l'éducation. La grammaire apprenait d'abord à parler latin, à décliner, à faire des constructions et des dérivés, et à se garder en pronon-

dans les anciennes colonies ioniennes, mais dans le Languedoc, la Gascogne, le Béarn, le Quercy, le Rouergue, le Périgord, l'Auvergne, le Limousin et l'Angoumois.

1. Même ouvrage, de la page 66 à la p. 73.

çant, de barbarisme; la dialectique, à poser fort raisonnablement, repousser et fausser des arguments; sophistiquer, conclure, et tout ingénieusement mener l'adversaire vers la déconfiture; par la rhétorique, on savait, à l'aide de belles tournures, colorer ses paroles et les parer d'ornements. La musique enseignait mélodieusement quatre tons principaux et quatre inférieurs; l'arithmétique donnait la clef de ses quatre opérations fondamentales[1]. A cette instruction spéciale qu'on allait puiser dans les cloîtres, succédait une éducation toute poétique pour ceux qui se destinaient aux armes ou aux lettres. Les jeunes adeptes de la chevalerie, au sortir des mains du moine, passaient dans celles du châtelain, et, devenus donzels ou damoisels, étaient instruits (jusqu'au jour où ils devaient revêtir la chemise purpurine du chevalier) selon les préceptes courtois d'Arnaud de Marsan. Ceux qu'une imagination ardente poussait au contraire vers la poésie, commençaient

1. En totas las set artz sui assatz conoissens,
Per *grammatica* sai parlar latinamens,
Declinar e costruire e far derivamens...
E m'gar de barbarisme en prononciamens.
Per *dialectica* sai molt razonablamenz,
Apauzar e repondre, e falsar argumenz,
Sophismar e concluire, e tot ginhosamens
Menar mon adversari a desconfezimens.
De *rethorica* sai per bels afachamens
Colorar mas paraulas e mettra azautimens...
De *muzica* sai yeu tot sondozamens
Quatre tons principals e quatre sotz jazens...
D'*arismetica* sai totz los acordamens,
Cresser, multiplicar et mermar, dividens...
(Pierre de Corbiac, dans son *Trésor*, 1260.)

exception : la pente du siècle allait à la poésie et non à la science. Ainsi, tandis que des solitaires cultivaient encore, dans les tours dédiées aux saints, l'austère et sombre théologie; tandis que les jurisconsultes secouaient la poussière romaine des Pandectes, que les Juifs expliquaient la Bible, que les Arabes d'Espagne faisaient connaître les recherches médicales d'Avicenne (Abou-Aly-Al Hosayn-Ebn-Syna), d'Abou-Al-Razy (Averroës), d'Albucasis, d'Aben Zohar, traduisaient les auteurs grecs et inventaient le papier [1], les peuplades méridionales, entraînées par leur nature vive et harmonieuse, empruntaient à ces mêmes Mores d'Espagne les jeux si variés et si brillants de la rime, les types principaux de leur littérature [2] orientale, éblouissante d'un vernis de galanterie, de bravoure et d'honneur; et la poésie provençale s'épanouissait tout à coup comme un arbre en fleurs, et les troubadours remplissaient de leurs chants sonores les échos de trois siècles.

Les sujets de ces chants furent principalement les beautés de la nature, l'amour, les croisades, les batailles, et la question religieuse du treizième siècle. Toutes les idées des troubadours roulèrent dans ces

factis excellebat sapientiâ. Simeonem et rabbi Jacobum superiori collegio præfecti sunt, etc.» (Itinera doctoris Benjamini.)

1. Voir Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana;* Casiri, *Bibliotheca arabico Escurialensis;* Bailly, *Lettres à Voltaire;* Hyde, *De linguæ arabicæ præstantiâ;* Louis Viardot, *Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne,* t. I.

2. Voyez notre *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France,* de la p. 125 à la p. 130.

cinq orbes généraux qui réfléchissent encore aujourd'hui comme de vastes glaces les mœurs, les passions et les grands événements du moyen âge. C'est donc enfermée dans ces cadres si divers qu'il faut voir en détail la poésie provençale, en notant à mesure les formes qu'elle revêtit.

La magnifique et riante nature du Midi fit éclore d'abord la chanson descriptive (canso), genre pittoresque et gracieux, où réussirent une foule de troubadours et dont quelques fragments vont donner une idée plus exacte que toutes les dissertations possibles. Écoutez Pierre d'Auvergne, Bernard de Ventadour, Jaufre Rudel, Vidal, le comte de Barcelone, Alazaïs de Porcaraigues, Gaucelm Faidit, Guiraut de Borneilh, le vicomte de Saint-Antonin, Aimeric de Belenoi, Raimond de Miravals et Cercamons.

J'aime la fleur de l'églantier
Lorsque j'entends la douce joie
Qu'exhale l'oiseau printanier,
Au temps où la plaine verdoie
Et qu'on n'aperçoit dans les champs
Que bouquets rouges, verts et blancs.

«Belha m'es la flors d'aguilen
»Quant aug del fin joy la doussor
»Que fan l'auzel novellamen,
»Pel temps qu'es tornat en verdor,
»E son de flors cubert li reynh
»Gruec vermelh e vert e blan [1].

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*. Pierre vivait en 1150.

Pré me semble vert et vermeil,
Comme dans les beaux jours de mai,
Si l'amour me tient le cœur gai;
La neige est fleur blanche et vermeille
Et la glace au printemps pareille...

« Prat me sembla vert e vermeil
» Issamen com lo temps de mai,
» Si m'ten fin amor coint e gai
» Neu fin es flor blanc e vermeilla
» E l'ivers chalen de maia [1]. »

Quand doucement il vente
Du côté du pays,
J'ai l'odeur enivrante
Qu'on sent en paradis
Par amour pour la gente
A qui je suis soumis.

« Quan la douss'aura venta
» De ves nostre païs,
» M'es vejaire qu'ieu senta
» Odor de paradis
» Per amor de la genta
» Vers cui ieu son aclis. »

Quand je vois la feuille
Sous les arbres choir
Que triste on recueille,
Moi j'aime à la voir.

Non pas que je veuille
Fleurs ni feuilles voir,

1. Littéralement : *Et l'hiver calende de mai* (Mss. de l'Arsenal B. C., fol. 12). Je traduis en vers parce qu'il est impossible de sentir la grâce et l'originalité de la poésie des Troubadours si l'on ne conserve la mesure et le caprice des rimes.

Car plus ne m'accueille
Ce que veux avoir,

« Lan quan vei la foilla
» Jos dels albres cazer,
» Cui que pes ni duoilla
» A mi de moltz plazer.

» Non creatz qu'eu voilha
» Flors ni foilla vezer,
» Qaur vas me s'orguoilla
» So que plus volgr'aver [1]. »

Moi, comme un rameau se plie
Où veut le pousser le vent,
Je suis celle qui me lie,
Humble à son commandement.

« Aissi com lo ramis se pleia
» Là ol' vens lo va menan,
» Eu vas celui que m' guerreia
» Per far totz jors son coman [2]. »

Pour le chant assez de docteurs
J'ai maintenant et de maîtresses,
Prés et vergers, arbres et fleurs,
Cris d'oiseaux, voix enchanteresses,
Célébrant ce joyeux printemps
Qui réjouit toujours mes sens,
Bien qu'il ne me puisse charmer
Comme le franc plaisir d'aimer.

« Pro ai del cant ensenhadors
» Entor mi et ensenhairitz,
» Pratz e vergiers, albres e flors,

1. Le même, même mss.
2. Idem.

» Voutas d'auzels e lais e critz
» Per lo dous terminis suau
» Qu'en un petit de joy m'estau,
» Don nul deport no m'pot jauzir
» Tan cum solats d'amor valen [1].

Neige, fange, glaces ni pluie
Ne peuvent m'ôter ma gaîté :
Temps obscur me semble clarté,
Tant je me sens l'ame ravie.
Car jeune dame m'a conquis
Et si conquérir je la puis,
Quand si belle je la verrai
De plaisir voler je croirai.

« Neu ni gel ni plueja ni fanh,
» No m' tollon deport ni solatz :
» Que l'temps escur me par clardatz
» Pel novel joy en que m'refranh,
» Quar jove domna m'a conques :
» E sien lieis conquerre pogues
» Quan la remir tan bela m' par
» Que de gaug cujera volar [2]. »

Par maintes causes me sont donnés
Joie et plaisir et soulas :
Par les vergers et les prés
Et par feuilles et par fleurs;
Et pendant la fraîcheur du temps printanier,
Par les chants joyeux des cantadours.
Mais ni neige ni glace
N'excitent, n'arrêtent mon chant,

1. J. Rudel, mss. de la Bibliothèque royale, n° 7226.
2. P. Vidal, mss. de la Bibliothèque du Roi, n° 2701, fonds de la Vallière.

Que Dieu seul et l'amour inspirent.
Et pourtant le soleil brillant et doux
Ne me déplaît en aucun temps,
Ni le chant mélodieux
Des oiseaux, ni la verdure.

« Per mantas guisas m'es datz
» Gaug e deport e solatz :
» Que per vergiers e par pratz
» E per foillas e per flors,
» E pel temps qu'es refrescatz,
» Aug alegrar cantadors;
» Mas al mieu cant neus ni glatz
» No m' not, ni m'ajud estatz
» Ni res fors Dieus et amors.
» E pero ges no m' desplatz
» Lo bel temps ni la clardatz,
» Ni l' dous cant qu'es pels plaissatz
» Dels auzels ni la verdors [1]... »

Maintenant que le temps froid est venu,
Que la glace, la boue et la neige couvrent la terre,
Les oiselets restent muets :
Nul d'eux ne chante plus :
Les rameaux desséchés pendent dans les bois,
Les fleurs et les feuilles sont mortes,
Et le rossignol ne pousse plus un seul de ces cris
Qu'il faisait entendre partout au mois de mai.

« Ar em al freg temps vengut [2].... »

Le rossignolet sauvage
J'ouïs qui s'ébaudissait

1. Le roi d'Aragon, fils du comte de Barcelone, mss. du roi 7225, ancien fonds. — Vivait en 1170.
2. Azalaïs de Porcaraigues, mss. du roi, n° 7225. — Même époque.

Par amour en son langage,
Et d'envie il me brûlait :
Car plus je n'admire
Ce que je désire
Et mon cœur en vain soupire.

Aussi le doux chant
On me voit cherchant
Pour relever mon courage,
Et rendre puissant
Mon cœur en chantant
Dont j'allais désespérant.

« Lo rossignolet salvatge
» Ai auzit que s'esbrudeja
» Per amor en son lenguatge,
» E m' fai si morir d'enveja ;
» Car lieis cui desir
» Non vei ni remir [1]... »

Le clair temps je vois s'assombrir,
Et les oiseaux éperdus
Que le froid tient tristes et muets
Sont plongés dans l'abattement.
Mais moi, dont le cœur soupire
Pour la plus belle qui fut jamais,
Je suis si joyeux
Qu'il me semble maintenant
Que feuilles et fleurs s'épanouissent.

« Lo clar temps vei brunezir,
» E l's auzeletz esperdutz
» Que l' freg ten destreg e mutz
» E ses conort de jauzir [2].... »

1. Gaucelm Faidit, mss. du roi, n° 2701. Il y a dans cette pièce encore cinq strophes avec les mêmes rimes. — Il naquit en 1150.

2. Raimond Jorda, vicomte de Saint-Antonin, mss. du roi, n° 7225. — Vivait en 1212.

Puisque le gai temps de la verdure
Se renouvelle et revient
Vêtu de feuillages et de fleurs,
Je vais le chanter..

« Pos lo gai temps de pascor
» Renovelh e ve
» Vestit de folh e de flor,
» Cantarai de se [1]. »

Il m'est doux de chanter et de trouver
Quand l'air est tiède et le temps gai,
Et que par les vergers et les plaines
On entend les sons agréables
Que font retentir les petits oiseaux
Au milieu des bouquets blancs, verts et bleus.

« Bel m'es qu'ieu cant e condei
» Pos l'aur'es douss'e l' temps guais [2]..... »

Quand la douce brise se refroidit,
Que la feuille tombe des vergers,
Que les oiseaux chantent dans leur latin,
Je soupire ici et je chante
La captivité où me retient l'amour
Et dont je ne sais comment sortir.

« Quan l'aura doussa s'amarzis,
» E l' folha cai de sul verjan [3].... »

Bien me réjouit la douce voix du bocage
Qui murmure sous le rameau verdoyant,

1. Aimeric de Belenoi, mss. 2701. — Vivait en 1264.
2. Raimon de Miravals (idem). — En 1217.
3. Cercamons, mss. du roi, 2701. — En 1217.

Quand le rossignol fait entendre sa mélodie,
Et que j'entends dans le lointain l'oiseau du pays,
Dont les chants me rappellent la terre chérie et le ciel natal.

« Mout m'alegra douza votz per boscage
» Can retentis sobra l' ram que verdeia [1].... »

Je ne peux empêcher qu'à la douleur
De ma dent, la langue ne tourne;
Elle chante à la fleur nouvelle
Quand on voit les bouquets s'épanouir.
Aussitôt que dans le bocage
J'entends la voix des oiseaux amoureux
Avec les champs, les vergers et les bois
Je me renouvelle et me réjouis.
Plus alors n'ai d'autre labeur
Que de chanter et me tenir en joie;
Or, une nuit de printemps
Voici l'agréable rêve que je fis:
Je rêvai qu'un bel épervier en chantant
S'était venu poser sur mon pont;
Jamais je n'en vis d'aussi effarouché,
Mais peu à peu il s'apprivoisait,
Et bientôt il se laissa prendre et mettre en cage.
Peu après il dit à son seigneur
Ce qu'on doit dire à un ami,
Il me parla de mon amour
Et m'assura que je ne pouvais faillir,
Et que dans le plus haut parage
Je conquerrais, après maintes peines,
Une amie telle que jamais homme de mon lignage
N'en aima de meilleure ni n'en fut mieux aimé [2].

Voici maintenant quels étaient ces hommes dont la

1. Guilhem de Cabestanh, mss. 7225, 2701. — Mort en 1213.
2. Girautz de Borneilh, idem.—Vivait en 1164. (Voir l'*Hist. littéraire France*, t. XVII, p 449)

facile imagination transportait dans la poésie les vives couleurs de la nature, et qui se jouaient avec tant de facilité des chaînes du rhythme le plus riche et le plus varié qu'aient jamais employé les poëtes. Nous laissons parler leur naïf biographe :

« Pierre d'Auvergne fut de l'évêché de Clermont. Fils d'un bourgeois et fort avenant de sa personne, il chantait et trouvait bien. Il jouit de la faveur des plus nobles barons et des plus vaillantes dames, et passa pour le premier troubadour du monde, avant que Giraut de Borneilh eût chanté. Il vécut longtemps, et mourut religieux[1].

Le château de Ventadour, en Limousin, avait vu naître Bernard, qui eut pour père le fournier du seigneur. C'était un homme adroit et beau, chantant et trouvant bien, qui devint courtois et lettré. Le vicomte de Ventadour le prit en affection et lui fit grand honneur. Mais la vicomtesse ayant imité son mari, le pauvre Bernard fut chassé du château. Il se rendit auprès d'Aliénór, qui était jeune et de grand prix, et se connaissait en honneur et en bons éloges, et elle se plut fort aux chansons de Bernard et l'accueillit parfaitement. Il était auprès d'elle lorsque Henri Plantagenet l'épousa. Ce prince, qui n'aimait pas la poésie, s'empressa de renvoyer le troubadour, qui tout marri vint à Toulouse à la cour du comte Raimon. Celui-ci étant mort peu de temps

1. « Peire d'Alvernhe si fo del evescat de Clermon. Savis hom fo e ben lettrat e fo fil dùn borges.» (Uc de Saint-Cyr. Voir le *Parnasse occitanien*, p. 135.)

après, Bernard du grand deuil qu'il en eut entra dans le monastère de Dalon[1].

La vie de Jaufre Rudel ne se présente pas sous un aspect moins poétique. Riche et heureux dans son château de Blaye, il devint tout à coup amoureux, comme on sait, de la comtesse de Tripoli sans l'avoir jamais vue, sur le grand bien qu'il ouït dire de cette dame aux pèlerins qui revenaient d'Antioche; et après avoir fait d'elle maintes bonnes chansons, le voilà qui se croise un beau jour et s'embarque pour l'aller voir. En mer une maladie si cruelle vint l'assaillir, que ses compagnons comptaient qu'il mourrait dans le navire : ils firent tant, cependant, qu'ils arrivèrent jusqu'à Tripoli, et purent le débarquer mourant et sans connaissance. La comtesse, mandée en toute hâte, accourut aussitôt, vint à son lit, et le prit dans ses bras. En l'entendant nommer, le mourant recouvra l'ouïe, la vue et la parole; il remercia Dieu de la lui avoir laissé voir avant de mourir, et peu après expira dans les bras de la comtesse. Celle-ci le fit ensevelir en grande pompe dans l'église des Templiers, et de désespoir prit le voile le même jour[2].

Plus fou encore et d'une démence au moins aussi bizarre, Pierre Vidal, fils d'un pâtissier de Toulouse, le même à qui ce barbare cavalier de Saint-Gilles

1. « Bernat de Ventadorn fo de Limozi del castel de Ventadorn. Hom fo de paubra generatio, fil d'un sirven del castel que era forniers... » (Idem, p. 3.)

2. « Jaufre Rudel de Blaia si fo mot gentils hom prince de Blaia, et enamoret se de la comtessa de Tripol ses vezer... » (Idem, p. 19.) Molto scrisse in lode della che amo e appresso cui morì l'anno 1162. (M. Crescimbeni, *Istoria della volgar poesia*, p. 6.)

coupa la langue pour un vers indiscret, le même que la dame de Baux exila pour un baiser surpris, s'était imaginé qu'il était empereur de Constantinople. Toujours bercé par ce rêve étrange, il erra pendant trente ans dans les cours de Richard Cœur-de-Lion, de Raimon (de Toulouse), du roi d'Aragon, portant le front haut, son diadème de papier doré, et ne songeant qu'à reconquérir son empire. C'est un douloureux spectacle que l'existence de ce pauvre insensé chez lequel la folie n'avait pu étouffer le talent, et qui après avoir servi aux passe-temps inhumains des barons et des châtelaines, plus cruelles peut-être, car elles inventaient chaque jour pour lui de nouvelles tortures[1], sentait aux rayons d'un brillant soleil, à la vue d'une femme belle, se réveiller subitement sa nature poétique, et composait des vers charmants. Bien différente était la destinée du fils du comte de Barcelone, que nous trouvons à côté du pauvre fou. Il n'eut pas plus de talent, mais il eut plus de bonheur, et tout en chantant il fonda la dynastie des rois d'Aragon, et se fit couronner à Rome[2].

D'Azalaïs de Porcaraïgues, nous n'en dirons pas plus que son discret historien. Née auprès de Montpellier, elle fut belle et fort instruite, et trouva maintes bonnes chansons[3].

Quant à Gaucelm Faidit, figurez-vous un de ces

1. La louve de Penautier le fit déchirer par des chiens en le chassant comme une bête fauve.

2. Uc de Saint-Cyr, mss. du roi, n° 7225, 7614, in-fol.

3. Idem.

joyeux caractères courant sans cesse au-devant du plaisir, et oubliant en chemin tout ce qui est utile et même indispensable ici-bas. Son père, bon bourgeois d'Uzerche, lui avait laissé une bourse bien garnie et un honorable patrimoine sur les plateaux du Limousin. Gaucelm vida la bourse sur les tables de jeu, et à force de jeter les dés écorna tellement le patrimoine, qu'il ne lui resta bientôt plus qu'une maison à Uzerche. Alors il se fit jongleur, et s'adonna avec tant d'abandon aux plaisirs de la table, qu'il prit un embonpoint monstrueux. Il s'était associé une soudadière nommée Guilhelma la religieuse, femme pleine d'esprit et de charmes, mais qui en menant cette vie dissolue devint aussi grosse que lui. Pendant vingt ans ils coururent les châteaux ensemble, ne cessant d'engraisser et d'être trompés, le mari par la châtelaine de Ventadour, Audiart de Malamort et la vicomtesse d'Aubusson ; et la femme, par les protecteurs de Gaucelm.

Avec plus de décence, le vicomte de Saint-Antonin, Raimon Jorda, s'acquit une brillante réputation parmi les troubadours : il fut toutefois moins célèbre par ses chansons que par son aventure touchante avec la dame de Penne, qui le croyant mort à la croisade prit le voile dans un couvent hérétique. Son compatriote, Aimeric de Bélenoi, destiné d'abord à la clergie, devait prier toute sa vie les saints de Lesparre ; mais il aima mieux troquer la tunique de clerc contre la robe pelée du jongleur, et enchaîné au char de madame Gentils de Ruis, il trouva de bonnes chansons, et

finit sa vie en Catalogne[1]. Cercamons le jongleur, de Gascogne, dut sa fugitive renommée à quelques pièces dans le goût antique, comme il devait son nom à sa passion pour les voyages. Nous avons déjà parlé de Miravals, le pauvre cavalier de Carcassonne, qui donnait son château en fief à toutes les dames, et n'y passait pas un mois de l'année, de l'infortuné Cabestanh, si cruellement immolé par la jalousie du châtelain de Roussillon, en sorte qu'il ne nous reste plus qu'à faire connaître en deux mots Guiraut de Borneilh. Guiraut de Borneilh était d'Excideuil, fort château dépendant des vicomtes de Limoges. Il avait beaucoup de sens et de savoir, et fut le meilleur des troubadours qui l'avaient précédé ou qui le suivirent. On l'appelait le maître, et nul ne reçut plus d'honneurs des vaillants barons et des nobles dames qui entendaient ses chansons. Et voici le genre d'existence qu'il menait. Tout l'hiver il restait à l'école, et l'été, accompagné de deux jongleurs qui chantaient ses pièces, il allait d'une cour à l'autre donnant tout ce qu'il gagnait à ses pauvres parents et à l'église de Saint-Gervais[2].

Comme on le voit, et ainsi que nous l'avions déjà dit, les idées de ces hommes à vie errante ou poétique étaient surtout tournés vers l'amour; il en résulte que les compositions consacrées à exprimer ce sentiment furent très-supérieures en douceur, en inven-

1. Parnasse occitanien, p. 204.

2. Ibidem, p. 123. Dante le caractérise ainsi (Volgare eloquenza, lib. II, cap. 2) : Beltrane di Bornio le armi, Arnaldo Daniello lo amore *Geraldo de Bornello la rettitudine*.

tion même et en poésie à toutes celles qu'on a retranscrites sur le vélin more. Outre les douze troubadours dont nous venons d'esquisser la vie, il faudrait citer, pour être exacts, deux ou trois cents noms; mais, faute d'un cadre assez large pour contenir des fragments de leurs œuvres, nous prenons au hasard ceux qui frappent les premiers nos yeux dans cette phalange d'élite.

DE COLS.

Tant me voit doux et sous sa volonté,
Celle dont j'ai si fort l'amour au cœur,
Qu'elle me tient en frisson et frayeur,
Comme la grue au cri dans l'air jeté
Par le gerfaut; car elle s'épouvante
A ce cri seul, et de saisissement
Se précipite aussitôt et se rend.
Ma dame ainsi, noble, pure et charmante,
Me lie et m'enlace et me prend [1],

BERTRAND DE BORN.

Il faut qu'amour ait ma vie,
Car de ma divine amie
N'ai pardon.
Quand vois sa gente façon,

1. Be m'troba bas et à sa volontat,
Selha qu'ieu am ses tot autr'amor,
Qu'ieu aissi m'ten en fre et en paor,
Com lo girfalx, quant à son cri levat
Fa la grua, que tan la desnatura
Ab son sol crit ses autres batemen
La fai cazer et ses tornas la pren.
Tot en aissi ma domna nobla e pura,
Me li e m'lassa et m'pren!
(Collection Raynouard.)

Je comprends qu'en vain je prie;
Qu'elle peut, à son envie,
Choisir bon
Chevalier ou preux baron.
Quand on a la seigneurie
De prix et de courtoisie,
C'est raison
De suivre sa fantaisie [1].

PONS DE CAPDUEIL.

Quand je la vois mon œil est tout riant,
Quand elle part c'est un tel serrement,
Qu'en chantant pleure et veut mon cœur partir;
Ainsi l'amour me fait vivre et mourir [2].

FOLQUET DE MARSEILLE.

Tant me poursuit le tendre sentiment
Qui maintenant en mon cœur se retire,

1. Ab que s'tanh qu'amors m'aucia,
Per la gensor qu'el mon sia
En perdos;
Quan mir sas bellas faissos
Conosc que ja non es mia :
Que chausir pot si volia
Des plus pros
Castellas o rics baros;
Qu'en lyeis es la senhoria
De prefz e de cortesia
De faitz bos
E deu far que ben l'estia.
(Collection Raynouard.)

2. Tan quan la vey me te l' vezers jauzen
E quan m'en part siu en tal pessamen,
Qu'en chantan plor e m' vol lo cor partir
En aissi m' fai s'Amors viur' e murir. — Vivait en 1180.
(Idem.)

Que je ne peux autre pensée avoir [1];
Et nul ami ne m'est doux ni plaisant;
J'attends déjà que de chagrin j'expire,
Ou que l'amour allège mon martyre:
Il me promet mais un ajournement
Que le trompeur m'a tenu longuement!

Dame, ayez donc un cœur compatissant
Pour mon amour, ou le mal va m'occire;
De le souffrir je n'ai plus le pouvoir :
Partageons-le tous deux également;
Ou si vous voulez qu'autre part je soupire,
Renvoyez donc la beauté, le doux rire,
Le gai plaisir qui m'ont fait votre amant,
Car je ne puis vous quitter autrement [2].

RAMBAUD DE VACQUEIRAS.

Truands, mauvaise guerre,
Je sais vont commencer,

1. J'ai conservé l'ordre des rimes; et, comme on le voit, par une étrange gularité le troisième vers de la première strophe rime avec le troisièmo rs de la seconde.

2. Tant m'abellis l'amoros pessamen
Que s'es vengut en mon fis cor assire,
Per que no i pot nuls autres pens'aber
Ni mais negus no mes dous ni plazens;
E fin amors m'aleyza mon martire
Que m' promet joy mas trop lo m' dona len
Qu'ab bel semblan m'a tengut longamen.
Bona dompna, si us platz, siatz suffrens
Del bes qn'ie ut vuel, qu'ieu sui del mal suffrire;
E pueis li mal no' m'poirian dan tener,
Ans m'er semblan qu'els partam egalmens:
Pero si us platz qu'en autra part me vire
Partetz de vos la beutat e l' dous rire,
E l' gai solas que m'afolis mos sen,
Pueis partir mais de vos mon escien.

Dames de cette terre
Et villes ravager.
D'une cité guerrière
Ils veulent couronner
Hauteurs,
Pour rendre des honneurs
A celle qui sur terre
Dispose de leurs cœurs,
Car fleurs
Ont moins belles couleurs
Que Béatrix qui pour eux est si fière
Qu'ils vont lever contre elle la bannière
Et guerre et sang et fumée et poussière [1].

MARCABRUS LE GASCON.

Amour est comme l'étincelle
Que le feu couve dans la suie:
Écoutez!
Puis il ne sait où elle vole
Celui qui est brûlé déjà [2].

1. Truan, mala guerra,
Sai volon comensar,
Donas d'esta terra
E vilas contrafar.
En plan o en serra
Volon ciutat levar
Ab tors,
Quar tan pueia onors
De lieys que sotz terra,
Lor pretz, e l' sieu ten car
Qu'es flors:
De totas las melhors
Na Biatritz, car tan lor es Sobreyra
Qu'encontra lieys volon levar senhieyra,
Guerra e foc e fum e polverieyra. — Écrivait en 1220.

2. Amors es com la beluga
Que coa l' fuec en la suga
Escoutatz. . . . — Vivait en 1160.

HUGUES DE SAINT-CYR EN QUERCY.

Belle dame gaie et honorable,
Noble courtoise et instruite
Fleur de beauté et fleur d'honneur,
Fleur de jeunesse et de valeur,
Fleur de sens et de courtoisie.
Votre fin ami dévoué
Qui vous est fidèle et sincère
Vous salue et vous mande
Que depuis qu'il vous a quittée
La joie n'habite plus son cœur [1].

DURBAN.

Tant l'amour a de force et d'énergie
Qu'il nous fait tous, quand il nous tient, trembler
Comme le vent fait les roseaux tourner,
Comme le vent, s'ils vont trop haut, les plie [2].

LA DAME TIBORS DE MONTAUSIER.

Vous me voyez bien peu, beau doux ami,
Autant que vous cent fois j'en ai gémi...
Beau doux ami, je peux bien vous le dire,
Il n'est de jour où je ne vous désire...
Et si partez en colère d'amour
Je n'ai plaisir que par votre retour [3].

ARNAUD DE MARUEIL EN PÉRIGORD.

Enseignement et beauté,
Conversation gracieuse,

1. Bella domna gaia e valentz,
Pros e corteza e conoissentz
Flors de beltat e flor d'onors. . . .— Vivait en 1257

2. Tant es amors fortz e corals e dura
Que tot quan te fai aissi tremolar. . . .

3. Bel douz amics qu'eu soven no us vezes
Ni anc no fo sazos que m'en pentis. . .

Gent accueil et honorable,
Courtoisie et gai semblant
Vous élèvent au-dessus de toutes les femmes;
En vous la joie et le plaisir
Semblent renaître à chaque instant,
Et ce n'est pas l'amour qui me le fait dire
Mais la vérité et votre valeur [1].

ARNAUD DANIEL (DE RIBEYRAC).

Je refuserais l'empire de Rome,
Je ne voudrais pas qu'on me fît pape,
Car je ne peux trouver de bonheur
Qu'auprès de celle qui me brûle l'âme.
Quand j'admire sa blonde chevelure
Et son beau corps jeune et blanc,
Je suis plus heureux que si on me donnait Lucerne.

Je ne cesse de faire dire des messes
Et d'allumer des cierges et des lampes,
Pour que Dieu me soit favorable
Et fléchisse enfin sa rigueur.
Mais s'il ne m'exauce bientôt,
L'amour qui me pleut dans le cœur
Finira par le consumer.

Hélas! je suis ce Daniel qui aime le vent,
Qui chasse le lièvre avec le bœuf,
Et nage contre le courant [2].

1. Ensenhamen e beutatz
Plazers ab gen parlan. . . .
(Mss. du roi, nº 2701.)

« Arnoldo, cognominato di Maraviglia, fiori circa anno 1190 e mori nel 1220.» (M. Crescimbeni, *Istoria della volgar poesia*, lib. 1.)

2. No volh de Roma l'emperi. . .
(Idem.)

C'était la baronne de Beauville qu'il aimait : « Anta domna de Gascuonha molher d'En G. de Bovila.

PIERRE VIDAL (DE TOULOUSE).

J'aime ma dame comme le prêtre Noël,
Et elle m'aime comme le Sarrazin aime à donner :
J'aime ma dame comme un Catalan la courtoisie,
Et elle m'aime comme les courtisans aiment l'ail ;
J'aime ma dame comme les pèlerins un beau jour,
Et elle m'aime comme les juifs la croix ;
J'aime ma dame comme nos serviteurs le vol,
Et elle m'aime comme les matelots aiment le vent contraire[1].

Ainsi, comme est belle celle de qui chante,
Et beau son nom, sa terre et son château,
Comme sont beaux ses faits, ses dits et ses manières,
Je veux que tous mes couplets tournent en beau[2].

(Guillem de Saint-Didier.)

Toutes ces poésies étaient connues sous les noms synonymes de *chant*, *chantars*, *chanso*, *sonet*, *mueia chanso* (demi-chanson), et *cobla*, couplet. On appelait tenson une pièce dialoguée, dans laquelle deux interlocuteurs défendaient tour à tour et par cou-

1. Ieu am mi dons cum prestre fai Nadal
Et ela mi cum Sarrazis ufrir,
Et ieu am lieis cum Catalan servir,
Et ela mi cum alh amen reyal
Et ieu am lieis cum bel jorn fai romieu,
Et ela mi cum la crotz fal Juzieu
Et ieu am lieis cum raubar fai sirben
Et ela mi cum marinier mal ven.

(Mss. de l'Arsenal B et C, fol. 9, copié sur un mss. de Lancelot, conforme à celui du président de Mazauges.)

2. Aissi cum es bella sil de cui chan,
E belhs son nom sa terra e son castelh,
E belh siey dig siey fag et siey semblan,
Vuelh mas coblas moton totas en belh.

... me mesure et de rimes semblables, leur ... contradictoire sur diverses questions d'a... chevalerie et de morale[1]. Dans la tenson ... par exemple, Peirols (l'Auvergnat) se met ... avec l'Amour :

PEIROLS.

Quand l'Amour trouva parti
Mon cœur de son doux penser,
D'une tenson il m'assaillit
Que vous pouvez écouter.

L'AMOUR.

Ami Peirols, méchamment
Vous allez vous éloignant,
Puisque ni moi ni le chant
N'avons plus d'attraits pour vous,
Dites-moi, que vaudrez-vous?

PEIROLS.

Amour, tant vous ai servi
Que nul tort ne m'en revient,
Et vous savez combien peu
J'en ai retiré de joie.
Aussi, je ne vous demande plus
La bonne paix que j'implorais,
Car désormais nul autre bonheur
Ne peut valoir celui que j'ai [2].

Le dialogue continue sur ce ton, et se termine par une nouvelle protestation de fidélité pour la

1. Raynouard, *Choix des poésies originales des Troubadours*, t. II, p. 19...

2. Quant amor trobet partit
Mon cor del sieu pessamen. . .
(Mss. de l'Arsenal B C, fol. 42. — Il vivait vers 1150)

dame que l'Amour conseillait à Peirols de mettre en oubli. Il y a des tensons ravissantes de Lantelm et de Gaucelm Faidit; car en général ce genre de pièces l'emportait sur le descort, la sixtine, la pastorelle et la chanson.

Par ce mot *descort*, on entendait une chanson dont chaque couplet était écrit dans une langue différente. Ainsi Raymbaud de Vacqueiras faisait d'ordinaire entrer dans les siens les quatre langues méridionales[1]. La sixtine consistait dans un sextuple, redoublement des mêmes rimes que personne n'assembla mieux qu'Arnaud Daniel. Voici la moitié d'un exemple de ce genre puéril :

Le ferme vouloir qui au cœur m'entre
Ne peut arracher le bec ni l'ongle
Du médisant qui perd, à médire, son âme;
Et puisque je ne l'ose battre avec bâton ni avec verge,
Du moins avec adresse là où il n'y aura oncle
Je jouirai joyeusement dans le verger ou dans la chambre.
Quand il me souvient de la chambre
Où à ma perte je sais qu'homme du monde n'entre,
Alors me sont tous plus que neveu ni oncle,
Je n'ai membre qui ne me frémisse ni ongle,
Comme fait l'enfant devant la verge,
Car peur j'ai que je ne lui sois proche de son âme[2].

La pastorelle et la vachère (vacqueyra) reproduisaient avec une naïveté assez fraîche, bien qu'un peu étudiée, les types de l'églogue antique. Tel était du reste le ton ordinaire des pastorelles :

1. Mss. de l'Arsenal A, fol. 17.
2. Lo ferm voler qu'el cor m' intra.
(A. D., mss. du roi 7225.)

Mais quand il vient je me sens si honteuse
Que je voudrais que la mort put l'occire,
Gentille suis.
Sur un seul point je suis déterminée,
Gentille suis;
Si mon ami m'a son amour volée
Gentille suis;
Voyez à qui je me suis confiée,
Loin de l'ingrat je pleure et je soupire,
Gentille suis [1].

A la ballade il faut ajouter la danse et la ronde comme à la tenson les *jeux partis* et le *bref double*, comme à la pastorelle la *retroensa*, pièce à cinq couplets de rimes diverses, comme à la retroensa l'on doit joindre après le congé [2] (comjat) l'énigme (devinbalh), la justification (l'escondig), l'estampide (estampida), la prédication (predicanza), le salut (salutz), la joute (torney), et le chariot (carros), l'épître et la nouvelle. (Nous ne parlerons des poèmes qu'au volume suivant.)

L'épître roulait comme chez les Latins sur toute sorte de sujets : les textes le plus généralement adoptés avaient trait cependant à la religion et à la morale. L'épître dans ce dernier cas s'appelait en-

1. Coindeta sui, si cum n'ai greu cossire
Per mon marit, car no l' vuoill ni l' desire
Qu'eu be us dirai per que soi aissi drusa
Coindeta sui. . .
(Mss. du Vatican, n° 3206.)

2. Toutes ces pièces consacrées à peindre l'amour avaient à peu près la même forme. On nommait *estampida* les livrets écrits après coup sur une musique déjà composée, *torney* les relations des tournois, *carros* un éloge amoureux fait en termes empruntés au vocabulaire des batailles, et *salutz* une douce flatterie à l'adresse des châtelaines.

…ment. Les meilleures qui nous restent sont signées par Amanieu des Escas, Arnaud de Marsan et Raimond Miravals. Quant à la nouvelle ou conte c'était un de ces cadres fabuleux rapportés de l'Orient par les héros des croisades dans lesquels les troubadours jetaient à la manière des conteurs du désert ou une histoire merveilleuse ou une amoureuse allégorie. Ainsi Arnaud de Carcassés, pour faire sans doute une déclaration d'amour, mit en scène un perroquet qui vient saluer une dame de la part de son maître Antiphanor, et conduit les choses de façon en raisonnant comme un vrai docteur de la cour de Signe, que le mari de la dame aurait eu toutes les raisons du monde de punir l'officieux messager.

Bien que ces formes lyriques, surtout dans les œuvres de Riquier de Narbonne, Giraud de Calanson, Savary de Mauléon, Hugo de La Bachellerie le Limousin et du dauphin d'Auvergne, ne fussent dépourvues ni de variété ni de grâce, l'aubade semble cependant préférable par sa douceur. Le concert que les jeunes patriciens amoureux donnaient à l'aube sous les fenêtres de leur Lesbie, avait inspiré ce chant poétique. Vieille réminiscence romaine, l'aubade peignit les espérances ou les tristesses de l'amour comme les exprimèrent en leur temps Catulle et le doux Ovide. Et il est peut-être douteux que ces deux favoris de la muse aient produit en ce genre quelque chose de plus délicat, de plus naïvement touché que ce morceau de Bertrand d'Allamanon le Provençal, fils du seigneur de Bruyères.

Cavalier bien près avait
La dame qu'il adorait;
L'embrassant il lui disait:
Que faire, doux cœur? Déjà
Le jour vient, la nuit s'en va.
Ah!
J'entends la guette sonore
Crier sus! Je vois le jour
Luire après l'aurore.

Doux cœur, si jour s'éteignait,
Si plus aube ni brillait,
Quel grand bonheur ce serait!
Bien près du moins j'aurais là
Ce qui toujours me plaira.
Ah!
J'entends la guette sonore
Crier sus! Je vois le jour
Luire après l'aurore!

Doux cœur, si l'on y songeait,
Nul tourment n'égalerait
La peine qu'un départ fait
Las! par moi je sais cela.
La courte nuit que voilà!
Ah!
J'entends la guette sonore
Crier sus! Je vois le jour
Luire après l'aurore.

Doux cœur, suis vôtre, en effet,
Partout où le sort me met.
Un souvenir, un regret,
Mon âme qui reste là
Jamais ne vous quittera.
Ah!
J'entends la guette sonore

Crier sus! Je vois le jour
   Luire après l'aurore.

Doux cœur, s'il ne vous voyait,
Votre ami bientôt mourrait;
Le grand regret l'occirait.
Mais vite il vous reviendra;
Sans vous il ne vit plus jà.
      Ah!
J'entends la guette sonore
Crier sus! Je vois le jour
   Luire après l'aurore [1].

Les foyers principaux qui entretenaient cette ardeur poétique étaient outre les cours d'Aragon, de Provence et de Toulouse, les tournois et ces tribunaux féminins connus sous le nom de *Cours d'amour*. Dans les châteaux de Signe, de Romanï, de Pierrefeu à Bordeaux, à Avignon, siégeaient au nombre de dix, douze, quatorze et même de soixante des dames chargées de juger selon les coutumes d'amour les questions les plus subtiles de la galanterie et parfois les plus scabreuses, telles que celles-ci par exemple:

1. Doussa res, s'ieu no us vezia
Breumens crezatz que morria,
Qu'el gran dezirs m'auciria;
Per qu'ieu tost retornarai
Que ses vos vida non ai,
   Ay!
Qu'ieu aug que la gaita cria,
Via sus qu'ieu vei lo jorn
   Venir aprep l'alba, etc.— Vers 1250.
      (Mss. du roi; n° 7226, mss. Puimisson.)

Le désir d'en donner une idée à nos lecteurs a pu seul nous décid
une traduction de ce petit chef-d'œuvre, dont la grâce et surtout l'
nous paraissent intraduisibles dans notre langue.

L'amour peut-il exister entre deux époux? question qui fut résolue négativement sous la présidence de la reine Aliénor [1]. Il y avait là toute une jurisprudence, un code spécial et des lois [2], et le vélin fidèle a conservé la plus grande partie des arrêts basés sur ce principe,

Que le premier devoir de l'homme
Était d'avoir un cœur franc et bon
Afin d'honorer les dames [3].

Il ne faut pas croire cependant que la muse des troubadours restât continuellement assise sous les arbres en fleurs du printemps ou les verts lauriers de Romani à écouter nonchalamment la voix du rossignol ou les entretiens pleins de courtoisie des Azalaïs d'Avignon, Bertrane de Signe, Rostangue de Pierrefeu, Constance de Foix, madame Rogesta, comtesse de Rodez, Guilhelma de l'Isle et de la belle marquise de Gourdon; aussitôt que la trompette retentissait au pied des tours et qu'on entendait le vent agiter les plis des bannières, pendant l'écu au col et saisis-

1. « Utrum inter conjugatos amor possit habere locum?... Dicimus enim et stabilito tenore firmamus amorem non posse inter duos jugales extendere vires, nam amantes sibi invicem gratis omnia largiuntur. » (André le Chapelain, mss. du Roi, n° 8758, fol. 56.)

Voir Nostradamus, *Vies des anciens poètes provençaux*, et le t. II du Choix des poésies originales des mêmes, par M. Raynouard.

2. On les publie en ce moment à Toulouse.

3. Per sola leys cui hom so
Dei aver franc cor e bo
Per totas domnas honrar.
(Bernard de Lafon (de Ventadour), mss. du Roi, n° 1226, mss. Puimisson.)

sant la lance, elle faisait vibrer toutes les âmes avec ses sirventes guerriers.

Je vous dis que rien ne m'est doux,
Manger ni boire ni dormir,
Comme d'ouïr crier : A nous!
Des deux parts; d'entendre hennir
Chevaux seuls sous l'ombrage!

D'ouïr crier : Aidez! aidez!
De voir rouler dans les fossés
Peuple et grand sur l'herbage,
Puis les morts qui dans les côtés
Ont des tronçons outreplantés [1].

Guerre veut sang et carnage
Et feu sur ses pas,
Et qu'on ne soit jamais las
De donner ou mettre en gage [2].

Épées et lances, écus et casques de couleur,
Nous verrons dégarnir et briser,
Dès le commencement du combat,
Et maints vassaux frapper ensemble
Et fuir à l'aventure
Les chevaux des morts et des blessés;
Et quand le combat sera bien mêlé,
Que nul homme de haut parage
Ne songe qu'à fendre tête et bras,
Car mieux vaut le mort qu'un vivant vaincu [3].

Le fougueux Castellan d'Autefort, qu'on a sans doute reconnu à sa violence, eut en ce genre de dignes

1. Ie us dic que tan no m'a sabor
Manjars ni beure ni dormir,
Cum a quant aug cridar : A l'or! etc.

2. Guerra vol c'om sang espanda, etc.
(Mss. du Roi, n° 3794.)

3. Même mss.

émules dans Pierre de Bergerac, Élias Cairels de Sarlat, Raymbaud de Vacqueiras et Sordels le Mantouan.

PIERRE (DE BERGERAC).

Il m'est doux d'entendre le son
Que fait le haubert sur l'arçon :
Les cris, le bruit rauque et profond
Que les cors et les trompes font :
D'ouïr tinter par monts et vaux
Les sonails au cou des chevaux :
De voir cairels, engins nouveaux,
Éclater sur les garnisons.
De voir onduler les pennons, etc. [1].

RAYMBAUD (DE VACQUEIRAS).

Belles armes, bons combattans,
Siéges et machines et coups,
Et percer murs nouveaux et vieux,
Et renverser troupes et tours;
J'ai vu et ouï : et je ne puis voir
Rien qui me puisse servir dans mon amour.
Je vais cherchant en riche équipage
Guerres et mêlées et tournois,
Et m'enrichis dans les combats.
Ni Alexandre, ni Charlemagne,
Ni ce roi Louis si honoré,
Ni le preux Aimeri, ni Roland avec ses paladins,
Ne conquirent un empire aussi beau
Que celui que nous avons conquis et soumis à notre loi.
Nous avons fait des empereurs, des ducs, des rois,
Bâti des châteaux au milieu des Turcs et des Arabes,

1. Bel m'es cant aug lo resso
Que fai l'ausberq ab l'arso, etc.— — Vivait vers 1180.

Et ouvert les chemins et les ports
De Jérusalem au Jourdain [1].

ÉLIAS CAIRELS.

Puisque la feuille du chêne tombe
Je ferai un sonnet nouveau
Que j'enverrai au delà de Montgibel,
Au marquis Gui de Montferrat,
Qui prend le surnom de sa mère,
En laissant celui que son père conquit
Mal il ressemble le fils de Robert Guiscard,
Qui força Montgiscard et Antioche.

Marquis, les moines de Cluny
Veulent faire de vous leur capitaine,
Ou que vous soyez abbé de Citeaux,
Puisque vous avez le cœur si bas
Et que vous aimez mieux deux bœufs et une charrue
A Montferrat, qu'un empire outre mer.
On peut bien dire que jamais fils de léopard
Ne se cacha dans une tanière comme le renard [2].

BERNARD ARNAUD (DE MONTCUQ).

Bien me plaît l'archer
Près la barbacane
Quand le lourd pierrier
Le rempart trépane,
Que par maint verger
Croît l'armée immense;
Alors je voudrais
Que telle ordonnance
Plût au prince anglais.

1. Mss. du Roi, nº 2701.

2. Pos cai la foilla del garic,
Farai un gai sonet novel. . . . — Mourut en 1260.
(Mss. du Roi, nº 2701.)

Comme à moi
Sur ma foi
Plaît, dame, la grâce
Qu'ici je retrace,
Et le premier prix de beauté
Que vous avez remporté [1].

Le sirvente parlait aux grands, comme on le voit, avec une liberté qui fut poussée aux dernières limites par Sordels. Ce hardi troubadour qui chantait en Provence, après avoir fait un magnifique éloge de son confrère Blacas, ne craignit pas de proclamer hautement que tous les potentats de l'Europe devaient manger un morceau de son cœur pour redevenir braves, et il convia à ce festin symbolique dans les termes les plus amers : l'empereur pour qu'il recouvrât le Milanais, le roi de France pour qu'il osât reprendre la Castille, celui d'Angleterre afin qu'il reparût sur le continent, celui de Castille pour qu'il fût digne de ses deux diadèmes, le roi d'Aragon dans l'espoir qu'il laverait la honte essuyée sous les murs de Marseille, le roi de Navarre afin qu'il ne valût pas moins avec la couronne de roi qu'avec la couronne comtale, les comtes de Toulouse et de Provence pour que ce repas leur donnât la force de redemander leur héritage les armes à la main [2].

1. Be m' plazo l'acquier
Près la barbacana. . . .
(Idem.)

J'ai essayé de donner une idée du rhythme de cette pièce, qui a cinq strophes sur les mêmes rimes.

2. Premier mange del cor, per so que grans ops l'es
L'emperaire de Roma s'el vol lo Milanès. — Vivait vers 1225.
(Même mss.)

Mais si le sirvente s'attaquait sans ménagement à la royauté, il n'avait pas plus de respect pour l'Église. On eût dit que les troubadours semblaient prendre plaisir à tremper dans le fiel les traits acérés qu'ils décochaient à cette reine du christianisme.

« Si Dieu sauve pour bien manger et avoir des » femmes, les moines noirs, les moines blancs, les » templiers, les hospitaliers et les chanoines auront le » paradis, et *saint Pierre* et *saint André* sont bien » dupes d'avoir tant souffert de tourments pour un » paradis qui coûte si peu aux autres. »

« Les clercs, ajoute Guilhem Montagnagout de » Toulouse, encore plus amer que Castelnau, les » clercs prétendent que l'orfroi ne convient plus aux » femmes, ah! qu'elles ne fassent pas plus grand » mal avec la richesse de leurs habits, elles conserve- » ront les bonnes grâces de Dieu. Ce n'est point avec » des robes noires ou des frocs blancs qu'on les ob- » tient si on n'a que ce mérite. Que les gens d'Église » renoncent au monde et songent uniquement à leur » salut. Qu'ils dépouillent la vanité et la convoitise, » qu'ils n'usurpent pas le bien d'autrui et on les » croira. A les entendre, ils ne veulent rien; mais à les » les voir, ils prennent tout [1]. »

Pourquoi le clerc veut-il belle parure?
Pourquoi veut-il vivre si richement?

1. Nous employons pour ces deux strophes la traduction de Millot, non qu'elle nous semble excellente, mais afin d'avoir l'occasion de citer son ouvrage, réimprimé en partie dans le premier volume de la *Littérature du midi de l'Europe*, par M. *Sismonde de Sismondi*.

Pourquoi veut-il une belle monture,
Sachant que Dieu vécut si pauvrement?
Pourquoi prend-il le bien d'autrui souvent,
Puisqu'il sait bien qu'il vole à l'indigent
Pour son manger, son vêtir élégant,
L'argent qu'il perd, si ne ment l'Écriture [1].

Pour épancher, dit Bertrand Carbonel de Marseille, la colère
[et la douleur
Que j'ai dans l'âme, et fort de ma confiance en Dieu,
Je commence un sirvente contre la grande démence
Qui, sous des apparences décevantes, travaille ce clergé trompeur,
Prodigue de belles paroles mais accoutumé à faire le mal;
Ce qui me perce le cœur, car ceux qui montrent la loi de Dieu
Devraient bien faire et marcher droit,
Mais la faiblesse humaine les entraîne et ils tombent.

C'est le docteur qui pèche le plus,
A dit Caton, lorsqu'il ne reprend pas:
Et plus un homme a de valeur plus il est coupable
En commettant une faute:
Quiconque prêche d'avoir confiance en Dieu
Et de faire le bien pour lui plaire,
Dit certes deux bonnes choses: mais les actions démentent ces
[discours,
Car la bonne foi ne porte pas de poignard
Pour frapper, meurtrir ou faire œuvre homicide.

Hélas! clercs faux et perfides,
Parjures, larrons débauchés et impies,
Vous faites maintenant tant de mal,
Que vous avez mis le monde en erreur.

1. A! per que vol clercs bela vestidura,
Ni per que vol viure tan ricamen?
Ni per que vol bela cavalgadura? — Vivait vers 1230.
(Mss. du Roi, n° 7225.)

Cependant saint Pierre ne vous a pas confié sa balance
Pour la remplir avec l'argent que vous donnent les pécheurs.
N'allez pas croire, cependant, que je sois assez insensé
Pour blâmer tous les clercs, je n'entends parler que des mauvais.
N'allez pas vous figurer non plus que je doute de l'église ;
Je voudrais ardemment, au contraire, qu'elle rétablît la paix
Parmi les princes occupés à guerroyer,
Et que ceux-ci l'année prochaine, passant outre-mer avec le [pape,
Employassent tout leur courage à relever la chrétienté [1].

Rome, s'écrie à son tour Pierre Vidal, les faux docteurs
Et le pape corrompent sainte église et irritent le Seigneur.
Tant il y a par delà les monts de folie et de péché
Que déjà se lève l'hérétique [2].

Ce n'étaient là que les préludes du sirvente, il allait reprendre ses ailes de feu en passant par les lèvres de Pierre Cardinal. L'ancien chanoine du Puy qui est peut-être un peu suspect de partialité, car il avait quitté la robe rouge et bleue pour le sobrecot de samit des nobles, s'exprime en ces termes violents :

Vautour et corbeau dans l'air
Flairent avec moins de joie
La charogne, que le clerc
Et le prédicant leur proie.
Ils la gardent sans éclat,

1. Per espassar l'ira e la dolor
Qu'ai, dins mon cor e per confizamen
Qu'ai, bon en Dieu, fas lo comensamen
D'un sirventes contra la gran folor,
Que fals clergue fan sotz bela semblansa, etc. — Vivait vers 1200.
(Mss. du Roi, n° 2701, et *Parnasse occitanien*, p. 240.)

2. Mss. de l'Arsenal, M. A. fol. 4.

Et lorsque le mal la bat
La font tester et si bien,
Que les parents n'ont plus rien.

Français et clercs ont l'honneur
Du mal, et bien leur en prend;
Au prêche du novateur
Le siècle par eux se rend.
Dans une erreur si profonde
Ils ont entraîné le monde,
Que chaque religion
Sait aujourd'hui sa leçon.

Savent-ils où tombera
La richesse mal acquise ?
Un fort ravisseur viendra
Qui nous dépouille à sa guise.
Oui, la mort qui les veillait
Dans quatre aunes de filet
Les apportera tout nus
Où les biens ne servent plus [1].

Par sa position dans la société autant que par sa naissance, Pierre Cardinal peut être regardé comme l'organe des sentiments de la haute classe : aussi le voit-on séparer avec soin les bons clercs des mauvais, et ne foule-t-il aux pieds de sa colère que l'or changé en un plomb vil. Cette distinction qui est de toute justice ne fut pas faite alors par tout le monde. Et le peuple, les masses qui enveloppent aveuglément dans

1. Tartarassa ni voutor
Non sen plus leu car puden
Com clerc e preicador
Seaton ont es lo manen, etc.—Vécut cent ans, jusqu'en 1306.
(Mss. du Roi, n° 2701.)

leur proscription l'innocent et le coupable, jugeant en bloc les abus ecclésiastiques, condamnèrent l'Église tout entière, et commencèrent à la lapider dans la personne de ses chefs. On ne saurait se faire une idée de l'exaspération populaire à cet égard, et il faut pour concevoir le degré de fureur où elle était montée, prêter l'oreille à une de ses manifestations. Il y avait alors à Toulouse un jongleur nommé Guillem Figueiras. Fils d'un tailleur, et tailleur lui-même d'abord, Guillem abandonna l'établi pour les vers, et la viole en sautoir il se mit à courir les villes. Contrairement aux coutumes du temps, Guillem se fit une loi de fuir les barons et les châteaux. Resté peuple de cœur et de mœurs il ne vivait qu'avec les bourgeois, les *arlots* ou vagabonds et les filles de joie [1]; l'opinion du peuple qu'il recueillait jour par jour en ses rangs les plus infimes éclate donc dans les sirventes de Guillem comme le tapage infernal des tavernes et nous arrive entre le choc des verres et les blasphèmes des arlots avec une odeur de vin répandu et de mauvais lieu :

Je ne laisserai par peur
D'un sirvente le labeur,
Contre ces clercs abhorrés,
Et mes vers élaborés,
On saura l'esprit trompeur,
L'âme félonne qu'aiguise
Cette fausse gent d'église

1. Non fos hom que saubes caber entre l's'baros ni entre la bona gent, mas mout se fez grazir als arlots et als putans et als hostes taverniers, etc. (Mss. du Roi, n[os] 7225, 7014.)

Qui plus elle a de force et de pouvoir
Plus elle cause et mal et désespoir.

Tous ces faux prédicateurs
Ont mis le siècle en erreurs;
Ils font les mortels péchés,
Et puis ceux qu'ils ont prêchés,
Se font leurs imitateurs.
Par tous fausse route est prise;
Qu'un aveugle me conduise,
Et nous allons tous deux au fossé choir;
Ainsi font-ils, et Dieu sait bien les voir.

Puis c'est autre déshonneur
Au siècle, à Dieu bien meilleur!
Avec femme ayant couché
Le lendemain du péché
Ils recevront le Seigneur.
Et c'est damnable hantise!
Il faudrait qu'un clerc d'église
Charnellement s'abstînt au moins le soir
Lorsque sitôt il doit Dieu recevoir.

Si vous en faites clameurs
Ils sont vos accusateurs;
Et vite excommuniés
Si biens ne leur sont donnés
Vous n'avez pas leurs faveurs,
Et nul d'eux pour nous ne prie.
O sainte Vierge Marie,
Que grâce à vous je puisse un jour me voir
Leur partisan ou loin de leur pouvoir [1].

A l'aigreur et à la violence de ces attaques on sent que l'hérésie et l'Église sont en présence et que la

1. No m' laissarai per paor

[illegible] religieuse, tous les jours plus envenimée
[illegible] sur le champ de bataille.

Qu'un sirventes no labor
En servici dels fals clergatz,
E can sara laboratz
Conoisseran li plusor
L'engan e la felonia
Que mov de falsa clerzia
Que lai on an mais forza ni poder
Fan plus de mal e plus de desplazer.— Vivait en 1230.
(Sous les numéros précédemment indiqués.)

Cette traduction peut donner une idée du caractère particulier de la poés
des sirventes, qui emprunte toute sa grâce à la richesse et à la répétiti
des mêmes rimes. Pour ne pas enchaîner plus long-temps l'action hist
rique, nous renvoyons, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'examen des po
mes au prochain volume.

HUITIÈME PARTIE.

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

On a beaucoup écrit sur l'hérésie des Albigeois, mais, sauf quelques exceptions, tous les historiens se sont bornés à se copier les uns les autres, en sorte que la vérité nous arrivant jusqu'ici par un seul écho, s'est plus d'une fois altérée en chemin. Nous allons essayer de la faire connaître tout entière en retraçant fidèlement sans haine et sans passion les scènes de ce triste drame qui mit la vieille Aquitaine en deuil et toute la Langue d'Oc en sang.

De tout temps l'hérésie avait germé dans le sol méridional. Les semences réformatrices d'Arius, de Priscillien, de Claudius, loin de s'envoler au vent des siècles ou de mourir sous la cendre des générations disparues poussaient de toutes parts au milieu de la moisson catholique et semblaient en 1200 sur le point de l'étouffer. Des novateurs qu'on appelait tantôt Vaudois, du pays d'où ils venaient, et tantôt Albigeois, de celui qu'ils habitaient principalement, avaient entrepris de ramener le christianisme à sa simplicité primitive. Allant à l'apostolique en san-

dales et couverts modestement d'habits noirs ils s'arrêtaient dans les châteaux, sur les places communales, au milieu des campagnes et disaient aux seigneurs, aux bourgeois et aux serfs ruraux :

Il se trouve des hommes au temps présent,
Qui, peu connus du peuple,
Voudraient bien montrer la voie en Jésus-Christ,
Mais on les poursuit si vivement qu'ils ont peine à l'oser,
Tant l'erreur aveugle les faux chrétiens!
Et surtout ceux qui devraient être pasteurs,
Qui vont poursuivant et tuant les bons,
Et laissant en paix les hypocrites et les méchants.
Mais vous pouvez connaître qu'ils sont mauvais bergers,
Car ils n'aiment *leurs brebis que pour la toison.*
Et vous pouvez voir, comme dit l'Écriture[1],

1. Ma encar s'en troba alcun al temp present
Lical son manifest a mot poc de la gent
La via de Yeshu Xrist mot fort volrian mostrar,
Ma tan son persegu que a pena o poyon far;
Tan son li fals Xristian enceca per error
E majorment aquilh que devon ess' pastor.
Que ilh persegon e aucion aquilh que son melhor.
E laysan en pactz li fals e li enganador!
Ma en czo se pot conoyser qu'ilh bon pastor no son,
Car non aman las feas sinon per la toyson,
Ma nos o poen ver e l'escripfura dist
Que si ni a alcun bon q'ame e tema Yeshu Xrist,
Que non volha maudire ni jurar ni mentir,
Ni avoutrar, ni penre de l'autruy, ni aucir,
Ni venjar se de li seo enemis,
Ilh dion ques Vaudes e degne de punir,
E li troban cayzon en meczonja e engan.
Ma forment se confort' que sufre pel segnor
Car li cel al partir d'aquest mon es per lor,
Adonca aure gran gloria, si el a agu desonor.
Ma yo aus o dire, car en ver se troba
Entre en aquest que tuit de Silvestr' li papa,

Que s'il est un honnête homme aimant et craignant Jésus,
Ne voulant ni jurer, ni blasphémer, ni mentir,
Ni commettre adultère, ni voler, ni verser le sang,
Ils diront que cet homme est *Vaudois*, qu'il faut le punir,
Et ils lui chercheront mal par mensonges et par embûches.
Mais qu'ils soient forts, ceux qui souffrent pour le Seigneur,
Car, au sortir de ce monde, ils trouveront le royaume des cieux,
Où sur eux rayonnera grande gloire s'ils ont eu déshonneur
[ici-bas.
Mais il faut oser le dire, car c'est la vérité;
Depuis Sylvestre jusqu'à celui-ci, tous les papes,
Tous les cardinaux, les évêques et les abbés,
Tous ensemble n'ont pas eu le pouvoir

E tuit li cardinal, e tuit vesque e li alba,
Tuit aquisti ensemp non han tan de potesta,
Qu'ilh poissan perdonar un sol peccat mortal,
Solament Dio perdon' qu' autre non ho po far.
Ma ayczo devon far aquilh que son pastor
Predicar devon peble e istar en oracion
E paiser li soven de divina doctrina,
Castigar li peccant, don' à lor disciplina,
Co es vraya amonestancza qu'il ayan peutimen;
Puramen se confesson sencz' alcun mancamen,
Qu'ilh faczan penitencia en la vita present
De junar, far almonas e aurar an cor bulhent;
Car per aquestas cosas troba l'arma salvamen.
De nos caytio crestias lical aven pecca :
La ley de Yeshu Xrist aven habandonna,
Car non haven temor ni fe ni carita,
Repentir nos conven e non y deven tarczar;
Au plor et au pentimen nos conven smendar
L'offensa qu'haven fayt' per trey peccat mortal,
Per cubitia d'olh e per deleyt de carn,
E per superbia per que aven nos feyt li mal,
Car per aquesta via nos devan legre e tenir
Se nos volen amar e segre Yeshu Xrist.
Pauretat spiritual de cor deven tenir
Et amar castita e Dio humilment servir,
Adonca segrian la via del segnor Yeshu Xrist.

(La nobla leyczon, Bibliothèque de Genève, mss. n° 207.)

Dis donc, toi l'hérétique, viens me parler un peu [1] :
Tu te tairais, je parie, si l'on te laissait faire,

1. Diguas-me, tu heretje, parl' ab me un petit,
Que tu non parlaras gaire que ja t' sia grazit,
Si per forsa no t' ve segon c'avem auzit :
Segon lo mien veiaire, ben as Dieu escarnit.
Ta fe, ton baptisme renegat et guerpit,
Car crezes que diables t'a format e bastit
E tan mal a obrat e tant mal a ordit,
Pot dar salvatio ; falsamen as mentit
E de malvaiz escol' as apres et auzit,
E ton crestianisme as falsat e delit.
Veramen fetz Dieus-home et el l'a establit,
E 'l formet de sas mas, aisi com es escrit.
Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me...
Ar pauzem o aisi com tu dizes que fo
Que taia fach diables, del cap tro al talo ,
Car et os e membres d'entorn e de viro ;
Falsamen as mentit et ieu dirai te co
Nos no trobam escrig el fag de Salomo,
Propheta ni apostol en loc non o despo,
Que obra de diable done salvatio.
Ni anc Sant-Esperit tan vernassals no fo,
Qu'en vaissel de diable establis sa maizo :
E tu fas ne vieatat maior que de baco
C'aissi ab ma pausada salvas ton companho.
Tu no vols demostrar ta predicatio
En gleiza ni en plassa ni vols dir ton sermo.
Si non o fas en barta, en bosc o en boisso ,
Lai on es Domergua, Rainaut o Bernardo,
Garsens o Peironela que filon lur cano...
Lus teis e l'autra fila, l'autra fai son sermo,
Cossi a fag diables tota creatio.
Ancmais aital mainada trobada no fo
C'anc no saupro grammatica ni de lettra que s' fo....
Aras veias heretje si fas ben trassio
Qu'el home filh de Dieu apelas avoutro
E 'l donas autre paire aquel don anc no fo.
Falsamen as mentit a guiza de lairo...
Enqueras vuelh que m' diguas per que as renegat
Ta fe e ton baptisme ni ta crestiantat,
Per que emblas a Dieu la sua potestat

Si la force ne t'arrachait les paroles, à ce que l'on m'a dit.
D'après ce que je vois tu as crucifié ton Dieu,

Que diguas que diable t'a bastit e format:
Non es hom crestias qne aco a trobat
Que done a diable so que Dieus a creat.
Meravilhas me do, cant m'o ay cossirat
Don as aiut maistre que t'aia ensenhat
Que puescas salvar home aisi ab ma pauzat.
Anc non aguis de Dieu aquesta potestat.
S'aquela tua ma que tan mal a obrat
Si diablel'a facha puesc' aver dignitat
Que tenga ni m'amble lo nom de Dieu sagrat.
B' te volgra convertir mas tan y ai ponhat
Et attrobi t' tan dur e pleu d'iniquitat,
Per que no m'es veiaire que ja t'vei atemprat.....
Tu non cres que Dieu aia cel ni terra creat,
Ni nulha reu c'om veia prezen ni trepassat;
Falsamén as mentít a for de renegat,
San Joan evangelista que pus aut a volat...
E dis en l'evangeli el premié commensat:
Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso nihil.
Apres lui vec en autre que tai apparelhat
Sant Paul lo ric apostol, que n' so a confermat
Per sancta escriptura e per la veritat:
Et tu, Domine, in principio terram fundasti.
E' s'aquest no vols creyre vec te 'l foc aizinat
Que art tos companhos.
Aras vuelh que m' respondas en un mot o en dos,
Si cauziras el foc o remanras ab nos...

. . . .

Aissi deves-tu creire coma o crezem nos...
E totz nostres covens que son catholicos,
E crezo l's mandamens.
Encar te vuelh cometre d'autres disputamens,
D'afar de matrimoin percal cauza l' demens....
E tu malvat heretje, i'est tou desconoissens
Que nulha re qu' ie t' mostre per tant de bos guirens
Com es de Dieu et sant Paul non iest obediens.
Ni t' pot intrar en cor ni passar per las Deus,
Per 'quel foc s'aparelha e ia pen' e l' turmens
Per on deves passar.
Ans que t'don comjat ni t' lais al foc intrar

Tu as quitté et renié ta foi et ton baptême,
Car tu crois que le diable t'a formé et bâti,
Et que lui qui a si mal opéré et si mal ourdi
Peut donner le salut : tu en as menti félon!
Et à mauvaise école tu as écouté et péché.
Dieu seul fit l'homme et seul il l'établit,
Et le forma de ses mains ainsi qu'il est écrit.
Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me.
Mais supposons un moment qu'il en soit comme tu dis,
Que le diable t'ait fait, depuis la tête jusqu'au talon,
Chair, os, membres, taille et visage :
Faussement tu as menti, et je vais te dire pourquoi.
Nous ne trouvons pas cela écrit dans Salomon ;
Aucun prophète, aucun apôtre n'a jamais dit
Que le salut pût sortir de l'œuvre du diable.

De resurrectio vuelh ab tu disputar :
Car segon ta crezensa e segon ton pessar
E segon ton fals orde que t'a fag renegar
Totas aquelas cauzas que t' deurian salvar
Tu non crezes c'om ni femma puesca ressuscitar...
E tu dizes heretje cauza que no s'pot far
Ni no s'pot endevenir ni no s'pot acabar.
Dizes que car novela venra renovelar
Los esperitz dels homes en que s' devo salvar.
Aizo es gran messorga c'om no deu escotar,
Si Peire Capella m'o podia mostrar
Ni Joan del Coler ni hom de vostre afar
C'autra carn que sia vengua penre ni amparar
Lo be que Dieu nos manda establir ni donar
Si per lunha escriptura podes aiso mostrar,
Si per lunh testimoin, ab tu m'en vuelh anar,
Que m' rendrai per heretje si m'o podes proar.
Tant hom e tanta femna as tu fag renegar
Sa fe e son baptisme san Dieu dezamparar,
Lo cal non crezes tu que puesc'ome salvar!...
Heretje be volria anc quel fo te prezes
Que diguas to veiaire per cal razo descies
Lo nostre baptistili que bos e sanctes es...
(Izarn l'Inquisiteur; Millot, *Hist des Troubad*, t. II; Raynouard, t. V, p. 234.)

Selon la fausse hérésie qui vous fait renier
Toutes ces choses qui auraient sauvé vos âmes,
Vous ne croyez pas qu'homme ni femme puissent ressusciter
Et vous avancez, hérétiques, une autre chose qui ne peut se [faire,
S'arranger, s'accomplir;
Vous dites qu'une nouvelle chair viendra rajeunir
Les âmes de ceux qui doivent se sauver.
Ceci est un gros mensonge que personne ne doit écouter.
Si Pierre Capella pouvait me montrer cela,
Si Jean de Colet ou homme de votre secte,
Pouvait me prouver qu'une autre chair vient remplacer
Celle que nous a donnée Dieu,
Si vous pouvez me le faire voir dans l'Écriture,
Dans l'un des deux testaments je veux m'en aller avec vous,
Et me faire hérétique, aussi moi.
Que d'hommes et que de femmes avez-vous fait renier, mé- [chants hérétiques!
A combien de gens avez-vous fait abandonner leur foi, leur [baptême et leur Dieu,
Qui ne peut sauver l'homme, osez-vous dire!
Tenez, avant que le feu vous enveloppe,
Il faut me dire pour quelle raison vous parlez ainsi de notre bon [et saint baptême.

Effrayés par les cris de ceux qu'on brûlait, et vaincus d'avance par la peur des tortures, quelques Albigeois se trouvaient faibles et s'écriaient :

« Izarn, assurez-moi et faites-moi donner parole que je ne serai pas brûlé, ni enfermé ni maltraité. Je me soumets à toutes les autres peines qu'il vous plaira. Si je puis compter que vous ne m'abandonnerez point, que vous ménagerez mon honneur et ne me ferez aucune violence, je vous révélerai tout

Ce n'est pas de Dieu qu'il a eu ce pouvoir.
Je voudrais bien vous convertir, mais j'y ai tant pioché
Et je vous trouve si durs, et si pleins d'iniquités
Qu'à mon jugement vous ne serez bons qu'après avoir passé par
[le feu.
Vous ne croyez pas que Dieu ait créé le ciel et la terre,
Ni rien de ce qu'on voit vivant ou mort,
Vous avez faussement menti comme des renégats.
Saint Jean l'évangéliste qui est monté un peu plus haut que
[vous,
A dit dans le premier évangile :
Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso nihil.
Saint Paul, le grand apôtre, nous l'a confirmé
Par la sainte Écriture et par la vérité.
Et tu, Domine, in principio terram fundasti.
Et si vous ne voulez pas le croire, regardez ce feu ardent.
Qui brûle vos compagnons!
A présent, hérétiques, il faut répondre en un mot ou en deux
Et choisir des flammes ou de notre croyance;
Il faut croire à l'incarnation comme nous,
Et comme nos couvents qui sont tous catholiques.
Je voudrais bien disputer encore sur d'autres points avec vous,
Et traiter du mariage dont vous parlez avec tant de démence;
Mais vous autres, méchants hérétiques, vous êtes tellement
[insensés,
Qu'on a beau vous faire toucher les choses du doigt et avoir
[pour garants
Dieu et saint Paul, on ne vous rend pas plus dociles.
Et le repentir ne peut vous entrer dans le cœur, ni venir sous
[vos dents,
Qu'au milieu de ce feu, de ces tortures et de ces supplices
Par lesquels vous allez passer.
Mais avant que je vous fasse jeter dans les flammes,
Je veux bien disputer avec vous sur la résurrection.
Selon votre croyance et votre erreur,

» Se donnent et se prostituent aux diables;
» Vont au sabbat avec eux;
» Ont foi aux éternuments[1]!
» Adorent le grand Lucifer;
» Disent qu'il a inspiré Moïse;
» Et commettent d'abominables incestes dont ils font périr le fruit, à moins qu'il ne provienne de l'union infâme de deux prostituées.

» Ils poussent du reste leurs excès nocturnes à un tel degré de débauche, que Vierna, la femme de Sicard de Boysse, a confessé aux pieds du vénérable Garin, archevêque de Bourges, et en présence de l'évêque d'Auch et de Gérald, évêque de Cahors, qu'elle s'était livrée une nuit à cinquante de leurs ministres[2]! »

Après cette déclaration vociférée d'une voix tonnante et entrecoupée d'exclamations et de cris d'horreur, les moines blancs faisaient prêter ce serment à chaque converti :

« Je veux être baptisé, et pleinement convaincu de la religion que vous m'avez enseignée, vous et frère Ferrier, et si on vous demande quel est ce nouveau baptisé, vous pourrez dire : c'est Sicard de Figueiras, etc., qui a abjuré ses erreurs, et qui autant il a été l'ennemi de l'Église romaine, autant il devien-

1. André Favyn Parisien, 1612.

2. « Garino olim archiepiscopo Bituricensi illic prædicanti Vierna, conjux Sicardi de Boyssa, palàm confessa est à quinquaginta religiosioribus ejusdem sectæ nocte quâdam fuisse stupratam, cùm ipsa eisdem, vitæ causâ sanctioris, thoro viri spreto, se conjunxisset. » (Gaufredi prioris Vosiensis chronica, p. 327, lib. LXXII.)

dra le persécuteur des hérétiques sans avoir ni paix ni trêve avec eux. Si jamais je fus indulgent pour Pierre Capella et les chefs de son parti; si j'eus de l'amitié pour Jean de Colet, je serai désormais leur ennemi déclaré, à moins qu'ils ne se convertissent tous avant le mois de février. Je les ferai tous prendre par nos écuyers et archers. Berit, Pierre Parazols et Ricard le portier sauront bien les chemins détournés, les enclos, les cavernes où ils cachent leur argent. Il ne sera pas besoin que vous y soyez, ni vous ni frère Ferrier, s'ils n'abjurent pas à la vue de nos messagers[1]. »

D'autres fois ils leur délivraient des lettres de rémission ainsi conçues :

« Frère Dominique, chanoine d'Osma, le plus humble des prédicateurs, à tous les fidèles qui verront ces lettres, salut en Jésus-Christ. Nous avons réconcilié à l'Église, par l'autorité du seigneur abbé de Citeaux, légat du saint-siége apostolique, qui nous a commis ce soin, Pierre Roger, porteur des présentes, lequel s'est converti. Nous le condamnons, en vertu du serment qu'il nous a prêté, à être conduit *les épaules nues pendant les dimanches et fêtes par un prêtre qui lui donnera la discipline depuis l'entrée du village de Tréville jusqu'à l'église*. Il portera l'habit religieux de même forme et de même couleur que ceux des moines, avec deux petites croix cousues des deux côtés de la poitrine. Nous lui ordonnons

1. Izarn, ouvrages précités.

... de chair, d'œufs et
... Pâques, de la Pen-
... nous lui comman-
... qu'il a renoncé à ses
... *pendant l'année*, enten-
... gardera une chasteté
... toute sa vie à Tresville,
... sur sa conduite jusqu'à
... en ordonne autrement [1]. »

... question religieuse au com-
... siècle. En écartant ces ac-
... et brutales que l'obscène
... empruntait aux calomniateurs
... on trouve que la doctrine
... au fond à dire :

... ait inutile ;
... bâtir d'églises ;
... sang de Jésus-Christ ne sont
... Eucharistie ;
... la messe n'est qu'une inven-

... les aumônes ne profitent en

... obligé de rendre compte de sa

... Jésus-Christ pouvait être consa-
... homme de bien, qu'il ne l'était
... prêtre.
... seuls n'avaient pas le droit de

[1] ... 80. V. D. Vaissète, t. III, p. 148.

lier et de délier, et qu'ils ne pouvaient exiger aucune dîme[1]. »

Quant à ces pratiques du culte, telles que l'*imposition des mains* et la *consolation* que la profonde ignorance du clergé d'alors prenait pour des actes d'idolatrie, elles n'étaient que le renouvellement des formules initiatrices des premiers chrétiens, qui eux aussi, comme on s'en souvient, *se saluaient* au grand scandale du paganisme *par des baisers mutuels*, et imposaient les mains aux néophytes.

Il y avait donc malentendu et par suite dissentiment complet entre ces réformateurs un peu trop mystiques, un peu trop égarés dans l'idéal des croyances chrétiennes primitives, et ce clergé valétudinaire, grossièrement matériel, dont la corruption gangrenait les membres, dont la vieille robe romaine offrait la souillure de tous les vices. Forcées dès lors de se prononcer, de porter leurs sympathies et leur confiance vers les parfaits, hommes de savoir et de mœurs pures, ou vers les clercs, gens pour la plupart aveuglés par l'ignorance et plongés dans le déréglement, les populations intelligentes de la Languedoc n'hésitèrent point. Elles se rangèrent du côté des parfaits. En songeant à quel point l'opinion publique était contraire à l'Église[2], on a peu de peine à comprendre leur préférence :

1. Le père Benoist, dominicain, *Histoire des Albigeois.*

2. « Capellani autem tanto contemptui habebantur à laicis quod eorum nomen ac si Judæi essent in juramentum à pluribus sumebatur. Sic dice-

[illegible] colère, au comte de Toulouse, et [illegible] 1207, par la bouche d'Innocent III, ce[illegible] allocution :

[illegible] pouvions ouvrir votre cœur, nous [illegible] et nous vous y ferions voir les abomin[illegible] [illegible]testables que vous avez commises [2]. M[illegible]

[illegible] esse capellanum quam hoc facere. » (Guillelmi de Po[illegible] [illegible]istoria Albigensium, p. 1.)

[illegible] Folquet vint prendre possession du siége de Toulouse, ce [illegible] un grand sujet de scandale que de voir ce troubadour licenci[illegible] [illegible] n'osait pas envoyer ses mulets à l'abreuvoir public. On [illegible] chez lui.

[illegible] intravit episcopatum, quatuor mulos quos adduxerat nisi [illegible] [illegible] communem mittere non audebat, sed aquam bibebant p[illegible] [illegible] (Le même, ch. VIII.)

[illegible] Castelnau déposa la plupart des évêques comme convain[illegible] [illegible] qu'on leur reprochait.

[illegible] s'expliquer la violence du pape, il faut savoir que le clergé [illegible] à Raimond :

[illegible] six femmes vivantes;

[illegible] plongé dès sa jeunesse dans toute sorte d'impudicités;

[illegible] faire élever son fils chez les hérétiques;

[illegible] les parfaits en les embrassant;

[illegible] un jour qu'il attendait quelqu'un : Il paraît bien que c'es[illegible] [illegible] qui a fait le monde, car rien de ce que je désire ne m'arrive;

[illegible] en entendant la messe, engagé son bouffon à contrefaire le c[illegible] [illegible] *Dominus vobiscum.*

(Petri Vallium Sarnaii monachi historia Albigensium, *Recueil* [illegible] *historiens de France*, t. XIX.)

[illegible] se refuse à retracer les principaux chefs d'accusation, les u[illegible] [illegible] sembleraient trop ridicules, les autres parce qu'ils sont tr[illegible]

parce qu'il paraît plus dur que la pierre, on pourra, à la vérité, le frapper par les paroles du salut, mais difficilement y pourra-t-on pénétrer. Ah! quel orgueil s'est emparé de votre cœur, et quelle est votre folie, homme pestilentiel, de ne pouvoir pas conserver la paix avec vos voisins, et de vous écarter des lois divines pour vous joindre aux ennemis de la foi? Comptez-vous pour rien d'être à charge aux hommes; voulez-vous l'être encore à Dieu, et n'avez-vous pas sujet de craindre les châtiments temporels pour tant de crimes, si vous n'appréhendez pas les flammes éternelles? Prenez garde, méchant homme, et craignez que par les hostilités que vous commettez contre votre prochain, et par l'injure que vous faites à Dieu en favorisant l'hérésie, vous n'attiriez une double vengeance sur votre double prévarication.

« Vous feriez quelque attention à nos remontrances, et la crainte du châtiment vous empêcherait du moins de poursuivre vos abominables desseins, si votre cœur insensé n'était entièrement endurci, et si Dieu, dont vous n'avez aucune connaissance, ne vous avait abandonné au sens pervers. Considérez, insensé que vous êtes, considérez que Dieu, qui est le maître de la vie et de la mort, peut vous faire mourir subitement, pour livrer, dans sa colère, à des flammes éternelles, celui que sa patience n'a pu porter encore à faire pénitence. Mais, quand même vos jours seraient prolongés, songez de combien de sortes de maladies vous pouvez être attaqué.

» Et qui êtes-vous, pour refuser tout seul de signer la paix, afin de profiter des divisions de la guerre, comme les corbeaux qui se nourrissent de charognes, tandis que le roi d'Aragon et les plus grands seigneurs du pays font serment d'observer la paix entre eux, à la demande des légats du siége apostolique. Ne rougissez-vous pas d'avoir violé les serments que vous avez faits de proscrire les hérétiques de vos domaines? Lorsque vous étiez à la tête de vos routiers et que vous commettiez des hostilités dans toute la province d'Arles, l'évêque d'Orange vous ayant prié d'épargner les monastères, et de vous abstenir, du moins dans le saint temps et les jours de fêtes, de ravager le pays, vous avez pris sa main droite, et vous avez juré par elle que vous n'auriez égard ni pour le saint temps, ni pour les dimanches, et que vous ne cesseriez de causer des dommages aux lieux pieux et aux personnes ecclésiastiques. Le serment que vous avez fait en cette occasion et que l'on doit appeler plutôt un parjure, vous l'avez observé plus fidèlement que ceux que vous avez faits pour une fin honnête et légitime.

» Impie, cruel et barbare tyran, n'êtes-vous pas couvert de confusion de favoriser l'hérésie et d'avoir répondu à celui qui vous reprochait d'accorder votre protection aux hérétiques, que vous trouveriez parmi eux un évêque qui prouverait que sa croyance est meilleure que celle des catholiques? Depuis, ne vous êtes-vous pas rendu coupable de perfidie, lorsque, ayant assiégé un certain château, vous avez rejeté

ignominieusement la demande des religieux de Candeil qui vous priaient d'épargner leurs vignes que vous avez fait ravager, tandis que vous conserviez soigneusement celles des hérétiques?

» Nous savons que vous avez commis plusieurs autres excès contre Dieu; mais nous vous portons principalement compassion, si vous en ressentez de la douleur, de vous être rendu extrêmement suspect d'hérésie, par la protection que vous donnez aux hérétiques. Nous vous demandons quelle est votre extravagance de prêter l'oreille à des fables et de favoriser ceux qui les aiment? Êtes-vous plus sage que tous ceux qui suivent l'unité ecclésiastique? Serait-il possible que tous ceux qui ont gardé la foi catholique fussent damnés, et que les sectateurs de la vanité et du mensonge fussent sauvés?

» C'est donc avec raison que nos légats vous ont excommunié et jeté l'interdit sur vos terres. Tant pour ces raisons, que parce que vous avez ravagé le pays avec un corps d'Aragonais; que vous avez profané les jours de carême, les fêtes et les Quatre-Temps, qui doivent être des jours de sûreté et de paix; que vous refusez de faire justice à vos ennemis qui vous offraient la paix, et qui avaient juré de l'observer; que vous donnez les charges publiques à des juifs, à la honte de la religion chrétienne; que vous avez envahi les domaines du monastère de Saint-Guilhem et des autres églises; que vous avez converti diverses églises en forteresses, dont vous vous servez pour faire la guerre; que vous avez augmenté

nouvellement les péages ; et qu'enfin vous avez chassé l'évêque de Carpentras de son siége; nous confirmons leur sentence, et nous ordonnons qu'elle soit inviolablement observée, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable.

» Cependant quoique vous ayez péché grièvement, tant contre Dieu et contre l'Église en général, que contre nous en particulier, suivant l'obligation où nous sommes de redresser ceux qui s'égarent, nous vous avertissons et nous vous commandons, par le souvenir du jugement de Dieu, de faire une prompte pénitence proportionnée à vos fautes, afin que vous méritiez d'obtenir le bienfait de l'absolution. Sinon, comme nous ne pouvons laisser impunie une si grande injure faite à l'Église universelle, et même à Dieu, sachez que nous vous ferons ôter les domaines que vous tenez de l'Église romaine; et si cette punition ne vous fait pas rentrer en vous-même, nous enjoindrons à tous les princes voisins de s'élever contre vous, comme contre un ennemi de Jésus-Christ et un persécuteur de l'Église, avec permission à chacun d'eux de retenir toutes les terres qu'il pourra vous enlever, afin que le pays ne soit plus infecté d'hérésie sous votre domination. La fureur du Seigneur ne s'arrêtera pas encore; sa main s'étendra sur vous pour vous écraser et vous faire sentir qu'il est difficile d'échapper à sa colère, quand on l'a une fois provoquée [1]. »

1. Épist. Inn. III, lib. x, ep. 69. Nous conservons, en la corrigeant, la traduction de Dom Vaissete, *Hist. générale du Languedoc*, t. III, p. 150.

Raimond VI, qui était en réalité un homme assez faible de cœur, fléchit devant ces menaces; il donna la permission de brûler ses vassaux; mais ce n'était pas encore assez, Rome voulait qu'il les brûlât lui-même. Un religieux de Fontfroide, abbaye du Narbonnais, nommé Pierre de Castelnau, qui exerçait depuis quatre ans dans le Languedoc les fonctions de légat d'Innocent III, après avoir excommunié son souverain et s'être montré à son égard d'une véhémence sans exemple, osa venir l'appeler en face *lâche, parjure* et *tyran*. Piqué au vif, Raimond laissa échapper une parole qui fut l'arrêt de mort de Castelnau. Un homme d'armes du comte le tua d'un coup de lance où moment où il allait traverser le Rhône. Il mourut comme un martyr en priant pour son assassin.

A cette nouvelle, tous les échos du Vatican retentirent d'un cri de vengeance et de mort. Innocent n'était pas le premier, du reste, qui eût fait gronder ses foudres. La fureur du Saint-Siége avait éclaté déjà par la voix de deux papes, à Tours et à Montpellier.

« Une damnable hérésie, disait au concile de Tours Alexandre III, s'est élevée depuis long-temps dans le pays de Toulouse, d'où elle a gagné la Gascogne et autres provinces, et a infecté plusieurs personnes. C'est pourquoi nous ordonnons, sous peine d'excommunication, aux évêques et aux ecclésiastiques de cette contrée d'y apporter remède..... Que tous

évitent le contact des hérétiques albigeois[1]. » Cette défense est vaine, les doctrines des bons hommes se répandent avec plus de sécurité encore; et telle est la faveur dont on les entoure, que sur les chaires du concile de Lombers, quatorze ans après, on voit assis face à face des clercs et des évêques aux manteaux éblouissants de soie et d'or, les Bons Hommes et les Parfaits avec leurs habits noirs.

Lisez le procès-verbal de cette assemblée, rédigé par l'inquisition[2] :

« L'an 1165, par-devant les évêques d'Alby, de Lodève, de Nîmes, de Toulouse, d'Agde, l'archevêque de Narbonne Pons, les abbés de Castres, Ardorelle, Candeil, Sendras, Fontfroide, Trencavel, vicomte d'Alby; Constance, femme de Raimond de Toulouse; Sicard, vicomte de Lautrec, et une foule de citoyens d'Alby, de Lombers et de Castres, sont comparus ceux qui se font appeler *Bons Hommes*, lesquels, sur l'invitation de l'évêque d'Alby et de ses assesseurs, ont été interrogés par l'évêque de Lodève de la manière suivante :

» Adoptez-vous la loi de Moïse, les Prophètes, les Psaumes, l'Ancien-Testament et les interprètes du Nouveau ?

» Nous n'adoptons, ont-ils répondu hautement, ni la loi de Moïse, ni les Prophètes, ni les Psaumes, ni l'Ancien-Testament, ni les interprètes du Nou-

1. Concile de Tours, quatrième canon, 1151.

2. Extrait des archives de l'inquisition de la cité de Carcassonne, collationné sur un livre en parchemin contenant 247 feuillets, par Jean de Doat. (Mss. de la Bibliothèque royale, Collect. Doat, n° 21.)

veau, et nous ne reconnaissons que l'Évangile, sept épîtres, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse.

» Faites-nous l'exposition de votre foi?

» Nous ne la ferons que contraints par la force.

» Croyez-vous que les enfants soient sauvés par le baptême?

» Nous nous en tenons là-dessus aux paroles de l'Écriture et des Épîtres.

» Que pensez-vous de la consécration du corps de Notre-Seigneur; vous paraît-elle meilleure faite par un bon prêtre que par un mauvais?

» Ceux qui communient en état de grâce seront sauvés; ceux qui reçoivent le corps du Seigneur en état de péché se damnent volontairement. Quant à la consécration, elle peut être faite indifféremment par tout homme de bien, qu'il soit clerc ou laïque.

» Quelle opinion avez-vous du mariage? deux époux, selon votre croyance, peuvent-ils être sauvés?

» Sans nous expliquer sur ce point, nous dirons seulement comme le bienheureux Paul dans son épître, que c'est la luxure qui fait la plupart des mariages.

» Quelle idée vous faites-vous de la pénitence et de la confession? Croyez-vous que les soldats qui meurent sur les champs de bataille puissent se sauver par le repentir, et reconnaissez-vous qu'il faut confesser ses péchés au prêtre?

» Une confession à l'article de la mort suffit si on la veut faire; quant à ce qui touche les soldats, le

bienheureux Jacques n'ayant parlé que des malades, nous n'avons rien à dire.

» Croyez-vous que la contrition et la confession orale soient suffisantes pour racheter les péchés, et ne pensez-vous pas qu'il faille jeûner, se mortifier et répandre quelques aumônes ?

» Le bienheureux Jacques n'a dit que ceci : Confessez vos péchés et vous vous sauverez. Pour nous, nous ne voulons pas être meilleurs que l'apôtre, et ne nous croyons pas le pouvoir d'ajouter à ses paroles comme font les évêques. »

A ces réponses générales, ils ajoutèrent une infinité de choses qu'on ne leur demandait pas, disant qu'ils ne juraient point, parce que Jésus l'avait défendu dans son Évangile, et saint Jacques dans son Épître. Que Paul avait dit comment on devait ordonner les clercs et les évêques, et que ceux dont l'ordination avait eu lieu d'une autre manière n'étaient ni des évêques, ni des clercs, mais des loups dévorants, des hypocrites, des pharisiens, aimant les salutations de la place publique, la meilleure place et le meilleur lit dans les festins[1], voulant qu'on les appelât rabbins et maîtres contre le précepte de l'Écriture, et portant des habits éclatants, des anneaux d'or et des diamants aux doigts; ce que ne leur avait pas ordonné le divin maître. Leur conclusion fut que, les évêques ressemblant à ceux qui

1. « Et *primos accubitus*, volentes vocari rabbi et magistri contra preceptum Christi, ferentes albas et candidas vestes, gestantes in digitis aureos annulos, » etc.

trahirent Jésus, on devait leur refuser l'obéissance; car ils étaient les mercenaires et non les docteurs de la loi.

Toutes ces allégations ayant été réfutées une à une avec des textes du Nouveau-Testament par le seigneur Pons, archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes et les abbés de Sendras et de Fontfroide, le concile condamna, article par article, la doctrine des hérétiques, et les excommunia d'une voix unanime[1].

Mais loin de se tenir pour battus, les Parfaits, dont les dogmes s'étaient propagés de château en château et de village en village, depuis Pamiers jusqu'à Bordeaux, tinrent, de leur côté, à Saint-Félix de Caraman, un concile général qui fut présidé par Niquinta, leur pape. Qu'on juge de l'inquiétude du saint-père à la vue d'une propagande aussi hardie.

Il écrit à Raimond pour se plaindre, pour le prier de mettre un terme aux exactions dont, corps et biens, l'Église est victime. On pille ses domaines, on lui dénie ses dîmes; on brise violemment ses temples[2]; mais le comte de Toulouse n'accorde pas grande attention aux lettres de Célestin III, et les choses restent en même état jusqu'à l'exaltation du fougueux *Innocent*. Celui-ci, athlèté ardent du pontificat, semble d'abord n'avoir qu'une pensée, de le défendre;

1. « Contra ea quæ dicebant inductæ sunt Novi Testamenti auctoritates *multæ* à Pontio Narbonnæ archiepiscopo, et à Nemausensi episcopo, et à Sendracensi abbate, et abbate de Fonte Frigido, » etc. (Même procès-verbal inédit.)

2. « Ecclesiam de Scieura hostiliter destruxisse, messes earum de Cussanicis, de Stagello pro tuâ diripiens voluntate... » (Baluze, Bibliothèque royale, Bulles, n° 25.)

par la vieille haine nationale, se rue sur le Midi.

Les circonstances réclamaient un chef énergique. Il fallait à la tête de la Langûedoc un de ces hommes audacieux et offensifs qui se décident sur-le-champ, et entraînent une nation quand ils se meuvent. Au lieu d'un tel homme, la formidable maison de Toulouse, l'égale en force des royales maisons de France et d'Angleterre, était représentée par une de ces natures lymphatiques, paresseuses et corrompues, chez lesquelles la chair en vieillissant achève d'énerver l'âme. Loin de crier aux armes en entendant arriver la croisade, Raimond VI courut à Aubenas s'humilier aux pieds du légat, dans le moment même où ce funeste abbé de Citeaux y soulevait le Vivarais contre lui. Repoussé avec dédain, il assemble ses barons, et leur demande conseil : tous, par la voix du brave vicomte de Béziers, son neveu, répondirent unanimement de déployer la bannière, d'appeler en selle la noblesse, et de se hâter de munir d'hommes d'armes et de provisions les châteaux et les places. Mais le vieux comte répondit d'un ton hargneux qu'*il ne voulait pas se brouiller avec l'Église*, et qu'il était déterminé à se soumettre. Là-dessus ils se séparèrent; le jeune Trencavel alla fortifier Béziers et Carcassonne, et Raimond descendit à Arles, où après avoir long-temps hésité, ne sachant à quel parti se résoudre, il finit par envoyer une députation au pape, pour lui déclarer qu'il subirait toutes les conditions qu'on voudrait bien lui imposer si elles étaient formulées par un autre légat.

Voyant dès lors parfaitement à qui il avait affaire, Innocent III s'empressa d'écrire à l'abbé de Citeaux: « Vous nous avez demandé de quelle manière les » croisés doivent se conduire avec le comte de Tou- » louse; nous vous conseillons avec l'apôtre d'*em-* » *ployer la ruse*, qui dans cette occasion doit être » plutôt appelée prudence. Ainsi, après en avoir dé- » libéré avec les chefs les plus expérimentés, vous » attaquerez séparément chacun des barons. Gar- » dez-vous donc de vous en prendre d'abord au » comte, si vous prévoyez qu'il ne s'empresse pas » de secourir les autres. Mais le laissant momenta- » nément de côté, *suivant l'art d'une sage dissimu-* » *lation*, vous commencerez par écraser les autres » hérétiques, *de crainte que s'ils étaient tous réunis* » *il fût plus difficile de les vaincre; de cette manière,* » *n'étant point secourus par le comte, ceux ci seront* » *défaits plus aisément et on le battra ensuite bien* » *plus facilement lui-même*[1]. »

En traçant avec sa franchise italienne ce plan de campagne de la croisade, le pape envoya deux nouveaux légats, Milone, son notaire, et un chanoine génois appelé Thedisio. Il paraissait ainsi céder aux vœux de Raimond; mais ce nouveau choix n'était qu'un leurre, car, dans ses instructions à Milone, il avait grand soin de lui dire: *Vous n'agirez que par les ordres de l'abbé de Citeaux; il fera tout et vous ne serez que son organe, parce qu'il est suspect au comte*

1. Labbei Sacrosancta concilia, t. xi, epist. 232.

de Toulouse, lequel n'a aucune défiance de vous[1]. Ces ordres furent suivis à la lettre. Milone s'abouche en arrivant avec l'abbé de Citeaux, qui lui remet une liste de questions à faire, touchant la croisade, à certains évêques choisis qu'on réunit en concile à Valence. Le 18 juin 1209, Raimond est cité devant cette assemblée; il s'y rend, promet obéissance au légat, consent à ce qu'il soit dit que, s'il vient à y manquer, les consuls d'Avignon, de Nîmes et de Saint-Gilles seront déliés de la fidélité qu'ils lui doivent, et que le comté de Melgueil sera *confisqué au profit du pape*. Il livra de plus aux légats les sept plus forts châteaux de ses domaines, Oppède, Montferrand, Baumes, Mornas, Fourques, Roquemaure et Fanjaux, et, descendant dans sa déplorable lâcheté les derniers degrés de la faiblesse et de la honte, se laissa conduire à Saint-Gilles. Là, devant les archevêques d'Arles, d'Aix, d'Auch, devant les évêques de Marseille, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Nice, Apt, Sisteron, Usez, Viviers, Orange, Nîmes, Agde, Maguelonne, Lodève, Béziers, Fréjus, Toulouse, et une foule de peuple, il lut une formule d'amende honorable écrite par le légat en termes si avilissants que nous rougirions de la transcrire[2], et fut publiquement fouetté, les épaules nues, sur la tombe de Pierre de Castelnau.

1. Petr. Vall. Sarnaii hist. Albigensium, cap. 10.

2. Elle est rapportée par D. Vaissete et se trouve dans les archives de l'inquisition de Carcassonne. (Voir la Collection manuscrite de J. Doat, à la Bibliothèque royale, n° 21.)

Le lendemain de cette humiliation, et quand il se fut livré pieds et poings liés aux légats en jurant d'abandonner les hérétiques, d'affranchir l'Église de tous droits, de tenir pour Albigeois tous ceux que lui dénonceraient les évêques, et d'obéir aveuglément aux ordres de Rome; quand il eut donné les clefs de ses forteresses et renvoyé ses troupes soldées de Brabançons et de Routiers, il apprit qu'une grosse armée de croisés, commandée par les comtes de Nevers, de Montfort, de Bar-sur-Seine, de Saint-Paul, par le sénéchal d'Anjou, les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, et par les évêques de Lizieux, de Chartres, de Beauvais, de Bayeux, d'Autun, de Nevers et de Clermont, était arrivée à Lyon. Traître à son pays par lâcheté, Raimond alla au-devant de ces fanatiques, mit comme eux la croix de soie rouge sur la poitrine, et les conduisit tout droit contre son neveu Trencavel, à Béziers, où ils arrivèrent le 21 juillet, ayant ce fatal abbé de Citeaux pour généralissime.

Dès qu'il aperçut cette multitude, le vieux Réginald, évêque de Béziers, sentit s'émouvoir ses entrailles, et ayant demandé la permission au légat d'entrer dans la cité, il s'établit médiateur entre les croisés et les bourgeois; mais ceux-ci lui répondirent unanimement qu'avant de se rendre à l'abbé de Citeaux ou à son ost, ils mangeraient leurs enfants. Force fut donc au vieux prélat d'aller redire ces paroles au légat, qui s'en montra si courroucé, qu'il fit aussitôt le serment de ne laisser dans Béziers pierre sur pierre, d'y mettre tout à feu et à sang, et de n'y faire

grâce ni aux hommes, ni aux femmes, ni aux enfants à la mamelle.

Sur ces entrefaites, voici qu'il survient deux nouvelles armées. L'une, conduite par le comte Gui (d'Auvergne), le vicomte de Turenne, Bertrand de Cardalhac, les seigneurs de Castelnau, de Montratier et de Gourdon, par l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Limoges, de Bazas, d'Agen et de Cahors, descend du nord-ouest par l'Agenais, et après avoir pris Puylaroque et le château de Cassaneuil, où l'on brûla quelques Albigeois et une très-belle hérétique, se dirige à marches forcées sur Béziers et vient y joindre le légat. L'autre suivait l'évêque du Puy, qui, débouchant par les vallons du Rouergue, rançonna en passant Saint-Antonin et Caussade, et, laissant à gauche Villemur (dont les habitants eurent si grande frayeur qu'ils incendièrent le fort et se sauvèrent la nuit au clair de lune), arriva au camp peu de jours après. Lorsqu'ils eurent tous investis la ville et tendu leurs tentes, il y avait un si grand nombre de bannières et de pavillons, qu'on eût dit que le monde entier campait autour des murs.

Ce spectacle toutefois ne découragea point les habitants : ils s'arment le mieux qu'ils peuvent, et portant des bannières de toile blanche ils vont donner résolument sur les pèlerins, en criant : Béziers! Béziers! D'aventure un croisé avait poussé jusque sur le pont par bravade; il n'eut pas le temps de s'enfuir, et fut précipité percé de coups par-dessus

le parapet. A cette vue il s'éleva un tel mugissement des tentes ennemis, que le sol en paraissait ébranlé, et les Truands[1], au nombre de quinze ou vingt mille, tous en chemise et les pieds nus, s'élancent contre la cité, comblant les fossés, sapant les murailles à coups de pioche, enfonçant les portes à coups de hache. Aussitôt la masse de l'armée, s'ébranlant à la fois, monte à l'assaut, chasse cette poignée de défenseurs des remparts, et les renversant du choc de ses trois cent mille hommes, envahit la ville. Les Truands, qui étaient entrés les premiers, s'étaient répandus avec ardeur dans les maisons, égorgeant, massacrant tout, car les barons de Paris avaient résolu de faire un exemple, et Dieu, selon le généralissime, devait reconnaître les siens. Ceux qui avaient pu échapper à la première rage du fer s'étaient réfugiés dans la grande église de Saint-Nazaire : là le clergé, en surplis noirs, faisait sonner l'office des morts pour désarmer les Truands; mais ces forcenés, ces misérables inondèrent l'église de sang; et comme l'avait juré le légat, des vingt mille habitants que comptait Béziers le matin, il ne resta de vivant après l'assaut ni un homme, ni une femme, ni un enfant à la mamelle[2].

Les massacreurs avaient fait un butin immense :

1. Quod videntes servientes exercitus qui publicâ linguâ dicuntur *Ribaldi* cum indignatione maximâ muros adeunt civitatis, » etc. (Petr. Vallium Sarnaii hist. Albig., p. 20.)

2. Tous on les égorgea; on ne pouvait leur faire pis.

« Que trastotz los aucidron no lor podon far pis... »

(*Histoire originale de la croisade*, mss. du Roi, n° 2708, v. 493.)

mais quand les Français l'aperçurent, ils s'en saisirent, commencèrent à en charger leurs montures et chassèrent les Ribauds à coups de bâton. Ceux-ci, furieux de se voir arracher leur proie, coururent aux torches et mirent le feu à la ville, qui fut consumée tout entière. C'est aux lueurs sanglantes de l'incendie que le jeune et noble Trencavel vit arriver les croisés à Carcassonne. Peu effrayé de leur nombre et de leurs menaces, il ne songea d'abord qu'à venger les malheureuses victimes de Béziers; et tandis que son oncle, qui venait d'assister paisiblement au massacre, avait son riche pavillon dressé au milieu de ses ennemis, Trencavel repoussa les avances du légat, la médiation bienveillante du roi d'Aragon, et, bien secondé par ses chevaliers, il tint les croisés à distance de ses murailles. Quoique les vivres fussent rares et les puits à sec, le brave vicomte n'aurait pas rendu Carcassonne; mais, ne pouvant la prendre à force ouverte, l'abbé de Citeaux se souvint des conseils d'Innocent, et *il employa la ruse*. Croyant à la loyauté des autres comme à la sienne, Trencavel se laissa attirer dans le camp des croisés sous prétexte d'un traité de paix. Il n'y fut pas plutôt, que l'abbé-généralissime, au mépris de la foi jurée, s'empara de sa personne. Les habitants de Carcassonne et la garnison, en apprenant ce guet-apens, s'échappèrent par un souterrain, en sorte que les croisés purent sans danger entrer dans la ville.

Alors eut lieu une misérable parodie de la croisade d'Orient. Les hérauts, criant de tous côtés: Au par-

don ! avertissent l'armée que l'abbé de Citeaux veut prêcher. On y court, et, du haut d'un perron de marbre, le légat propose aux croisés de donner le pays conquis à un puissant baron. Tous les pèlerins crient à la fois qu'ils le veulent bien; l'abbé de Citeaux les mène à l'église, chante la messe du Saint-Esprit, et quand il a dit dans son sermon comment Jésus-Christ vint au monde, il déclare que le choix de Dieu s'est arrêté sur le comte de Nevers. Mais celui-ci répondit par un refus absolu; et le comte de Saint-Pol, que l'abbé élisait ensuite, en fit autant en disant qu'ils avaient tous deux trop de terre sous leurs pieds en France pour déshériter leur prochain. Tous les barons auxquels s'adressa successivement le légat refusèrent, et il n'y en eut pas un qui ne se fût tenu pour lâche s'il eût ramassé la dépouille du vicomte de Béziers. De refus en refus le légat arriva à Simon de Montfort. C'était un de ces barons mendiants du Nord, qui, bien qu'il tînt un pied en France et l'autre en Angleterre dans les deux seigneuries de Montfort et de Leicester, brûlait d'échanger ses landes d'outre-mer et ses genêts de Bretagne contre un riche domaine provençal. Aussi à peine le légat se fut-il tourné vers lui qu'il se hâta de crier qu'il acceptait. De leur côté les croisés ayant rempli leur but, et voyant que l'hiver approchait, regagnèrent le Nord. Simon se trouva donc, après leur départ, jouer sur une petite scène exactement le même rôle qu'avait joué Godefroi à Jérusalem, et comme le seigneur de Bouillon, par le refus de ses

supérieurs, il resta le chef de la croisade. Animé par un courage brutal et une ambition effrénée, cet homme avait tous les vices des chevaliers d'outre-Loire, sans laisser percer sous la triple cuirasse de barbarie qui entourait son âme un seul rayon de générosité ou d'honneur. A l'amour de l'or et du sang il joignait une insigne mauvaise foi, et la fourberie bretonne qui doublait son caractère violent le rendait tout à fait propre à servir d'instrument au légat, d'exécuteur séculier à ces prêtres italiens vieillis dans la ruse.

Remettre le généreux Trencavel dans les mains de cet homme, c'était le livrer au bourreau. On ne tarda pas en effet à venir apprendre à ses anciens vassaux que le vicomte était mort la nuit en prison. Montfort, l'héritier provisoire de sa victime, fit exposer le cadavre dans l'église de Carcassonne; et aux lamentations du peuple, aux malédictions énergiques lancées contre les pèlerins, il dut comprendre la haine qu'inspiraient les meurtriers[1]. Elle était si vive

1. « Quascus plor e planh son damnatge,
» Sa malanansa e sa dolor,
» Mas ieu, las! n'ai en mon coratge
» Tan gran ira e tan gran tristor,
» Que ja, mos jorns, plant ni plorat
» Non aurai lo valen, prezat
» Lo pros vescomte que mortz es
» De Bezers, l'ardit e l' cortes.
» Mort l'an, e anc ta grant otratge
» No vi hom, ni tan gran error
» Mais far, ni tan gran estranhatge
» De Dieu et à Nostre Senhor,
» Cum an fag li can renegat

qu'au moindre prétexte la guerre éclata entre l'usurpateur et ses nouveaux sujets. Un Français avait tué l'onclè d'un chevalier languedocien; bien que Montfort, pour que la paix ne fût pas troublée, eût fait enterrer l'assassin tout vivant, le chevalier se mit en campagne, brûla un château-fort aux croisés et prit Bouchard de Marly avec soixante de ses hommes. Après cet exploit, ce brave chevalier implora l'appui du comte de Toulouse. Mais Raimond ne voulut pas même l'écouter. Or, tandis qu'il ménageait ainsi Montfort, il reçut une lettre du légat qui le sommait de livrer à l'Église tous ses sujets soupçonnés d'hérésie. En même temps le concile d'Avignon le proclamait excommunié en cas de refus. Le printemps approchait et les croisés revenaient par milliers avec les feuilles; toujours constant dans ses expédients dilatoires, Raimond partit pour Rome et s'y vit merveilleusement accueilli. Le pape lui donna un anneau

» De fals lignatge de Pilat. . .
(Guillem de Béziers, mss. du Roi, n° 7225.)

Que chacun déplore ses pertes,
Son infortune et sa douleur;
J'ai le cœur plein, hélas !
D'une si grande colère et d'une telle tristesse,
Que jamais je ne pourrai assez regretter
Le noble et vaillant,
Le preux, le hardi et le courtois
Vicomte de Béziers qui est mort.
Ils l'ont assassiné, et jamais
L'on n'a vu commettre envers Dieu
Un crime, une infamie, une action barbare
Qui approchent de ce qu'ont fait ces chiens renégats
De la race impie de Pilate.

d'or enrichi d'un camée antique, lui montra la sainte face de Jésus-Christ et le renvoya absous sur tous les points. Mais ce n'était point le compte du légat. Pendant son absence, Montfort avait forcé les châteaux de Minerve et de Penautier, et enlevé Termes au brave Roger qui n'eût pas prisé la croisade un bouton s'il était resté une goutte d'eau dans ses citernes. Lorsque le comte arriva et signifia son absolution au légat, maître Thedisio, le rusé chanoine de Gênes, prétendit qu'il ne pouvait la reconnaître, parce qu'il n'avait pas rempli toutes les prescriptions du saint-siége, et afin d'en éluder l'effet il convoqua un premier concile, où l'on ne pût s'entendre, à Saint Gilles, et un second à *Arles* en 1211.

Le comte y comparut accompagné du roi d'Aragon son beau-frère. Là, quand on eut rédigé en forme de charte un projet de traité, l'abbé de Citeaux ordonna d'introduire le roi et le comte, qui attendaient à la porte au vent et à la pluie, et mit l'œuvre du concile entre les mains de ce dernier. Raimond appela aussitôt son écrivain et se fit lire la charte à voix basse, puis, quand il l'eut entendue, ému enfin d'indignation, il appela le roi son beau-frère, et lui dit avec un triste sourire : « Venez, sire roi, et écoutez les étranges commandements que me fait aujourd'hui l'Église. » L'écrivain relut alors par ses ordres cette charte, qui était ainsi conçue :

« 1° Le comte de Toulouse congédiera immédia-

tement toutes les troupes qu'il a levées ou qui sont en marche pour venir le joindre [1].

» 2° Il sera obéissant et soumis à l'Église, et réparera tous les maux qu'il lui a causés.

» 3° On ne servira aux repas dans tous ses domaines que deux sortes de viandes.

» 4° Il chassera les hérétiques et tous leurs fauteurs de ses états.

» 5° Il livrera à Montfort et au légat, dans le délai d'un an, tous ceux qui lui seront désignés par les légats; ceux-ci les traiteront comme bon leur semblera.

» 6° Aucun habitant de ses domaines, noble ou bourgeois, ne pourra porter ni soie, ni draps de prix, mais seulement de mauvaises chapes noires.

» 7° Il fera raser les fortifications de toutes ses places.

» 8° Les villes sont défendues à tout gentilhomme et noble lui devant hommage; ils ne pourront habiter que la campagne.

» 9° Il n'exigera ni feux ni péages nouveaux.

1. « Premieramen que lodit conte cessaria et donnaria congiet tout incontinen. . .

» Item que à la Gleysa sera obedien. . .

» Item que en touta la terra. . .»

(Histoire vulgaire de la croisade en manuscrit à la Bibliothèque royale, sous le n° 9646, et publiée par D. Vaissette, t. III; par MM. Naudet et Daunou, dans le t. XIX des *Historiens de France*, et par M. Guizot. Elle ne peut être, ainsi que l'a très-bien remarqué M. Fauriel en éditant le poème de G. de Tudèle déjà cité plus haut, que l'abrégé assez moderne de ce récit contemporain.)

et les bâtons des serfs et des vilains assommèrent le reste. Montfort, secouru bien à propos par les comtes de Bar et de Châlons, emporte quelques petits châteaux par force et par trahison, et tout à coup se rabat furieux sur Toulouse. Mais, après quelques vains assauts et quinze jours d'escarmouches, il fallut se contenter d'arracher les vignes et se rejeter sur le comté de Foix, qui porta la peine de la bravoure de son maître. Les croisés y détruisirent les moissons, et pendirent tous les hérétiques qu'ils purent saisir. Et après avoir pris et rançonné Pamiers, trop faibles pour arrêter Raimond qui regagnait rapidement le terrain, ils s'enfermèrent dans Castelnaudary. Le comte y cerne Montfort, l'y presse, et touche déjà aux remparts. Une nuée de croisés, l'évêque de Cahors et l'abbé de Castres en tête, accourent dégager leur chef. Le comte de Foix les attendait : parti à l'improviste de son embuscade, il en fit un carnage horrible[1]. Ramenés au combat, ils furent rompus : saint Dominique, en agitant son crucifix, s'élance en vain au-devant des fuyards : la déroute est complète. Les Algaïs eux-mêmes, ces quatre célèbres Routiers qui sucèrent aux mêmes mamelles l'amour du butin et du sang,

1. « Aqui viratz la doncs tanta targa brizia,
E tant' asta fronia en mieg la pradaria
Lai anar entre pes la terra n'es junquia... »

Là vous auriez vu donc des monceaux de targes brisées,
Et une telle quantité de lances rompues dans la prairie,
Qu'on marche sur les débris dont la terre est jonchée.
(Histoire originale en vers de la croisade, vers 2141.)

et qu'on voit servir la croisade sous les ordres de Martin, le frère aîné, les Algaïs ont disparu; l'évêque de Cahors, qui conduisait les pèlerins, s'est enfui jusqu'à Fanjaux. Du haut des tours de Castelnaudary Montfort découvrit la déroute des siens; il vit le brave Bouchard revenir au galop avec son pennon de soie sur lequel était peint le lion déchiré par les coups de lance. S'armant aussitôt, il sort de la ville à la tête d'une troupe d'élite, surprend les hommes du comte de Foix occupés à piller le convoi, et les met en pleine déroute. Martin-l'Algaï reparut alors en disant qu'il venait de poursuivre les fuyards [1].

Ces passes d'armes sans importance précédèrent la bataille de Muret.

Le roi d'Aragon don Pedro III était accouru en armes au secours du comte son ami. « En arrivant dans la Langue-d'Oc, il envoya un héraut pour dénoncer la guerre à Montfort [2] et tout aussitôt fit faire des courses sur ses terres. Montfort, avant que de faire aucun acte d'hostilité, expédia un gentilhomme fort discret et valeureux, nommé Lambert de Turreio, avec des lettres pleines de soumissions, auxquelles,

1. Celz de Marti l'Algaï que om vos en dia
Sen' fugiro ab lui a aicela envazia...
(Poème de la Croisade, vers 2145.)

Cette même année (1212), ce célèbre Routier, qui était passé au service de Raimond, fut pris dans le château de Biron : pour punir ce qu'il appelait sa perfidie, Montfort le fit écarteler et pendre tout meurtri à un peuplier. Quem comes arripiens obtulit ei confessionem; post hæc ligatum ad caudam equi per exercitum distrahi fecit, distractumque patibulo suspendi. (Petri Vallium Sarnaii *Hist. albigens.*, p. 66.)

2. Nous empruntons ce récit à un vieux traducteur de Vaux-Sarnai, dont les pages 86 et 87 sont assez naïvement reproduites.

[illegible] égard, il lui en bailla d'autres, és-
[illegible] sans aucun titre d'honneur il acceptait la
[illegible]on, et lui signifiait que désormais il ne
[illegible]connaîtrait point comme son roi, à la lecture
[illegible] Lambert courut grand risque de sa vie.
[illegible]fois enfin le roi lui permit de s'en retourner,
[illegible] admiré son courage : car, comme quelques
courtisans parlaient mal de Montfort, il offrit de com-
battre corps à corps contre tout homme qui parlerait
mal du comte; mais personne n'osa accepter le défi.

La guerre donc étant déclarée, le comte fit le dégât
à l'entour de Tolose, et envoya son fils en Comenge
qui assiégea Rochefort; mais, ayant appris que le
roi d'Aragon venait avec une grosse puissance, il le
rappela. Le jeune homme se disposait à lever le
siége; mais la nuit même les assiégés se rendirent :
le comte aussi envoya deux abbés au roi d'Aragon
pour le détourner de son entreprise. Sa réponse fut
qu'il ferait en tout et partout la volonté du pape,
sans s'expliquer autrement. Il entra donc en Co-
menge, et reprit toutes les places qui s'étaient ren-
dues à Montfort, puis alla droit à Muret, qui ne se
voulut pas rendre. Le roi donc vint à Tolose,
donnant une telle épouvante par tout le pays que plu-
sieurs abandonnèrent Montfort; et, comme il ne ve-
nait plus de pèlerins à cause que la révocation de
l'indulgence fut sue par toute la France en un mo-
ment, et la déclaration du pape au contraire ne le
[illegible] pas sitôt, le parti des catholiques fut grande-
[illegible] affaibli.

» Le siége donc fut planté devant Muret le 10 septembre de l'an 1213 par Pierre d'Aragon, accompagné des comtes de Tolose, de Foix, de Comenge, et autres seigneurs. Muret est une petite ville à trois lieues de Tolose; un pont de bois d'architecture fort exquise joint les deux rivages de la Garonne. Il n'y saurait avoir deux ou trois cents familles dans le pourpris des murailles. Les ennemis l'assaillirent vigoureusement, et prirent le premier faubourg à la première attaque, d'autant que les assiégés, qui n'étaient que trente gendarmes et peu de fantassins, ne le pouvaient pas garder. Il n'y avait point d'habitants, ni hommes ni femmes; car ils s'étaient tous réfugiés dans Tolose. Ils donnèrent donc promptement avis de tout à Montfort, qui était du côté de Carcassonne, lui marquant nommément qu'ils n'avaient aucune provision de bouche; et partant que s'ils n'étaient promptement secourus, ils seraient contraints de se rendre ou de quitter la place.

» Le messager n'était pas encore arrivé lorsque la comtesse raconta à son mari un songe qu'elle avait eu la nuit précédente, disant qu'il lui semblait que grande quantité de sang sortait des bras d'icelui, et qu'elle était en grand trouble pour cette vision. Le comte lui répondit : « Alix, tu parles en femme! » Si j'avais songé que je dusse mourir en cette ren» contre, je ne resterais pas d'y aller; car nous ne » sommes pas comme les Espagnols qui observent » les songes. » Et de vrai, s'il fallait ajouter quelque

foi à ce songe, il signifiait l'effusion du sang des ennemis qui fut répandu peu de jours après par la force du bras de Montfort et de ses gens. Il se mit donc en chemin vers Saverdun ; et le messager le rencontra à Fanjaux, d'où il écrivit à la comtesse la nouvelle qu'il avait reçue. Elle s'en allait à Carcassonne, et pria le vicomte de Corbeil, qui s'en retournait, de rebrousser chemin, et d'assister son mari en cette occasion, ce qu'il fit.

» Le comte vint à Saverdun, puis à Bolbone, et se recommanda aux prières des moines, et, s'étant mis en prière après une longue oraison, il mit son épée sur l'autel, et se recommanda à Jésus-Christ. Ayant fait cela, il sortit menant avec soi sept évêques et trois abbés que l'archevèque de Narbonne avait assemblés pour les envoyer au roi d'Aragon, qui refusa de leur envoyer un sauf-conduit.

» Guillaume de Barris, frère utérin de Montfort, était aussi venu avec un petit renfort de vingt gentilshommes. Le lendemain matin, le comte se confessa, fit son testament, et l'envoya à l'abbé de Bolbone, qu'il pria de le faire ratifier au pape s'il mourait en cette bataille. Les évêques s'étant assemblés en l'église excommunièrent le comte de Tolose et son fils, le comte de Comenge, le comte de Foix et son fils, avec tous leurs fauteurs, sans faire mention expresse du roi d'Aragon, chef et auteur de ce nouveau trouble, et ce pour la révérence de la majesté royale. Après cela ils partirent de Saverdun et vinrent à Auterive, où ils ne s'arrêtèrent pas nonob-

qui les incommodait grandement. Le dans une église pour y faire sa prière : sa, de sorte qu'ils arrivèrent de bonne Muret. Les évêques envoyèrent le même le roi, qui ne voulut pas seulement les

n'y avait-il pas dans la ville des vivres que un jour, ce qui fut cause que le comte prit ution de faire le lendemain quelque sortie pour ver de faire lever le siége, et vaincre ou mourir rieusement en cette rencontre. Tous les gens de pied allèrent ouïr de bon matin la sainte messe. Les évêques, quoique rebutés, voulurent aller au roi d'Aragon, et ce tous à pieds nus pour l'émouvoir davantage; et pour cette raison le comte fit ouvrir la porte du faubourg : ce que voyant les ennemis, ils se jetèrent dedans. Adonq le comte pria les évêques de lui donner congé d'aller au combat, et alla prendre ses armes. Comme il passait devant l'église, il vit l'évêque d'Uzès qui disait la messe et, tourné devers le peuple, le saluait avec la formule ordinaire, disant : *Dominus vobiscum*. Après l'évangile, le comte donc accourut à lui et se mit à genoux, les mains jointes, disant : « Je vous offre et donne mon » corps et mon âme, » et s'en alla armer. Au retour il renouvela son offre; et comme il était à genoux, un des cuissarts se rompit. Il ne se troubla pas pour cela, mais en fit porter un autre tout froidement. Comme il voulait monter à cheval en un lieu élevé de sorte que l'ennemi le voyait, le cheval, levant la

tête, lui donna un si rude coup qu'il cuida le renverser. Ce que ceux de Tolose ayant aperçu élevèrent un grand cri en se moquant de lui, et il leur dit : « Vous vous riez de moi; mais j'espère, » avec l'aide de Dieu, vous donner aujourd'hui la » chasse jusques aux portes de Tolose. » Comme il fut à cheval, quelqu'un lui dit qu'il serait bon de compter ses gens : « Il n'est pas besoin, répondit- » il. Nous sommes assez pour vaincre avec l'aide de » Dieu. » Or n'étaient-ils que huit cents, tous à cheval; car il voulut que l'infanterie, qui était en fort petit nombre, gardât la ville, et les ennemis étaient pour le moins cent mille.

» Comme ils étaient tout prêts à sortir, l'évêque de Tolose parut ayant la mitre en tête et la croix à la main. Le comte descendit pour l'adorer, et, comme les autres voulaient aussi descendre (ce qui eût tiré l'affaire en longueur), l'évêque de Comenge prit la croix, et, monté sur un lieu éminent, leur donna la bénédiction, disant : « Allez au nom de Jésus- » Christ, et je vous promets, de sa part, que ceux » qui mourront en ce glorieux combat iront droit au » ciel pour jouir de la gloire des martyrs; moyennant » qu'ils se soient confessés et contrits, ou du moins » qu'ils aient contrition avec un ferme propos de se » confesser s'ils échappent de la mêlée. » Ce que les gens de guerre firent répéter par plusieurs fois aux évêques, et après, se pardonnant mutuellement leurs querelles, si d'aventure il y en avait, ils sortirent comme des lions. Les évêques et autres ec-

clésiastiques entrèrent en l'église, où ils prièrent Dieu continuellement. »

Divisant sa cavalerie en trois corps, le comte de Leicester fondit à l'improviste sur le camp du roi d'Aragon, surprit ses hommes à peine armés ; et le prince ayant été tué d'un coup de lance, lorsqu'il accourait au bruit, ce ne fut plus qu'une déroute : Aragonais et Toulousains, frappés d'une terreur panique, s'enfuirent de tous côtés sans même lancer une flèche. « Ce que voyant ceux qui défendaient les murailles et le château, ils ne se purent plus tenir dedans et sortirent pour avoir leur part de la tuerie, et dépouiller les morts, parmi lesquels on reconnut le roi d'Aragon : ce qu'un soldat étant venu dire au comte, il se fit conduire au corps ; et, descendant de cheval, il pleura sur lui comme un autre David sur Saül, et, ayant quitté le cuissart et les bottines, il s'en retourna nu-pieds à la ville rendre grâces à Dieu, pour l'amour duquel il donna son cheval et ses armes aux pauvres. Ceci arriva le jeudi dans l'octave de Notre-Dame de septembre, an 1213 [1], » et grands furent le dommage, le deuil et la perte, grande fut la honte pour Toulouse et la chrétienté [2] !

Après ce dernier désastre, il ne resta plus qu'a plier sous les lois du nouveau légat. Le cardinal de Bénévent offrit la paix de Rome, c'est-à-dire une

1. J. Baïole. *Histoire sacrée d'Aquitaine*, liv. III, ch. XIX, p. 455, 456 et suivantes.

2. Mot fo grans lo damnatges e l'dols e l'perdementz... (Histoire manuscrite de la Croisade, vers 3093.)

spoliation complète. Le malheureux comte se vit forcé de livrer des otages avec ses deux derniers boulevards, le château narbonnais et Montauban. Mais avant de remettre cette dernière place il y fit faire une effrayante exécution. Baudouin, son frère, l'avait trahi pour s'unir à Montfort. Après avoir rendu lâchement le château de Montferrand il avait égorgé jusqu'au dernier les habitants de Graves, qui, ayant massacré les croisés mis en garnison dans leurs murs, s'attendaient à des éloges de la part du frère de leur souverain. Il venait de guider à Muret un des trois corps de bataille de Montfort, et se reposait, fier de sa victoire, dans le château de l'Olmie, qu'il avait reçu pour prix de ses services. Une nuit, l'ancien maître du château, fermant à double tour la clef de sa chambre, courut à toute bride la porter à Ratier de Castelnau, qui, arrivant avec ses Routiers, le chargea de fers, força les croisés qui tenaient Montcuq à ouvrir les portes, sous peine de voir égorger leur chef au pied des murs, et le traîna ensuite à Montauban. Là, le comte de Foix, Bernard, son fils, et un Aragonais nommé Bernard de Portellis, qui voulait venger la mort de son maître, pendirent le malheureux Baudouin en présence du comte son frère et des consuls, à un vieux noyer planté sur la route de Toulouse. Trois jours plus tard, les templiers, qui priaient aux pieds du cadavre, le décrochèrent, et allèrent l'enterrer à côté de leur église de la Villedieu [1].

1. Quiescente igitur comite Balduino et illis qui cum eo erant dominus castri clavem cameræ in quâ comes Balduinus dormiebat ad prædictum

Peu de jours après, Montfort ruinait la terre du brave Ratier de Castelnau; de nouvelles bandes de bourdonniers brûlaient le château de l'Olmie; l'évêque Gerald faisait hommage de la cité de Cahors au chef de la croisade; le pape, après avoir achevé de dépouiller Raimond, lui accordait une pension de quatre cents marcs d'argent, laissait le comtat Venaissin et une partie de la Provence à son fils, et donnait tous ses fiefs à Montfort. Ce tissu d'iniquités ne put durer long-temps. Montfort traita ses nouveaux sujets en peuple conquis. Toulouse essuya les plus brutales conséquences de la victoire. Ce fut le règne de la violence et du pillage; ce fut aussi la perte du sauvage conquérant. Pendant une excursion qu'il faisait en Provence, les capitouls rappelèrent leur seigneur.

L'opiniâtre résistance de cette ville est un fait important et qui mérite de fixer l'attention. Nous connaissons assez la croisade pour la juger maintenant : conçue par les clercs italiens, exécutée par les barons de France, elle fut à peu près exclusivement

Raterium, et Ruptarios properavit. (Petri Vallium Sarnaii *Monach. hist. albig.*, p. 92.)

Baudoinus frater comitis Tolosani secesserat in partes Agennenses ubi sibi terram contulerat Simon comes quam in castro quod dicitur Olmia venditum proditionaliter fratri suo comiti tradiderunt. Qui cum captum eum apud Montem Albanum diebus pluribus tenuisset, pravo tandem usus consilio Rogerii Bernardi filii comitis Fuxensis et Bernardi de Portella Catalani in ultionem regis Aragonum, quia in campo illo fuerat, fratrem suum suspendio condemnavit. Cujus corpus fratres Templarii petitum et concessum deposuerunt de arbore, et apud Villam-Dei in claustro suo tradiderunt juxta ecclesiam sepulturæ. (Guill. de Podio Laurent. *Hist. albigens.*, cap. XXIII.)

l'œuvre de l'étranger. La ruse habile des premiers et la brutale barbarie des seconds, en envahissant les contrées méridionales, y trouvèrent deux obstacles très-grands, le développement des lumières d'abord et ensuite l'établissement municipal. Si d'un côté les délégués de Rome étaient effrayés de ce progrès de la civilisation et des lettres, poussé jusqu'au point de mettre le catholicisme en question et de lui substituer une forme religieuse nouvelle, de l'autre les barons absolus du nord ne devaient pas moins s'épouvanter en voyant surgir entre eux et leurs vassaux une classe forte, riche, éclairée, qui se déclarait fièrement indépendante, et qui avait des tours assez hautes et des remparts assez épais pour soutenir ses prétentions. Sentant parfaitement tout ce qu'un pareil état de choses pouvait offrir de périlleux, ils tournèrent principalement leurs efforts contre les villes municipales et cherchèrent à les affaiblir et à les ruiner en toute circonstance. Ainsi, tandis qu'ils traitaient assez facilement avec les châteaux, la rigueur la plus inflexible était déployée contre les villes, comme à Béziers, Carcassonne, Lavaur, Graves, Marmande, Cassaneuil, où le sang coula par torrents. Et ce qui prouve que les villes ne se méprenaient point sur les motifs de cet acharnement, c'est qu'elles levèrent presque partout la bannière contre la croisade; que Marseille, Arles, Avignon vinrent d'elles-mêmes se jeter dans la querelle pour soutenir Raimond, et que Toulouse ayant à lutter à la fois contre Rome et Paris ne céda jamais un pouce de son terrain libre.

En cette occasion la comtesse Alix était fort tranquille dans le château Narbonnais, lorsqu'elle entendit un grand tumulte du côté de la ville. On vint en même temps lui annoncer que Raimond, suivi des comtes de Foix et de Comminges, reprenait possession de sa vieille cité. La fière comtesse battit des mains de colère en dépêchant en toute hâte un messager à son époux. Celui-ci, qui ravageait les bords du Rhône, accourut avec confiance, car il croyait avoir abattu le courage des Toulousains en leur extorquant trente mille marcs et mettant leurs murs au niveau de l'herbe. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il trouva de nouveaux remparts, des tours garnies d'archers et des palissades hérissées de lances ! Les bourgeois, les nobles, les riches marchands, les hommes, les femmes, les enfants, tous avaient travaillé jour et nuit pour élever des lices, des barrières, des murs de traverse, des postes d'archers. Alors s'engage un combat acharné et de tous les instants entre la ville et le château. Les nobles comtes de Foix et de Comminges, les braves Montaut, de l'Isle, Montpezat, Montaigut, La Barthe, La Mothe, Saint-Béat, Pestillac, Arnaudon, Caraman frappent les écus, brisent les heaumes et jonchent la terre de morts. Vive Toulouse, qui a maté les superbes ! La croix vient d'abreuver le lion de sang frais, et les rayons de l'étoile illuminent ce qui était obscur [1] !

1. E dins cridan Toloza, que los matz a matatz!
Car la crotz escarida a l' leo abeurat,
E lo rays de l'estela a l'escur alumnat.
(Histoire originale de la Croisade, vers 6448.)

Le courage de ses Bretons échouant au pied de ces fortifications improvisées, Montfort eut recours à l'art des ingénieurs. Des trébuchets de toute force furent dressés contre les murs et les battirent en vain ; à plusieurs reprises une gatte pleine de ses meilleurs chevaliers roula jusqu'au bord des fossés, mais les haches des assiégés et le feu grégeois la forcèrent toujours de reculer. Et cependant le sang et les cadavres ne cessaient d'engraisser les gazons du Val de Montolieu. Sur ces entrefaites le jeune comte arriva dans la ville avec des renforts, et la défense devint plus vigoureuse encore. Le général de la croisade allait se déterminer à lever le siége, lorsqu'il voulut tenter un dernier effort. Un assaut est livré, et Simon, déployant cette intrépidité ardente et ferme qu'on ne peut s'empècher de louer en lui, s'approcha beaucoup plus des murs qu'il n'avait fait jusqu'alors. Les carreaux d'acier, les pierres et les flèches y tombaient comme une pluie d'orage. Blessé au flanc et à la tête, son frère Guy fut renversé à ses pieds ; il le relevait en gémissant, lorsque d'un pierrier placé près du cormier de Saint-Sernin, et que des femmes tendaient, une pierre partit et, venant droit où il fallait, écrasa le front de celui qui s'était joué tant de fois de l'honneur des femmes [1].

Cette mort releva les espérances du parti national. Les troubadours firent éclater aussitôt un long cri d'enthousiasme :

1. Ecce lapis mangonello adversariorum projectus percussit in capite militem Christi. (Petri Vallium Sarn *Hist. albig.*, p. 113.)

O Raimon, duc de Narbonne,
Marquis de Provence,
L'univers entier rayonne
De votre vaillance.
Car de la mer de Bayonne
Jusques à Valence,
Cette gent fausse et félonne
Fuit votre présence.
Car, plus brave chaque jour,
Ils vous font peur au retour
Comme perdrix au vautour,
Ces buveurs de France[1] !

En perdant Montfort, les bourdonniers, comme le dit si bien l'évêque de Toulouse, perdaient en effet le grain et l'épi. Il était la tête et le bras de la croisade; lui mort, tout cet édifice funèbre de la conquête, bâti sur des ruines et cimenté avec du sang, allait s'écrouler. Le conseil des croisés se hâta de lui donner une autre base. Amaury, le fils de Simon, fut d'abord élu son successeur.

Mais trop faible pour presser le siége, il dut l'abandonner et implorer l'appui du roi de France. D'accord pour l'œuvre de la croisade, Rome et la royauté s'étaient querellées autour du butin. Elles

1. Coms Raymon, ducx de Narbona,
Marques de Proensa,
Vostra valors es tan bona
Que tot lo mon gensa;
Quar de la mar de Bayona
Entro a Valensa,
Agra gent falsa e fellona
Lai ab viltenensa.
(Pierre Cardinal.)

en étaient même à la froideur, aux gros mots[1], parce que Rome se croyait la plus forte et que d'elle seule devait relever Montfort. Mais quand la Jaël toulousaine eut brisé le front de son Machabée, quand le buvedor[2] franc fut étendu sur la poussière avec la bannière déchirée de l'Église, l'Église se rapprocha de la royauté qu'elle menaçait ; elle redevint douce, flatteuse, caressante. « Très-excellent seigneur, écrivit le légat à Philippe-Auguste, notre amé et féal comte Amaury vous supplie, sous votre bon plaisir, de daigner accepter, *pour vous et vos héritiers à perpétuité*, toutes les terres qu'il a, lui ou son père, possédées ou dû posséder dans l'Albigeois et les contrées voisines. Nous nous réjouissons de sa proposition, ne désirant rien tant que de voir l'Église et ce pays *gouvernés à l'ombre de votre nom* et suppliant aussi affectueusement qu'il est en nous votre très-haute majesté royale, sous les yeux du Roi des rois, pour la gloire de notre sainte mère l'Église et de votre royaume d'accepter l'offre susdite[3]. — Le clergé se joint au légat. —

1. *Fleury*. « Le cardinal de Bénévent ne fut pas content de l'arrivée de Louis, car, disait-il, ce païs... »

« Louis, qui était un prince très-doux, répondit qu'il se conformerait à sa volonté et à son conseil. » (Idem.)

2. *Ivrogne*. Sobriquet que le peuple donnait aux Français ; qu'il appelait aussi taverniers, bourdonniers...

3. Excellentissime domine..., cum venerabilis et fidelis noster comes Amalricus supplicaverit... ut dignemini juxta beneplacitum vestrum terram accipere vobis et hæredibus vestris in perpetuum quam tenuit aut tenere debuit ipse vel pater suus in partibus Albigensibus et sibi vicinis : gaudemus super hoc desiderantes Ecclesiam et terram illum sub umbra vestri nominis gubernari et rogantes affectuosè quantùm possumus, quatenus

» Que Dieu, lui dit-il, qui vous a fait tant de fois un instrument de salut sur la terre, délivre par votre secours, dans ces temps pour lesquels il semble vous avoir réservé, la sainte Église catholique rachetée par le Christ sur la croix au prix de tout son sang, de ceux qui la crucifient tous les jours dans l'Albigeois; qu'il lui rende le culte de la foi chrétienne, et que pour immortaliser votre gloire il agrandisse et élève le royaume très-chrétien des Francs [1]. »

La mort empêche Philippe-Auguste d'accepter, ce sera Louis VIII à sa place. Mais, quelle que soit la douceur de son caractère, quelque respect qu'il mette aux pieds du pape, le roi va stipuler soigneusement ses conditions. Le seigneur roi demande d'abord des indulgences, et la rémission des péchés pour lui et ses croisés : après ce premier tribut payé à l'esprit de son siècle, il exige pour les archevêques de Reims et de Bourges le pouvoir d'excommunier quiconque troublerait ses vassaux ou ravagerait les terres du roi et de ceux

celsæ majestatis vestræ regia potestas intuiti Regis regum et pro honore sanctæ matris Ecclesiæ ac regni vestri terram prædictam accipiatis. (Lettre du cardinal légat à Philippe-Auguste, 1222; *Preuves de l'histoire de Languedoc*, t. III.)

1. Ut Deus qui per vos multoties operatus est salutem in medio terræ, his temporibus quibus ad hoc vos reservavit sanctam Ecclesiam catholicam Christi quam crucifixus pretio cruoris redemit, iterùm captivatam ab eis qui iterùm in partibus Albigensibus Christum crucifigunt ope vestrâ liberet, fidei christianæ cultum restituat et perennibus gloriæ vestræ titulis christianissimum Francorum regnum augeat et sublimet. (Lettre des évêques d'Agde, de Nîmes, de Lodève et du cardinal Conrad à Philippe-Auguste, 1223; *Preuves de l'histoire de Languedoc*, t. III.)

de sa suite; l'*investiture de tous les domaines des Raimond;* celle des vicomtes de Béziers, de Carcassonne et généralement de toutes les terres et pays situés dans le royaume[1], *pour être possédés par lui et ses héritiers à perpétuité.* Il veut en outre qu'il soit formellement reconnu que tous fiefs donnés à son bon plaisir ou en récompense de quelque service dans cette guerre ne seront hommagers qu'envers lui seul[2].

A ce prix, le roi partit pour la croisade albigeoise; mais héritier des instructions de son père, initié à sa politique cauteleuse, il se garda bien de relever les affaires d'Amaury[3]. Partout le peuple du midi brisait le joug apporté par les croisés du nord; Louis assista paisiblement à ce spectacle, il laissa tomber peu à peu tout le pouvoir d'Amaury, et la veille de sa dernière chute, sous prétexte que les quarante-cinq jours fixés pour la durée de la croisade étaient expirés, il se retira. Amaury n'eut plus dès-lors que l'alternative ou d'un dépouillement complet, ou d'une cession de ce que le pape appelait ses droits. Il choisit ce dernier parti, et les vendit en 1224 pour l'épée de connétable. Aussitôt Louis lève le masque; toujours armé du motif banal de la croisade contre les

1. C'était une précaution pour apaiser l'empereur et le roi d'Angleterre, qui, voyant clairement le but de la croisade, se fâchaient déjà tout haut. Le pape leur écrivit en outre, et les conjura de laisser punir les Albigeois. (Matthieu Pâris.)

2. Primo petit dominus rex quod ipse et omnes alii qui cum eo ibunt in Albigesium... (Mss. Colb., 1663.)

3. Le prince Louis VIII vint au secours d'Amaury; mais il se garda bien de presser trop les Toulousains pour mieux forcer Amaury à céder ses droits. (Père Benoît, dominicain, *Histoire des Albigeois*.)

Albigeois, il s'avance du fond du nord suivi des comtes de Boulogne, de Bretagne, de Dreux, de Chartres, de Saint-Paul, de Rouci, de Vendôme, de Matthieu de Montmorency, de Robert de Courtenay, de Raynaud vicomte d'Aubusson, du sénéchal d'Avignon, des vicomtes de Sésanne et de Châteaudun, de Savary de Mauléon, d'Henri de Silly, de Philippe de Neuterel, d'Étienne de Sancerre, de Raynaud de Montfaucon, de Robert de Poissy, de Folquet de Toulouse, l'évêque troubadour, l'ardent prédicateur de la croisade. Une multitude de soldats les suivaient, et, malgré toute sa bravoure, le jeune Raimond, qui avait succédé à son père sur le champ de bataille[1], écrasé par le nombre, fut obligé de reculer devant l'oriflamme rouge de France. Louis VIII s'apprêtait à lui porter le dernier coup, croyant déjà tenir sous ses pieds tout le midi envahi, lorsque la mort alla frapper au château de Montpensier, où il s'était retiré, et le renvoya à Saint-Denis, cloué dans un cercueil[2].

Après la mort de Louis VIII, Blanche de Castille prit comme régente les rênes du gouvernement de

1. Raimond-le-Vieux mourut excommunié en 1222, et son cadavre, enfermé dans une bierre mal jointe, pourrit sans sépulture au milieu du cimetière de Saint-Jean, et certes on aurait bien pu écrire sur ces planches vermoulues la triste réflexion qu'il répéta si souvent en sa vie :

Non es en mon nulh hom tan ric e poderos,
Que mi pogues destruire si la Gleisa no fos.

(Histoire originale de la Croisade, vers 3806.)

Il n'y a aucun homme assez puissant au monde
Pour me détruire si l'Eglise n'existait pas.

2. Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*.

France. Les grands vassaux eurent d'abord grand' peine à reconnaître son pouvoir, et des troubles assez graves agitèrent la minorité de son fils. Ils servirent de répit à Raimond-le Jeune, placé en face de Beaujeu, que Louis avait laissé dans la Languedoc avec des troupes, et qui en attendant la pacification du nord suspendit les hostilités. Cette pacification obtenue avec l'aide de Thibault, qui joua dans cette circonstance le rôle de Judas au profit de Blanche, Grégoire IX la fit souvenir du comte de Toulouse. Le pape prêcha une nouvelle croisade, la reine envoya une nouvelle armée à Beaujeu, et ce bandoulier du moyen âge, digne successeur de Montfort, couvrit tout de morts et de cendres. Alors Raimond-le-Jeune entouré de trahisons, navré des maux que souffraient ceux qui lui étaient restés fidèles, après avoir continué vaillamment la lutte soutenue depuis vingt ans par sa maison, subit un traité dont voici les clauses principales :

Le comte demandera d'abord pardon à l'Église de tous les maux qu'il lui a faits;

Dans deux ans il prendra la croix des mains du légat, et ira combattre les Turcs pendant cinq années;

Il fera raser les murs de trente villes ou châteaux désignés par le légat, et commencera par démanteler Castelnaudary, Fanjaux, La Bessède, Avignonnet, Puylaurens, Saint-Papoul, Lavaur, Rabastens, Gaillac, Montaigu, Hautpuy, Verdun, Castel-Sarrazin, Moissac, Montauban, Agen, Condom, Saverdun,

Auterive, Cassaneuil, Puicelsis, Auvillar, Pujols, Peyrusse, Laurac, et huit autres places au choix du légat, qu'il ne pourra jamais rétablir, à moins d'en avoir obtenu la permission du légat et du roi de France.

Quand ces conditions seront remplies, le comte ira se constituer prisonnier dans la tour du Louvre entre les mains du roi; et il n'en sortira point qu'il ne lui ait livré le château narbonnais, La Roche de Bèdes, Verdun, et sa fille Jeanne.

Jeanne épousera un frère du roi; et si elle *meurt sans enfants*, le comté de Toulouse sera réuni à la couronne. Quant aux pays et domaines qui sont au delà du Rhône, dans l'empire, Raimond les cédera expressément, absolument et à perpétuité au cardinal Saint-Ange, représentant de l'Église[1].

Tel fut le traité rédigé à Meaux en 1228, et signé à Paris dans la tour du Louvre au mois d'avril de l'année suivante. Dans cette œuvre inique, la croisade avoua son but : le grossier intérêt temporel qui poussait Rome, la cupide ambition de la royauté s'y démasquèrent franchement; on vit alors que les malheureux Albigeois n'étaient plus qu'un prétexte, et que ce drame terrible, qui marchait depuis vingt ans

1. « Or dis l'historia que can lodit conte Ramon fouc mort et aisso escumeniat l'an 1228 se troba que lodit conte jove volguet pacificar et accordar tot e cascuns dels debats e questius qu'el e son dich payre avian agut. . . » (Suite de l'histoire originale en prose de la croisade; *Recueil des historiens de France*, édit. par MM. Naudet et Daunou, t. XIX, p. 48 — *Preuves de l'histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 339. — G. de Podio Lavrentii, cap. 39. Petri Vallium Sarnaii *Hist. albig.*, p. 111. — Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 308. — Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 333.

à travers le sang et le feu sur quatre cent mille cadavres, n'avait été joué jusqu'au bout que pour donner Avignon au pape et Toulouse au roi de France[1].

1. Ce fut ce qui donna lieu à nos monarques Philippe-Auguste, Louis huitième, saint Louis, Philippe-le-Hardi d'appuyer les croisades, de fournir des troupes et de l'argent, et de les commander quelquefois eux-mêmes, parce que, sous ce projet nécessaire et avantageux à l'Église, ils entrevirent un moyen juste et infaillible de réunir à leur couronne ces provinces séparées en autant de petits souverains qu'il y avait de comtes. (Père Benoît, dominicain, *Histoire des Albigeois*.)

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

CINQUIÈME PARTIE.

SIXIÈME PARTIE.

SEPTIÈME PARTIE.

HUITIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

